



## ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## SOMMAIRE

### Table des matières

<b>THÉMATIQUE 1 : UN CARREFOUR BIOCLIMATIQUE.....</b>	<b>103</b>
<b>1.1 UNE BIODIVERSITÉ RICHE ET VARIÉE .....</b>	<b>103</b>
1.1.1 Des entités contrastées.....	103
1.1.2 Une diversité de milieux remarquables .....	105
<b>1.2 DE NOMBREUX ESPACES PROTÉGÉS OU RELEVANT D’UN INVENTAIRE.....</b>	<b>105</b>
1.2.1 Les protections locales et dispositifs de gestion contractuelle.....	105
1.2.2 Les inventaires départementaux et nationaux .....	106
1.2.3 Les dispositifs contractuels européens .....	106
1.2.4 Les autres éléments de connaissance .....	107
1.2.5 Le Contrat-Vert et bleu .....	107
Étude de hiérarchisation des enjeux des zones humides pour l’élaboration d’une stratégie globale .....	107
<b>1.3 DES ESPÈCES RARES ET MENACÉES .....</b>	<b>111</b>
1.3.1 Des espèces rares.....	111
1.3.2... y compris en milieu agricole .....	111
1.3.3 Les secteurs des espèces menacées .....	111
1.3.4 Des secteurs à enjeux aquatiques.....	116
<b>1.4 UNE TRAME VERTE ET BLEUE À CONFORTER .....</b>	<b>118</b>
1.4.1. Le Schéma régional de cohérence écologique à l’échelle du territoire .....	118
1.4.2. La trame verte et bleue, un outil d’aménagement du territoire .....	120
1.4.3 Une trame structurée à partir de trois grandes entités naturelles.....	121
1.4.4 Une mobilité biologique fortement contrainte par l’Homme.....	123
1.4.5 Les corridors écologiques potentiels.....	125
<b>FICHE DE SYNTHÈSE 1 : .....</b>	<b>127</b>
Un carrefour bioclimatique.....	127
Enjeux.....	127
<b>THÉMATIQUE 2 : DES RESSOURCES ABONDANTES .....</b>	<b>128</b>
<b>2.1 UNE EAU ABONDANTE ET FRAGILE.....</b>	<b>128</b>
2.1.1 Des quantités abondantes, mais inégalement réparties .....	128
2.1.2 Une ressource fragile .....	131
2.1.3 Des risques de pénurie accentuée par des prélèvements excessifs .....	141
2.1.4 Un document de gestion sur une partie du territoire.....	143
2.1.5 Gérer l’inégale répartition de la ressource en eau potable .....	150
2.1.6 Gérer la vulnérabilité des ressources aux pollutions .....	152
2.1.7 Des documents de gestion.....	155
<b>2.2 UNE AUTOSUFFISANCE EN MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION.....</b>	<b>155</b>
2.2.1 Des gisements importants .....	155
<b>2.3 UNE FILIÈRE BOIS NÉCESSITANT UNE ORGANISATION PLUS IMPORTANTE .....</b>	<b>157</b>
2.3.1 Une forêt très présente, et multifonctionnelle.....	157
2.3.2 Une forêt de production majoritairement privée et morcelée.....	158

2.3.3 Une productivité modérée à faible et une sous-exploitation .....	160
<b>FICHE SYNTHÈSE 2 .....</b>	<b>162</b>
Des ressources abondantes .....	162
Enjeux.....	162
<b>THÉMATIQUE 3 POLLUTIONS.....</b>	<b>163</b>
<b>3.1 L’AIR : DES SEUILS DÉPASSÉS POUR CERTAINS POLLUANTS.....</b>	<b>163</b>
3.1.1 Émissions de polluants atmosphériques.....	163
3.1.2 Zones sensibles du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) .....	164
3.1.3 Concentration de polluants atmosphériques et exposition des populations .....	165
3.1.4 Le risque lié au Radon .....	169
3.1.5 L’ambrosie.....	170
<b>3.2 LE SOL : UNE POLLUTION PONCTUELLE LIÉE AU PASSÉ INDUSTRIEL.....</b>	<b>171</b>
<b>3.3 LES DÉCHETS : UNE AMÉLIORATION DE LA VALORISATION .....</b>	<b>174</b>
3.3.1 Une gestion des déchets ménagers et assimilés organisée et une valorisation en augmentation.....	174
3.3.2 Un manque de centres de gestion et de tri des déchets du BTP .....	176
3.3.3 La gestion des déchets de soins .....	177
3.3.4 Un plan de gestion dans le but de maîtriser les impacts sur l’environnement.....	179
<b>3.4 DES SYSTÈMES D’ASSAINISSEMENT CONFORMES .....</b>	<b>180</b>
<b>3.5 LE BRUIT : L’IMPACT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES.....</b>	<b>182</b>
3.5.1 Le bruit engendré par les infrastructures de transport terrestre à prendre en compte dans les aménagement .....	182
3.5.2 Des plans de prévention du bruit dans l’environnement en cours.....	184
<b>FICHE SYNTHÈSE 3 .....</b>	<b>188</b>
Pollutions .....	188
Enjeux.....	189
<b>THÉMATIQUE 4 RISQUES.....</b>	<b>190</b>
<b>4.1 RISQUES NATURELS : UNE FORTE EXPOSITION AUX INONDATIONS ET MOUVEMENTS DE TERRAIN .....</b>	<b>190</b>
4.1.1 Une forte exposition aux inondations dans les plaines et vallées .....	190
4.1.2 Un risque de mouvements de terrain centré sur la partie ardéchoise du SCoT .....	190
4.1.3 Un risque feux de forêt principalement localisé sur les communes boisées de l’Ardèche.....	193
4.1.4 Un risque sismique modéré sur l’ensemble du territoire .....	193
4.1.5 Des mouvements de terrain liés à des cavités souterraines.....	195
<b>4.2 RISQUES TECHNOLOGIQUES : NOMBREUX, MAIS BIEN IDENTIFIÉS.....</b>	<b>195</b>
4.2.1 Un territoire sans centrale, mais tout de même exposé au risque nucléaire .....	195
4.2.2 Un risque de rupture de barrage .....	195
4.2.3 Le risque de Transport de Matières dangereuses (TMD).....	195
4.2.4 Le risque industriel.....	196
4.3 DES MESURES DE PRÉVENTION.....	198
4.3.1 Les territoires à risques importants d’inondation (TRI) .....	198
4.3.2 Les Plans de prévention des risques (PPR).....	198
4.3.3. Les outils de connaissance .....	201

<b>FICHE SYNTHÈSE 3 .....</b>	<b>202</b>
Risques .....	202
Enjeux.....	202
<b>THÉMATIQUE 5 : UNE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES.....</b>	<b>203</b>
<b>5.1 Les politiques publiques en cours .....</b>	<b>203</b>
5.1.1 La loi « transition énergétique » .....	203
5.1.2 Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE), intégré dans le SRADDET .....	203
5.1.3 Les Plans Climat-Énergie territoriaux (PCAET) .....	204
<b>5.2 DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE À RÉDUIRE.....</b>	<b>204</b>
5.2.1 Une utilisation prédominante des produits pétroliers.....	204
5.2.2 Le Facteur 4 : un objectif toujours éloigné .....	205
5.2.3 Transports et habitat, principaux émetteurs de Gaz à effet de serre.....	206
5.2.4 De nettes disparités territoriales .....	206
<b>5.3 DES POTENTIALITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SOUS-EXPLOITÉES, HORMIS L'HYDROÉLECTRICITÉ :.....</b>	<b>207</b>
5.3.1 Une production renouvelable pour l'essentiel liée à l'hydroélectricité.....	207
5.3.2 L'énergie solaire, un potentiel immense sous-exploité .....	208
5.3.3 L'éolien, un développement contraint malgré une position très favorable .....	211
5.3.4 Un net besoin de structuration de la filière bois-énergie .....	212
5.3.5 Des gisements conséquents de biogaz.....	213
5.3.6 La géothermie .....	215
FICHE SYNTHÈSE 5 .....	216
<b>THÉMATIQUE 6 : UN PATRIMOINE RICHE ET DIVERSIFIÉ.....</b>	<b>217</b>
<b>6.1 DES PAYSAGES PLURIELS OÙ LES ESPACES AGRICOLES OCCUPENT UNE PLACE PRÉPONDÉRANTE.....</b>	<b>217</b>
6.1.1 La nature, l'agriculture et les grands équipements .....	217
6.1.2 Des paysages d'exception, porteurs d'identités .....	217
6.1.3 Une mosaïque de paysages.....	219
<b>6.2 UN RISQUE DE BANALISATION DES PAYSAGES .....</b>	<b>222</b>
6.2.1 Le développement du mitage et l'étalement urbain .....	222
6.2.2 La spécialisation des espaces .....	224
6.2.3 Des parcours « paysagers » dépréciés .....	224
6.2.4 Le Parc Naturel Régional du Vercors, un outil pour la préservation des paysages.....	226
<b>6.3 UN PATRIMOINE PORTEUR D'IDENTITÉS .....</b>	<b>0</b>
6.3.1 Un nombre considérable de sites classés, inscrits ou labellisés .....	0
6.3.2 Des silhouettes villageoises remarquables .....	1
6.3.3 Un Patrimoine artisanal et industriel et la nationale 7 .....	1
6.3.4 Un Patrimoine architectural, rural et urbain.....	1
6.3.5 Un Patrimoine lié à l'eau .....	2
6.3.6 Un Patrimoine archéologique .....	2
FICHE SYNTHÈSE 6.....	3
<b>FICHE SYNTHÈSE HIÉRARCHISÉE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....</b>	<b>4</b>
<b>Une ressource en eau fortement exploitée.....</b>	<b>4</b>

<b>Des milieux naturels à conforter .....</b>	<b>5</b>
<b>Un paysage et un patrimoine remarquable, mais soumis à la pression de la banalisation des territoires périurbains. ....</b>	<b>6</b>
<b>Des efforts en matière de réduction des consommations énergétiques à poursuivre par l'exploitation du potentiel de développement des énergies renouvelables. ....</b>	<b>6</b>
<b>Des risques et nuisances concentrés dans les vallées du Rhône et de l'Isère.....</b>	<b>7</b>
<b>Des ressources en matériaux stratégiques à préserver, mais dans des secteurs sensibles .....</b>	<b>8</b>
<b>FICHE SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PAR TERRITOIRE.....</b>	<b>10</b>
<b>La vallée du Rhône .....</b>	<b>10</b>
<b>Le triangle Romans-sur-Isère, Valence, Tain-l'Hermitage/Tournon-sur-Rhône.....</b>	<b>11</b>
<b>La plaine de Valence.....</b>	<b>11</b>
<b>Contreforts de l'Ardèche .....</b>	<b>12</b>
<b>Drôme des collines .....</b>	<b>12</b>
<b>Piémonts du Vercors .....</b>	<b>13</b>
<b>THÉMATIQUE 7 : DES SITES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉS PAR LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT ...</b>	<b>14</b>
<b>52 sites susceptibles d'être touchés de manière notable par la mise en œuvre du SCoT .....</b>	<b>14</b>
<b>La méthode de diagnostic de la sensibilité environnementale des sites .....</b>	<b>18</b>
<b>Les résultats, globaux et site par site.....</b>	<b>19</b>
La Motte – Valence / Portes-lès-Valence .....	0
1.2 Hugo Provence – Valence .....	0
1.3 Lautagne – Valence .....	0
1.4 Zone d'activités Aéroport - Chabeuil.....	0
1.5 - La Bayot – Valence .....	0
1.6 Valence 2.....	0
1.7 Les « Couleures » - Valence.....	1
1.8 Laye - Saint-Marcel-lès-Valence .....	2
1.9 Pôle d'échange à Saint-Marcel-lès-Valence .....	3
1.10 Écoparc Rovaltain – Alixan / Châteauneuf-sur-Isère.....	0
1.11 Chabanneries – Bourg-lès-Valence .....	0
1.12 Montée du Long – Bourg-lès-Valence .....	0
1.13 Bourg-lès-Valence Nord – Châteauneuf-sur-Isère .....	2
1.14 RN7 - Portes-lès-Valence.....	4
1.15 Centre commercial – Guilhaud-Granges.....	6
1.16 Les Murets-Pôle 2 000 – Saint-Péray .....	7
1.17 Multisite Nord Rhône Crussol / La Plaine – Saint-Péray .....	8
1.18 Alboussière.....	9
1.19 Pont-de-l'Isère Nord – Pont-de-l'Isère .....	11
1.20 La-Roche-de-Glun.....	13
1.21 Champagne – Tournon-sur-Rhône .....	15
1.22 Saint-Jean-de-Muzols .....	17
1.23 ZA Est – Tain-l'Hermitage/Mercurol.....	18

1.24	Système territorial Nord - Erôme	19
1.25	Saint-Donat-sur-l'Herbasse Multisites	20
1.26	Crépol	22
1.27	Monts du Matin – La-Baume-d'Hostun	23
1.28	Saint Vérant – Saint-Paul-lès-Romans	24
1.29	Meilleux – Romans-sur-Isère	25
1.30	Portes du Vercors et Beauregard – Bourg-de-Péage et Châteauneuf-sur-Isère	26
1.31	Les Seigneurs Pizançon - Chatuzange-le-Goubet	28
1.32	Romans nord-est – Romans-sur-Isère	30
1.33	La Gare – Marches	32
1.34	Soyons – Charmes-sur-Rhône	33
1.35	Freydières - Soyons / Guilhaud-Granges	35
1.36	Les Caires – Etoile-sur-Rhône	37
1.37	Beaumont-lès-Valence Nord Sirius – Beaumont-lès-Valence	39
1.38	Beauvert - Montéléger	41
1.39	Franchissement du Rhône Nord de Valence – Saint-Péray (rive droite)	42
1.40	Franchissement du Rhône Nord de Valence - Bourg-lès-Valence (rive gauche)	43
1.41	Franchissement du Rhône Nord Tain/Tournon-sur-Rhône – Vion (rive droite)	44
1.42	Franchissement du Rhône Nord Tain/Tournon-sur-Rhône – Gervans (rive gauche)	45
1.43	Franchissement de l'Isère Drôme des collines/Roaltrain – Romans-sur-Isère (rive droite)	46
1.44	Franchissement de l'Isère Drôme des collines/Roaltrain - Châteauneuf-sur-Isère (rive gauche)	47
1.45	Déviation de Saint-Péray - Saint-Péray	48
1.46	Echangeur des Couleures – Valence/Saint-Marcel-lès-Valence	50
1.47	Échangeur de Montélier - Valence	51
1.48	Espace aquiludique - Valence	52
1.49	Les Croisières - Guilhaud-Granges	54
1.50	Système territorial Nord « Maisons Seules » - Saint-Jean-de-Muzols	56
1.51	Zone AU Fontay - - Saint-Félicien	57
1.52	Zone AU - Colombier-le-Vieux	58

## THÉMATIQUE 1 : UN CARREFOUR BIOCLIMATIQUE

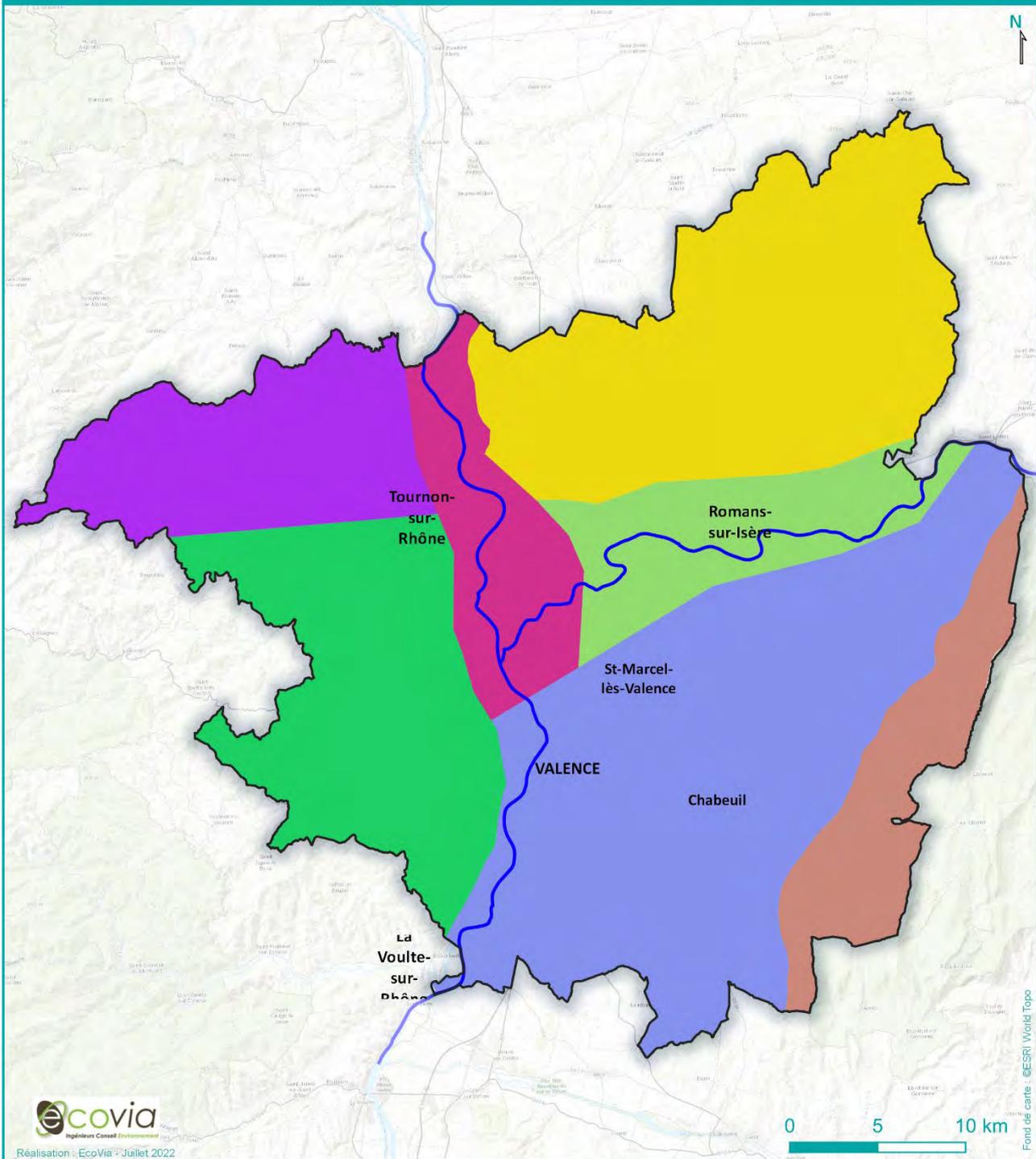
### 1.1 UNE BIODIVERSITÉ RICHE ET VARIÉE

#### 1.1.1 Des entités contrastées

Le secteur Rovaltain-Drôme-Ardèche, étant donné la variété de ses paysages, de sa géologie et de ses influences climatiques, abrite une grande biodiversité. Plusieurs « districts » sont identifiés :

- **Le Haut-Vivarais**, caractérisé par un substrat cristallin, ses vallées et un climat à tendances montagnardes ;
- **le Vivarais**, caractérisé par ses collines sillonnées de cours d'eau, la diversité de son substrat et les influences climatiques méditerranéennes ;
- **le Chambaran**, caractérisé par des espaces naturels relativement préservés, des sols variés, des paysages vallonnés, de nombreuses rivières et forêts de feuillus ;
- **la moyenne vallée du Rhône** est une zone écologiquement tronquée, dont les milieux naturels persistent sous forme de lambeaux du fait d'une forte urbanisation (habitations, usines, infrastructures...);
- **la Basse-Isère**, secteur de plaine, localement industrialisée ;
- **la Basse vallée du Rhône**, plaine alluviale, centrée autour du fleuve et de son réseau hydrographique affluent et marqué par l'activité agricole et industrielle ;
- **le Vercors**, qui se distingue par son relief, la nature calcaire et marneuse de son substrat, son réseau hydrographique.

## Districts



### Légende

Cours d'eau principal		
		Basse vallée de l'Isère
		Basse vallée du Rhône
		Chambaran
		Haut-Vivaraïs
		Moyenne vallée du Rhône
		Vercors
		Vivaraïs

Source : EIE du SCoT de 2016

### 1.1.2 Une diversité de milieux remarquables

Le territoire du Grand Rovaltain, du fait de sa situation de carrefour et d'interface, présente une grande richesse écologique. Il compte de nombreux espaces naturels et une grande diversité de milieux :

- **boisements feuillus**, composés de châtaigniers, accompagnés de chênes rouvres et, plus accessoirement, de chênes pubescents, verts et pédonculés, de charmes, de robiniers, de frênes, de peupliers... sur les versants boisés des vallées, de taillis de hêtres ou encore de peupliers non cultivés dans la plaine du Rhône ou le piémont du Vercors ;
- **boisements de conifères** à base de pins sylvestres ou de pins maritimes coiffant les buttes ardéchoises, ou des plantations de douglas ;
- **landes et garrigues à chênes verts** qui occupent les versants sud ardéchois ou encore les coteaux ensoleillés des collines drômoises. Ces milieux chauds et ouverts favorisent des espèces peu répandues comme la Caille des blés et la Huppe fasciée notamment. Le Bruant fou et le Bruant ortolan, comme l'Engoulevent d'Europe sont, aussi, typiques de ces zones ensoleillées ;
- **prairies**, souvent composées de graminées, et dont l'intérêt est d'autant plus grand que ces milieux sont peu amendés et bénéficient de conditions extrêmes de sécheresse ou d'humidité. On peut y trouver des espèces d'affinités méditerranéennes, tels le Micropus dressé ou la Bunias fausse-roquette ;
- **pelouses sèches** souvent remarquables par la diversité en orchidées (Orchis singe, militaire, pourpre, Ophrys litigieux, Orchis tridenté, Ophrys de la Drôme, Ophrys araignée...). Ce type de milieu se retrouve sur les contreforts des « Monts-du-Matin » (chainons occidentaux du Vercors), dans le secteur de Beauregard-Baret et Rochefort-Samson ou encore sur la montagne de Crussol côté ardéchois ;
- **milieux aquatiques**, représentés par le Rhône et l'Isère, principaux cours d'eau du territoire, et leurs affluents. Les eaux froides et bien oxygénées des cours d'eau classés « rivières à truite fario » favorisent plusieurs poissons, dont la Lamproie de Planer et le Chabot ainsi que de nombreuses libellules ;
- **zones humides**, entre bordures de cours d'eau et plaines alluviales rassemblant boisements riverains en bordure de rivière (ripisylves, marécages périfluviaux), bras morts, marais et landes humides de plaines et plateaux, bois marécageux, prairies inondables, ripisylves... Hormis les milieux associés aux cours d'eau, les zones humides sont plutôt rares sur la partie drômoise du territoire, en raison du sous-sol majoritairement calcaire et donc perméable. On en retrouve toutefois dans les Chambarans (collines drômoises) et côté ardéchois.

## 1.2 DE NOMBREUX ESPACES PROTÉGÉS OU RELEVANT D'UN INVENTAIRE

SOURCES : INPN

En termes d'occupation du sol, les espaces « naturels » du Grand Rovaltain représentent 29 % de sa surface, dont certains sont protégés et/ou font l'objet de dispositifs de gestion et/ou de valorisation. Ainsi, 52 % du territoire relèvent d'un inventaire, tandis que 7 % relèvent de mesures de conservation et 2 % de mesures de protection.

### 1.2.1 Les protections locales et dispositifs de gestion contractuelle

Le territoire du Grand Rovaltain est concerné par l'Arrêté préfectoral de protection de biotope de « la combe de Beauregard-Baret ». Ce site de 1,7 ha est destiné à préserver l'habitat de l'Ophrys de la Drôme (*Ophrys drumana*), orchidée peu fréquente sur les pelouses sèches du Piémont du Sud-Vercors et du Royans, endémique du Vercors. Les activités sont réglementées sur le site afin de ne pas dégrader son biotope.

De plus, le territoire du Rovaltain compte 13 Espaces Naturels Sensibles :

- massifs calcaires de Crussol et Soyons (Guilherand-Granges, Saint-Péray, Soyons), Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne (Boucieu-le-Roi, Colombier-le-jeune, Etable, Lemps, Plats, Saint-Barthélémy-le-Plain, Saint-Jean-de-Muzols, Tournon-sur-Rhône) en Ardèche.
- étang du Mouchet (Chavannes), butte du Châtelard (Châteauneuf-sur-Isère), zone humide de Châteauvert (en cours, Valence), mares de Bachassier (Chabeuil) et parc départemental de Lorient (Montéléger), source de la Veauve (Marsaz), lac des Couleurs (Valence), milieux alluviaux – Lômes du Rhône (La Roche-de-Glun), marais des Ulèzes (Saint-Donat-sur-l'Herbasse), ancien lagunage (Larnage), Pierre Aiguille (Crozes-Hermitage) dans la Drôme.

### 1.2.2 Les inventaires départementaux et nationaux

Le territoire du SCoT abrite de nombreux espaces répertoriés au titre des inventaires institutionnels. Il comprend :

- **9 ZNIEFF de type II** couvrant 41 % du territoire. L'essentiel de ces zones est localisé sur la Drôme des collines, ainsi qu'au niveau du Piémont du Vercors et des vallées alluviales du Rhône et de l'Isère.
- **60 ZNIEFF de type I** couvrant environ 12 % de la partie ardéchoise du territoire et 6 % de la section drômoise.

Par ailleurs, les services de l'État, conjointement avec l'Agence de l'eau, la région et les départements, ont porté à connaissance un inventaire départemental des zones humides, milieux remarquables, car rares et menacés. 93 sites (750 hectares) et 298 sites (3015 hectares) ont été répertoriés respectivement sur les parties ardéchoises et drômoises du SCoT. Ces sites ont fait l'objet d'un porter à connaissance conjoint de l'État.

Enfin, un inventaire des pelouses sèches a, quant à lui, été mené dans le département de la Drôme. 258 sites, couvrant 876 hectares, concernent le territoire du SCoT.

### 1.2.3 Les dispositifs contractuels européens

9 sites Natura 2000 sont recensés sur le territoire, un site au titre de la Directive Oiseau et le reste au titre de la Directive Habitats. Ces sites couvrent un total de 8416 hectares, soit 5 % du territoire du Grand Rovaltain :

Intitulé	Type	Code	Superficie au sein du territoire du SCoT	Vie administrative
<b>Printegarde</b>	ZPS	FR8212010	En limite du territoire	DOCOB mis en place en 2005 et en cours de mise à jour
<b>Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Châteaubourg</b>	ZSC	FR8201662	456 ha (0,3 % du SCoT)	DOCOB approuvé le 15/01/2002
<b>Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère</b>	ZSC	FR8201675	1067 ha (0,7 % du SCoT)	DOCOB approuvé le 30/06/2005
<b>Affluents rive droite du Rhône</b>	SIC	FR8201663	2754 ha (1,7 % du SCoT)	DOCOB en cours d'élaboration (réalisé sur la partie « Loire »)
<b>Milieux alluviaux du Rhône aval</b>	ZSC	FR8201677	184 ha (0,1 % du SCoT)	DOCOB approuvé le 10/12/1998 et actualisé le 24/06/2007
<b>Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents</b>	SIC	FR8201658	14 ha (0,01 % du SCoT)	DOCOB en cours d'élaboration
<b>Étangs, landes, vallons tourbeux humides et</b>	SIC	FR8201726	En limite du territoire	DOCOB approuvé le 09/11/2009

Intitulé	Type	Code	Superficie au sein du territoire du SCoT	Vie administrative
<b>ruisseaux à écrevisses de Chambaran</b>				
<b>Monts du matin, combe Laval et val Sainte-Marie</b>	ZSC parti elle	FR8201692	652 ha (0,4 % du SCoT)	DOCOB en cours d'élaboration
<b>Gervanne et rebord occidental du Vercors</b>	SIC	FR8201681	3290 ha (2 % du SCoT)	DOCOB en cours d'élaboration

#### 1.2.4 Les autres éléments de connaissance

Côté ardéchois, les vallées du Doux, de l'Ay et de la Cance sont dominées par des prairies humides et bords de cours d'eau. Le maintien de pratiques agricoles adaptées est essentiel à la conservation de ces milieux qui sont également menacés par la pression de l'urbanisation.

Dans la vallée du Rhône subsistent quelques belles îles (anciens bras du Rhône) et autres milieux (boisements, zones en eau, prairies...).

#### 1.2.5 Le Contrat-Vert et bleu

Identifié comme un secteur prioritaire par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la Région Rhône-Alpes, le territoire du Grand Rovaltain s'est doté d'un Contrat Vert et Bleu, afin de soutenir les acteurs locaux dans la conduite de projets opérationnels visant à préserver ou restaurer la trame verte et bleue du territoire.

Le Contrat Vert et Bleu est un outil contractuel signé entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau, le Département de la Drôme, le Syndicat mixte du SCoT du Grand Rovaltain (qui pilote le Contrat) et les acteurs locaux. Il prévoit un programme d'actions opérationnel comportant 52 actions portées par une quinzaine de partenaires, pour un budget total de 13,2 millions d'euros sur une période de 5 ans (2015-2020). Le contrat bénéficie du soutien de l'Union européenne (FEDER). Il a pris fin en 2022.

#### 1.2.6 Étude de hiérarchisation des enjeux des zones humides pour l'élaboration d'une stratégie globale

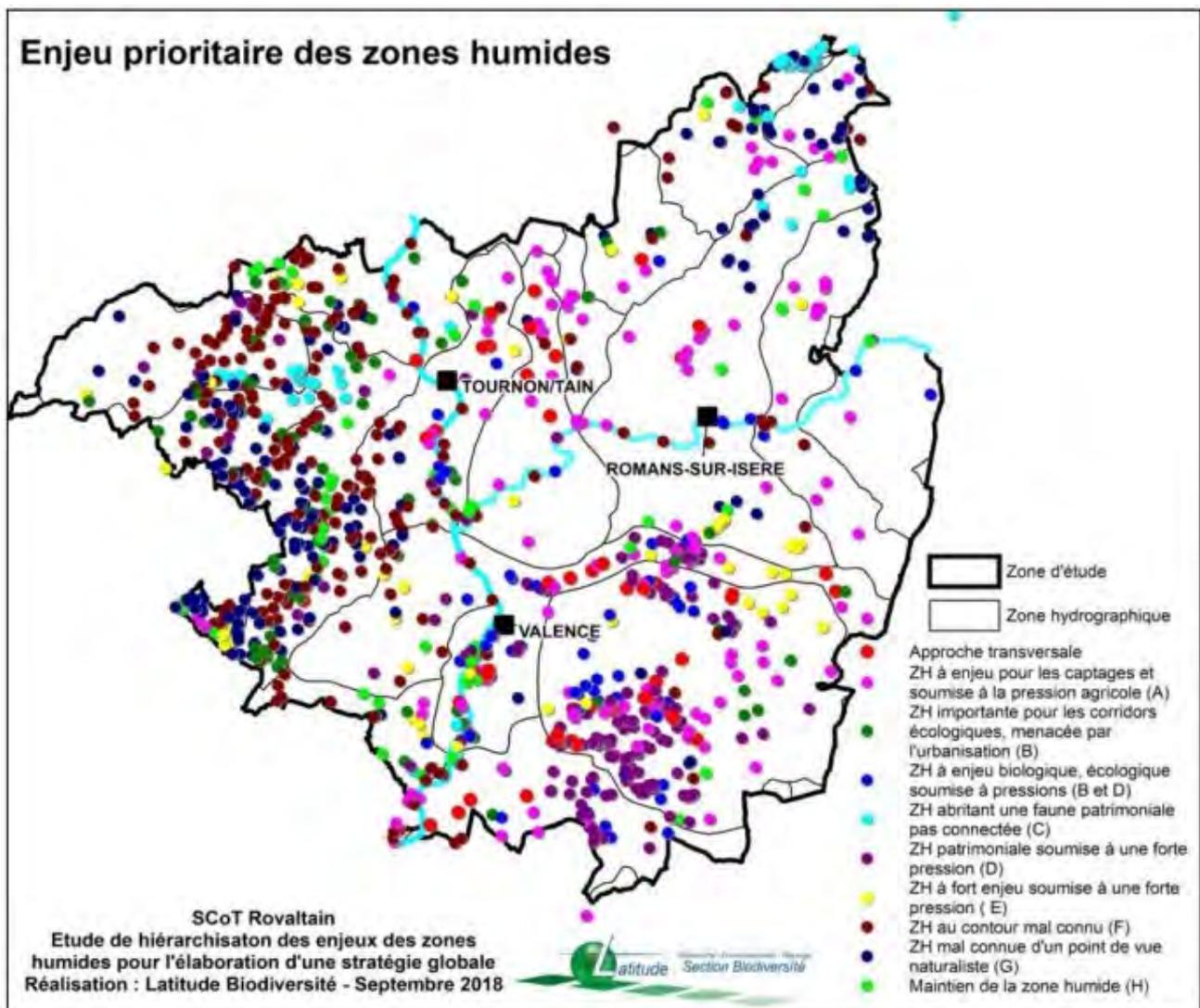
Dans le cadre du Contrat vert et bleu, le syndicat mixte du SCoT du Grand Rovaltain a mené une étude sur les enjeux des zones humides du Grand Rovaltain qui poursuivait deux objectifs :

- Améliorer la prise en compte des enjeux des zones humides notamment dans les documents et projets d'urbanisme locaux dans une démarche concertée et cohérente à l'échelle du SCoT du Grand Rovaltain ;
- Favoriser l'émergence d'actions opérationnelles de préservation, de gestion et de mise en valeur des zones humides, par l'implication des acteurs locaux concernés dans la démarche.

Au total, 1 110 zones humides ont été caractérisées selon leur enjeu :

Répartition des zones humides par niveau d'enjeu

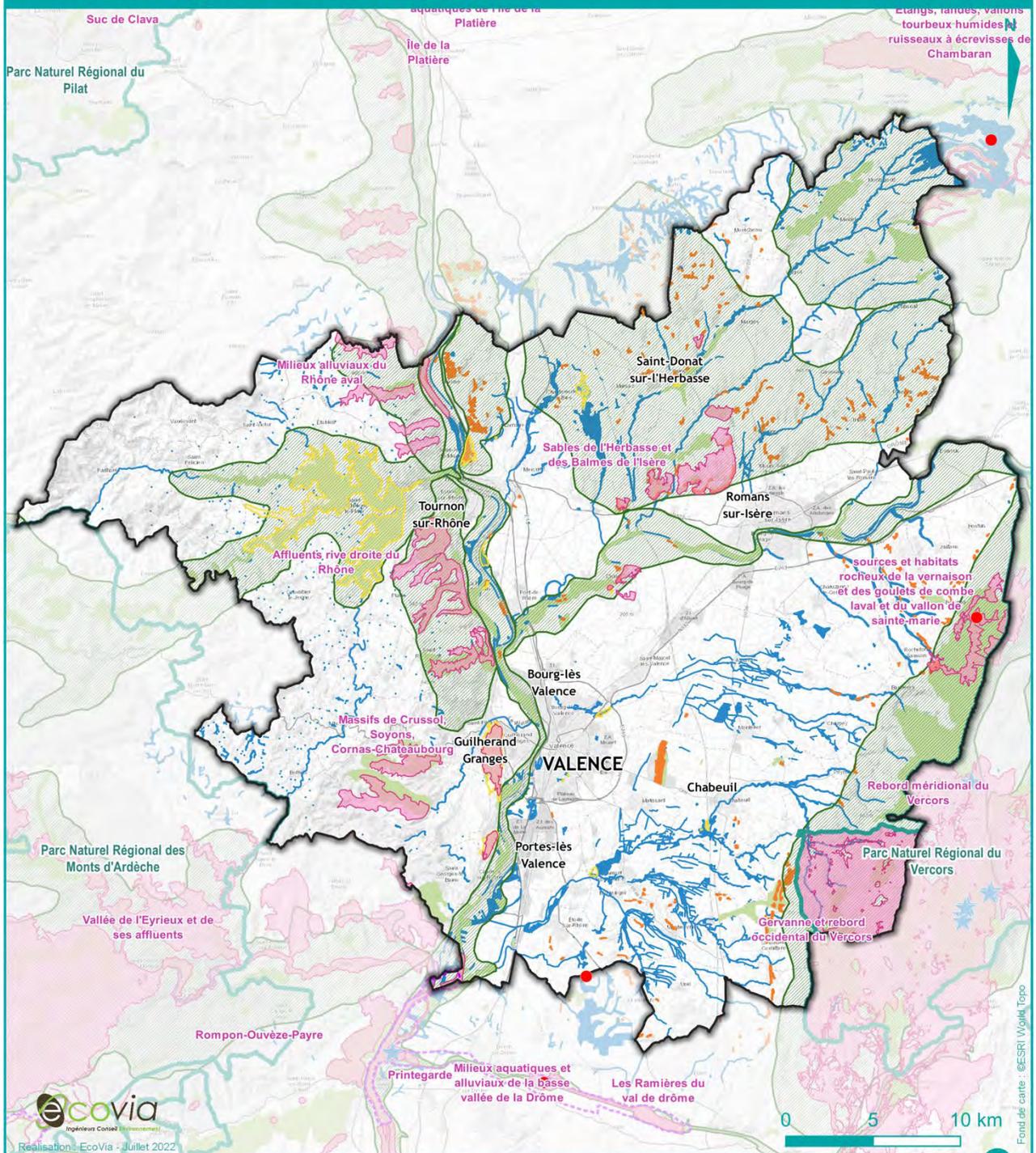
Enjeu prioritaire	Nombre de ZH
Approche transversale	53
ZH à enjeu biologique, écologique soumise à pressions (B et D)	74
Maintien de la zone humide (H)	56
ZH à enjeu pour les captages et soumise à la pression agricole (A)	140
ZH à fort enjeu soumise à une forte pression (E)	52
ZH abritant une faune patrimoniale pas connectée (C)	51
ZH au contour mal connu (F)	248
ZH importante pour les corridors écologiques, menacée par l'urbanisation (B)	80
ZH mal connue d'un point de vue naturaliste (G)	187
ZH patrimoniale soumise à une forte pression (D)	169
<b>Total</b>	<b>1110</b>





*Répartition des zones humides selon leur enjeu prioritaire*

## Contexte général du milieu naturel



### Légende

- Périmètre du SCoT
- Site NATURA 2000
- ZICO
- APPB
- Espace naturel sensible
- Parc naturel régional

Source : INPN, DREAL Rhône-Alpes, 2022

- Inventaire départ. des pelouses sèches
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- Inventaire régional des tourbières (site)
- Inventaire départ. des zones humides

## 1.3 DES ESPÈCES RARES ET MENACÉES

### 1.3.1 Des espèces rares...

De par la richesse de ses milieux, le Grand Rovaltain se caractérise par la présence à la fois d'une flore et d'une faune aux influences méditerranéennes et d'espèces caractéristiques du Massif central. On observe ainsi :

- la présence d'espèces originales d'influence méditerranéenne, dont certaines sont remarquables : Corbeille d'argent à gros fruits, Grand éphèdre, Gagée des prés (rares au niveau national), Orchis à trois dents (rare au niveau départemental) pour la flore, Pipit rousseline, Merle bleu, Fauvettes méditerranéennes (oiseaux), Lézard ocellé (reptile), Zygène cendrée (papillons diurnes) pour la faune.
- La présence de nombreuses plantes rares dans la région, d'influence atlantique, car parvenant ici en limite orientale de leur aire de répartition, qui trouvent refuge dans les prairies et landes humides et dans les vallons frais comme l'Œillet du granite (endémique du Massif central).

### 1.3.2... y compris en milieu agricole

Les grandes cultures à l'origine de la destruction de nombreux bois, haies, arbres isolés, talus, fossés ont eu pour effet, dans la plaine de Valence, l'effondrement des espèces liées aux bocages. Des oiseaux comme la Huppe fasciée ont alors quasiment disparu. Parallèlement, certaines espèces, notamment d'oiseaux et pour la plupart d'origine steppique, ont profité de ces nouveaux espaces ouverts pour se développer. Cela concerne particulièrement le site de l'Aérodrome de Saint-Paul-lès-Romans, la plaine des Balmes à Romans-sur-Isère ainsi que le secteur voisinant l'aéroport de Valence. C'est ainsi que le Grand Rovaltain joue un rôle important de conservation à l'échelle de la Drôme et de l'Ardèche pour la Chevêche d'Athéna, la Bergeronnette printanière, le Bruant proyer, la Caille des blés et l'Effraie des clochers. Mais également pour deux espèces d'amphibiens, le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué.

En complément, les espaces de relief où se pratique toujours une polyculture-élevage abritent d'importantes communautés inféodées aux bocages : la Drôme des collines (secteurs 1, 2 et 4 de la carte page 14), la vallée de l'Isère (secteur 6), les coteaux ardéchois (secteurs 3, 5 et 10), les piémonts du Vercors (secteurs 7 et 8) et la plaine de Montmeyran (secteur 9) sont les territoires où est identifiée une communauté faunistique liée à cet habitat.

### 1.3.3 Les secteurs des espèces menacées

Plusieurs secteurs du Grand Rovaltain présentent une forte densité d'espèces menacées, classées sur la liste rouge régionale (source : LPO, 2012). Ces secteurs, stratégiques pour la conservation des espèces menacées à l'échelle du SCoT, sont les suivants :

- **les Chambarans abritent des oiseaux inféodés aux bocages**, tels le Busard cendré, qui n'est plus présent en Drôme que sur ce secteur, ou le Guêpier d'Europe lié à la présence d'affleurements sableux. Plusieurs zones humides abritent également des amphibiens à forte valeur patrimoniale comme le Sonneur à ventre jaune et le Triton alpestre. Enfin, les forêts abritent des populations remarquables de chiroptères (murin de Bechstein, murin à oreilles échancrées).
- **La moyenne-vallée du Rhône abrite dans ses grottes de nombreuses chauves-souris**. Au bénéfice des remontées climatiques méditerranéennes, de nombreuses espèces trouvent ici leurs limites méridionales de distribution. C'est le cas du Monticole bleu, mais également du Lézard ocellé. Les plateaux agricoles ardéchois abritent des espèces rares comme le Moineau soulcie et les pelouses sèches, reliques d'agropastoralisme, des oiseaux comme l'Alouette lulu. Les escarpements rocheux en bas de gorges offrent des habitats aux reptiles et aux rapaces comme le Grand-Duc d'Europe ou le Monticole bleu.

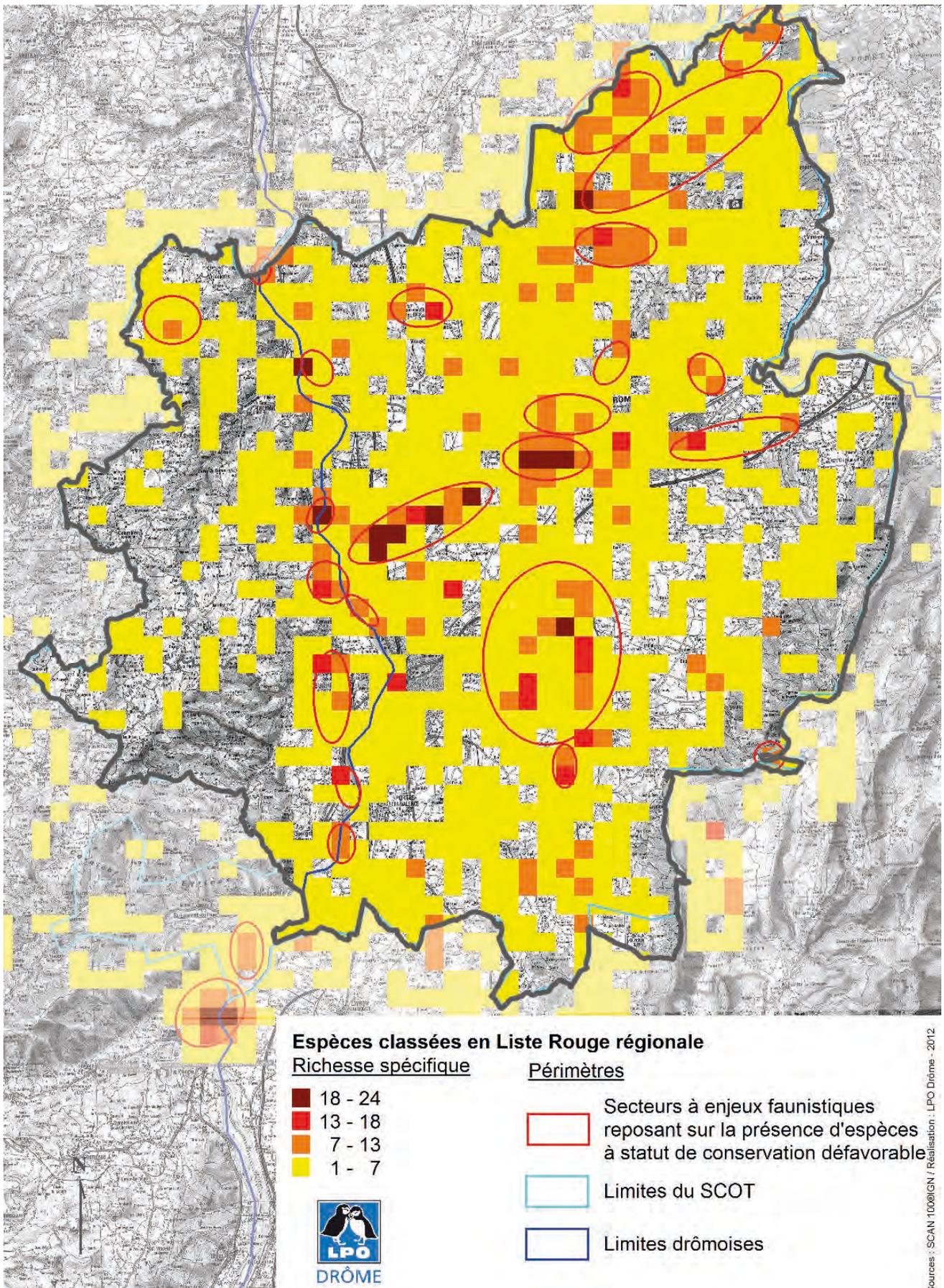
- **Les basses vallées de l'Isère et du Rhône.** D'importantes roselières se sont développées dans les sédiments en bordure de l'Isère, qui accueillent de nombreuses espèces à enjeux patrimoniaux comme la Rousserolle turdoïde ou le Fuligule morillon. Les îlots du Rhône apparaissent comme prioritaires pour la conservation de la Cistude d'Europe. Enfin les coteaux sableux de l'Isère constituent un habitat pour les espèces comme le Guêpier d'Europe.
- **La plaine agricole** accueille également une avifaune typique des paysages ouverts comme la Chevêche d'Athéna et l'Œdicnème criard. L'Aérodrome de Chabeuil, avec ses grandes zones enherbées, constitue un point de concentration d'espèces à forte valeur patrimoniale. Les zones humides sont rares, à l'image des mares des Bachassiers, à Chabeuil.
- **Les piémonts du Vercors** comptent l'une des plus importantes colonies de Minioptère de Schreibers (chauve-souris) connue en Drôme. Les rapaces rupestres sont également présents avec des espèces emblématiques comme le Faucon pèlerin et l'Aigle royal.
- **Les milieux ouverts et agricoles qu'offre le Vivarais** permettent d'y retrouver des espèces de rapaces tels que le Milan royal. Le Gypaète barbu a lui aussi été observé au sein de ce secteur.

La prise en compte de la conservation de ces espèces menacées se traduit notamment, sur le territoire du Grand Rovaltain, par la mise en œuvre des plans régionaux d'actions (PRA), eux-mêmes déclinaisons des plans nationaux d'actions pour la préservation des espèces menacées. Si tous les plans d'actions nationaux ne sont pas encore, à l'heure actuelle, déclinés en plans régionaux, on notera particulièrement 6 plans régionaux d'actions dont la portée sur le territoire du Rovaltain est d'ores et déjà d'actualité :

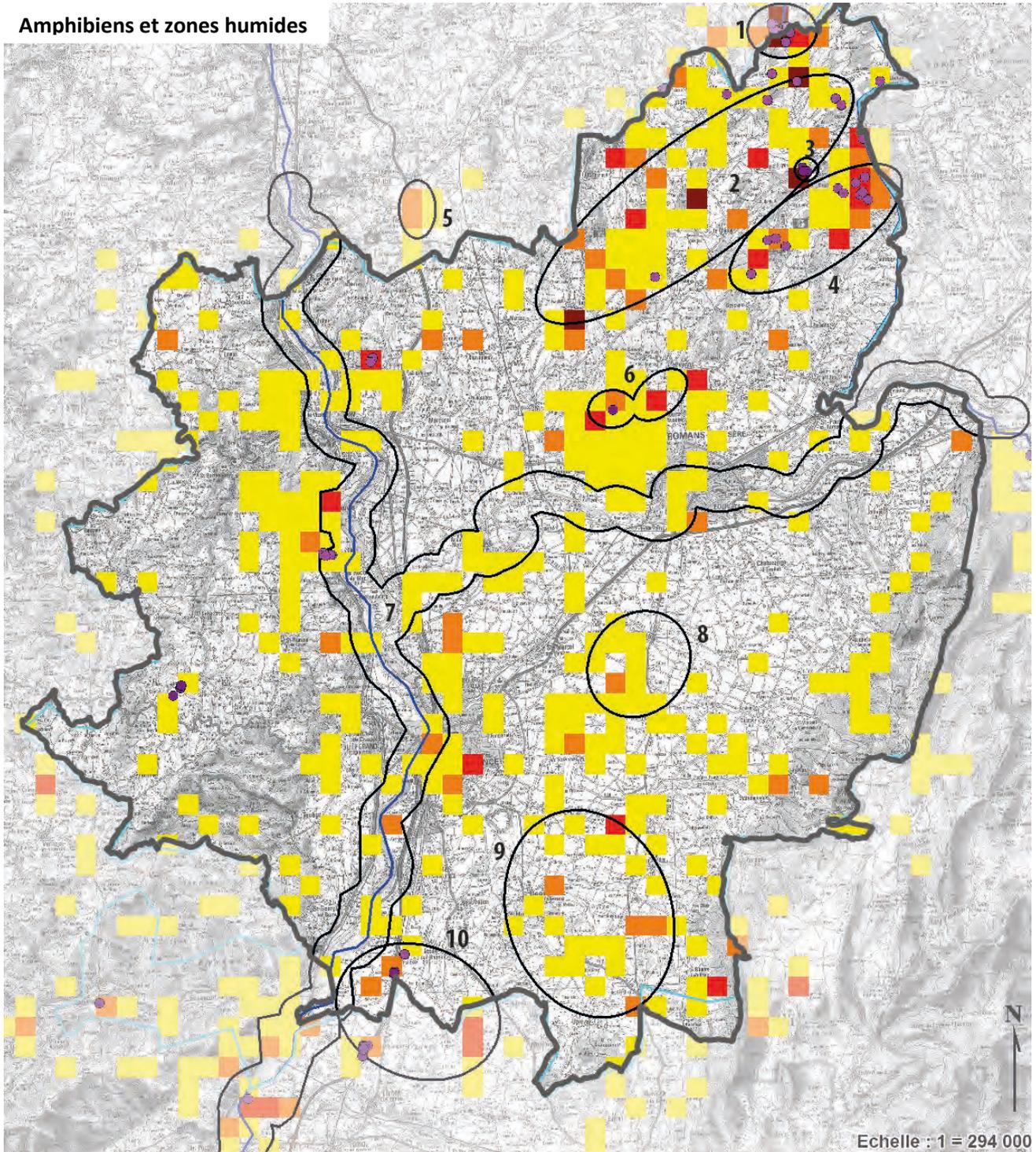
Plan régional d'action	Opérateur national	Période	Caractéristiques
Sonneur à ventre jaune	ONF	En cours de rédaction	2 sites repérés en Ardèche sur le territoire du SCoT : Glun, Saint-Georges-les-Bains, et 2 sites repérés dans la Drôme : Saint-Christophe-et le Laris et Margès
Chiroptères	Fédération nationale des CEN	2016 - 2025	Des sites ont été identifiés sur la presque totalité du territoire (1024 sites)
Loutre	Société française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM)	2019 - 2028	Présence sur tous les principaux bassins en Ardèche et une colonisation, notamment à travers l'axe Rhône, qui se poursuit dans le département de la Drôme
Gypaète barbu	LPO	2010-2020. L'évaluation de ce plan est en cours.	Sur le territoire du SCoT, 202 sites de présence identifiés au niveau du Vercors pour la Drôme et du Vivarais pour l'Ardèche
Busard cendré	LPO	En cours de rédaction	Sur le territoire du SCoT, un site identifié au niveau des Chambarans
Milan royal	LPO	2018-2027	Sur le territoire du SCoT, un site identifié au niveau du Vivarais

On notera particulièrement la richesse des sites à chiroptères sur le territoire : 6 sites sont recensés dans le PRA, dont le site de Peyrus, le seul étant classé en priorité 1 (la plus importante).

<b>Gites à chiroptères recensés</b>	
<b>Commune</b>	<b>Priorité de rang</b>
PEYRUS	1
LA BAUME CORNILLANE	3
BESAYES	5
CHATEAUBOURG	6
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	6
ROCHFORT-SAMSON	6



**Amphibiens et zones humides**



**Espèces d'amphibiens**

Richesse spécifique

- 7 - 9
- 5 - 7
- 3 - 5
- 1 - 3

Espèces Annexe II de la Directive Habitats

- Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Périmètres

- Secteurs aquatiques à enjeux batrachologiques
- Limites du SCOT
- Limites drômoises



Sources : SCAN 100@IGN / Réalisation : LPO Drôme - 2012

#### 1.3.4 Des secteurs à enjeux aquatiques

Les amphibiens sont, par nature, associés aux zones humides qui leur sont indispensables pour assurer leur reproduction. Ces habitats sont aujourd'hui gravement menacés. Le drainage, la pollution, l'urbanisation sont à l'origine de leur régression. La partie Drôme des collines (secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 6) et celle du sud de la plaine de Valence (secteur 10) ainsi que les coteaux ardéchois apparaissent prioritaires pour la conservation des amphibiens, dont le Triton crêté, le Sonneur à ventre jaune et la Grenouille agile, espèces patrimoniales. D'autres espaces aquatiques jouent un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité : la rivière Isère et le fleuve Rhône, les retenues de barrages, les roselières, les vasières et les ripisylves. De nombreuses espèces de mammifères comme le Castor, la Loutre ou le Campagnol amphibie dépendent tout au long de leur vie de la présence des zones humides.

En outre, les nombreux cours d'eau du territoire présentent une grande richesse environnementale : sur le territoire du Grand Rovaltain, 180 tronçons de cours d'eau sont identifiés au titre des Inventaires départementaux des frayères (lieux de reproduction des poissons), dont 129 sur la « liste 1 poisson », 3 sur la « liste 2 poisson » et 48 sur la liste « écrevisses ».

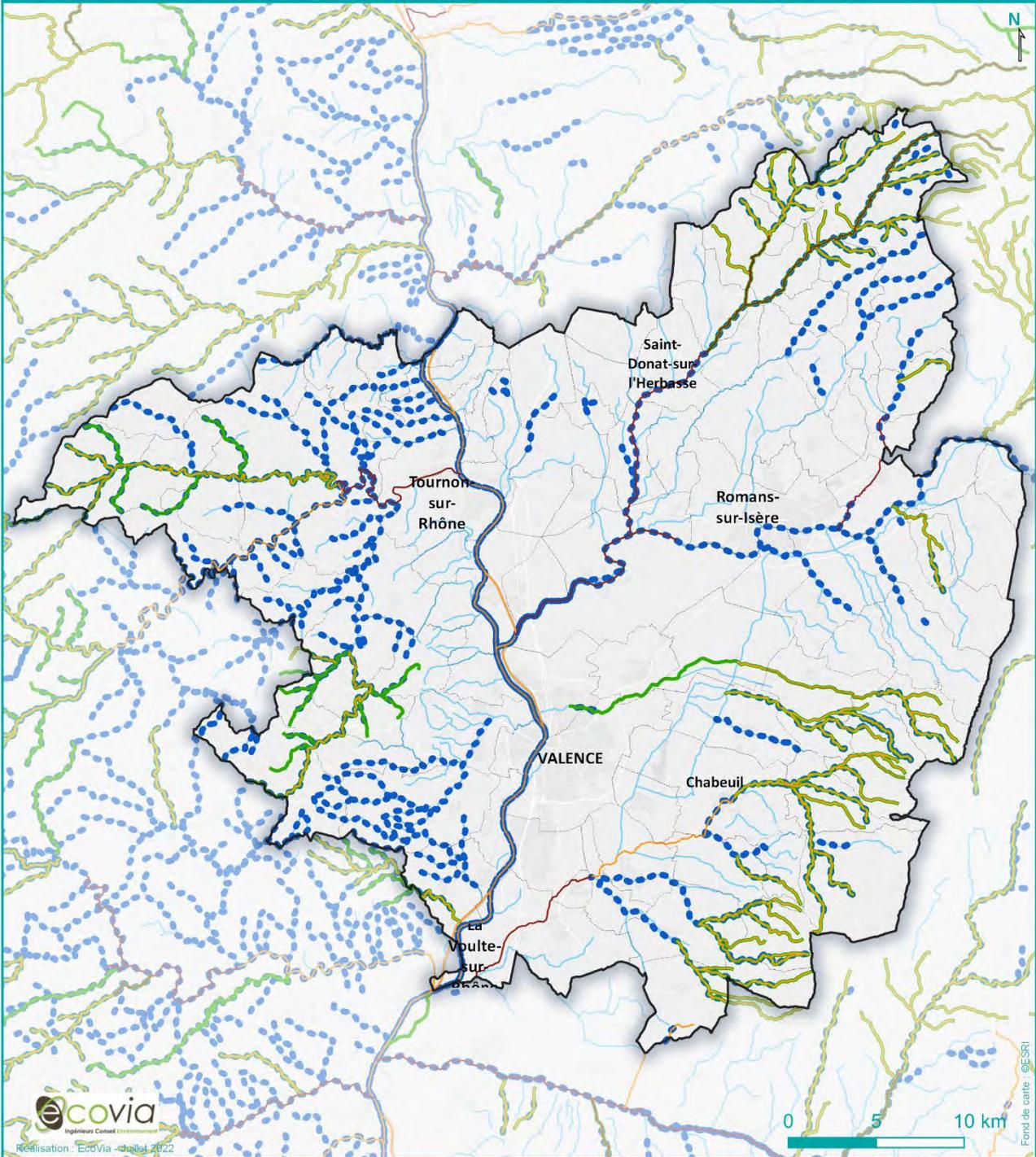
De plus, les principaux cours d'eau du territoire (dont le Rhône) ont fait l'objet d'arrêtés de classement des cours d'eau, selon 2 listes :

- un premier arrêté (n° 13-251 du 19 juillet 2013) établit la liste 1 des cours d'eau sur lesquels la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdite ;
- un second arrêté (n° 13-252 du 19 juillet 2013) établit la liste 2 des cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les 5 ans qui suivent la publication de la liste des cours d'eau.

19 cours d'eau intègrent, sur le territoire du Rovaltain, la liste 1, et 6 la liste 2 :

- La Véore de sa confluence avec le Pétochin jusqu'au Rhône
- L'Isère du barrage de la Vanelle exclu jusqu'au canal d'amenée du Rhône à l'usine de Bourg-lès-Valence, canal de dérivation de Beaumont-Montoux exclu
- La Joyeuse de la confluence avec l'Aygala jusqu'à l'Isère
- La Limone depuis la confluence avec le Fermuizet jusqu'à l'Herbasse
- L'Herbasse
- Le Doux de sa confluence avec la Daronne à sa confluence avec le Rhône

## Réservoirs biologiques et inventaire des frayères



### Légende

- Périmètre du SCoT
- Partie de cours d'eau abritant des frayères
- Réservoir biologique

### Classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique pour les aspects piscicoles et sédimentaires

- Liste 1
- Liste 2

Source : DREAL, AE RM

## 1.4 UNE TRAME VERTE ET BLEUE À CONFORTER

### 1.4.1. Le Schéma régional de cohérence écologique à l'échelle du territoire

Le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes a repris les continuités écologiques définies par les deux anciens schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) d'Auvergne et de Rhône-Alpes. Trois objectifs adressent particulièrement la question de la biodiversité et des continuités écologiques (O1.6, O4.4 et O7.5). Ils sont appuyés par les règles assurant la traduction et la protection des continuités écologiques (les réservoirs, les corridors, la trame bleue) au niveau territorial, la protection des milieux supports de biodiversité, et l'amélioration de la perméabilité des infrastructures de transport (n° 5, n° 29, n° 35, n° 36, n° 37, n° 39, n° 40, n° 41).

Sur le territoire, le SRCE présente des réservoirs de biodiversité principalement regroupés sur les franges Ouest et Est du territoire :

- À l'Ouest, en s'appuyant sur les massifs forestiers qui prennent place sur les contreforts du Rhône et les cours d'eau qui proviennent de la naissance du plateau de l'Ardèche (Massif de Crussol, affluents rive droite du Rhône)
- À l'Est, en s'appuyant sur le rebord occidental du massif du Vercors

Le SRCE délimite également plusieurs réservoirs, principalement sur la moitié Nord entre Romans-sur-Isère et Tournon-sur-Rhône sur Rhône, s'appuyant sur les îles et roselières de la basse Isère ainsi que sur les sables de l'Herbasse.

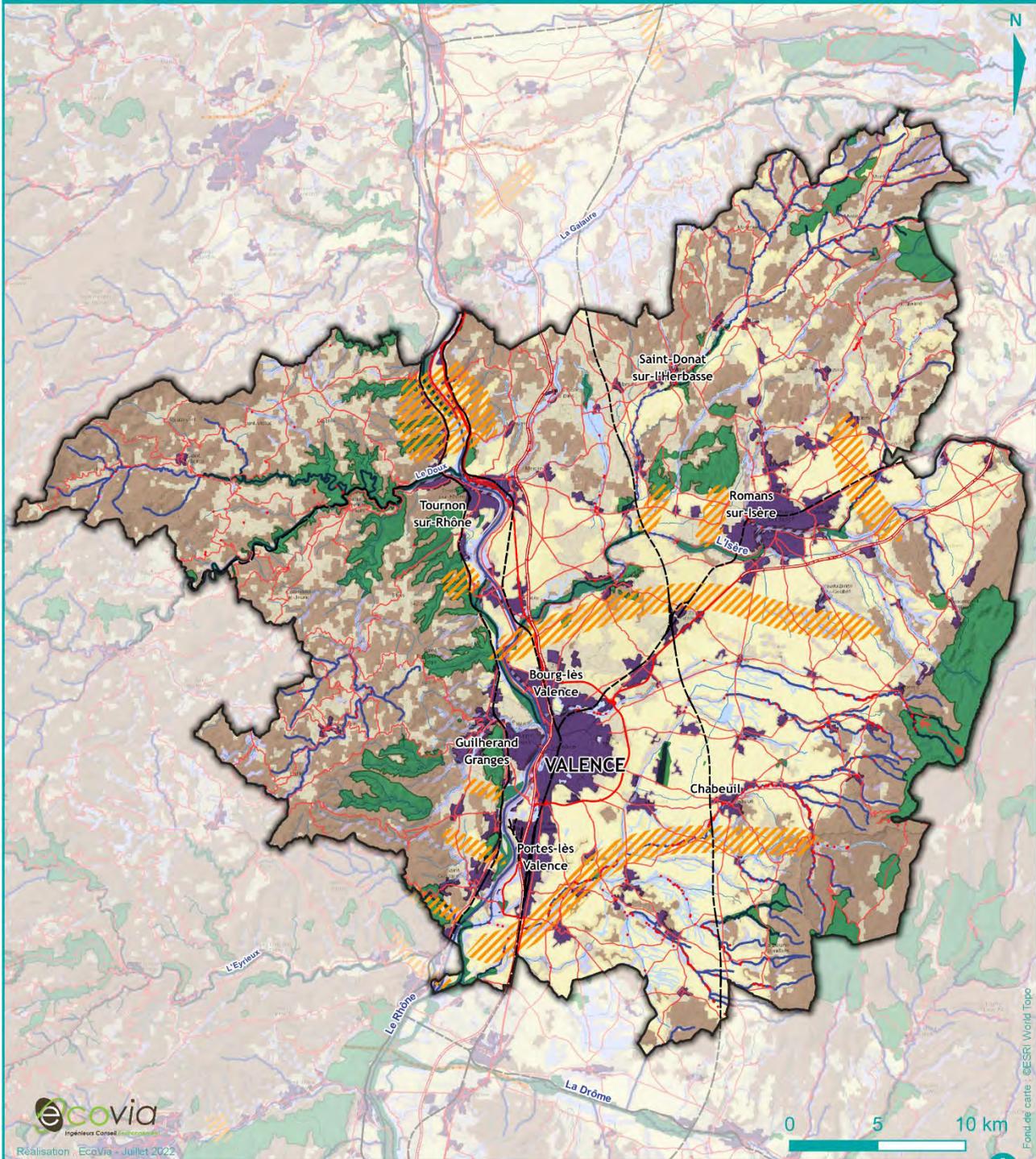
Le Vivarais, le Vercors et les collines des Chambarans apparaissent comme des espaces à forte perméabilité, des milieux à capacité d'accueil maximale pour les espèces faunistiques.

Des connexions régionales sont identifiées entre les Chambarans et le Vivarais, entre les Chambarans et le Vercors, entre le Vercors et le Vivarais. Certaines connexions régionales concernent directement le Grand Rovaltain, ou bien sont localisées en limite de celui-ci.

Des enjeux de maintien et/ou de restauration d'une trame verte et bleue fonctionnelle en secteur à dominante agricole sont identifiés dans la plaine de Valence, qui participe à la fonctionnalité écologique du territoire.

Au niveau aquatique, le Rhône et l'Isère sont les principales composantes de la trame bleue à l'échelle régionale. De nombreux obstacles sont identifiés et aucun aménagement de type passe à poissons n'est relevé. La vallée du Rhône est présentée comme une zone à enjeu aquatique à l'échelle régionale.

## Schéma régional de cohérence écologique



### Légende

— Périmètre du SCoT

#### Trame verte :

- Réservoir de biodiversité à préserver ou restaurer
- Corridor d'importance régionale à restaurer

#### Trame bleue

Cours d'eau d'intérêt écologique reconnu :

- A préserver
- A restaurer
- Zones humides à préserver ou restaurer

#### Espace support de la fonctionnalité écologique :

- Espace perméable :
- Perméabilité forte
  - Perméabilité moyenne
  - Espace perméable lié aux milieux aquatiques
  - Grand espace agricole participant à la fonctionnalité écologique

Source : DREAL Rhône-Alpes

#### Éléments de discontinuité écologique :

- Principaux obstacles et axes routiers
- Voie ferrée
- Obstacle à l'écoulement
- Zone urbanisée

Ainsi, deux secteurs sont identifiés comme secteurs à enjeux à l'échelle régionale :

La vallée du Rhône, avec des enjeux :

- de restauration de la connectivité entre des sites ponctuels
- de préservation du castor
- de continuités terrestres le long du Rhône
- de connexion est-ouest au droit du défilé Tain - Tournon-sur-Rhône
- de connectivité pour les migrateurs jusqu'à la confluence avec la Drôme.
- de connectivité avec les annexes hydrauliques du Rhône

La basse vallée de l'Isère, avec des enjeux :

- de connexion nord-sud, entre les Chambarans et le Vercors
- de préservation des pelouses sèches
- de connectivité longitudinale de l'Isère et connexions aux affluents.

La cartographie des composantes de la trame verte et bleue (SRCE) met en évidence les secteurs les plus accueillants pour la faune (espaces perméables) au niveau des trois grandes entités naturelles que sont les collines drômoises, les piémonts ardéchois et les piémonts du Vercors. Par ailleurs, plusieurs corridors d'importance régionale à préserver sont identifiés :

- entre les piémonts ardéchois et les piémonts du Vercors, au nord et au sud de Valence, traversant d'est en ouest la plaine agricole
- entre les piémonts ardéchois et la vallée du Rhône en 5 endroits entre Tournon-sur-Rhône et la Voulte-sur-Rhône
- entre les piémonts ardéchois et les collines drômoises au nord de Tournon-sur-Rhône
- entre les collines drômoises et la vallée de l'Isère à l'est et à l'ouest de Romans-sur-Isère.

#### **1.4.2. La trame verte et bleue, un outil d'aménagement du territoire**

SOURCE : SOBERCO

Le principe de trame est issu des réflexions du Grenelle de l'environnement. Précisée par le Schéma régional de cohérence écologique, elle vise à identifier ou à restaurer des continuités écologiques permettant de relier les espaces remarquables entre eux, afin que les espèces animales et végétales puissent communiquer et circuler sur le territoire. Cette capacité à circuler dépend des types de milieux présents sur le territoire, de leur perméabilité aux déplacements de la faune et de leur proximité à d'autres espaces naturels remarquables.

Au sein du grand Rovaltain, les milieux naturels peuvent être décomposés en quatre réseaux écologiques, plus ou moins perméables à la circulation des espèces :

- Le réseau des espaces forestiers : le territoire compte des milieux forestiers très étendus et diversifiés, offrant de vastes espaces perméables à circulations des espèces, en particulier sur les reliefs du Vercors, de la Drome des collines et de l'Ardèche.
- Le réseau des espaces agronaturels : l'occupation agricole offre des potentialités biologiques, notamment en système d'élevage et de polyculture, en zone arboricole et viticole, en plaine, du fait des réseaux de fossés et de haies

- Les réseaux des espaces thermophiles : il s'agit de sites abritant des pelouses sèches, en corniches au niveau du fleuve Rhône, de l'Isère et du piémont du Vercors. Elles constituent, de fait, des corridors importants.
- Le réseau aquatique et des zones humides : le réseau hydrographique est complété par de nombreuses zones humides de typologie diversifiée (boisements humides de plaine ou de ravins, zones inondables des cours d'eau, étangs, marais de pente...).

### 1.4.3 Une trame structurée à partir de trois grandes entités naturelles

La carte ci-après présente une superposition de la perméabilité des quatre réseaux écologiques constituant la trame verte et bleue potentielle du territoire. La couleur verte, plus ou moins foncée, détermine ainsi la plus ou moins forte perméabilité des milieux, et ainsi la capacité de déplacement des espèces au sein du Grand Rovaltain.

Un premier niveau de lecture indique que la trame verte et bleue se compose de trois grandes entités naturelles, relativement peu fragmentées et riches d'une grande biodiversité : ensemble forestier des Monts du Matin, ensemble forestier de l'Ardèche, ensemble des vallons forestiers des Chambarans. Au sein de ces entités, le déplacement des espèces se fait de manière relativement diffuse en l'absence d'obstacle, même si les vallées constituent des axes privilégiés de déplacement. Des échanges entre les vallées se font également, mais ces derniers sont quelques fois contraints par le développement linéaire de l'urbanisation.

La plaine agricole se situe à l'interface de ces grandes entités et constitue une zone de rencontre et d'échanges. Toutefois, la présence d'importantes infrastructures linéaires et le développement de l'urbanisation fragmentent les milieux naturels et créent des obstacles difficilement franchissables. Le risque d'isolement et d'appauvrissement des espèces est avéré. Le maintien ou la restauration des connexions entre les trois grandes entités naturelles du Grand Rovaltain constitue un premier enjeu.

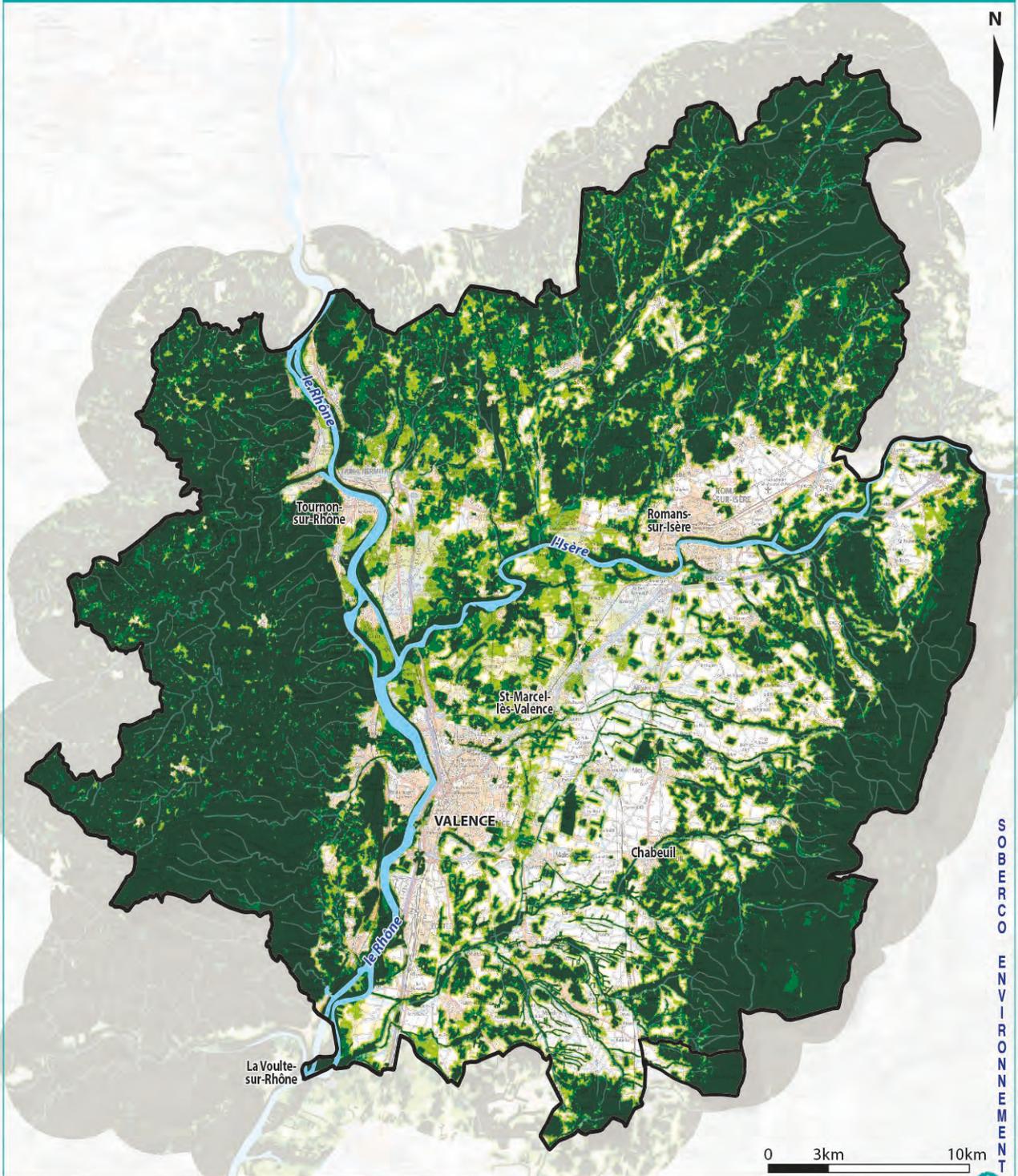
En seconde lecture, la cartographie ci-dessous souligne la présence d'une mosaïque de milieux agronaturels dans la plaine agricole, favorable à la biodiversité. Dans cet espace dominé par la nature ordinaire, les fonctionnalités écologiques s'appuient sur :

- Les réseaux de haies, talus, bosquets, îlots de forêts, arbres isolés vergers, ainsi que les vergers (4 % de la surface du SCoT), vignes (0,6 %) et prairies agricoles (8 %).
- De nombreux petits cours d'eau qui irriguent la plaine, parfois enherbés, et pénétrant les zones urbaines denses (Valence rassemble 44 km de canaux, dont 16 km à ciel ouvert) forment un réseau écologique d'une grande richesse. De même, les bras morts du Rhône (les lônes) forment des zones humides d'importance, souvent aux portes de la ville.

Par ailleurs, la plaine agricole constitue en elle-même une zone réservoir de biodiversité pour certaines espèces (oiseaux notamment) qui trouvent dans les grands espaces cultivés ou dans certains habitats caractéristiques (roselières), l'ensemble des conditions permettant d'accomplir leur cycle de vie.

**N. B. L'ex-pays de Saint-Félicien n'appartenait pas au territoire du SCoT lors de la réalisation de l'étude TVB. Par conséquent, il y a peu de données et d'analyse sur ce secteur. Néanmoins, le territoire présente des caractéristiques « ouvertes et relativement perméables » aux déplacements des espèces, du fait de sa faible urbanisation.**

**Trame écologique potentielle**



SOBERCO ENVIRONNEMENT

**Légende**

- |                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| Périmètre du SCOT                    | Forte       |
| <b>Perméabilité des continuums :</b> | Moyenne     |
| Réservoir de biodiversité            | Faible      |
|                                      | Défavorable |

Fd IGN 156 & 157  
Sce : Etude préalable au contrat corridors verts et bleus 2013

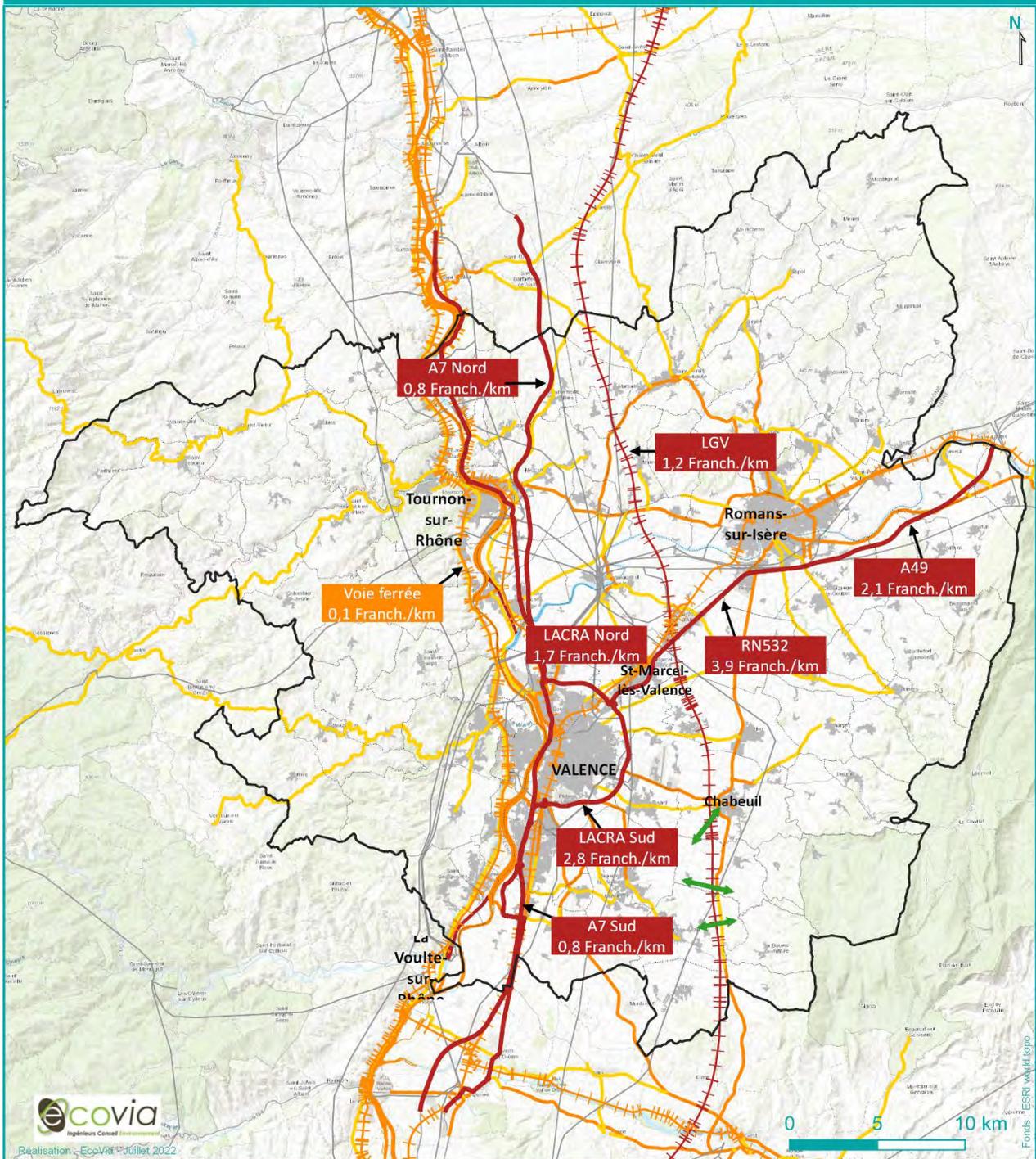
**NOTA : Cette carte ne peut être lue sans prise de connaissance de la méthodologie**

#### 1.4.4 Une mobilité biologique fortement contrainte par l'Homme

Les principaux obstacles à la mobilité biologique sont :

- les infrastructures de transport linéaires scindant le territoire, formant une barrière souvent infranchissable en vallée du Rhône (juxtaposition de l'A7, des N7 et D86, de deux voies ferrées...) et en plaine (LGV, A49) ;
- l'urbanisation qui s'étend, cloisonne les espaces, ferme les dernières coupures vertes (tendance à la conurbation entre Valence, Malissard, Beaumont-lès-Valence Chabeuil, Saint-Marcel), et devient « hermétique » à la circulation des espèces ;
- l'agriculture intensive en plaine (champs ouverts, monoculture, recours aux phytosanitaires...), qui n'offre plus de refuges à la faune ni de ressources aux insectes pollinisateurs ;
- les infrastructures de production d'énergie (barrages sur le Rhône et l'Isère) interrompant la mobilité –notamment piscicole- sur les cours d'eau.
- L'endiguement des rivières pour la protection contre les inondations a également limité le développement d'une végétation rivulaire dense sur des berges par conséquent abruptes.

## Obstacles aux déplacements de la faune sauvage



### Légende

- Périimètre du SCoT
- Linéaire infranchissable (autoroutes, nationales, LGV, canaux du Rhône)
- Linéaire à perméabilité moyenne (Rhône, voie ferrée, routes > 5000 véh./j)
- Linéaire à perméabilité moyenne (routes entre 2000 et 5000 véh./j)
- Principales lignes électriques
- Zone urbanisée

Source : SM Grand Rovaltain, d'après SCE

#### 1.4.5 Les corridors écologiques potentiels

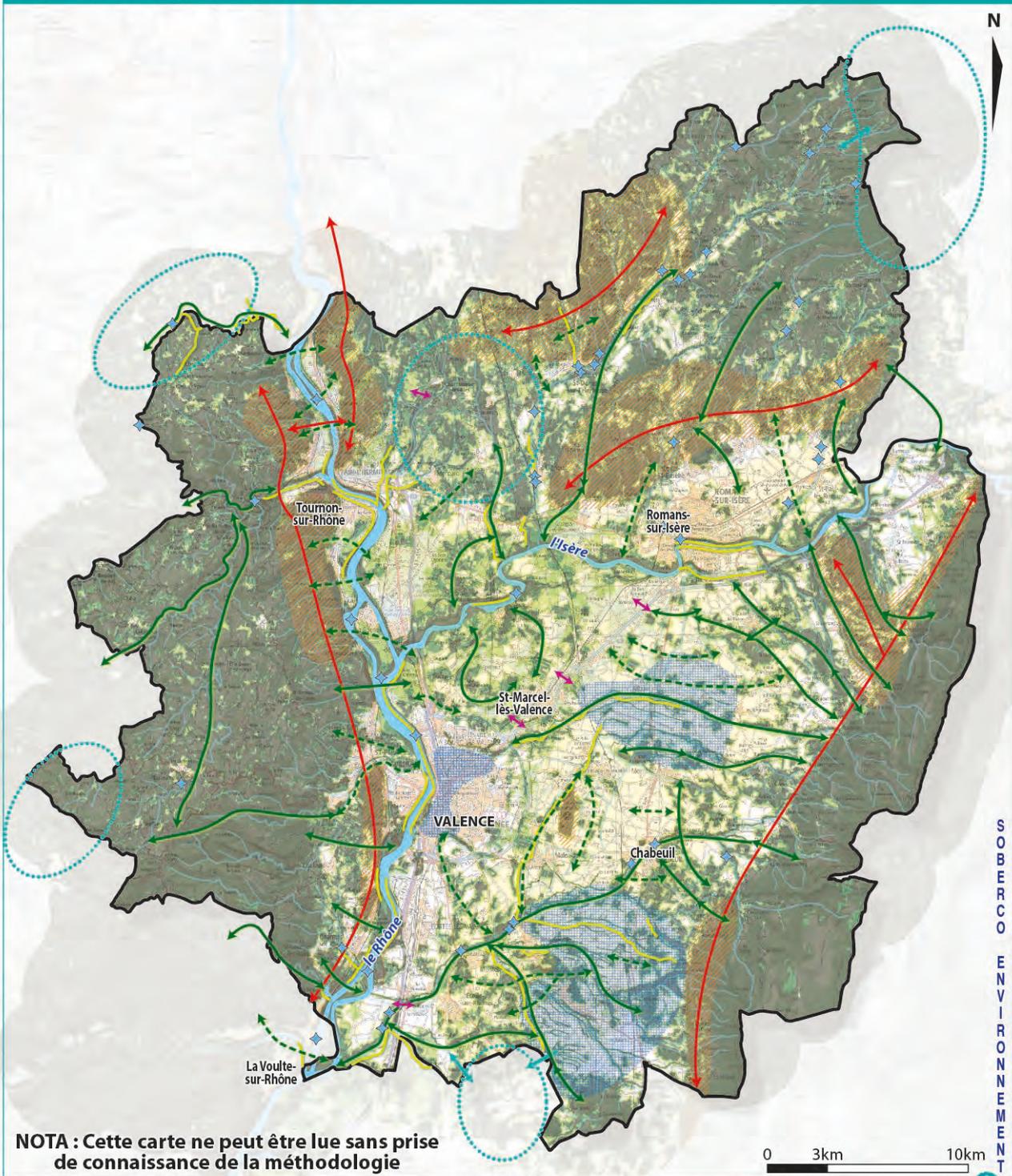
Au regard de la trame écologique potentielle et des différentes menaces qui pèsent sur les milieux, plusieurs axes de déplacement privilégiés de la faune sont cartographiables entre les grandes entités écologiques : entre les piémonts ardéchois et la vallée du Rhône, entre les collines drômoises et les piémonts de l'Ardèche, entre les collines drômoises et la vallée de l'Isère, entre le Vercors et la vallée de l'Isère, entre le Vercors et la plaine agricole, et au sein de la plaine agricole. L'ensemble de ces corridors écologiques prennent appui sur la vallée du Rhône et celle de l'Isère, qui constituent à la fois des milieux réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques d'intérêt supraterritorial. Plus ou moins fonctionnels, ils sont caractérisés sur la carte suivante en fonction de leur niveau de dégradation (obstacles, faible attractivité...) ou de menace par l'urbanisation.

Cette dernière représentation de la trame écologique du Grand Rovaltain fait apparaître certains secteurs qui présentent des enjeux particuliers :

- La vallée du Rhône : enjeu de maintien des échanges écologiques entre les piémonts ardéchois et la vallée du Rhône (maintien d'espaces libres de construction aux débouchés des vallées ardéchoises en rive droite du Rhône et amélioration du franchissement du Rhône pour l'ensemble des espèces).
- L'axe de la RN 532 entre Valence et Bourg-de-Péage : enjeu de perméabilité des obstacles linéaires pour une dispersion des espèces au sein de la plaine (amélioration des franchissements de l'infrastructure).
- La couronne verte de l'agglomération valentinoise : enjeu de valorisation des fonctionnalités écologiques et de renforcement de la biodiversité dans la plaine (maintien d'espaces agraires fonctionnels, valorisation du Guimand, structuration d'une trame de connexion entre l'aéroport et les milieux relais de la plaine).
- La couronne verte de Romans-sur-Isère : enjeu de connexion entre les collines drômoises et la vallée de l'Isère à l'Est et à l'Ouest de Romans (structuration d'une trame assurant ces échanges Nord/Sud via notamment le renforcement de l'attractivité du chenal de crue et le maintien de milieux structurants contigus)
- L'axe de la RD 538 entre Bourg-de-Péage et Chabeuil : enjeu de valorisation de la biodiversité spécifique de la plaine (roselières) et de maintien des potentialités de déplacement / maintien des habitats naturels.
- Les abords de l'A7 au sud du territoire : enjeu de connexion des milieux humides et aquatiques de la plaine avec les milieux alluviaux du Rhône (amélioration de la transparence hydraulique de l'infrastructure, permettant ainsi de mettre en relation les populations de tritons crêtés situées de part et d'autre).

**N. B. L'ex-pays de Saint-Félicien n'appartenait pas au territoire du SCoT lors de la réalisation de l'étude TVB. Par conséquent, il y a peu de données et d'analyse sur ce secteur. La faible urbanisation du territoire lui confère les caractéristiques d'un territoire relativement ouvert et perméable. De plus, les corridors présents en nord-ouest du territoire (vallée du Doux) sont supposés se prolonger sur l'ex-pays de Saint-Félicien.**

Corridor écologique potentiel



NOTA : Cette carte ne peut être lue sans prise de connaissance de la méthodologie

Fd-IGN-156-&-157-Scot-Etude-préalable-au-contrat-corridors-verts-et-bleus-2013

Légende

- |                                     |  |   |
|-------------------------------------|--|---|
| Périètre du SCOT                    | <b>Enjeu d'amélioration de la trame verte et bleue :</b> | Valorisation de la biodiversité au sein des espaces agricoles                     |
| <b>Perméabilité des continums :</b> | Préservation des corridors                               | Amélioration des continuités piscicoles   |
| Réservoir de biodiversité           | Renforcement des corridors peu structurés                | Renforcement des continuités végétales des cours d'eau et renaturation des berges |
| Forte                               | Amélioration du franchissement des obstacles linéaires   | Préservation des zones humides  |
| Moyenne                             | Préservation du réseau de pelouses sèches                | Valorisation de la biodiversité spécifique aux canaux                             |
| Faible                              |  |   |
| Défavorable                         |  |   |

## FICHE DE SYNTHÈSE 1 :

### Un carrefour bioclimatique

Forces	Faiblesses
Un territoire de « lien » entre le Vercors et l'Ardèche, constituant une charnière de niveau régional	Une biodiversité menacée et de nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources
Des marges du territoire particulièrement riches et diversifiées du point de vue écologique	Une croissance de la tâche urbaine ayant tendance à fermer et fragmenter les espaces
Un réseau de cours d'eau dense et bien hiérarchisé qui structure fortement la trame écologique	Une juxtaposition d'infrastructures linéaires de transports en vallée du Rhône, engendrant un défit de connexions est/Ouest
La subsistance, en plaine et en ville, de nombreux éléments localement favorables à la mobilité biologique (haies, bosquets, talus, ruisseaux, canaux...)	Une partie centrale occupée par une plaine sujette à l'agriculture intensive et peu favorable à la biodiversité
Des réservoirs de biodiversité de surface importante et plusieurs corridors structurants pour le territoire non menacés	Des cours d'eau très artificialisés qui ont parfois perdu leur intérêt écologique (canalisation, absence de végétation), avec de nombreuses coupures aux mobilités

### Enjeux

- Protéger les grandes entités naturelles ainsi que les cœurs de biodiversité du Grand Rovaltain (Natura 2000, ZNIEFF, zones humides, pelouses sèches, ENS...)
- Constituer une trame verte et bleue en connectant les réservoirs de biodiversité
- Préservation et reconstitution d'éléments favorables à la biodiversité dans la plaine agricole (haies, bosquets...)
- Freiner l'urbanisation linéaire et au mitage afin d'éviter la fermeture des espaces, notamment au niveau de la vallée du Rhône, des RN 532, RD 538, A7 et au niveau des agglomérations valentinoise et romanaise
- Aménager des passages à faune sur les grandes infrastructures
- Restaurer la qualité écologique des cours d'eau et des mobilités piscicoles

## THÉMATIQUE 2 : DES RESSOURCES ABONDANTES

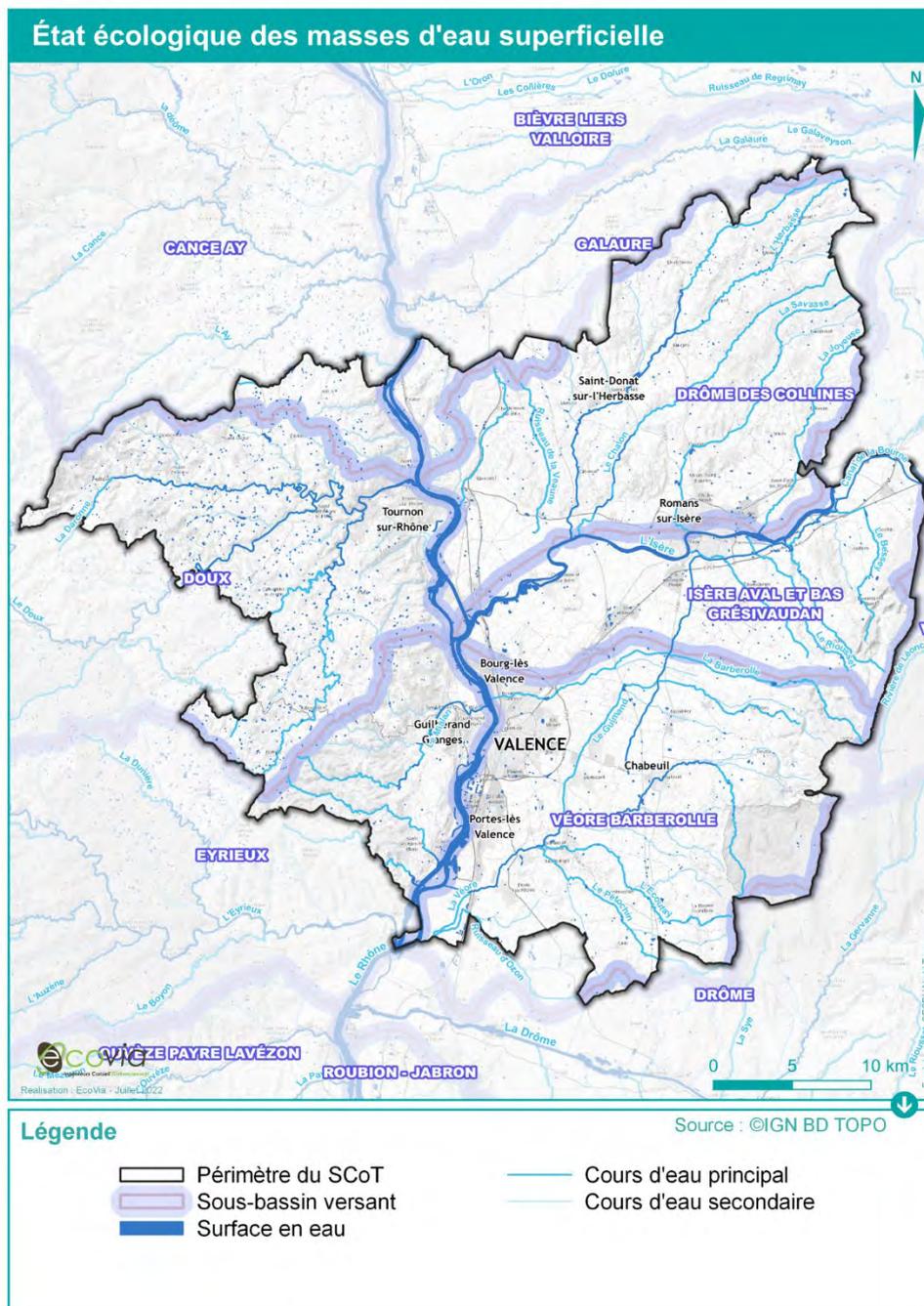
### 2.1 UNE EAU ABONDANTE ET FRAGILE

SOURCES : AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE

#### 2.1.1 Des quantités abondantes, mais inégalement réparties

Le réseau hydrographique du Grand Rovaltain est dense. Il s'organise autour du Rhône, élément structurant du district « Rhône et côtiers méditerranéens » dans lequel s'inscrit le territoire.

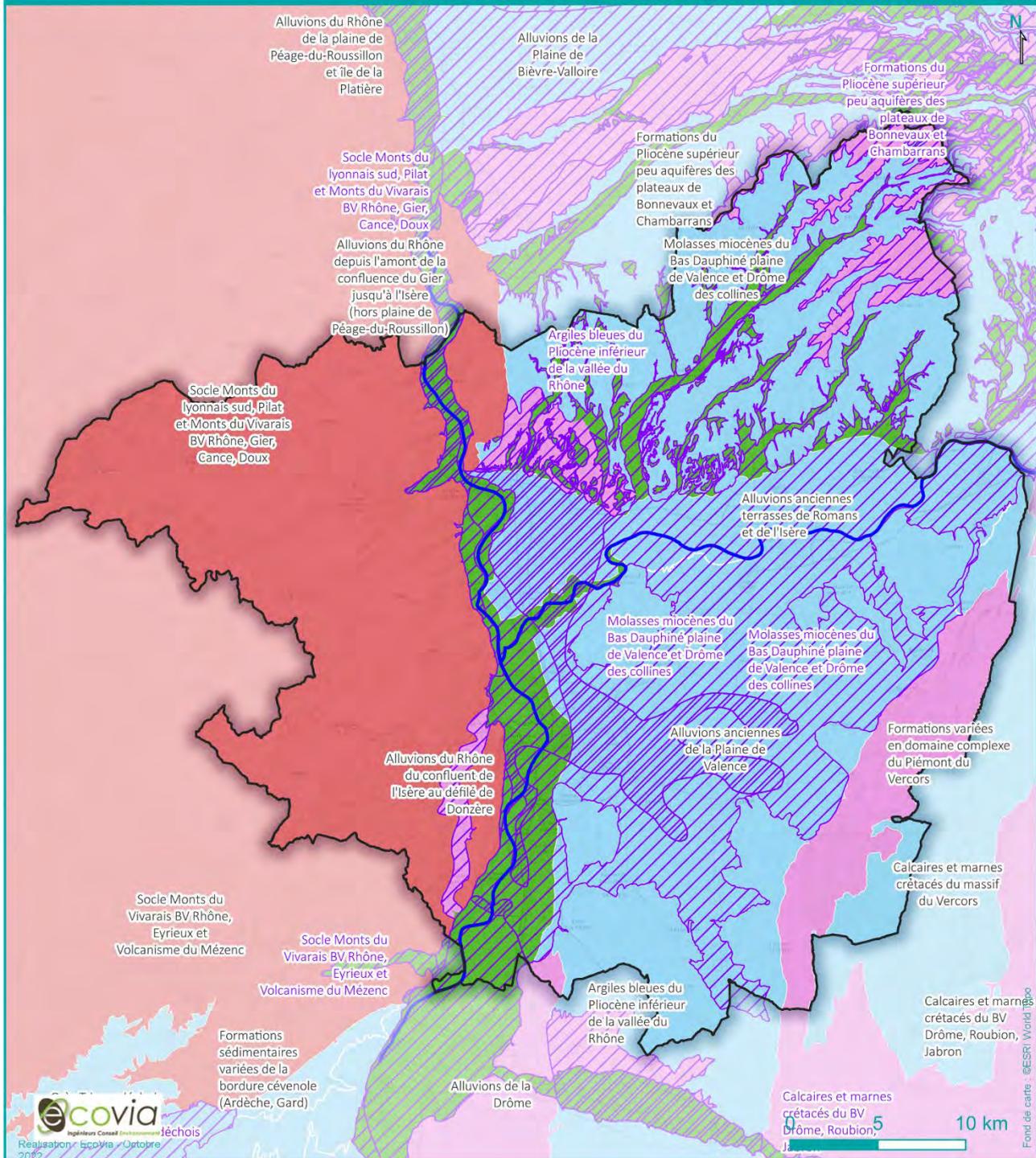
Ses principaux affluents sont en rive droite le Doux, et en rive gauche, l'Isère, la Véore et l'Herbasse, affluent de l'Isère en rive droite.



En outre, le Grand Rovaltain dispose d'une diversité d'eaux souterraines, dont les usages sont variés :

- **les alluvions anciennes de la plaine de Valence et terrasses de l'Isère** : la nappe est fortement utilisée pour les besoins d'Alimentation en Eau potable (AEP) avec notamment les captages de Chabeuil, La-Roche-de-Glun, Romans-sur-Isère, Tain-l'Hermitage, Valence. Des forages, mis en sommeil, pourraient être utilisés pour l'AEP (Charpey, Valence, Barbières, Saint-Paul-lès-Romans, Eymeux, Montélier, Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence). Elle est également utilisée pour l'irrigation au moyen de forages ;
- **le socle Monts du Vivarais bassin versant du Rhône, et Volcanisme du Mézenc** : l'essentiel des prélèvements est destiné à l'alimentation en eau potable : toutes les sources importantes et dont la qualité des eaux permet d'alimenter les populations sont captées à ce jour (au moins une centaine) ;
- **les molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme et complexes morainiques** : très exploitée à des fins industrielles avant 2000, elle est aujourd'hui plus utilisée pour l'AEP. Les points de prélèvements les plus importants sont ceux exploités par le SIE plaine de Valence (les Fougères, Deveys, petits Eynards, St Didier de Charpey), SIE Rochefort-Samson (Serne, le Pinet, les Bayannins), SIE Sud valentinois (Montmeyran), SIE Valloire (Vermeille, le Château, l'île), SIE Herbasse (les Aygalas, Cabaret Neuf), SIE Veaune (forages au lieu dits les marais).
- **Les formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors** : l'AEP constitue l'usage principal (71 %) avec au moins 30 captages AEP dénombrés, dont les 2/3 provenant du karst, ce qui rend la disponibilité de la ressource aléatoire : ressources assez faibles en période d'étiage ;
- **le socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux** : malgré des usages partagés, l'AEP reste dominante (58 %), essentiellement au moyen du captage de sources dispersées, et de faible débit du fait de la mauvaise perméabilité et/ou de la faible fracturation.
- **Les alluvions du Rhône entre le confluent de la Saône et de l'Isère + alluvions du Garon** : l'AEP est un usage minoritaire (environ 10 % des prélèvements, dont, sur le territoire, les stations de pompage de Saint-Serves-sur-Rhône, Erôme, Gervans).
- **Les alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance et alluvions basse vallée Ardèche, Cèze** : une trentaine de captages sont répertoriés en nappe alluviale entre Valence et Montélimar, dont 45,5 % pour l'AEP. La ressource est alimentée naturellement par les précipitations, les cours d'eau et les apports des terrasses et des versants. Une recherche artificielle est également réalisée à partir des canaux de dérivation et les contre-canaux (Bourg-lès-Valence). D'un point de vue global, l'état quantitatif de la masse d'eau est jugé bon à l'horizon 2015 : la nappe alluviale du Rhône possède d'importantes réserves.
- **Les calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors** : l'usage AEP est quasi exclusif (95 %). Si, en termes de bilan annuel, les ressources sont très largement excédentaires, quelques difficultés d'alimentation surviennent en période d'étiage.
- **Les Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes, et les formations sédimentaires variées de la bordure cévenole et alluvions de la Cèze à Saint-Ambroix** : ces nappes sont très marginales sur le territoire, elles présentent toutefois un intérêt local pour l'AEP.

## Masses d'eau souterraines



### 2.1.2 Une ressource fragile

Les activités urbaines, industrielles ou agricoles, les infrastructures de transport constituent de nombreuses sources, avérées ou potentielles de pollution pour les ressources en eau du Grand Rovaltain.

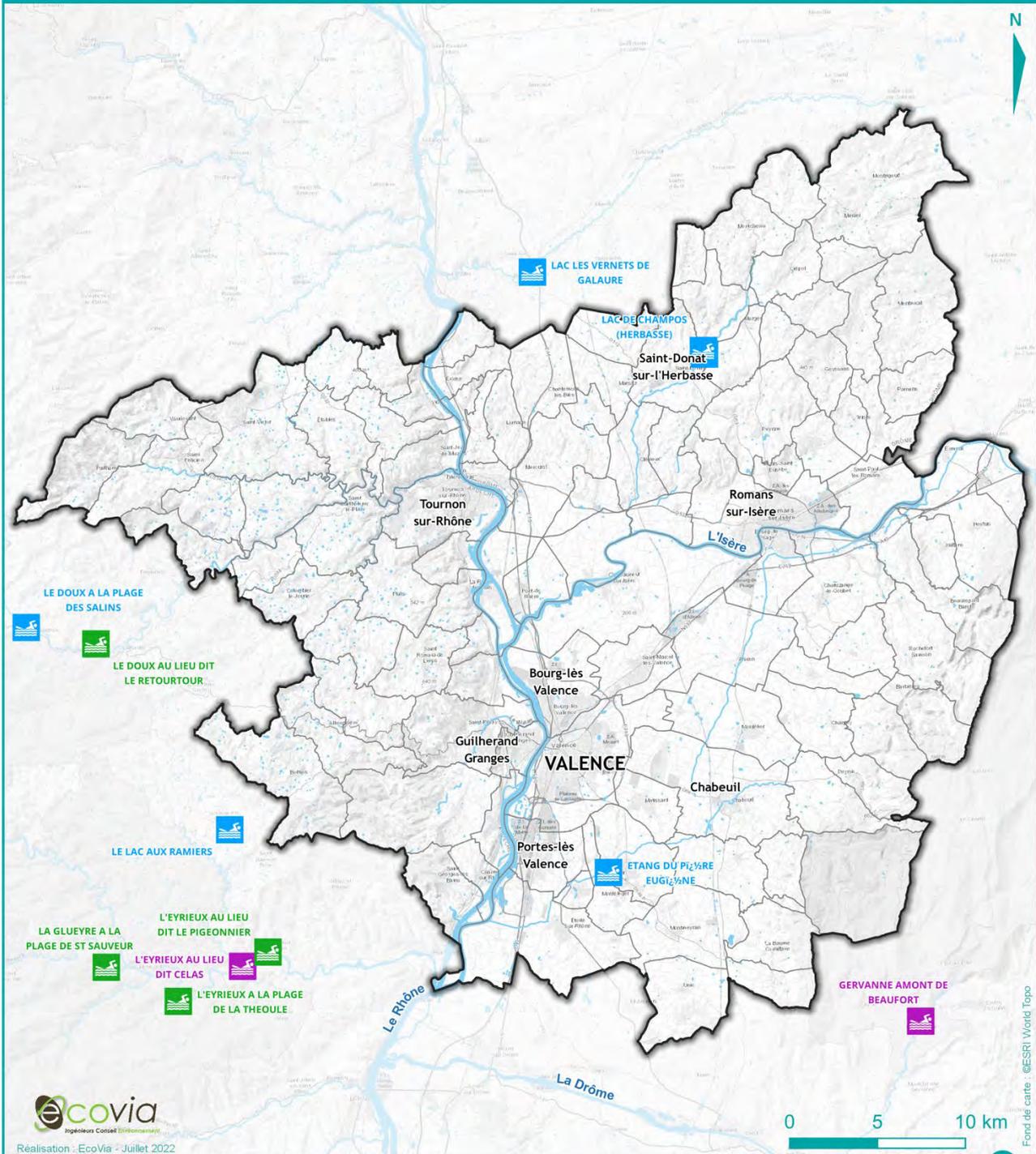
De plus, du fait de l'absence de sols épais, les masses d'eau de la plaine de Valence sont particulièrement vulnérables aux pollutions de surface, notamment agricoles. Suite à la procédure de révision engagée en 2020 sur la base de la 7e campagne de surveillance nitrates, le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée a arrêté les zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée. Dans le périmètre du Rovaltain, en 2021, 82 communes drômoises sont en zones vulnérables aux nitrates.

Cette révision du zonage confirme la sensibilité du territoire à ces pollutions, et une évolution peu favorable depuis 2007 (date du premier zonage). La nappe alluviale du Rhône est également sensible aux pollutions accidentelles et rejets urbains chroniques (ex. : résidus médicamenteux). Cependant, 9 communes (La Baume d'Hostun, Eymeux, Saint-Paul-lès-Romans, Romans sur Isère, Génissieux, Granges les Beaumont, Beaumont-Montoux, Chateauneuf-sur-Isère et La Roche de Glun) étaient classées en zones vulnérables en 2017 et ne le sont plus en 2021.

D'autre part, le faible débit de certains cours d'eau en période estivale conduit par ailleurs à une faible capacité de dilution des rejets urbains ou industriels en période de basses eaux, et des contraintes fortes en matière d'assainissement. Des rejets industriels, notamment agroalimentaires, provoquent des teneurs élevées en mercure de la Véore et de l'Isère.

Par ailleurs, plusieurs sites de baignade répertoriés par les services de l'État font l'objet de mesures de suivi de la qualité de l'eau : Saint-Donat-sur-l'Herbasse (lac de Champos), Beaumont-lès-Valence (étang du Père Eugène). La qualité de l'eau est identifiée comme étant excellente.

## Qualité des eaux de baignade



### Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Surface en eau

### Qualité des eaux :

-  Excellente
-  Bonne
-  Interdiction

Source : ARS | <https://baignades.sante.gouv.fr/>

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, en plus des zones vulnérables aux pollutions dues au milieu agricole, a mis en évidence une zone sensible sujette à l'eutrophisation, dans laquelle les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances doivent être réduits. Il s'agit du bassin Cance Ay, se trouvant sur les communes de Vion, Vaudevaut, Secheras, Saint-Victor, Saint-Jean-de-Muzols, Pailharès, Leps, Etables et Cheminas.

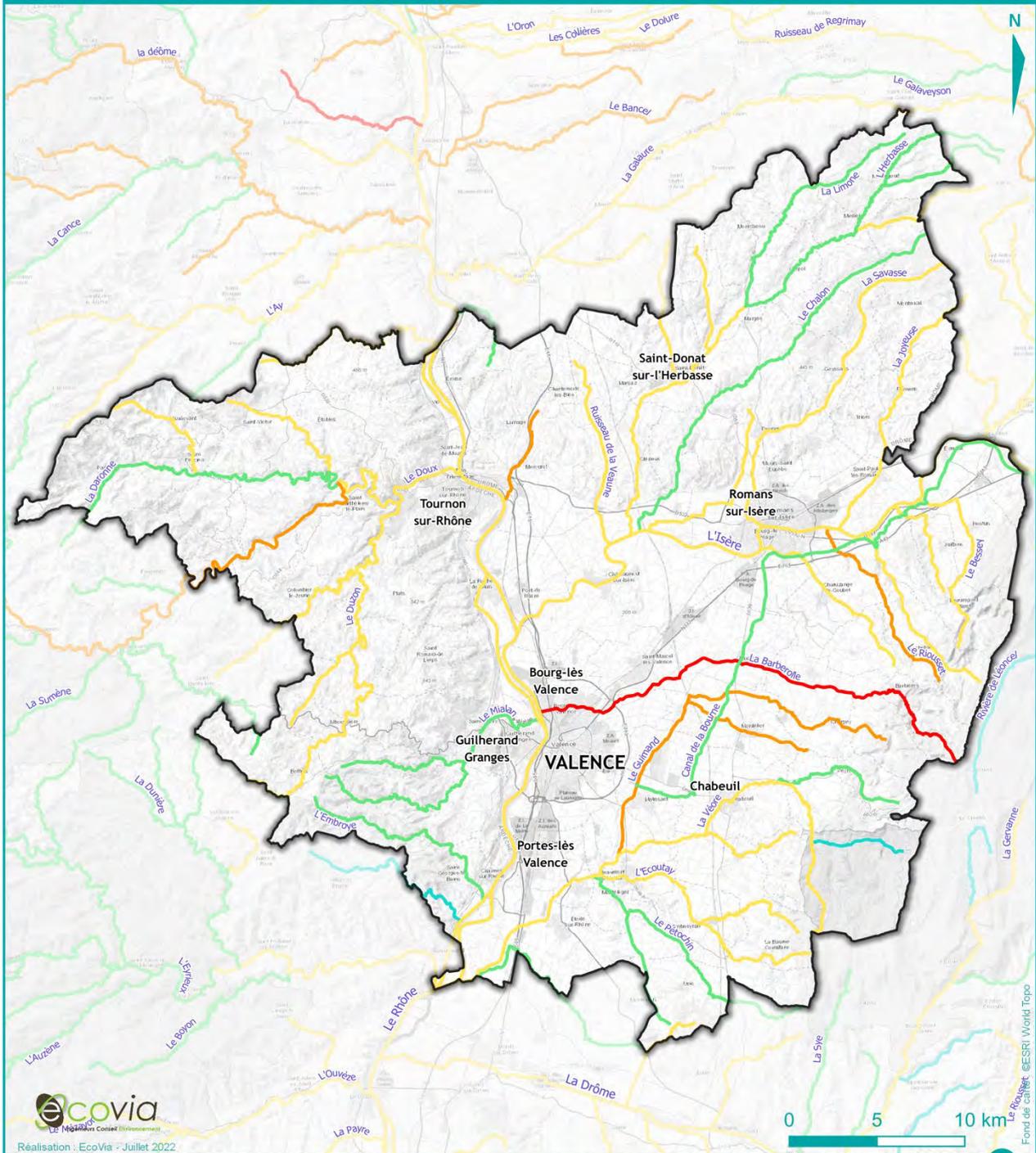
L'état des lieux réalisé en 2019 dans le cadre de la révision du SDAGE pour porter sur la période 2022-2027 (approuvé le 21 mars 2022) confirme ces pressions, au regard de l'état écologique et chimique des cours d'eau présents sur le territoire. Ainsi, sur le territoire du Grand-Rovertain 48 cours d'eau sont évalués et seuls 29 % des cours d'eau présentent un bon état écologique (dont 4 % de très bon état écologique, sur le ruisseau de la Vollongue et le ruisseau le Turzon), principalement du côté de l'Ardèche sur les sous-bassins du Doux et de l'Eyrieux. À contrario, les cours d'eau à état écologique moyens à mauvais représentent 71 % des cours d'eau (dont 2 % de cours d'eau en mauvais état écologique, uniquement sur le ruisseau de la Barberolle).

Concernant l'état chimique des cours d'eau, lors de l'état des lieux de 2019, seul le Rhône (au nord du territoire du Grand-Rovertain) a été identifié comme ayant un état chimique médiocre, les autres sont en bon état.

La grande majorité des masses d'eau (mis à part le Turzon, la Vollongue, la Riverolles et le canal de la Bourne) présentent un risque de non-atteinte du bon état (RNABE) écologique ou chimique en 2027. Les pressions identifiées sont :

- L'altération de la continuité écologique des cours d'eau
- L'altération de la morphologie des cours d'eau
- L'altération du régime hydrologique des cours d'eau
- Les pollutions par les nutriments agricoles
- Les pollutions par les pesticides
- Les prélèvements d'eau

## État écologique des masses d'eau superficielle



### Légende

▭ Périmètre du SCOt

États de la masse d'eau :

▭ Très bon

▭ Bon

Source : EDL 2022-2027 Agence de l'eau RMC

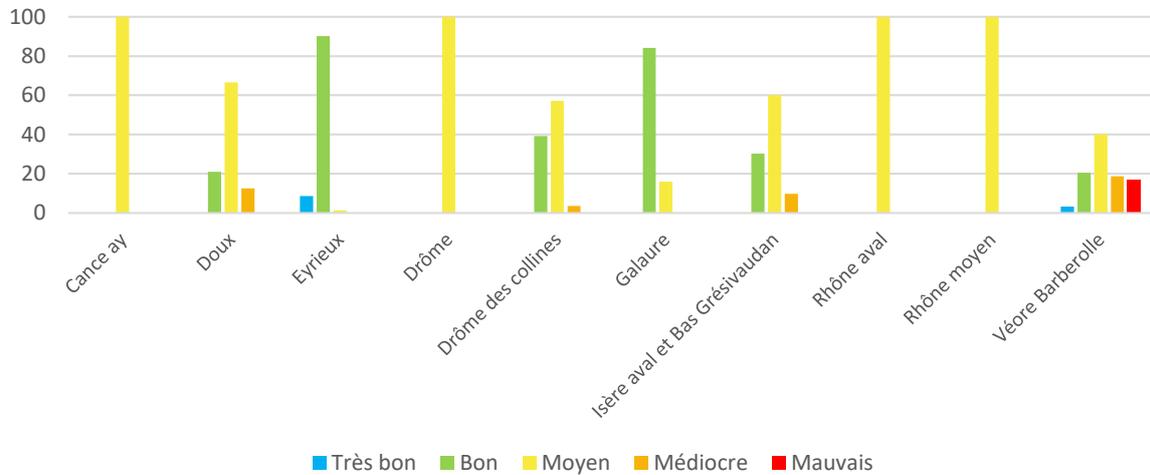
▭ Moyen

▭ Médiocre

▭ Mauvais

▭ Non renseigné

Répartition de l'état écologique des eaux de surface par sous-bassin en 2019 (en pourcentage de la longueur des cours d'eau)  
Source : Agence de l'eau RMC

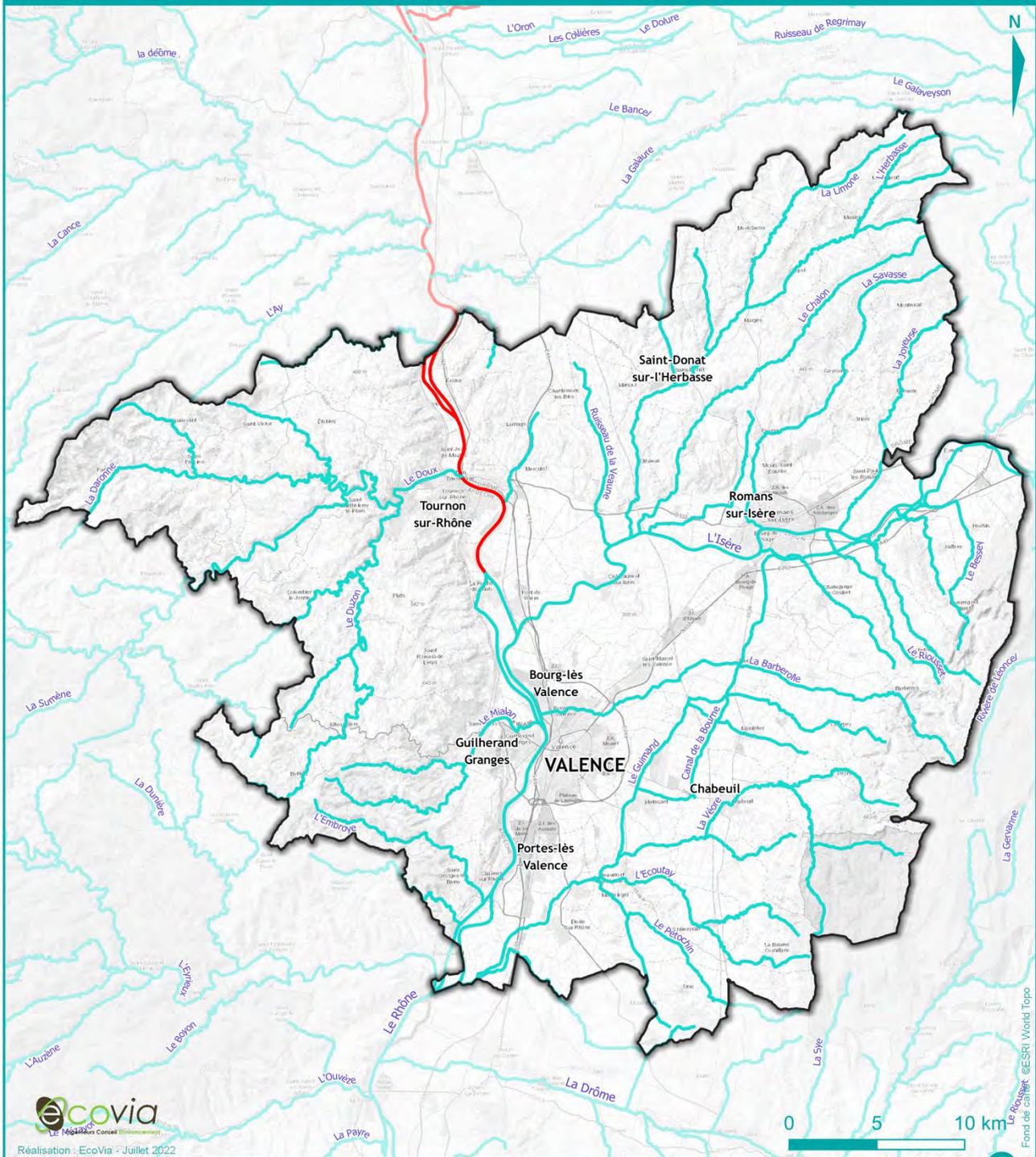


Entre l'état des lieux de 2019 et celui de 2013, porté par le SDAGE 2016-2021 (adopté le 20 novembre 2015), la Savasse est passée d'un mauvais état à un état moyen et deux cours d'eau, le Turzon et la Vollongue, sont passés d'un état moyen et d'un bon état à un très bon état. En revanche, la Barberolle est passée d'un état médiocre à un mauvais état, à cause des pressions citées ci-dessus.

État	État écologique		État chimique <sup>1</sup>	
	2013	2019	2013	2019
Très bon	0	2	Non concerné	NC
Bon	16	12	45	47
Moyen	27	29	NC	NC
Médiocre	4	4	3	1
Mauvais	1	1	NC	NC

<sup>1</sup> L'état chimique est jugé soit bon, soit médiocre, contrairement à l'état écologique, qui peut être jugé selon 5 classes.

## État chimique des masses d'eau superficielle



### Légende

-  Périmètre du SCoT
- États de la masse d'eau :
-  Bon état
-  Mauvais
-  Non renseigné

Source : EDL 2022-2027 Agence de l'eau RMC

L'état des lieux du SDAGE 2019 a évalué l'état des 14 masses d'eau souterraines identifiées dans le territoire. Elles sont dix sont en bon état chimique et trois en état chimique médiocre (une d'elles n'est pas renseignée en 2019) — les alluvions anciennes de la Plaine de Valence, les alluvions anciennes de Romans et de l'Isère, les formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses région de Roussillon. Les paramètres ayant conduit au déclassement sont les pesticides et les nitrates. L'état quantitatif des masses d'eau est bon, sauf pour les alluvions de la Drôme où il est médiocre.

Les états des masses d'eau souterraine n'ont pas évolué depuis l'état des lieux 2013.

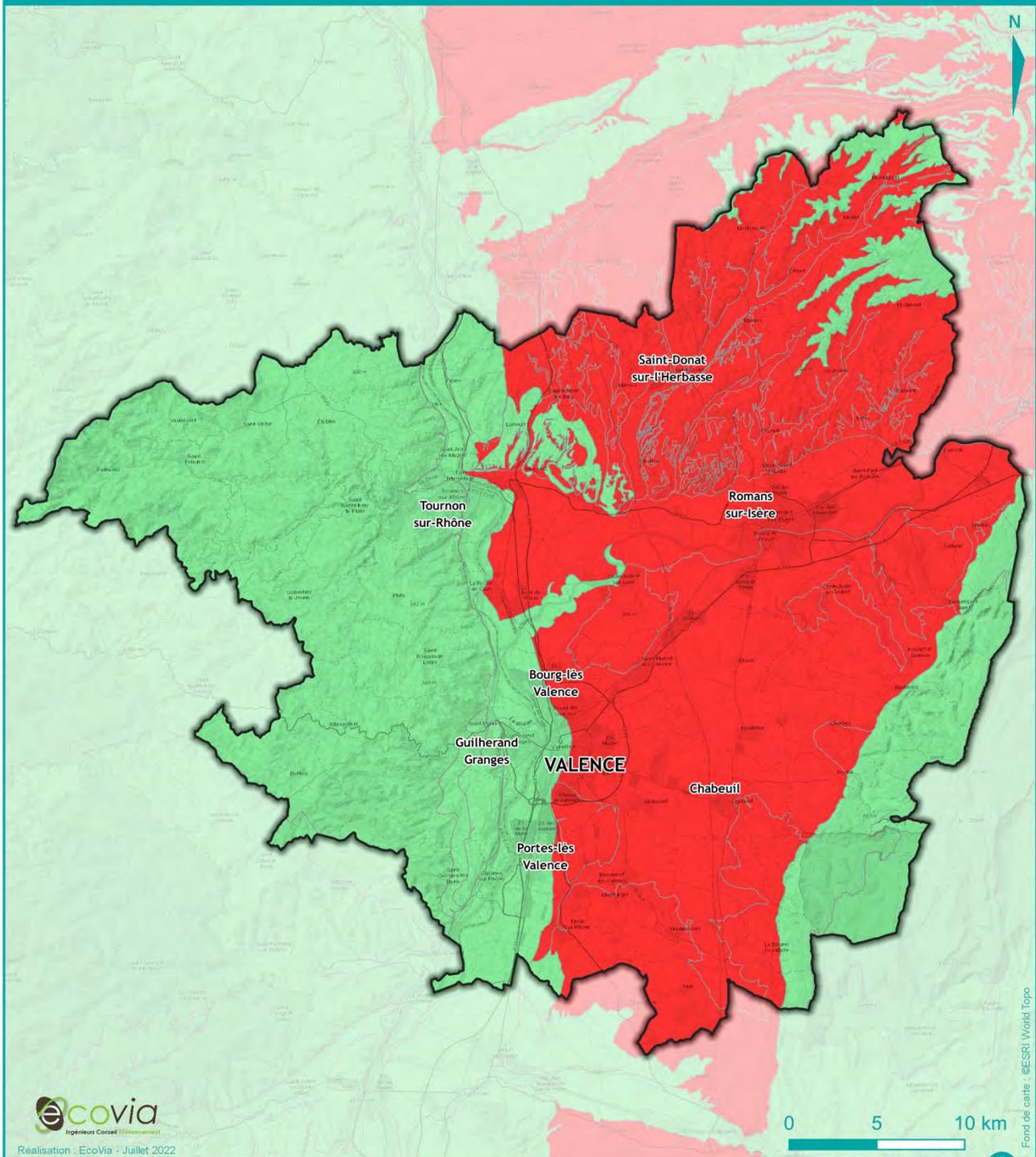
Masse d'eau	Code	État chimique 2019	État quantitatif 2019	Paramètre déclassant
<b>Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors</b>	FRDG111	Bon	Bon	
<b>Alluvions anciennes de la Plaine de Valence</b>	FRDG146	Médiocre	Bon	Somme des pesticides totaux / Atrazine desethyl deisopropyl / Nitrates
<b>Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère</b>	FRDG147	Médiocre	Bon	Atrazine desethyl deisopropyl
<b>Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme</b>	FRDG248	Non renseigné	Non renseigné	
<b>Alluvions de la Drôme</b>	FRDG337	Bon	Médiocre	
<b>Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses région de Roussillon</b>	FRDG350	Bon	Médiocre	Atrazine desethyl / Atrazine desethyl deisopropyl / Metolachlor ESA
<b>Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère</b>	FRDG381	Bon	Bon	
<b>Alluvions du Rhône depuis l'amont de la confluence du Giers jusqu'à l'Isère (hors plaine de Péage-du-Roussillon)</b>	FRDG395	Bon	Bon	
<b>Formations variées en domaine complexe du Piémont du Vercors</b>	FRDG515	Bon	Bon	
<b>Formations du Pliocène supérieur peu aquifères des plateaux de Bonnevaux et Chambarrans</b>	FRDG526	Bon	Bon	
<b>Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron</b>	FRDG527	Bon	Bon	
<b>Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône</b>	FRDG531	Bon	Bon	
<b>Socle Monts du Vivarais BV Rhône, Eyrieux et Volcanisme du Mézenc</b>	FRDG612	Bon	Bon	
<b>Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux</b>	FRDG613	Bon	Bon	

Les masses d'eau – Alluvions anciennes de la Plaine de Valence, Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère, Alluvions de la Drôme et Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses région de Roussillon – sont exposées à un risque de non-atteinte du bon état (RNABE) du fait des différentes pressions :

- Alluvions anciennes de la Plaine de Valence : pollutions par nutriments agricoles, pesticides et prélèvements d'eau
- Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère : pollutions par les pesticides
- Alluvions de la Drôme : prélèvements d'eau
- Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses région de Roussillon : pollutions par les pesticides

Concernant l'état quantitatif en général et les mesures de restriction sécheresse, les seuils entraînant ces mesures de restriction sont définis au niveau local par les préfets. Les arrêtés sécheresse ne peuvent être prescrits que pour une durée limitée pour un périmètre déterminé. Ils doivent assurer l'exercice des usages prioritaires, plus particulièrement la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques. Ceci tout en respectant l'égalité entre usagers des différents départements et la nécessaire solidarité amont - aval des bassins versants. Par ailleurs, les Préfets se basent également sur les débits des cours d'eau pour prendre leurs décisions. Ainsi, un mauvais état quantitatif d'une nappe n'est pas le seul facteur pris en compte.

## État chimique des masses d'eau souterraines affleurantes

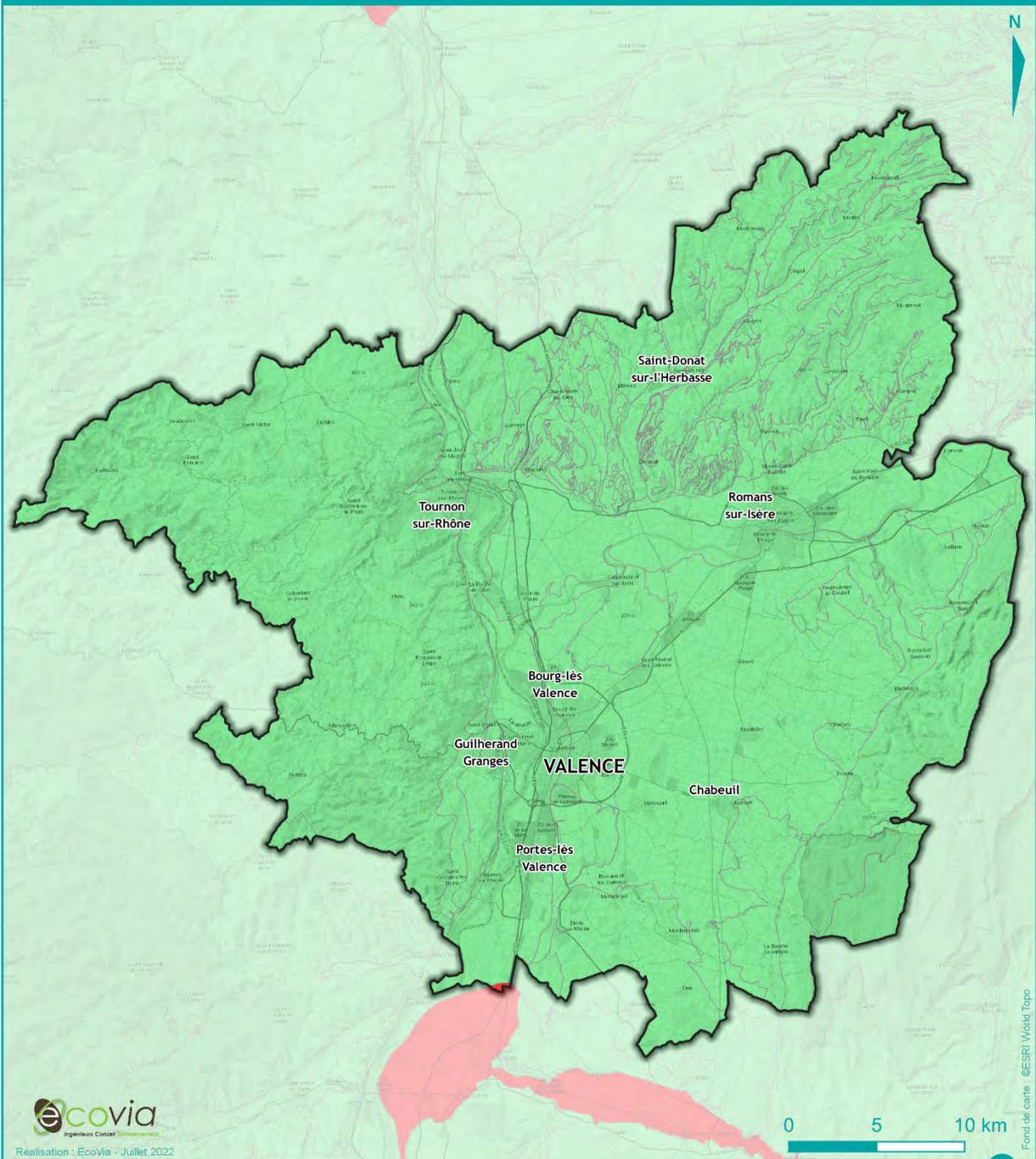


### Légende

-  Périmètre du SCoT
- États de la masse d'eau :
-  Bon état
-  Médiocre
-  Non renseigné

Source : EDL 2022-2027 Agence de l'eau RMC

## État quantitatif des masses d'eau souterraines affleurantes



### Légende

-  Périmètre du SCoT
- États de la masse d'eau :
-  Bon état
-  Médiocre

Source : EDL 2022-2027 Agence de l'eau RMC

### 2.1.3 Des risques de pénurie accentuée par des prélèvements excessifs

Le territoire du SCoT compte deux masses d'eau souterraines qui font l'objet d'une vigilance vis-à-vis des prélèvements, avec un risque de non-atteinte du bon état quantitatif des ressources superficielles en 2027 (alluvions anciennes de la Plaine de Valence et Alluvions de la Drôme).

Cette pénurie en ressource s'accroît en période estivale lors des épisodes de sécheresse, dont l'occurrence est annuelle sur l'Ardèche et la Drôme. L'artificialisation de l'hydrologie du Rhône renforce également la faiblesse des débits d'étiage en période de basses eaux. De ce fait, l'État envisage de prescrire le gel, voir une réduction des prélèvements sur les sous-bassins versants concernés par le Grand Rovaltain.

À ce jour, plusieurs masses d'eau (le sous-bassin du Doux, de la Drôme, de la Drôme des collines, de la Galaure, de la Cumane, du Merdaret et du Furand amont ainsi que les alluvions anciennes de la Plaine de Valence au droit du SSBV Véore Barberolle, les cours d'eau du SSBV Véore Barberolles et les nappes d'accompagnement Drôme des collines) sont classées en zone de répartition des eaux (ZRE), constituant un signal fort de reconnaissance du déséquilibre durable entre la ressource et les besoins. Le manque d'eau se traduit par des difficultés épisodiques d'alimentation des populations et une entrave au développement de certaines filières agricoles, notamment pour les productions fruitières.



Avancement des études d'estimation des volumes prélevables : eaux souterraines à gauche (2016) et eaux superficielles à droite (2017) (source : EauFrance – Bassin Rhône Méditerranée)

L'avancement des études d'évaluation des volumes prélevables (EVP) globaux sur les différents bassins versants des eaux superficielles du territoire met en évidence les tensions sur la ressource en eau du territoire et sur le fragile équilibre entre les ressources et les besoins.

En Ardèche, les problématiques portent principalement sur les périodes d'étiage. Si les prélèvements anthropiques dans les cours d'eau n'ont que peu d'influence à l'échelle de l'année, les faibles débits des cours d'eau en période estivale empêchent les possibilités de prélèvements. Les études EVP mettent en avant la nécessité de réduction de 50 à 100 % des prélèvements directs par pompage en rivière pour l'irrigation (l'agriculture est la principale activité consommatrice sur le bassin de l'Ozon et de l'Ay) et la réduction des prélèvements pour la distribution publique par amélioration des rendements de réseau, avec un objectif de rendement primaire de 75 %, voire du gel total des prélèvements sur cette période, notamment sur la basse vallée de l'Eyrieux. Par ailleurs, de nombreuses retenues collinaires sont présentes et constituent un enjeu local important pour la qualité et la quantité de la ressource en eau. En majorité destinées à l'agriculture, il en existe néanmoins certaines pour des activités de loisir. Les retenues ont un impact sur l'écoulement de eaux, et modifient le cycle de l'eau (infiltrations perturbées, aggravation des étiages aval, etc.). Les techniciens de

Arche agglomération ont rapporté qu'environ un tiers de ces retenues étaient actuellement mal utilisées, et pouvait constituer un enjeu (optimisation de l'existant avant de créer de nouvelles retenues).

Côté Drôme, les prélèvements sur le bassin de la Drôme des collines et le bassin de la Véore-Barberolle sont très variables dans la saison et d'une année sur l'autre, du fait de la forte part des prélèvements destinés à l'irrigation -saisonnière- et dépendante de la météorologie. Le pic de prélèvement s'étend de juillet à mi-août. Sur la plaine de Valence, une part importante des prélèvements de surface est liée notamment à l'industrie.

Toutefois, les besoins de préservation de la ressource sont principalement liés, sur ces bassins, au maintien de la qualité écologique des cours d'eau : afin de ne pas dégrader l'habitat piscicole de plus de 20 % sur ce bassin (seuil proposé comme limite critique par l'IRSTEA), il convient de réduire de 20 à 45 % l'ensemble des prélèvements (superficiels et souterrains).

### **Le SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2022-2027**

Le 18 mars 2022, le comité de bassin a adopté le SDAGE qui fixe la stratégie pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2027 et a donné un avis favorable au programme de mesures (PDM) qui définit les actions à mener pour atteindre cet objectif. Ces documents sont entrés en vigueur le 4 avril 2022 suite à la publication au Journal officiel de la République française de l'arrêté d'approbation du préfet du 21 mars 2022.

Du fait des pressions identifiées sur le territoire, le SDAGE 2022-2027 du bassin Rhône Méditerranée présente, sur le territoire, des délais d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau majoritairement repoussés à long terme. Sur les 48 tronçons hydrologiques identifiés par le comité de bassin sur le territoire, 8 disposent d'un objectif de bon état écologique à l'horizon 2027.

Sur le plan chimique, seuls les composés ubiquistes restent problématiques sur le territoire. Toutefois, le taux de cours d'eau en mauvais état chimique reste limité (2 %), et concentré sur le Rhône Aval.

De ce fait, seul un cours d'eau dispose d'un objectif de bon état chimique repoussé au-delà de 2021 : le Rhône, de la confluence de Saône à la confluence de l'Isère, au nord du Grand-Rovertain. Pour ce cours d'eau, le délai d'atteinte du bon état global est repoussé à 2039.

Le programme de mesures associé à cet état des lieux met toutefois en évidence un enjeu induit par le constat de dégradation des milieux aquatiques du territoire. Aussi, si l'amélioration de la qualité écologique intrinsèque des cours d'eau est fortement mise en avant (11 tronçons sont concernés par une ou plusieurs mesures visant à traiter les pressions sur l'altération de la morphologie des cours d'eau), les principales mesures visent ensuite à traiter l'enjeu de qualité des cours d'eau au regard de la préservation des continuités écologiques. À ce titre, 16 cours d'eau du territoire font l'objet de mesures visant à traiter les pressions pouvant altérer les continuités écologiques des milieux aquatiques et des restaurer ces derniers. Finalement, on note également des mesures visant à préserver les régimes hydrologiques d'origine et à traiter les pressions sur les prélèvements d'eau et l'alimentation en eau potable. Les mesures propres à ces pressions concernent 4 cours d'eau (l'Embroye, le Grozon, la Vivance et la Verne). Les pressions identifiées sur 5 cours d'eau ont déjà fait l'objet de mesures suffisantes au cycle 2016-2021 et celles identifiées sur 7 autres cours d'eau feront l'objet de mesures reportées au-delà de 2027. Pour le reste des cours d'eau, soit la mise en œuvre des mesures sur les autres pressions à l'origine du risque suffiront pour que la masse d'eau ne soit plus à risque de non atteinte du bon état, soit des mesures sont déjà prévues par la directive nitrates pour réduire la pression de pollution par les nutriments agricoles.

Des mesures spécifiques du registre des zones protégées sont prévues pour le Riousset, le Bessey et le Béaure. Il s'agit de la réalisation d'opérations classiques de restauration. Aucune mesure spécifique pour atteindre l'objectif de réduction des émissions des substances n'est toutefois prévue à l'heure actuelle sur le territoire.

#### 2.1.4 Un document de gestion sur une partie du territoire

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la molasse miocène du bas-Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 23 décembre 2019.

Le renouvellement de la nappe du miocène est particulièrement faible dans le secteur de Romans et de la Drôme des Collines, du fait de prélèvements d'eau importants dans la nappe et en augmentation. Ces prélèvements ont des impacts sur les débits des cours d'eau et entraînent un risque de migration des pollutions superficielles vers la nappe profonde.

Aussi, eu égard à sa bonne qualité et sa vaste étendue, la protection de nappe de la Molasse miocène constitue un enjeu majeur pour le Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse. C'est pourquoi il a été décidé la mise en œuvre d'un SAGE sur ce secteur : le SAGE molasse miocène du bas-Dauphiné et des alluvions de la plaine de Valence. Le périmètre du SAGE, défini par arrêté préfectoral du 26 juin 2013, compte au total 140 communes sur la Drôme (100 communes) et l'Isère (40 communes). Il couvre un territoire de 2 018 km<sup>2</sup>, représentant environ 319 403 personnes (chiffre INSEE 2010).

Ce SAGE représente une partie importante du territoire d'étude, puisqu'il couvre toute la partie drômoise, sauf 3 communes au nord du département : Erôme, Gervans, et Serve-sur-Rhône. L'objectif du SAGE molasse miocène vise principalement à protéger et à gérer la ressource de 2 aquifères : les aquifères de la molasse miocène et les alluvions anciennes, mais aussi à prendre en compte pour leurs fortes relations : les autres aquifères au sein du périmètre du SAGE et l'ensemble des cours d'eau du territoire. Cet enjeu est notamment renforcé et justifié par le rôle même de la nappe de la molasse qui, bien que constituant un volume important, présente un caractère de surpression qui participe notamment à la réalimentation des cours d'eau à l'aval (Galaure, Véore...), en particulier en périodes d'étiage.

La Commission locale de l'Eau (CLE), créée par arrêté inter préfectoral du 12 décembre 2013, a lancé en avril 2014, la réalisation de l'état des lieux du territoire du SAGE.

Même s'il porte sur un territoire plus large et décalé par rapport au territoire d'étude, l'état des lieux du SAGE confirme, dans ses grandes lignes, les enjeux de l'état des lieux du bassin Rhône-Méditerranée de 2019 :

- Sur le plan quantitatif, l'état des lieux ne met pas en évidence de réelle zone déficitaire sur les différentes masses d'eau présentes sur le territoire du SAGE molasse. La molasse intervient toutefois de manière importante dans la recharge des cours d'eau et de leur nappe d'accompagnement. Toute surexploitation locale pourrait être à l'origine d'une diminution significative du débit des cours d'eau durant l'étiage et surtout d'une dégradation de la qualité des eaux de la molasse par les nappes alluviales en cas d'inversion de flux. À ce titre, il a pu être constaté, par secteur, le besoin de réduire de 40 % l'ensemble des prélèvements (superficiels et souterrains), tous usages confondus. L'effort de réduction doit cibler en priorité les prélèvements superficiels, puis les prélèvements souterrains. L'importance des volumes à considérer pourrait nécessiter une réduction des prélèvements d'Alimentation en Eau potable (AEP) en plus de la réduction (voir de l'interdiction totale) des prélèvements à usage agricole
- Sur le plan qualitatif :

- Pour les eaux souterraines, les nappes les plus impactées par les activités anthropiques (notamment par l'agriculture) sont les nappes alluvionnaires, en particulier sur les teneurs en nitrates relevées sur de nombreux puits et forages dans la plaine de Valence (sud du territoire du SAGE). L'état des lieux identifie notamment le secteur de la plaine de Valence, bien qu'il soit sous couverture alluviale et même si l'abandon ou à la mise en place de moyens de substitution (dilution des eaux à partir d'ouvrages molasse) pour une vingtaine de captages AEP a permis de maintenir la potabilité des eaux prélevées.
- Pour les eaux superficielles, un état moins dégradé en tête de bassin versant, mais qui se transforme notamment du fait des altérations en oxygène, nutriments ou micro-invertébrés.

L'état des lieux du SAGE indique toutefois que, compte tenu du développement du territoire (population, activités économiques), la pression sur la nappe de la molasse est en augmentation, du fait notamment de diminution de la disponibilité des ressources en surface (qualité et quantité), qui génère un report sur les nappes souterraines.

Une étude a été effectuée en 2018 concernant les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable, afin de délimiter les secteurs à enjeux sur le territoire du SAGE. Il s'agit de ressources soit déjà fortement sollicitées et dont l'altération poserait des problèmes pour les importantes populations qui en dépendent, soit faiblement sollicitées actuellement, mais en forte potentialité et préservées du fait de leur faible vulnérabilité naturelle ou de l'absence de pression humaine et à conserver en l'état des besoins futurs à moyen et long terme. Les masses d'eau alluvions et molasse miocène du territoire du SAGE Bas Dauphiné plaine de Valence, qui présentent des potentialités intéressantes et un fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs ont été identifiées dans le SDAGE Rhône-Méditerranée. Sur ces masses d'eau, il est nécessaire de protéger la ressource et d'assurer sa disponibilité en quantité et en qualité suffisantes pour permettre sur le long terme une utilisation pour l'alimentation en eau potable, en se dotant des moyens d'action au-delà des seuls périmètres de protection des captages existants et sur des zones suffisamment vastes, mais justifiées : ce sont les zones de sauvegarde (ZS). 23 zones de sauvegarde exploitées (ZSE) ont été identifiées sur le territoire du SAGE ainsi que 7 zones non exploitées actuellement (ZSNEA) et à préserver pour les usages futurs en raison de leur potentialité, de leur qualité et de leur situation.

Différentes actions ont été proposées par l'étude en fonction des différentes zones identifiées, telles :

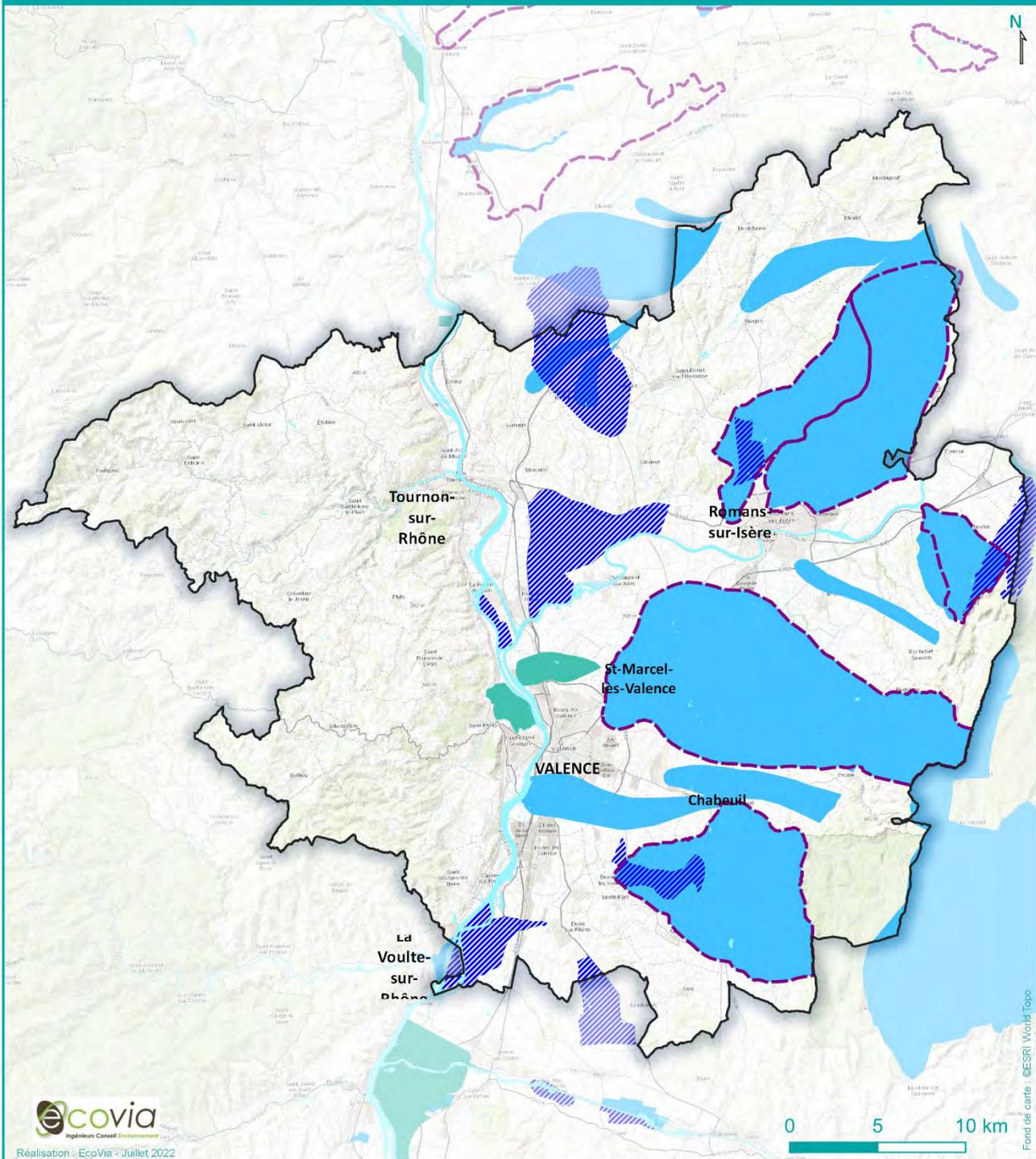
- Mesures applicables uniquement en ZSE
  - Mettre aux normes les forages domestiques existants
  - Maintenir ou augmenter les surfaces en prairies permanentes et les surfaces boisées
  - Intégrer les prescriptions sur les ZSE dans les documents d'urbanisme
  - Vérifier l'application effective des servitudes dans les périmètres de protection
- Mesures applicables uniquement en ZSNEA
  - Localiser l'emplacement de futurs points de prélèvement AEP
  - Protéger l'emplacement des futurs points de prélèvement AEP

À noter qu'une des ambitions à l'année 2022 de la CA Valence Romans Agglo est d'analyser l'étude ZSE. L'objectif est de préserver les captages existants et structurants ainsi que les zones non exploitées actuellement pour assurer les besoins futurs en eau potable pour l'ensemble de la population.

- Sur le territoire du Grand Rovaltain, on note que les eaux anciennes s'infiltrant dans l'aquifère depuis le rebord occidental du Vercors, en limite du territoire, puis remontent dans la plaine de l'Est de Valence. Toutefois, l'espace intermédiaire constitue une zone de flux locaux présentant une bonne

productivité, mais une mauvaise qualité. Sur ce secteur, l'état des connaissances reste à améliorer, car il peut constituer une zone d'intérêt secondaire pour l'alimentation du territoire.

## Ressources stratégiques pour l'eau potable



### Légende

- Aire d'alimentation de captage
- Surface hydrographique

#### Zones de sauvegarde

- ZSEA : zone de sauvegarde exploitée actuellement
- ZSEA/ZSNEA
- ZSNEA : zone de sauvegarde non exploitée actuellement

Source : Agence de l'eau RM

Sur les secteurs non couverts par le SAGE, le territoire est couvert par plusieurs Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) :

**PGRE Ay-Ozon (2016) :**

- Obligations réglementaires
  - Autorisations de prélèvements
  - Dispositif de suivi des actions portées par le PGRE
  - Gestion sécheresse
  - Débits réservés
- Programme d'actions préconisé
  - Recenser les prélèvements directs
  - Réduire l'impact des retenues colinéaires
  - Animer une cellule de concertation locale
  - Améliorer la connaissance de l'hydrologie naturelle
  - Favoriser l'arrêt des prélèvements directs par pompage lors des périodes critiques

**PGRE Doux-Mialan (2018-2022) :**

Missions du PGRE :

- Améliorer la connaissance sur les prélèvements des différents usages (CF. bilan de 2020 sur les volumes prélevés)
- Réduire les prélèvements dans le milieu, notamment dans les eaux de surface.
- Restauration et préservation de zones humides
- Vérifier que la réglementation en vigueur est respectée
- Suivi de la ressource : vérifier que le débit d'objectif d'étiage est bien atteint en moyenne mensuelle au moins 4 années sur 5.

Objectifs généraux du PGRE :

- Environnementaux : atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques en réduisant les déséquilibres quantitatifs et en anticipant les effets du changement climatique. Le débit des cours d'eau doit être suffisant pour garantir durablement un bon fonctionnement des milieux aquatiques et pour limiter les situations critiques en moyenne à 2 années sur 10.
- Socio-économiques : sécuriser les usages actuels avec un objectif de satisfaction des usagers en moyenne 8 années sur 10.

Pistes d'actions du bilan du contrat de milieu (2020) :

- Mettre en œuvre les solutions retenues dans le cadre de l'étude des moyens de substitution aux prélèvements directs
- Statuer sur l'équipement en débit réservé des retenues collinaire dommageables pour le milieu et établir une gestion concertée et intégrée de ces ouvrages
- Etudier la possibilité d'établir un protocole de partage de la ressource entre les différents usagers
- Mettre en œuvre une action de police pour arrêter des pompages quand le débit de référence est atteint

Recommandations du PGRE :

- Supprimer les prélèvements directs en rivière par pompage pour l'irrigation d'ici 2022
- Arriver à un rendement minimum de 75% pour toutes les structures en charge de l'Alimentation en Eau Potable.

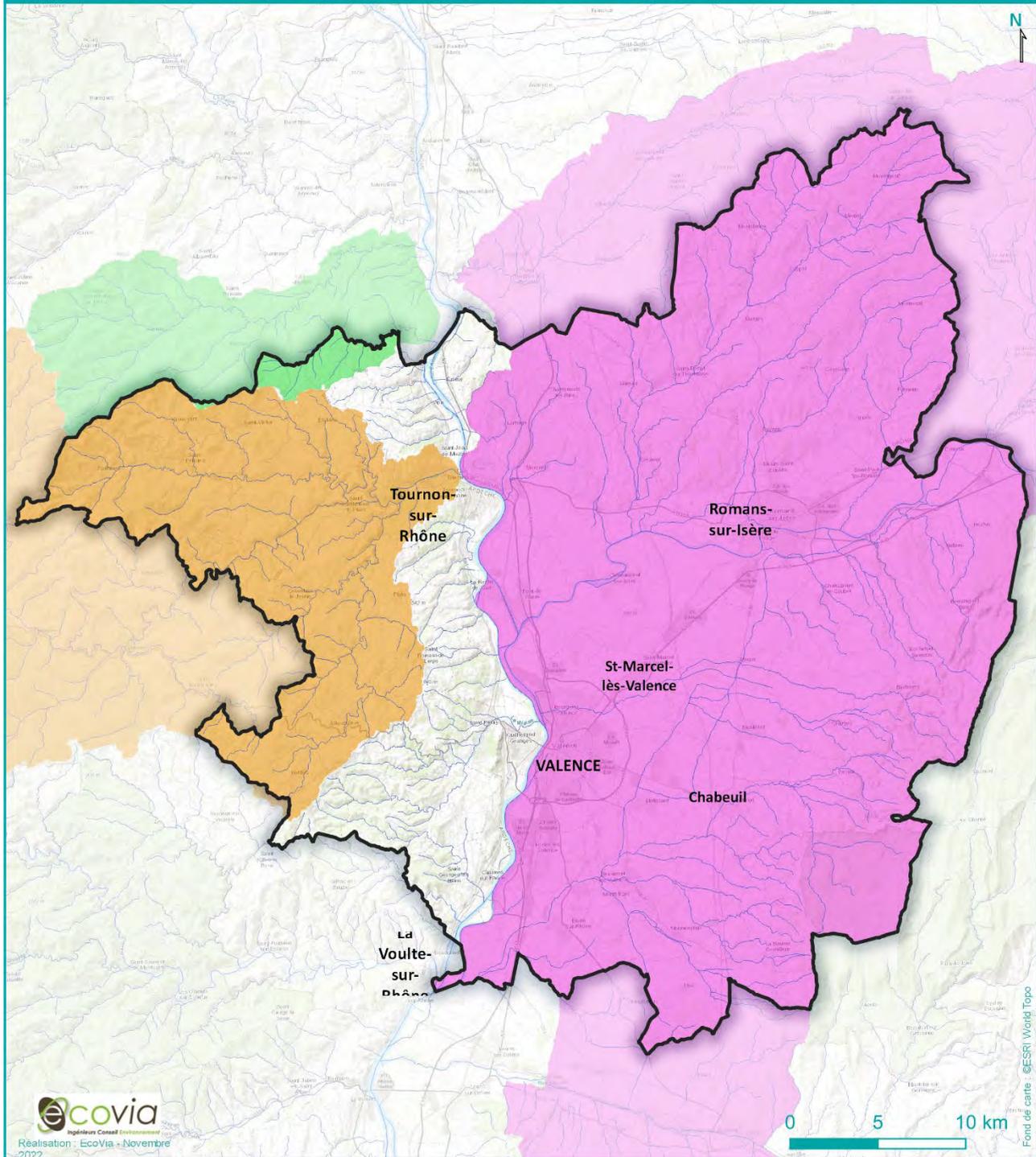
**La partie Mialan a été transférée au syndicat Eyrieux Clair**

**PGRE Eyrieux (2018-2023)**

Ce PGRE est géré par le Syndicat Eyrieux Clair. Il compte plusieurs actions, regroupées en :

- Règlementation (sensibilisation, respect de la réglementation des débits réservés, révision des autorisations de prélèvement)
- Eau potable (amélioration connaissance, rendement, réducion des consommations, etc.)
- Usage agricole (amélioration de la connaissance, pérenniser le développement de pratiques agricoles économes, etc.)
- Sensibilisation des usagers
- Connaissance et suivi

## Gestion quantitative de la ressource en eau



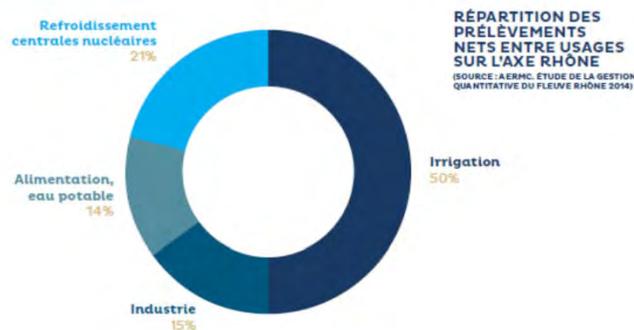
### Légende

-  PGRE Ay-Ozon
-  PGRE Doux
-  SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence

Source : CLE

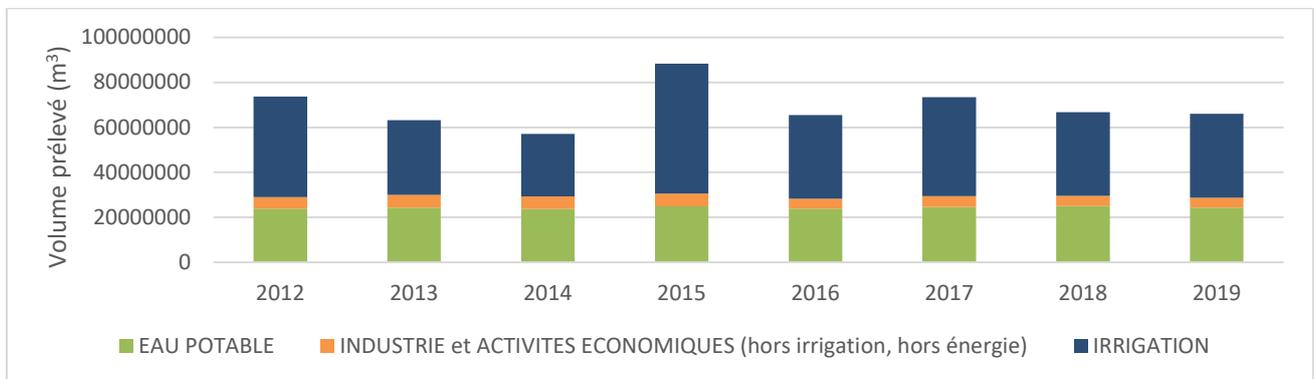
### 2.1.5 Gérer l'inégale répartition de la ressource en eau potable

La nappe alluviale du Rhône demeure la ressource principale ressource pour l'Alimentation future en Eau potable (AEP) du Grand Rovaltain. Sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, les prélèvements nets sur le fleuve et sa nappe, tous usages confondus, sont estimés à presque 800 millions de m<sup>3</sup>/an (15 % en nappe et 85 % dans le fleuve) à partir de près de 300 puits et forages afin d'alimenter en eau potable plus de 2 millions de personnes (Source : agence de l'eau Rhône-Méditerranée – état des lieux du bassin 2019). Ce prélèvement n'est pas réparti de façon uniforme au cours de l'année : il est plus important sur la période d'été, pendant laquelle les besoins sont plus élevés, notamment pour l'irrigation. Le mois de pointe tous usages confondus est le mois de mai, et celui de juillet si l'on considère uniquement l'usage pour l'irrigation.



Source : Agence de l'eau RMC – EDL 2019

Entre 2012 et 2019, on observe une réduction des prélèvements, excepté pour l'eau potable qui suit une légère hausse (+2%). Cette hausse semble être due à l'augmentation de la population, puisque le volume prélevé par habitant a diminué lui de 2%.



Évolution des prélèvements d'eau (hors canaux et énergie, source : BNPE)

L'augmentation des besoins futurs est estimée à 20 % pour les 25 ans à venir sur cette ressource. Les 44 zones de la nappe alluviale considérées comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable (disponibilité de la ressource, qualité et localisation) identifiées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée doivent être protégées pour pouvoir assurer l'expansion économique et démographique de ce territoire. La préservation des ressources de la nappe alluviale du Rhône constitue donc un enjeu majeur pour l'ensemble du Grand Rovaltain.

L'autre ressource majeure en matière d'AEP du territoire est l'aquifère de la molasse-miocène et alluvions associés : sur le territoire du SAGE (qui ne correspond pas entièrement au territoire du Rovaltain), ces nappes regroupent environ 90 % des prélèvements pour la production d'eau potable (25 189 600 m<sup>3</sup>/an), avec une baisse de l'ordre de 3 % des prélèvements entre 2010 et 2012. Dans le détail, la molasse représente 38 % de

volumes prélevés et 52 % pour les alluvions (EIE du SAGE Molasse Miocène du Bas-Dauphiné et des Alluvions de la plaine de Valence, 2015).

Au-delà, plusieurs masses d'eau souterraines sont répertoriées par le SDAGE RMC comme ressources majeures d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'AEP. Celles se situant au sein du territoire du Grand-Rovertain sont les alluvions de la plaine de Valence, la molasse Bas-Dauphiné, les terrasses de Romans, les alluvions du Rhône et les calcaires du Vercors.

En outre, l'aquifère molassique du Bas-Dauphiné est reconnu dans le SDAGE Rhône Méditerranée comme un aquifère à forte valeur patrimoniale, encore peu sollicité, à préserver pour les générations futures. L'étude sur cette nappe (CAVE, FAURE, BANTON 2011) identifie plus particulièrement deux types de zones à préserver : les Zones d'Intérêt prioritaire (zones de remontée des flux profonds, de bonne qualité, productives) et les Zones d'Intérêt secondaire (zones des flux superficiels et intermédiaires, productives) ;

Au regard de l'inégale répartition de la ressource en eau entre Drôme et Ardèche, l'enjeu principal sur le Grand Rovertain concerne la gestion globale et concertée des ressources. Alors que la rive ardéchoise dispose de peu de ressources alternatives en quantité et/ou qualité satisfaisante, la nappe alluviale du Rhône ou la nappe de la molasse miocène de la rive drômoise gardent de forte potentialité. La plaine drômoise accueille ainsi la majorité des Zones d'Intérêt futur (ZIF) identifiées par l'Agence de l'eau, zones à forte potentialité encore non exploitées et qui mériteraient d'être préservées pour l'approvisionnement en eau potable à échéance plus lointaine.

Sur les 44 zones stratégiques à préserver sur la nappe alluviale du Rhône, 6 zones d'intérêt actuel (ZIA) et/ou futur (ZIF) ont été identifiées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée sur le territoire du Grand Rovertain :

- des zones d'intérêt pour les besoins actuels (ZIA) : Mauboule (Valence) et Puits de l'Eyrieux (Saint-Georges-les-Bains, Etoile-sur-Rhône)
- des zones d'intérêt pour les besoins futurs (ZIF) : la-Roche-de-Glun, les Iles du Couriol (Saint-Georges-les-Bains, Charmes-sur-Rhône, et Etoile-sur-Rhône)
- des zones d'intérêt pour les besoins actuels et futurs (ZIA/ZIF) : les Puits de la Grande Traverse – Puits des Lacs (Saint-Péray et Cornas) et les Combeaux (Bourg-lès-Valence, Châteauneuf sur Isère)

En outre, quatre syndicats des eaux en risque de déficit se tournent vers les masses d'eau souterraines. L'étude prospective sur les besoins de Valence et ses environs, réalisée en 2004 pour le SEDIVE, évalue les besoins en production à l'horizon 2020 à 26 300 000 m<sup>3</sup>/an (pour 22 300 000 m<sup>3</sup> en 2003), soit 4 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires.

D'un point de vue quantitatif, cette étude identifiait un déficit attendu pour le Syndicat intercommunal des Eaux (SIE) du Sud Valentinois, pour le SIE de la Plaine de Valence à l'horizon 2020 alors que le Syndicat intercommunal des Eaux de Rochefort-Samson SIERS et la commune de Bourg-lès-Valence sont en limite de capacité.

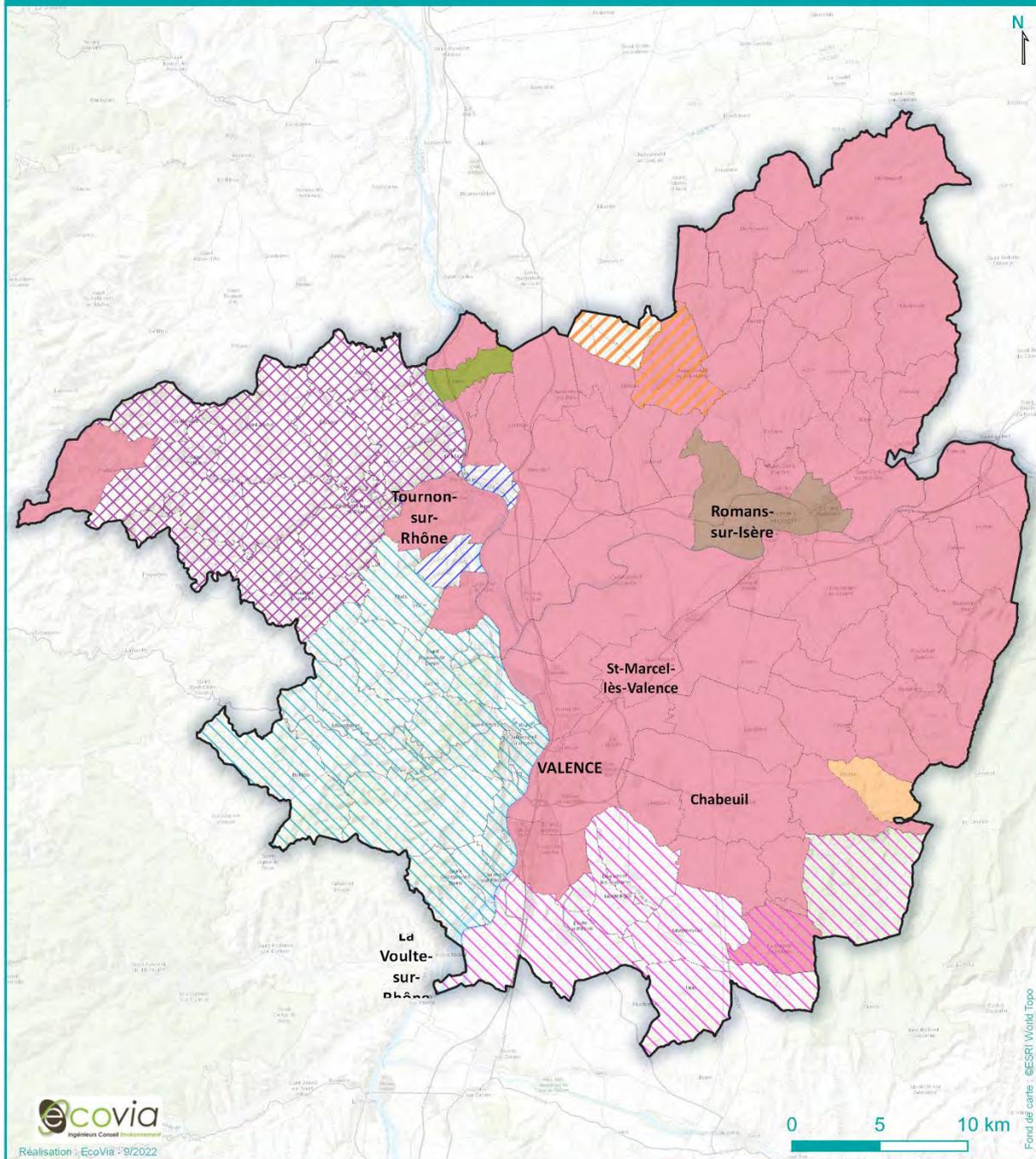
Les travaux engagés depuis l'étude sur ces réseaux ont toutefois permis d'améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau, notamment par la création de nouveaux captages dans les nappes souterraines (sur le SIE de la plaine de Valence) et en améliorant l'interconnexion (SIE du sud valentinois notamment). Sur ce dernier territoire toutefois, on note que les problèmes qualitatifs (notamment liés aux nitrates) restent présents dans les aires d'alimentation des captages.

### **2.1.6 Gérer la vulnérabilité des ressources aux pollutions**

À l'heure actuelle sur le territoire, huit captages sont concernés par une dégradation de la qualité des eaux par les pollutions diffuses (données des captages ARS 2014). De ce fait, des plans d'actions doivent être mis en œuvre afin de reconquérir leurs aires d'alimentation et assurer la qualité de l'eau. Parmi ces captages, six sont identifiés comme captages prioritaires au titre du SDAGE 2022-2027, tous sur la Drôme : les Couleures (Valence), Secours d'Ecancières (Eymeux), les Combeaux (Bourg-lès-Valence), les Etournelles (Romans-sur-Isère) et le puits du Tromparents (Beaumont-les-Valence) et le forage Les Deveys (Chateauneuf-sur-Isère). L'étude prospective sur les besoins du territoire de Valence et environs, réalisée en 2004 pour le SEDIVE signale tout particulièrement une très grande sensibilité aux pollutions chroniques et accidentelles des ouvrages actuels du territoire de Valence et environs. Cette étude est confirmée par les données des différents SDAGE RMC qui indiquent que les captages prioritaires présents sur le territoire du Grand-Rovertain sont sensibles aux pesticides et nitrates.

Des incertitudes subsistent pour les captages de l'Ardèche : le département note cependant un avancement rapide des problématiques de pollution.

## Gestion de l'eau potable



### Légende

— Périmètre du SCoT

#### Entités chargées de la gestion AEP

CA Arche Agglo

Érôme

Peyrus

Source : SCoT du Grand Rovaltain, SISPEA 2020, portail gouvernemental

Romans-sur-Isère

SIE DU SUD VALENTINOIS

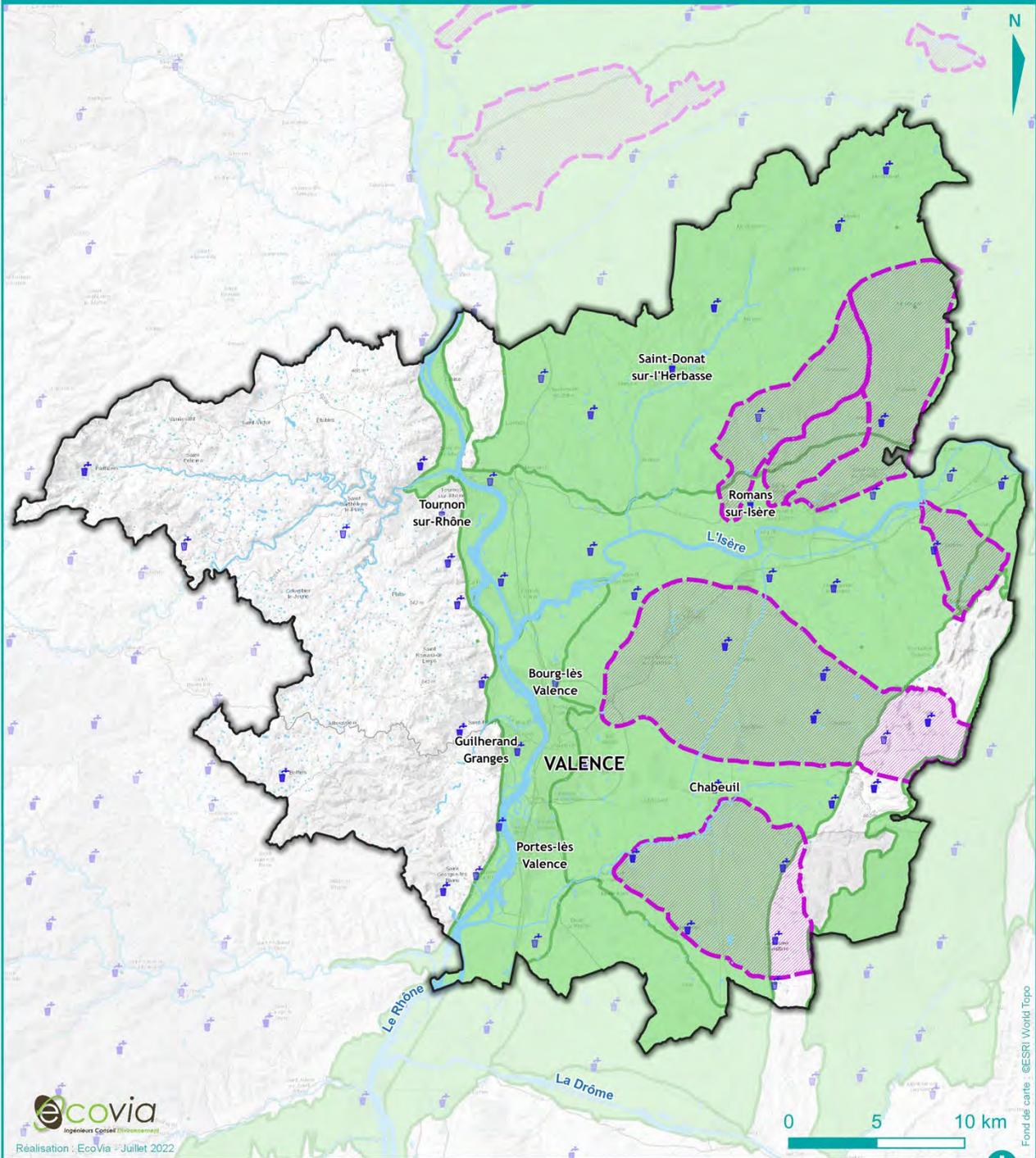
SIVOM Crussol - Pays de Vernoux

Syndicat d'Exploitation des Réseaux d'Eau potable Nord Ardèche (SERENA)

SIE DE VALLOIRE GALAURE

Régie communale

## Captages d'alimentation en eau potable



**Légende**

 Périmètre du SCoT	 Captages en eau potable
 Surface en eau	 Ouvrage de prélèvement en eau potable
 Aire Alimentation Captage	

Source : BNPE | AE RMC, 2022

### 2.1.7 Des documents de gestion

Afin d'apprécier les possibilités de développement de leur territoire au regard des disponibilités des ressources, plusieurs collectivités ont élaboré des Schémas directeurs d'Alimentation et Eau potable (SDAEP) : Syndicat de Saint-Péray (intégrant l'ex-Communauté de communes des deux chênes depuis 2014) et, aux franges du territoire, le Syndicat Cance-Doux et le Syndicat de Vernoux. Le conseil départemental de l'Ardèche s'est doté d'un Schéma directeur Départemental d'Eau potable en 2016.

Au-delà de l'eau potable, le monde agricole s'est aussi doté d'outils afin de favoriser une gestion permanente et équilibrée des ressources, dans un contexte de sécheresses récurrentes. Le Schéma directeur d'Irrigation du département de la Drôme (déc. 2009) distingue deux secteurs sur le territoire du SCoT :

- le secteur de la Drôme des collines, Romans-sur-Isère, Saint-Donat-sur-l'Herbasse. De nombreux forages sont répertoriés pour l'irrigation individuelle par prélèvements.
- Le secteur de la plaine de Valence : irrigation des grandes cultures/élevage hors sol, grandes cultures/cultures spécialisées et des vergers, via notamment le canal de la Bourne et à la nappe de Valence. La zone est largement dotée de réseaux collectifs d'irrigation.

La révision de ce schéma directeur doit être engagée prochainement.

Les ressources du socle Monts du Lyonnais Sud, Pilat et Monts du Vivarais Bassin Versant Rhône, Gier, Cance, Doux (masse d'eau DG616) sont également utilisées pour l'irrigation (14 %) des surfaces de vergers et céréales et pour le bétail.

## 2.2 UNE AUTOSUFFISANCE EN MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

SOURCE : BRGM, DREAL AuRA

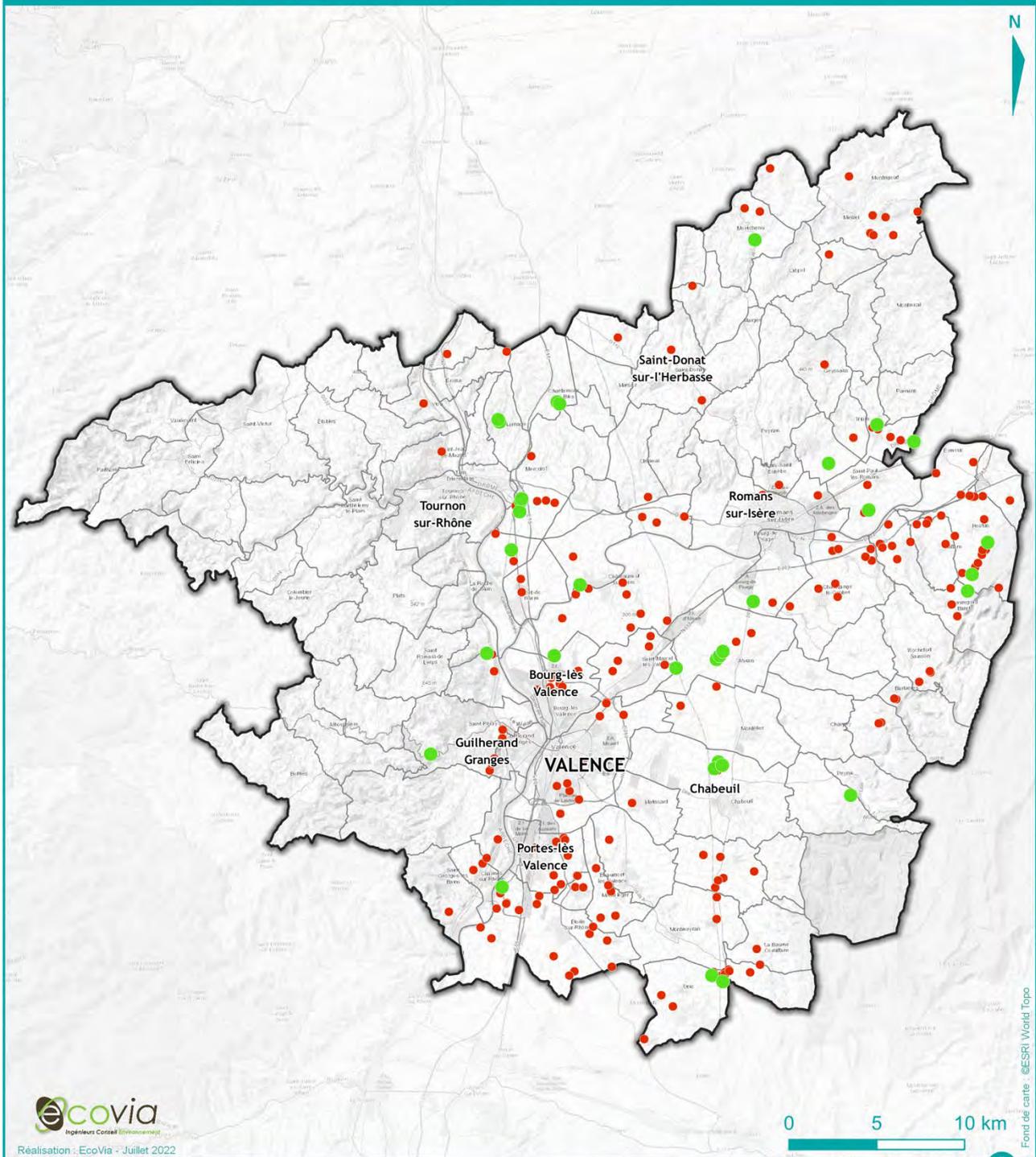
### 2.2.1 Des gisements importants

La région dispose d'abondantes ressources en matériaux alluvionnaires et roches massives. Le Grand Rovaltain se caractérise en effet par 3 formations distinctes avec :

- à l'Ouest, la présence de Gneiss et de roches grenues ;
- au niveau de la partie centrale, qui correspond à la fois à la plaine de Valence, mais aussi celle de l'Isère, le sol est composé principalement de sable, alluvionnaire ou non, ainsi que d'alluvions en nappes ;
- l'Est est le domaine du calcaire caractéristique du massif du Vercors.

Il existe 6 périmètres de concessions minières sur le territoire du SCoT dont aucune ne dispose de titre encore valide. On dénombre également 30 carrières autorisées. Le département de l'Ardèche possède seulement 2 carrières actives à Chateaubourg et à Saint-Péray. En Drôme, les carrières sont principalement localisées le long des cours d'eau ou au pied des contreforts du Vercors. On les retrouve notamment le long de l'Isère à Châteauneuf-sur-Isère et le long du Rhône à Etoile-sur-Rhône.

## Localisation des exploitations de matériaux



### Légende

▭ Périmètre du SCoT

**Statuts de l'exploitation :**

● Actives

● Fermée

Source : BRGM | [www.infoterre.brgm.fr](http://www.infoterre.brgm.fr)

Les besoins en granulats pour aménager le territoire n'ont cessé de croître, sous-tendus par le développement démographique et des modes de vie de plus en plus consommateurs. Ainsi, les carrières actuellement autorisées ne devraient permettre de répondre qu'aux besoins des 15 prochaines années environ, sans préjuger du nécessaire développement de l'emploi de matériaux recyclés, comme le prévoit le plan de gestion des déchets du BTP Drôme-Ardèche. Pour anticiper les besoins futurs, il sera donc nécessaire de renouveler, voire d'accroître, les capacités productives du territoire du SCoT.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a toutefois établi, en 2021, son Schéma régional des Carrières (SRC). Ce schéma a été approuvé en décembre 2021, et s'impose aux SCoT et documents d'urbanisme locaux par un lien de compatibilité. Il se substitue aux Schémas départementaux des Carrières (SDC). Les orientations et mesures citées dans le SRC sont :

- Limiter le recours en ressources minérales primaires (promouvoir des projets peu consommateurs en matériaux, renforcer l'offre de recyclage en carrières, maintenir et favoriser les implantations de regroupement, tri, transit et recyclage des matériaux et déchets valorisables s'insérant dans une logistique de proximité des bassins de consommation, optimiser l'exploitation des gisements primaires)
- Privilégier le renouvellement et/ou l'extension des carrières autorisées sous réserve des orientations VI, VII et X du schéma
- Préserver la possibilité d'accéder aux gisements dits « de report » et de les exploiter : hors zones de sensibilité majeure, hors alluvions récentes, hors gisements d'intérêt national ou régional
- Approvisionner les territoires dans une logique de proximité
- Respecter un socle commun d'exigences régionales dans la conception des projets, leur exploitation et leur remise en état
- Ne pas exploiter les gisements en zone de sensibilité rédhibitoire
- Éviter d'exploiter les gisements de granulats en zone de sensibilité majeure (selon la situation d'approvisionnement du territoire, le renouvellement, l'extension et la création de carrières sont interdits ou limités en zones d'enjeux majeurs, selon des modalités décrites, gestion potentielle des effets cumulés)
- Remettre en état les carrières dans l'objectif de ne pas augmenter l'artificialisation nette des sols
- Prendre en compte les enjeux agricoles des projets
- Préserver les intérêts liés à la ressource en eau (compatibilité des projets avec le SDAGE, éviter et réduire l'exploitation d'alluvions récentes, cas particulier des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire)
- Inscire dans la durée et la gouvernance locale la restitution des sites au milieu naturel
- Permettre l'accès effectif aux gisements d'intérêt national et régional

## 2.3 UNE FILIÈRE BOIS NÉCESSITANT UNE ORGANISATION PLUS IMPORTANTE

### 2.3.1 Une forêt très présente, et multifonctionnelle

SOURCES : BD TOPO

La forêt couvre environ 45 000 ha, soit près de 27 % de la superficie du Grand Rovaltain. Cette forêt est dominée par le châtaignier et plus généralement les feuillus (chênes, robiniers), en taillis.

Le Grand Rovaltain n'offre pas de massifs forestiers importants. La forêt est plutôt disséminée sur le territoire, en particulier sur les reliefs, en alternance avec les zones agricoles. Les plateaux du Vercors ainsi que le massif des Chambarans sont les secteurs les plus boisés. De manière plus exhaustive, la forêt peut se caractériser suivant trois types d'espaces :

- Plateau ardéchois, avec un taux de boisement de 39 %. La diversité d'exposition et de relief implique une grande variété de peuplement, fortement morcelés : pins sylvestres sur les buttes, vallées couvertes de peuplements désordonnés de pins sylvestres, chênes et châtaigniers. En allant plus loin vers la montagne ardéchoise, les conifères s'imposent plus nettement, dont notamment des boisements composés de Douglas dans le Haut-Vivarais, que l'on ne retrouve pas dans le Vercors. À noter des difficultés de desserte sur le secteur de Toulaud.
- Plaine du Rhône et piémonts du Vercors, au taux de boisement de 15 %. Les feuillus sont dominants et dispersés en boqueteaux, bois de fermes, taillis de feuillus (chênes, hêtres, peupliers) et haies.
- Drôme des collines / Chambarans, au taux de boisement de 24 %. La forêt se disperse en boqueteaux ou petits massifs fortement morcelés, où le taillis de châtaigniers est dominant. Ce secteur est particulièrement marqué par les activités bois-buche et bois-énergie, via des coupes rases.

### **2.3.2 Une forêt de production majoritairement privée et morcelée**

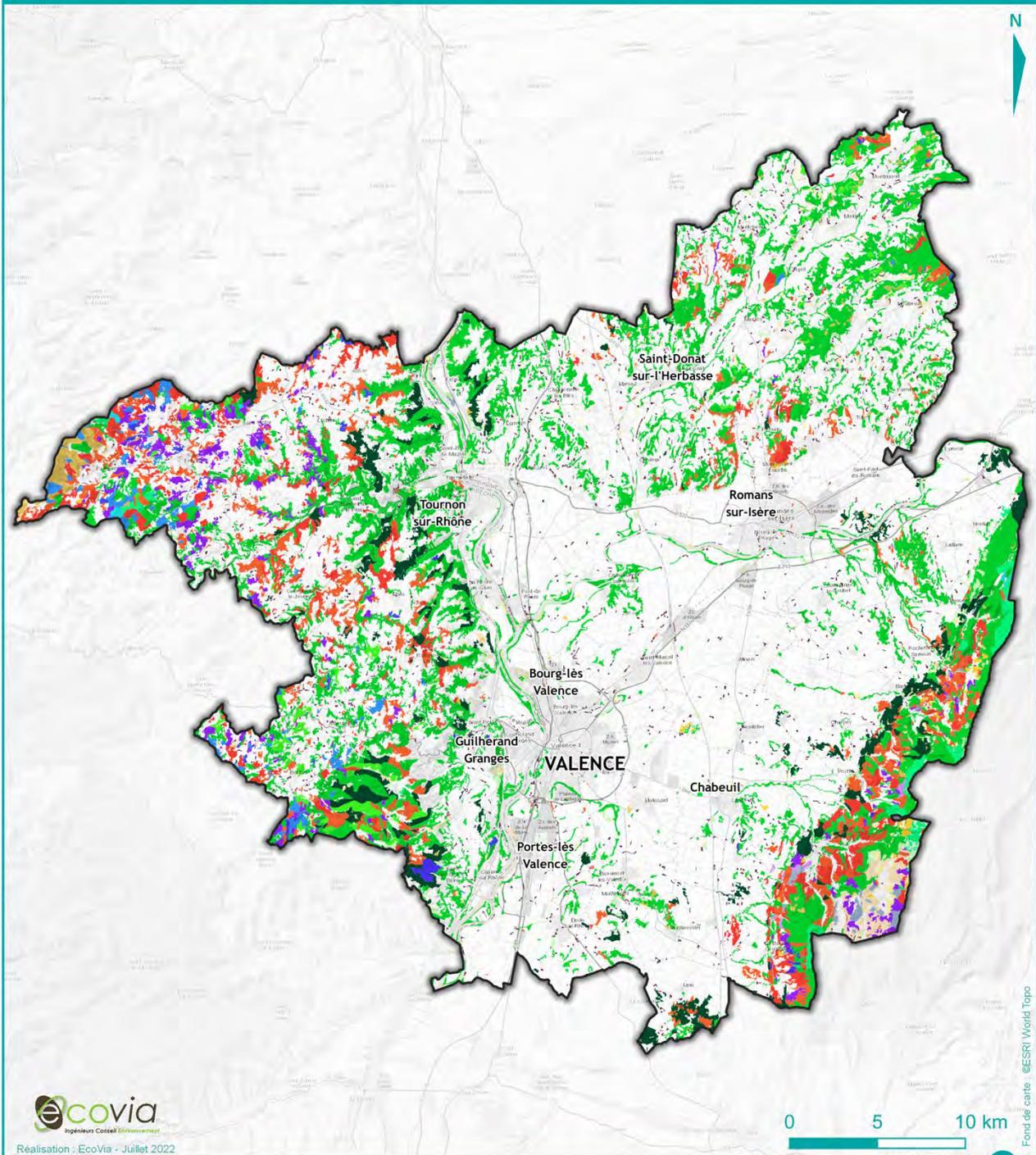
La forêt privée est majoritaire puisqu'elle représente 98 % et 99 % des peuplements forestiers respectivement pour la partie drômoise et ardéchoise du SCoT. Comme souvent en forêt privée, le foncier est très morcelé, de l'ordre de moins de 1 ha par propriétaire, et c'est encore plus vrai côté Ardèche et au sud de Valence. Ce morcellement est synonyme de faible gestion sylvicole, ce qui engendre une perte de potentiel de la forêt à moyen-long terme. Toutefois, des structures de regroupement des propriétaires forestiers privés existent.

La forêt du territoire présente une très forte vocation de production à l'exception de la plaine du Rhône, où la vocation est plus agricole et urbaine, et les coteaux du Nord-Vivarais caractérisés par des peuplements morcelés, désordonnés et donc quasi inexploités.

Les volumes sont en progression constante dans les deux départements. La forêt ardéchoise, plus récente mature pour la mise en production notamment pour le Douglas et le Pin sylvestre. En Drôme, la production est plus orientée vers la production de feuillus, notamment le peuplier et le hêtre, mais aussi le sapin et le châtaignier.

La forêt privée de production se compose pour moitié de feuillus, avec de très nombreuses essences. On compte ainsi 54 % de feuillus (dont 53 % chêne pubescent) pour la Drôme, et 52 % (dont 31 % chêne pubescent et 33 % châtaignier) pour l'Ardèche.

## Typologie des boisements



### Légende

 Périmètre du SCoT	 Forêt fermée à mélange de pins purs	 Forêt fermée de pin sylvestre pur
 Forêt fermée à mélange d'autres conifères	 Forêt fermée d'un autre feuillu pur	 Forêt fermée de sapin ou épicéa
 Forêt fermée à mélange de conifères	 Forêt fermée de châtaignier pur	 Forêt fermée sans couvert arboré
 Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus	 Forêt fermée de chênes décidus purs	 Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
 Forêt fermée à mélange de feuillus	 Forêt fermée de conifères purs en ilots	 Forêt ouverte de conifères purs
 Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères	 Forêt fermée de douglas pur	 Forêt ouverte de feuillus purs
	 Forêt fermée de feuillus purs en ilots	 Formation herbacée
	 Forêt fermée de hêtre pur	 Lande
	 Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur	

Source : ©IGN BD TOPO V2, 2022

### 2.3.3 Une productivité modérée à faible et une sous-exploitation

SOURCE : PRFB

La récolte de bois régional annuelle représente 5,2 millions de m<sup>3</sup> (, essentiellement résineux, et place la région au troisième rang national. Le bois d'œuvre est prépondérant au niveau de la récolte commercialisée avec 3,8 millions de m<sup>3</sup>, devant le bois d'énergie et le bois d'industrie. La récolte régionale est en croissance régulière depuis 20 ans. La production biologique moyenne par hectare de la région est de 6,8 m<sup>3</sup>/ha/an.

Le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) Auvergne-Rhône-Alpes établit la feuille de route de la politique forestière dans la région pour les dix années à venir, de 2019 à 2029. Il s'inscrit dans le cadre du programme national de la forêt et du bois (PNFB) qui a été approuvé par décret le 8 février 2017. Le 11 septembre 2019, le PRFB a été validé à l'unanimité par les membres de la Commission régionale de la forêt et du bois, chargée de son élaboration. Ce programme régional forêt-bois se substitue aux orientations régionales forestières (ORF) et aux plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPDRF). Il est élaboré par la commission régionale de la forêt et du bois, soumis à la participation du public et arrêté par le ministre chargé des forêts. Le PRFB se donne 4 objectifs :

- Créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte, en gérant durablement la ressource disponible en France, pour la transition bas carbone ;
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires ;
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique ;
- Développer des synergies entre forêt et industrie.

Les contours du SCoT du Grand Rovaltain se situent au sein de deux massifs forestiers :

- Le massif (n° 3) : Bas-Dauphiné – Chambaran, du côté drômois : Ce massif est composé de peuplements très majoritairement feuillus, où le châtaigner est prépondérant. La productivité de ce massif se situe dans la moyenne régionale avec 7 m<sup>3</sup> par hectare et par an et le bois est valorisé très majoritairement en bois énergie. Le taux de prélèvement de 43 % de l'accroissement est légèrement supérieur à la moyenne régionale. Le PRFB indique que plus de 58 % des surfaces forestières sont faciles à exploiter. En effet, le massif est assez bien desservi avec seulement 27 % des surfaces qui ont une distance de débardage supérieure à 500 m, contre 32 pour toute la région administrative. Les priorités du massif sont :
  - La restructuration du foncier forestier public et privé
  - Le regroupement, l'amélioration des peuplements
  - Le développement d'une sylviculture permettant la production de bois d'œuvre
  - L'adaptation des infrastructures de transport aux besoins actuels (bois Énergie)
  - La prise en compte des services écosystémiques
  - L'amélioration des circuits d'approvisionnement des filières locales
  - La sécurisation des entreprises d'exploitation foncière
- Le massif (n° 15) : Pilat – nord-Vivarais, côté ardéchois. Ce massif présente des enjeux forts liés à la multifonctionnalité des forêts, notamment pour l'eau potable, le tourisme et la biodiversité, en particulier en futaie irrégulière. Le taux de prélèvement<sup>2</sup> est de 29 % de l'accroissement annuel, en dessous de la moyenne régionale, vraisemblablement du fait du très fort morcellement de la forêt. La productivité de ce massif se situe au-dessus de la moyenne régionale avec 8 m<sup>3</sup> par hectare et par an. Le PRFB indique que plus de 41 % des surfaces forestières sont faciles à exploiter. En effet, le massif

---

<sup>2</sup> Le taux de prélèvement de l'accroissement est le rapport entre le prélèvement de bois, mesuré sur une période donnée et la production biologique nette mesurée sur cette même période.

est assez bien desservi avec seulement 22 % des surfaces qui ont une distance de débardage supérieure à 500 m.

En outre, sur le périmètre du Grand Rovaltain, seules 9 communes de l'Ardèche ont adopté un règlement des boisements<sup>3</sup> permettant un aménagement du foncier : Boffres, Saint-Sylvestre, Colombier-le-Jeune, Saint-Barthélémy-le-Plain, Saint-Jean-de-Muzols, Etables, Lempis, Cheminas et Vions.

En conséquence, la filière bois reste peu présente sur le Grand Rovaltain. On dénombre une vingtaine d'entreprises d'exploitation forestière<sup>4</sup> basée sur le territoire, ainsi qu'une coopérative forestière (Coforêt), récoltant entre 40 et 50 000 m<sup>3</sup>/an. Le Grand Rovaltain accueille 12 scieries, dont la plus grosse entreprise drômoise (scierie Blanc à Marches), travaillant autour de 50 000 m<sup>3</sup>/an. Ces scieries sont presque toutes implantées dans la Drôme et s'approvisionnent sur le Royans et le Vercors. Côté sciage, on note la présence de la scierie Cros (45 000 m<sup>3</sup>, la plus grosse d'Ardèche), installée à Desaignes, à l'ouest hors du Grand Rovaltain. On estime que les entreprises d'exploitation forestière et de sciage du territoire du SCoT génèrent une cinquantaine d'emplois.

Par ailleurs, quelques entreprises fabriquant des piquets sont localisées dans la Drôme des Collines. La filière bois-énergie reste également sous dotée. Seules quatre entreprises à Chabeuil, Valence, Pont-de-l'Isère et Châteaudouble produisent des plaquettes, qui sont obtenues par broyage de branches ou d'arbres forestiers ou bocagers. Il s'agit de valoriser les rémanents d'une exploitation forestière, des bois de trop faible diamètre ou de trop faible qualité pour être valorisé en bois d'œuvre (charpente).

Le déficit de gestion se traduit, localement, par une progression de la forêt aux dépens des espaces ouverts. Il en résulte une fermeture et une banalisation des paysages comme en certains secteurs du piémont du Vercors et de la Drôme des collines.

---

<sup>3</sup> La réglementation des boisements a pour but d'instaurer des zonages ou périmètres dans lesquels des semis, des plantations d'essences forestières ou la reconstitution après coupe rase, peuvent être interdits ou réglementés.

<sup>4</sup> Source : Base SIRENE, année 2022

## FICHE SYNTHÈSE 2

### Des ressources abondantes

Forces	Faiblesses
<p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une ressource en eau potable abondante, à l'exception des plateaux ardéchois</li> <li>• La nappe alluviale du Rhône productive pour l'eau potable, et globalement indemne de toute contamination</li> <li>• Un territoire fortement impliqué dans sa politique de l'eau (13 contrats de rivières, SAGE en cours...)</li> <li>• Une prise de conscience partagée des effets liés aux nitrates et l'engagement de programme d'actions</li> </ul>	<p><b>Eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des prélèvements importants, qui menacent l'étiage de certains cours d'eau, notamment en période estivale, et entraînent des conflits d'usages</li> <li>• Un déficit d'écoulement pour le Doux, pour un tronçon de l'Herbasse et de la Véore</li> <li>• Un manque de sécurisation de l'Alimentation en Eau potable, en rive droite du Rhône</li> <li>• La dégradation de la qualité des cours d'eau de plaine et la pollution aux substances dangereuses, aux nitrates et pesticides des alluvions anciennes</li> </ul>
<p><b>Matériaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire autosuffisant en matériaux, mais un risque de pénurie si les autorisations de ces sites ne peuvent pas être renouvelées</li> </ul>	<p><b>Matériaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un volume de ressource exploité insuffisant et un besoin, à terme, de nouvelles concessions ou d'une importation de matériaux</li> </ul>
<p><b>Forêt</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une forêt de production très présente, diversifiée et multifonctionnelle</li> </ul>	<p><b>Forêt</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une forêt privée morcelée, peu gérée, avec un déficit d'organisation de la filière bois</li> <li>• Une forêt peu aménagée, y compris pour les fonctions récréatives</li> </ul>

### Enjeux

- Préserver la qualité de ressource en eau potable en sécurisant les aires d'alimentation des captages, en accompagnant le changement des pratiques agricoles, ainsi qu'en adaptant le développement urbain à la capacité des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable en favorisant la recharge de la nappe alluviale du Rhône et de la nappe miocène, une amélioration de la gestion des forages dans la nappe de la molasse et l'amélioration du rendement de réseaux d'adduction.
- Garantir un approvisionnement durable et local en ressources minérales, par le renouvellement et l'extension des carrières existantes, l'usage de déchets inertes et celui de matériaux de construction alternatifs (bois, paille, terre)
- Protéger la multifonctionnalité de la forêt par une approche intercommunale renforcée et une gestion durable de la ressource
- Soutenir le développement de la filière bois-énergie.

## THÉMATIQUE 3 POLLUTIONS

### 3.1 L'AIR : DES SEUILS DÉPASSÉS POUR CERTAINS POLLUANTS

SOURCES : ATMO AURA

#### 3.1.1 Émissions de polluants atmosphériques

Globalement, les sources de pollution sont peu nombreuses sur le territoire qui bénéficie par ailleurs d'une situation climatique et topographique favorable à une bonne dispersion des polluants par les vents nord-sud et sud-nord. Il existe cependant des épisodes de pollutions locaux qu'il convient de prendre en compte.

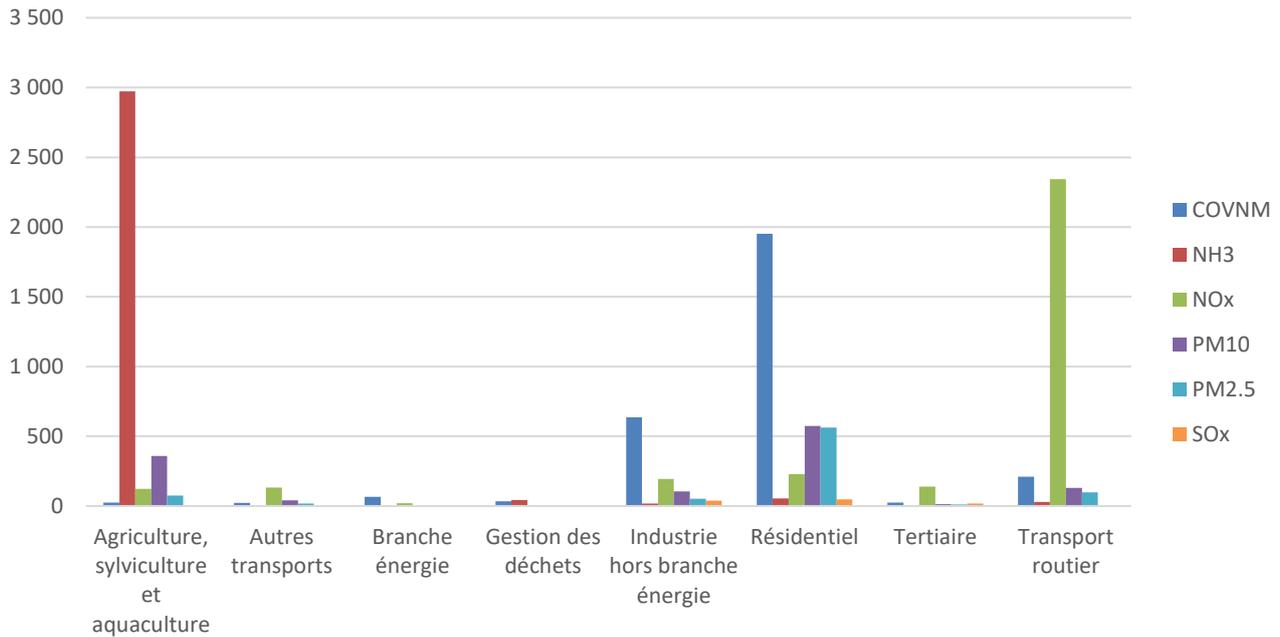
Les enjeux sectoriels concernant les sources d'émissions de polluants atmosphériques s'articulent principalement autour des axes suivants :

- NO<sub>x</sub> (oxydes d'azote : composés chimiques contenant azote et oxygène) : très largement liées au trafic routier => Problématiques d'exposition des populations à de fortes concentrations d'ozone atmosphérique (O<sub>3</sub>)
- COVNM (composés organiques volatils non méthaniques) : essentiellement causées par les bâtiments, notamment résidentiels => Problématiques de pollution de l'air intérieur aux COVNM et d'exposition à de fortes concentrations d'ozone atmosphérique (O<sub>3</sub>)
- NH<sub>3</sub> (ammoniac) : émissions liées au secteur agricole, notamment causées par l'utilisation d'engrais azotés
- PM<sub>x</sub> (particules fines) : causées essentiellement par les sources de combustion des secteurs résidentiel (dont chauffage domestique au bois), agricole et industriel ainsi que par le transport routier => problématique d'exposition des populations aux particules fines et ultrafines

*Émissions de polluants sur le territoire (en tonnes)*

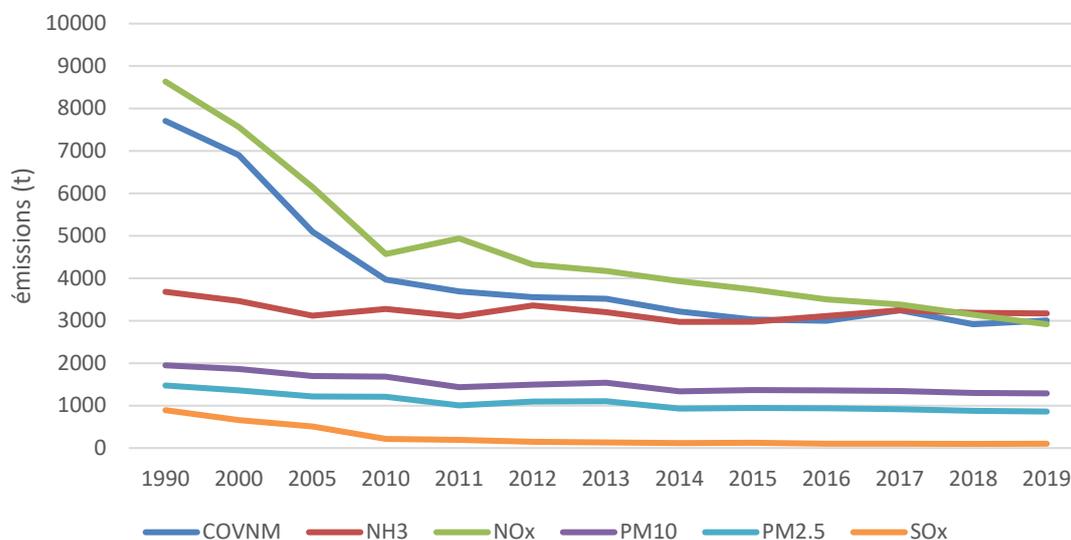
*Source : Atmo AURA, données 2019*

	COVNM	NH3	NOx	PM10	PM2.5	SOx
<b>Agriculture, sylviculture et aquaculture</b>	24	2 972	124	358	74	1
<b>Autres transports</b>	22		131	42	17	1
<b>Branche énergie</b>	66		19	0	0	0
<b>Gestion des déchets</b>	34	44	1	2	1	0
<b>Industrie hors branche énergie</b>	636	18	193	105	52	39
<b>Résidentiel</b>	1 951	55	227	575	563	47
<b>Tertiaire</b>	25	2	140	13	11	18
<b>Transport routier</b>	210	29	2 342	129	98	6
<b>Total général</b>	<b>2 967</b>	<b>3 120</b>	<b>3 178</b>	<b>1 224</b>	<b>817</b>	<b>112</b>



Émissions de polluants par secteur (en tonnes)  
Source : Atmo AURA, données 2019

Les émissions de polluants sont tous en baisse depuis 1990. Le polluant ayant le moins diminué est le NH<sub>3</sub>, marqueur de l'agriculture (-3% entre 2010 et 2019), tandis que les autres vont d'une baisse de 23% (PM10) à 52% (SOx) sur cette même période.

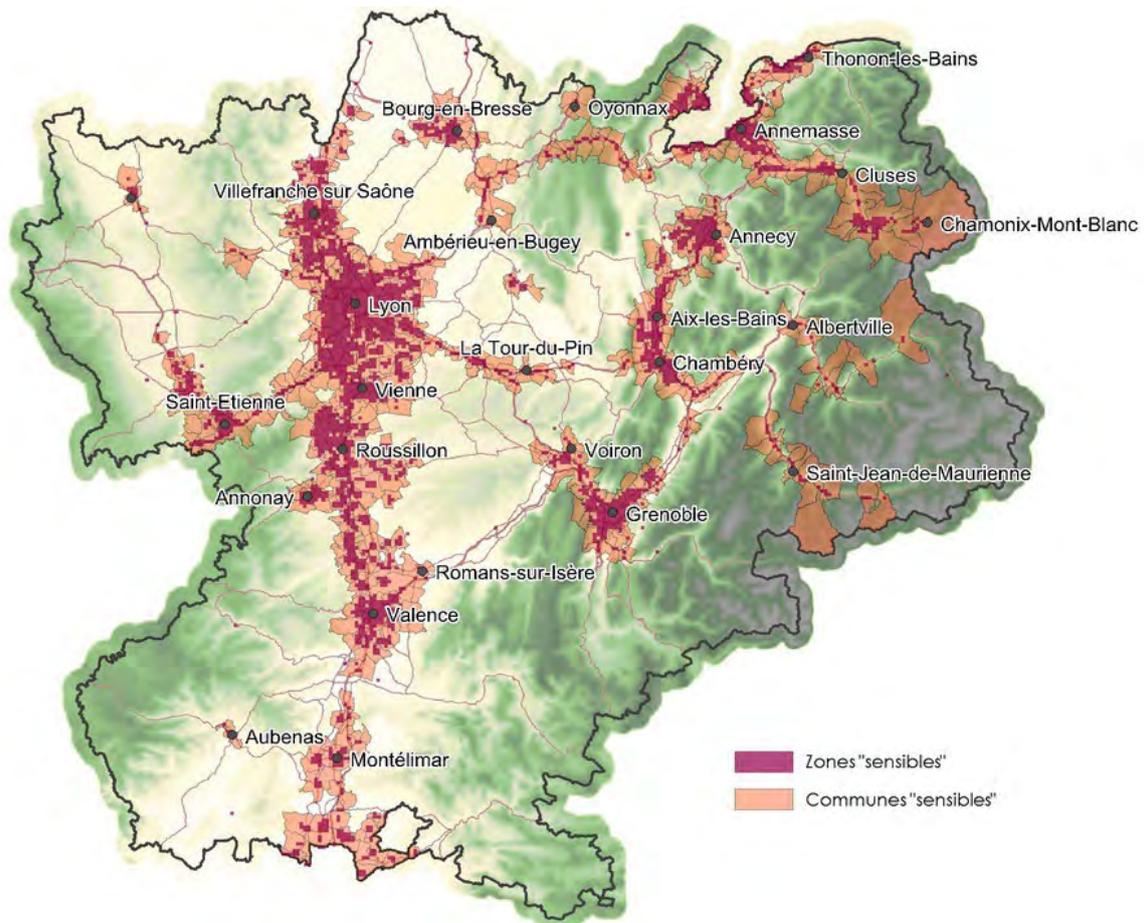


Évolution des émissions de polluants ; Source : Atmo AURA

### 3.1.2 Zones sensibles du Schéma régional climat air énergie (SRCAE)

Dans le cadre du SRCAE une attention particulière a été portée aux zones qui sont à la fois soumises à des dépassements de valeurs limites réglementaires et qui du fait de la présence de récepteurs vulnérables (population et écosystèmes) peuvent révéler une plus grande sensibilité à la pollution atmosphérique.

Ces zones sont dites sensibles et sont des zones où les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être jugées préférables à des actions portant sur le climat en cas d'effets antagonistes. Les zones sensibles identifiées à l'échelle de la commune sont représentées sur la carte ci-après.



En région Rhône-Alpes et plus particulièrement sur ces zones sensibles :

- Des efforts de réduction supplémentaires sont nécessaires et notamment dans les grandes agglomérations, qui concentrent la majorité de la population rhônalpine et qui subissent des dépassements de valeurs limites en lien avec la proximité automobile.
- Une attention particulière doit être portée afin de réduire les niveaux d’ozone qui pourraient devenir préoccupants.
- Enfin, les concentrations de HAP (Hydrocarbure aromatique polycyclique) devront faire l’objet d’une surveillance accrue. Les émissions des industriels devront être contrôlées et le développement de l’utilisation de la biomasse devra être accompagné afin de limiter les émissions de HAP et d’éviter l’exposition de la population à des niveaux supérieurs aux seuils réglementaires.

Sur le territoire du Grand Rovaltain, les zones sensibles concernent principalement la vallée du Rhône et s’étend le long des infrastructures qui relient les pôles de Valence, Romans-sur-Isère et Tain-l’Hermitage. À l’échelle régionale, 70 % de la population serait située dans ces zones dites sensibles.

### 3.1.3 Concentration de polluants atmosphériques et exposition des populations

#### 3.1.3.1 Qualité de l’air en Drôme et Ardèche

Malgré la diminution des concentrations d’ozone, ces départements sont toujours sensibles en 2021 et gardent un dépassement règlementaire pour ce polluant qui expose une part importante de leur population (24 % pour l’Ardèche et 21 % pour la Drôme) à des niveaux trop élevés.

De plus, la valeur règlementaire pour la protection de la végétation est aussi dépassée et présage donc de possibles impacts sur les cultures et leurs rendements : la Drôme est le département avec la plus grande partie de zone écosystème touchée (60 %) contre environ 40 % en Ardèche.

La quasi-totalité de la population des territoires Drôme-Ardèche est concernée par un risque sanitaire en PM2.5 tandis qu'une part importante l'est pour le NO2 (près de deux tiers dans la Drôme et un tiers en Ardèche).

### 3.1.3.2 Pollution

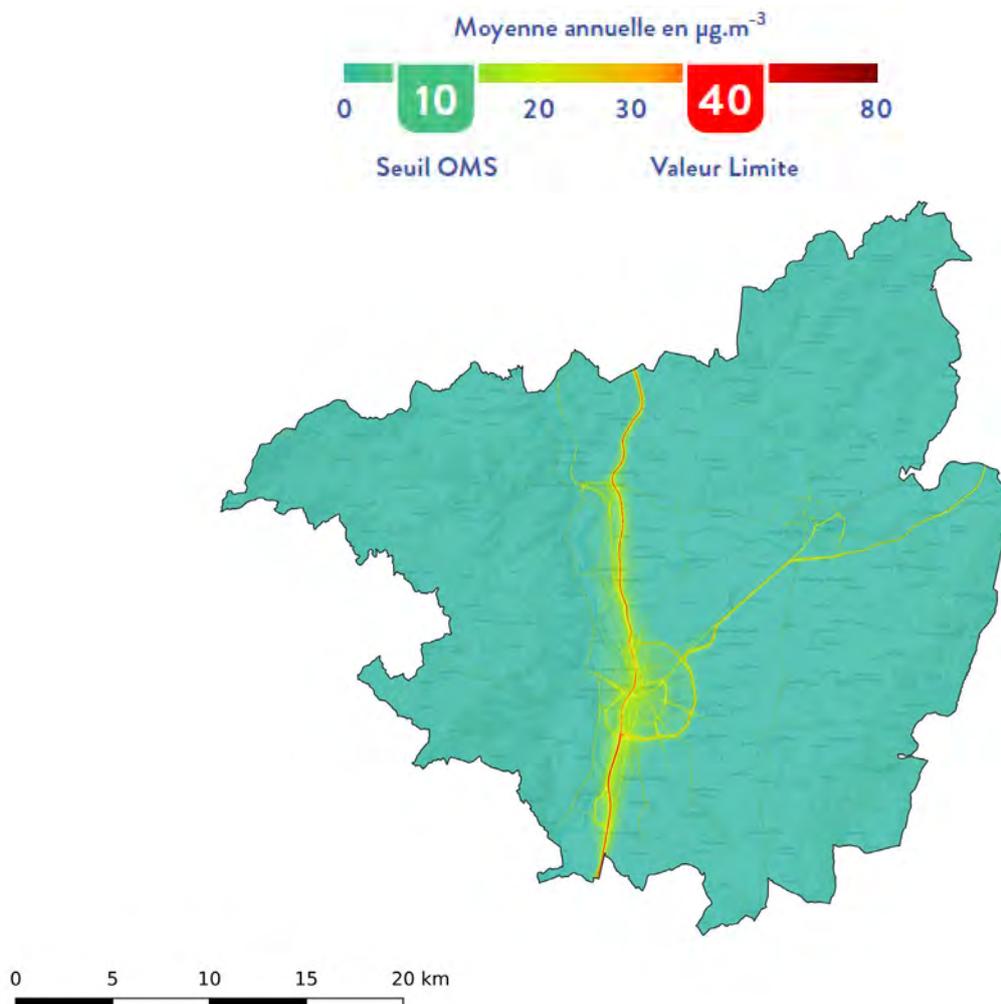
Le nombre de vigilances pollution en Drôme-Ardèche suit la tendance régionale et est en baisse en 2021. À noter que ces départements sont souvent impactés par des imports en provenance de zones limitrophes (Bassin lyonnais par vent de nord et région Sud par vent de sud).

Nombre de jours de vigilance pollution observés en 2021 :

- 8 jours liés aux particules fines
- 3 jours dus à l'ozone

#### *Dioxydes d'Azote (NO<sub>2</sub>)*

L'OMS définit un seuil recommandé d'exposition des populations à une concentration annuelle moyenne inférieure à 10 µg/m<sup>3</sup> de NO<sub>2</sub>.



Concentration annuelle moyenne de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) (en µg/m<sup>3</sup>) - Source : Atmo AURA, données 2021

En matière de Dioxyde d'Azote (NO<sub>2</sub>), seule la station de type « Trafic » le long de l'A7 à Valence marque un dépassement des valeurs limites réglementaires de concentration moyenne annuelle de 40 µg/m<sup>3</sup> de NO<sub>2</sub>. Cette situation reste assez classique, compte tenu de la mesure à proximité de l'axe autoroutier à fort trafic.

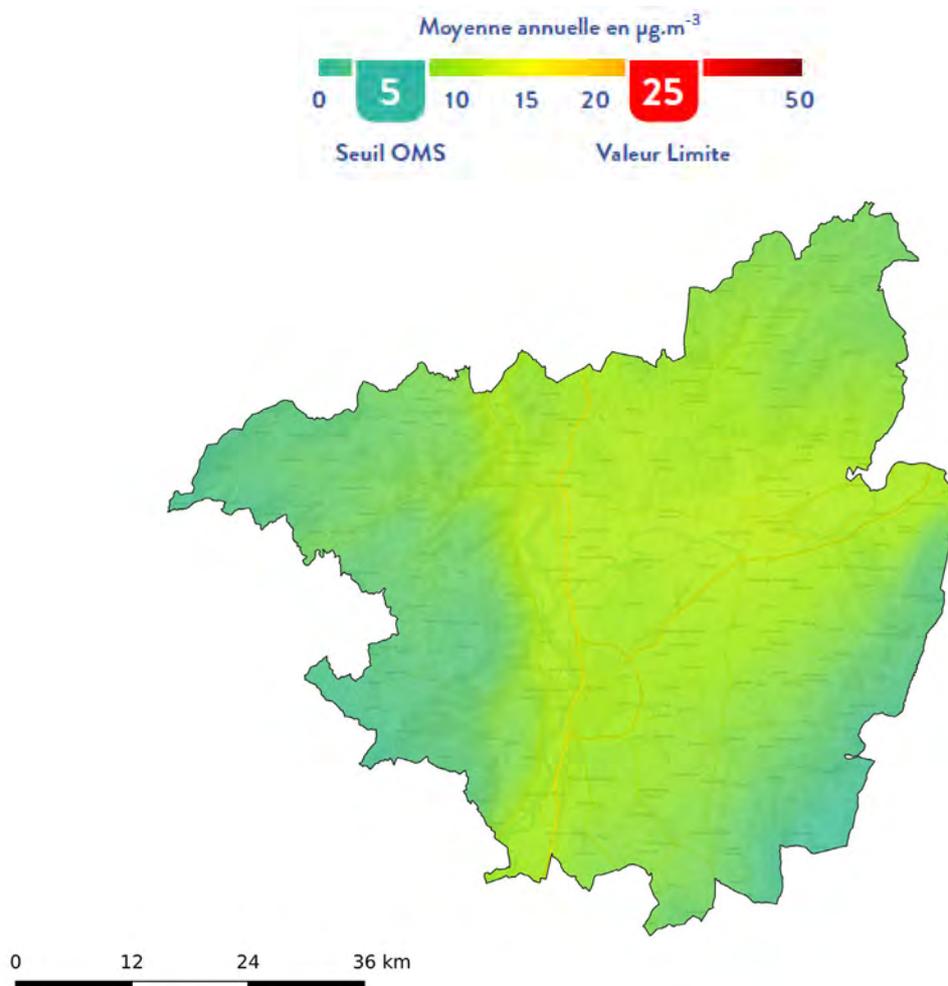
Atmo Auvergne-Rhône-Alpes estime ainsi qu'aucune population du territoire n'est exposée à un dépassement de la valeur limite annuelle d'exposition.

En revanche, une grande part de la population est exposée à une concentration annuelle moyenne supérieure à la valeur cible l'OMS. Cela représentait environ 168 000 habitants de la CA Valence Romans Agglo exposés en 2021.

#### *Particules fines (PM2.5 et PM10)*

Pour les PM2.5, l'OMS définit un seuil recommandé d'exposition des populations à une concentration annuelle moyenne inférieure à 5 µg/m<sup>3</sup>.

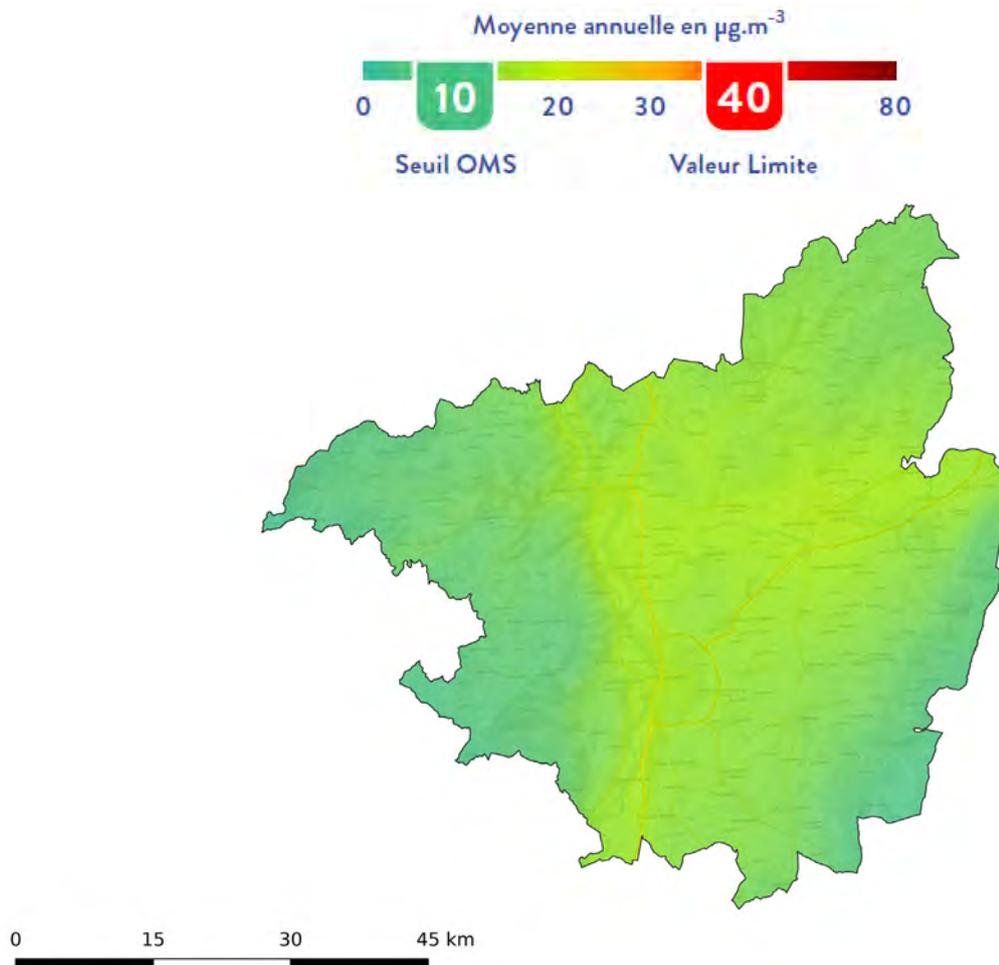
La valeur limite réglementaire d'exposition est fixée à 25 µg/m<sup>3</sup>.



*Concentration annuelle moyenne de particules fines PM2.5 (en µg/m<sup>3</sup>) - Source : Atmo AURA, données 2021*

Pour les PM10, l'OMS définit un seuil recommandé d'exposition des populations à une concentration annuelle moyenne inférieure à 10 µg/m<sup>3</sup>.

La valeur limite réglementaire d'exposition est fixée à 40 µg/m<sup>3</sup>.



*Concentration annuelle moyenne de particules fines PM10 (en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) - Source : Atmo AURA, données 2021*

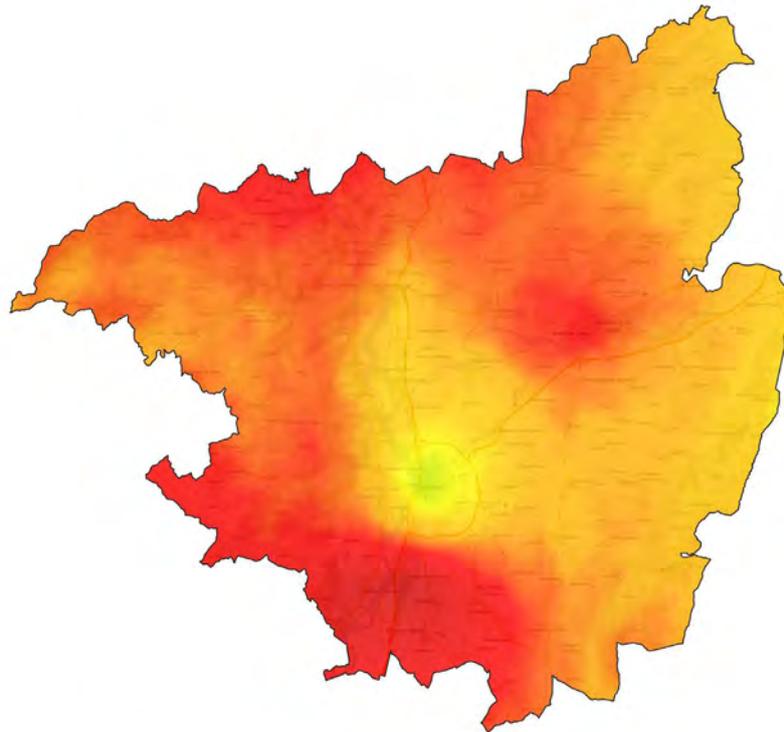
Les valeurs réglementaires en matière de particules fines ne sont jamais dépassées sur les stations du territoire.

Cependant, la quasi-totalité de la population du territoire est exposée à des concentrations supérieures aux valeurs cibles de l’OMS : à titre d’exemple, pour la CA de Valence Romans Agglo, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes évalue la population exposée à plus de 223 000 habitants, soit l’ensemble de la population de l’EPCI.

Par ailleurs, sur l’année 2021, 8 jours de vigilance pollution aux particules fines PM10 ont été observés.

#### *Ozone ( $\text{O}_3$ )*

Pour l’ozone ( $\text{O}_3$ ), il n’existe pas de limite réglementaire d’exposition. La valeur cible d’exposition maximale recommandée est de 25 jours présentant une concentration en  $\text{O}_3$  supérieure à  $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$  (en moyenne > 8h).



Nombre de jours avec dépassement de 120  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  d'O<sub>3</sub> sur 8h - Source : Atmo AURA, données 2021

C'est en matière d'ozone que la pollution mesurée par les stations du territoire est la plus critique. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes évalue la population exposée par un dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé humaine :

- 77 000 habitants sur le département de l'Ardèche (environ 25 %).
- 106 000 habitants sur le département de la Drôme (environ 20 %)
  - o Dont 50 200 habitants sur la CA de Valence Romans Agglo (environ 22 %)

Sur l'année 2021, 3 jours de vigilance pollution à l'ozone ont été observés.

### 3.1.4 Le risque lié au Radon

SOURCES : IRSN

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. La présence en trop forte concentration de ce gaz est un facteur de risque de cancer.

Il est présent partout à la surface de la planète et provient surtout des sous-sols granitiques et volcaniques ainsi que de certains matériaux de construction. Le radon peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment dans les maisons. Les moyens pour diminuer les concentrations en radon dans les maisons sont simples :

- Aérer et ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires,
- Améliorer l'étanchéité des murs et des planchers.

Suite à une campagne nationale de mesures du radon dans des locaux, les pouvoirs publics français ont dressé, par arrêté, une liste de départements prioritaires face au risque radon. L'Ardèche, compte tenu de sa structure géologique, est ainsi un des départements dits prioritaires. Si l'exposition au radon dans les départements dits « non prioritaires » tels que la Drôme est en moyenne plus faible, elle n'est néanmoins pas à négliger.

La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire, et en particulier de leur concentration en uranium, a rendu possible l'établissement d'une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Ce travail a été réalisé par l'IRSN à la demande de l'Autorité de Sûreté nucléaire et a permis d'établir une cartographie du potentiel radon des formations géologiques du territoire métropolitain. La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories :

- Les communes à potentiel moyen ou élevé
- Les communes à potentiel faible
- Les communes à potentiel faible, mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments

Sur le territoire du Grand Rovaltain, l'ensemble des communes de l'Ardèche présente un potentiel moyen ou élevé, de même que les 7 communes de la Drôme en bord du Rhône au nord de Valence : La-Roche-de-Glun, Larnage, Crozes-Hermitage, Chantemerle-les-Blés, Serves-sur-Rhône, Erôme et Gervans.

En outre, sur la Drôme, 7 communes en périphérie de Valence ont un potentiel faible, mais des facteurs géologiques susceptibles de faciliter les transferts : Etoile-sur-Rhône, Portes-lès-Valence, Montéléger, Beaumont-lès-Valence, Malissard, Chabeuil, et Montélier.

Dans les 31 départements les plus concernés par le radon, les autorités locales doivent faire procéder à un dépistage de ce gaz radioactif dans certains lieux ouverts au public pour des séjours prolongés (en particulier les établissements d'enseignement, les établissements sanitaires et sociaux, les établissements thermaux et les établissements pénitentiaires...).

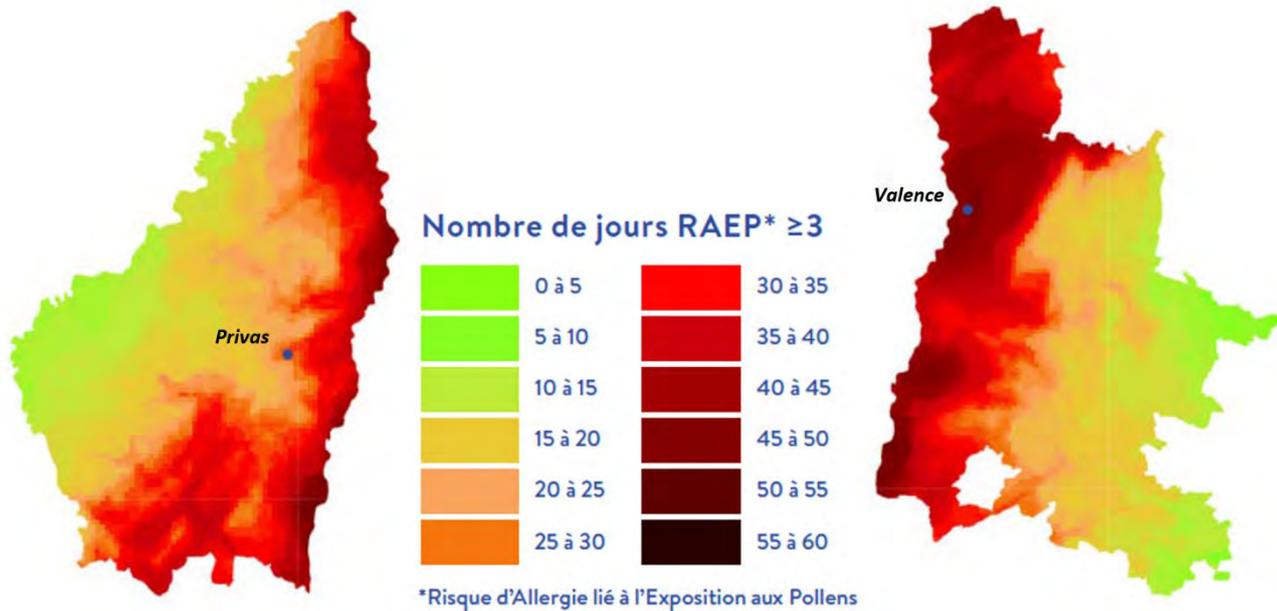
Sur les communes concernées par ce risque, une adaptation des procédés constructifs est donc nécessaire pour les constructions neuves.

### 3.1.5 L'ambroisie

L'ambroisie est une plante envahissante qui affectionne tout particulièrement les terrains délaissés. Elle représente l'une des premières causes d'allergie pollinique de la région. Lorsque cette plante est en fleur (à partir de mi-juillet), le pollen est disséminé par l'eau ou les vents. Concernant l'ambroisie, déjà très présente en Rhône-Alpes, le nord Isère et la Vallée du Rhône sont particulièrement impactés par la dispersion de ces pollens. Les pollens d'ambroisie sont globalement en hausse sur le territoire.

Des campagnes d'arrachage ou de fauchage avant floraison sont mises en place et des arrêtés préfectoraux prescrivent la destruction obligatoire de l'ambroisie en Ardèche et dans la Drôme.

En effet, ces départements sont parmi les 4 départements les plus touchés de la région (avec l'Isère et le Rhône). C'est bien sur l'axe de la vallée du Rhône, lieu de développement historique de la plante, où le nombre de jours avec un risque allergique significatif (égal ou supérieur à 3 sur 5) est le plus important. On peut compter jusqu'à 40 jours de dépassement de ce seuil en Ardèche et 50 jours dans la Drôme.



Modélisation du risque allergique lié à l'ambrosie en 2021 pour l'Ardèche (à gauche) et pour la Drôme (à droite)  
Source : Atmo AURA, données 2021

### 3.2 LE SOL : UNE POLLUTION PONCTUELLE LIÉE AU PASSÉ INDUSTRIEL

SOURCES : GEORISQUES

Plusieurs anciens sites industriels potentiellement pollués (BASIAS) sont répertoriés sur le territoire du SCoT Rovaltain.

- Côté ardéchois, en lien avec les conditions présidant à l'installation des principales activités, les sites recensés dans la base BASIAS se situent le long du Rhône. En tout, 189 sites sont recensés dans le département, sur 23 communes (Guilherand-les-Granges, Saint-Péray et Tournon-sur-Rhône comptabilisent respectivement 32, 26 et 50 sites).
- Côté drômois, 1081 sites sont répertoriés le long de la vallée du Rhône et de l'Isère (cf. carte page suivante). Les communes principales concentrent la plus grande partie de ces sites : Valence (340 sites), Romans-sur-Isère (171 sites), Bourg-lès-Valence (91 sites). Les risques de pollutions concernent, de fait, tant les sols que les ressources en eau.

État	Drôme	Ardèche	Total
Activité terminée	192	31	223
En activité	131	9	140
Ne sait pas	758	13	771
Pas mentionné	/	136	136
Total	1081	189	1270

Quelques sites ont fait l'objet de réaménagement, comme la Boyauderie Giraud (commune de Soyons), ancien site industriel restructuré pour la création de logements puis pour y implanter un espace de loisirs et/ou de

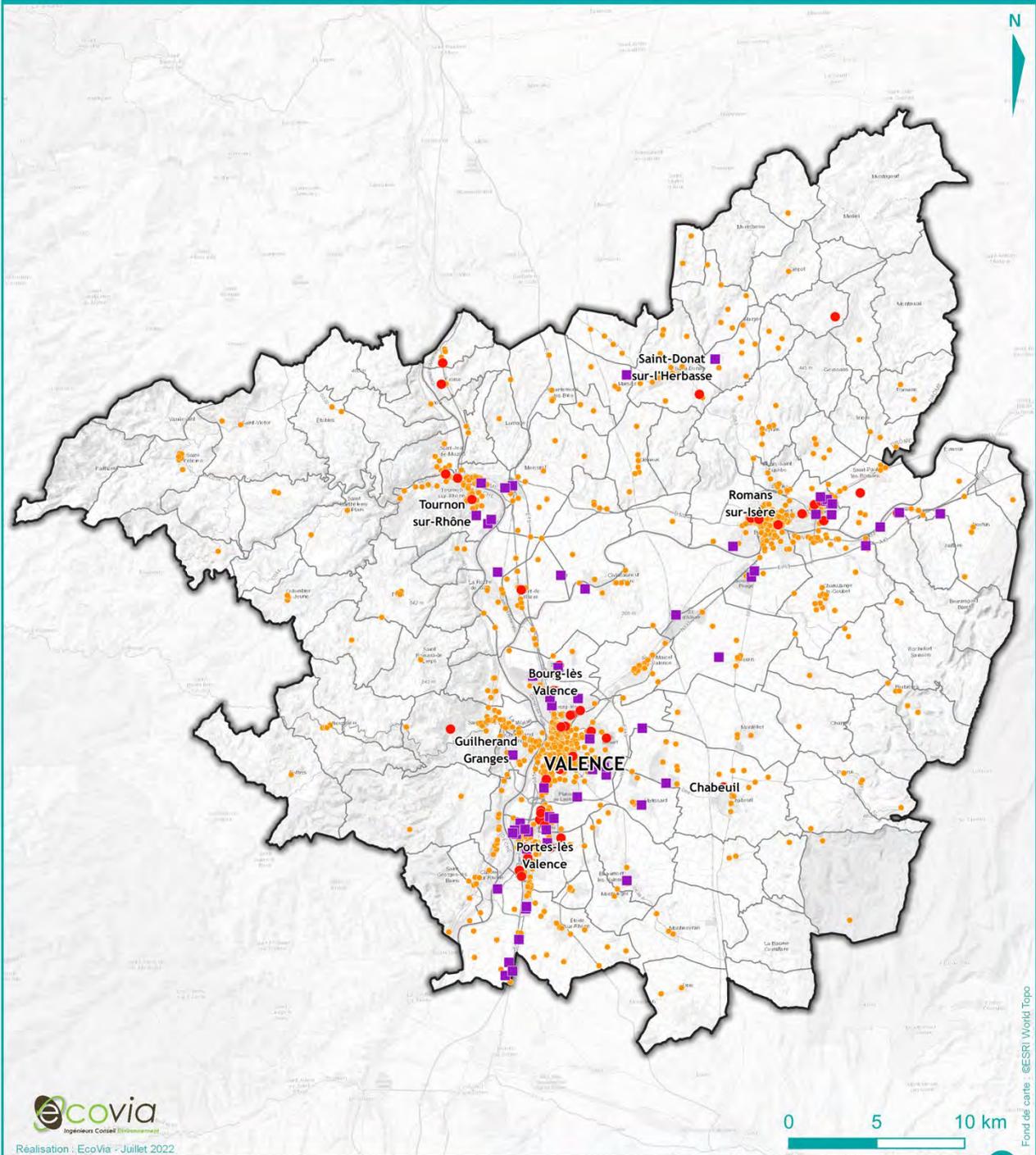
restauration Le site ITDT à Tournon-sur-Rhône fait l'objet d'une restructuration complète du site avec l'ambition de dépolluer les sites non bâtis adjacents. Ce projet fait l'objet d'une opération «Programme partenarial d'aménagement » à laquelle le SCoT est associée.

Selon la base de données BASOL, les sites appelant une action sont, pour l'essentiel, localisés eux aussi le long du Rhône et de l'Isère.

Départements et commune concernés	Nombre de sites
<b>Ardèche</b>	2
<b>Tournon-sur-Rhône</b>	2
<b>Drome</b>	35
<b>Beauregard-Baret</b>	1
<b>Bourg-de-Péage</b>	1
<b>Bourg-Lès-Valence</b>	5
<b>Chabeuil</b>	1
<b>Erome</b>	1
<b>Etoile-sur-Rhône</b>	1
<b>Portes-Lès-Valence</b>	7
<b>Romans-sur-Isère</b>	7
<b>Saint-Donat-sur l'herbasse</b>	1
<b>Saint-Paul-les-romans</b>	1
<b>Valence</b>	9
<b>Total général</b>	37

Tous les sites sont en cours d'activité, mis à part un site sur la commune de Romans-Sur-Isère, où l'activité du site est clôturée depuis 2006.

## Sites et sols pollués



### Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Site BASIAS
-  Site BASOL
-  Site IREP

Source : Géorisques, 2022 | [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

### 3.3 LES DÉCHETS : UNE AMÉLIORATION DE LA VALORISATION

SOURCES : SINOE, RPQS DES COLLECTIVITES

La gestion des déchets sur le territoire est organisée et centralisée. De nombreux investissements ont été réalisés pour en améliorer le traitement et d'autres sont programmés.

Malgré l'important maillage de déchèteries, certains déchets continuent de poser des difficultés dans la mise en place de leur collecte.

#### 3.3.1 Une gestion des déchets ménagers et assimilés organisée et une valorisation en augmentation

Cette compétence communale a généralement été déléguée à des syndicats intercommunaux qui ne correspondent pas toujours aux communautés de communes établies, et dépassent souvent le périmètre du SCoT :

- CA Valence Romans Agglo : SYTRAD (Syndicat de Traitement des déchets) Ardèche Drôme pour le traitement des déchets
- CC Rhône Crussol : SYTRAD Ardèche Drôme pour le traitement des déchets

CC Arche Agglo : SYTRAD Ardèche Drôme et SIRCTOM Rhodanien pour le traitement des déchets. Les différentes collectes de déchets et la gestion des déchèteries ne relèvent pas de la compétence du SYTRAD, mais de celle de ses collectivités membres.

*Production de déchets ménagers par EPCI au sein du territoire du SCoT en 2021 (source : SINOE)*

type de déchets	CA VRA		CC RC		CC AA		Total	
	tonnage déchets (t)	kg/ha b./an	tonnage déchets (t)	kg/ha b./an	tonnage déchets (t)	kg/ha b./an	tonnage déchets (t)	kg/ha b./an
<b>Déchèteries</b>	47628	212,0	8094	238,0	11479	198	<b>67201</b>	212
<b>OMR</b>	53268	236,0	7079	209,0	6969	120	<b>67316</b>	212
<b>Collecte sélective des recyclables secs</b>	9000	40,0	1169	35	1302	22	<b>11471</b>	36
<b>Collecte des verres</b>	6204	28,0	1399	41	1442	25	<b>9045</b>	29
<b>Total</b>	<b>116100</b>	<b>516,0</b>	<b>17819</b>	<b>524,0</b>	<b>21192</b>	<b>365</b>	<b>155033</b>	<b>489</b>

La production de déchets sur le territoire du Grand-Rovaltain s'élève, en 2021, à 155 245 tonnes, soit 490 kg par habitant. Cette même année, la Communauté de communes ayant produit le plus sur son territoire, par habitant, est la CC d'Arche Agglo avec 365 kg par habitant.

Au sein de la CA Valence Roman Agglo, la collecte des déchets est organisée une fois par semaine en porte à porte pour les recyclables secs (collecte sélective) et pour les ordures ménagères résiduelles (OMR). Par ailleurs, le territoire compte 13 déchèteries. 89 % de la somme des déchets est valorisée organiquement et 11 % des déchets produits sont incinérés sans valorisation énergétique et sont stockés.

Concernant la CC Rhône Crussol, la collecte des déchets est organisée une fois par semaine en porte-à-porte pour les recyclables secs (collecte sélective) uniquement. Le territoire compte 4 déchèteries. 85 % de la somme des déchets est valorisée organiquement, 1 % sont incinérés avec récupération énergétique et 11 % des déchets produits sont incinérés sans valorisation énergétique et sont stockés.

Enfin, la collecte des déchets est organisée une fois par semaine pour les recyclables secs, les OMR et les verres. Par ailleurs, 3 déchèteries sont présentes sur le territoire. 82 % de la somme des déchets est valorisée organiquement, 1 % sont incinérés avec récupération énergétique et 17 % des déchets produits sont incinérés sans valorisation énergétique et sont stockés.

La production de déchets montre une tendance à la hausse ces dernières années sur le territoire de SCoT du Grand-Roaltain (+ 9 % par habitant).

Le SYTRAD traite les déchets recyclables issus des collectes sélectives (à l'exception du verre), ainsi que les déchets provenant de la poubelle grise.

Les différentes installations implantées sur son territoire lui permettent le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (poubelle grise),
- des encombrants,
- des cartons de certaines déchèteries,
- des déchets d'artisans, de commerçants et de prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Le SYTRAD possède ses propres installations pour traiter et valoriser le gisement dont il a la charge soit 155 000 tonnes de déchets par an :

- **Un centre de tri des collectes sélectives** situé à Portes-lès-Valence, réhabilité de 2008 à 2010
- **Trois centres de valorisation** des déchets ménagers résiduels construit à Beauregard-Baret, Etoile sur Rhône et Saint-Barthélemy de Vals, destinés à permettre le tri et la valorisation de 120 000 tonnes d'ordures ménagères par an.
- **Une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)** localisée à Saint Sorlin en Valloire (hors territoire du Grand Roaltain) exploitée par le SYTRAD de janvier 2005 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Depuis cette date, l'ISDND a cessé son activité. Selon le rapport d'activité de 2020, les derniers casiers exploités ont été recouverts d'une couverture provisoire dans l'attente du tassement des massifs en vue des travaux de couverture définitive envisagés en 2021. Néanmoins cette couverture définitive pourrait encore être repoussée dans le cadre d'un projet de reprise d'activité en ISDI K3+ (Installation de stockage de déchets inertes) par une société privée. Le dossier sera étudié par les services de l'État en 2021.

En conséquence, les déchets non valorisables issus des centres de traitement sont ainsi stockés sur les ISDND privées de Donzère (propriété de Suez) et de Chatuzange-le-Goubet (propriété de VEOLIA). Ces installations sont les derniers maillons de la chaîne de traitement des déchets ménagers. La loi de transition énergétique pour une croissance verte prévoit une diminution de 50 % des enfouissements en 2025 par rapport à 2010. À ce jour, la baisse est déjà de 40 % pour le SYTRAD.

En 2020, 55 % des ordures ménagères assimilées sont valorisées (soit 85 268 tonnes). Le reste est soit enfoui (31 417 t ont été enfouies sur l'ISDND de Donzère, 27 927 t sur l'ISDND de Chatuzange-le-Goubet), ou envoyé vers d'autres filières spécifiques.

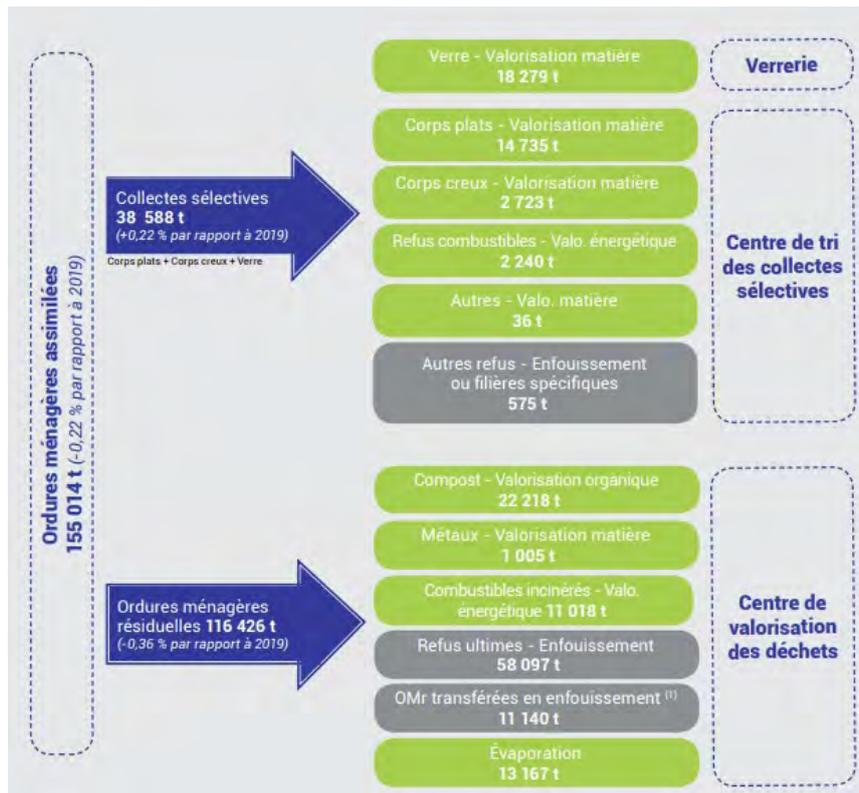


Schéma de valorisation 2020 (source : SYTRAD rapport d'activité 2020)

Par ailleurs, le SYTRAD (2002) et le SIRCTOM (1998) ont engagé des opérations destinées à favoriser le compostage individuel : 18 300 composteurs ont été distribués depuis 2005.

### 3.3.2 Un manque de centres de gestion et de tri des déchets du BTP

Les données concernant les volumes produits sont peu nombreuses et peu précises. La production estimée dans le plan de gestion des déchets du BTP est de 772 600 t/an pour les départements de la Drôme et de l'Ardèche, dont 332 600 t/an pour le bâtiment et 400 000 pour le BTP.

Au niveau régional, en 2020, les chantiers d'Auvergne-Rhône-Alpes ont été générés 25,9 millions de tonnes de déchets et matériaux ; soit une baisse de 15 % par rapport à 2019, à corrélérer à la baisse d'activité ayant impacté le secteur suite à la crise sanitaire.

La destination des déchets du BTP est multiple :

- Les centres de Stockage de classe I (déchets dangereux), II (ordures ménagères et assimilés), ou III (inertes). Le territoire dépend du centre de stockage de classe I de Bellegarde (30). Une Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) est répertoriée sur le territoire du Scot : Beauregard-Baret (autorisée en 2007, durée d'exploitation de 20 ans). Les déchets du BTP orientés vers les centres de stockage de classe II sont généralement en mélange et pourraient, à terme, être refusés et ne pas trouver de sites d'accueil ;
- Les carrières autorisées ou en fin d'exploitation qui acceptent les déchets inertes à des fins de remblayage ;
- Les unités de recyclage ;
- Les déchèteries, qui acceptent pour certaines les déchets des artisans du BTP ;
- Les plateformes : une plateforme de regroupement existe à Mercurool sur Drôme tandis qu'aucune plateforme de tri propre aux déchets de chantier n'est recensée ;

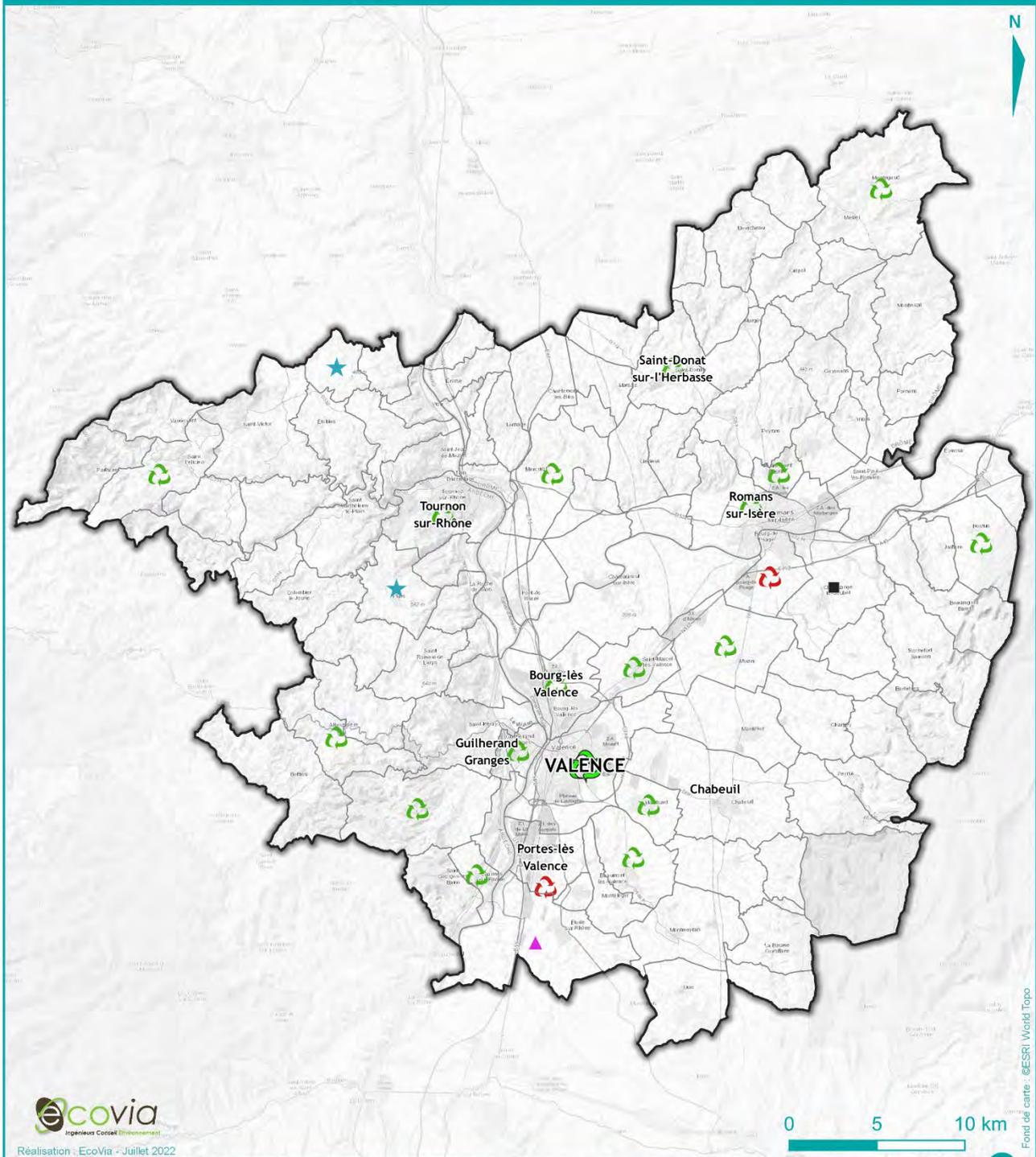
- Les centres de tri : il n'en existe aucun spécifique aux déchets du BTP sur le territoire. Les 5 centres de tri recensés sont tous localisés dans la Drôme et sont avant tout dimensionnés pour la réception des DIB.

### 3.3.3 La gestion des déchets de soins

La circulaire DGS – VS3/DPPR n° 2000/322 du 9 juin 2000 relative à l'acceptation en déchèterie des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par les ménages et par les professionnels de santé libéraux vise à encourager leur accueil en déchèterie ou dans tout autre type de structure adaptée (collecte mobile...).

Selon les données du rapport 2012 de SINDRA (Observatoire des déchets en Rhône-Alpes), ni la Drôme ni l'Ardèche n'accueillent d'installation collective de traitement des DASRI Selon le Plan régional d'élimination des déchets dangereux Rhône-Alpes (PREDD), approuvé le 22 octobre 2010 par le Conseil régional de Rhône-Alpes, il n'est pas identifié le besoin d'ouvrir une nouvelle unité en région à l'horizon 2050.

## Installations de traitement des déchets



### Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Déchèterie professionnelle
-  Déchèterie publique
-  Plusieurs déchèteries publiques

### Sites de traitement :

-  Centre de traitement mécano-biologiques
-  Installation de Stockage de Déchets non Dangereux
-  Site de méthanisation

Source : Sindra, 2020 | [www.sindra.org](http://www.sindra.org)

### 3.3.4 Un plan de gestion dans le but de maîtriser les impacts sur l'environnement

Le territoire Rovaltain est couvert par le Plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux Drôme-Ardèche. Il a pour vocation d'orienter et coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Le Plan fixe des objectifs aux horizons 2021 et 2027.

Le Plan déchets Drôme-Ardèche s'inscrit dans une dynamique de maîtrise des impacts sur l'environnement et dans le sens de la réglementation en respectant la hiérarchisation des modes de traitement énoncée dans l'article L541-1 du code de l'environnement. À cette fin, il définit une politique de gestion des déchets de qualité articulée autour de plusieurs objectifs directeurs, organisés en priorité sur :

- La prévention :
  - Réduire la production individuelle d'ordures ménagères et assimilées de 20 % d'ici 2026 par rapport à 2010 ;
  - Maîtriser les flux de déchets occasionnels et assimilés (apports en déchèteries + collectes au porte à porte) ;
  - Stabiliser (par habitant) les flux de déchets d'activités économiques (DAE) collectés par les opérateurs privés ;
  - Réduire la nocivité des déchets pour améliorer la qualité des composts.
  
- La valorisation :
  - Réduire la fraction organique contenue dans les ordures ménagères et assimilées ;
  - Augmenter les performances de collecte des recyclables secs ;
  - Augmenter la valorisation des déchets collectés en déchèterie ;
  - Maintenir le niveau actuel de valorisation des boues des collectivités ;
  - Respecter les objectifs réglementaires de 75 % de recyclage de matière organique des DAZ et la hiérarchie des modes de traitement.

À ce titre, le plan préconise plusieurs orientations pour chaque étape du traitement des déchets, dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement. Le plan prévoit notamment la possibilité de prolongation et d'extension d'activité du centre de stockage de Chatuzange-le-Goubet.

### 3.4 DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT CONFORMES

SOURCES : SISPEA, PORTAIL GOUVERNEMENTAL DE L'ASSAINISSEMENT

La gestion de l'assainissement est assumée par les agglomérations qui assurent directement cette compétence ou délèguent à des entreprises privées (SAUR et VEOLIA) pour certaines communes telles que Saint-Félicien, Mauves, Tain-l'Hermitage, Serves-sur-Rhône, Erôme, Plats et Pont de l'Isère pour la CC Arche Agglo.

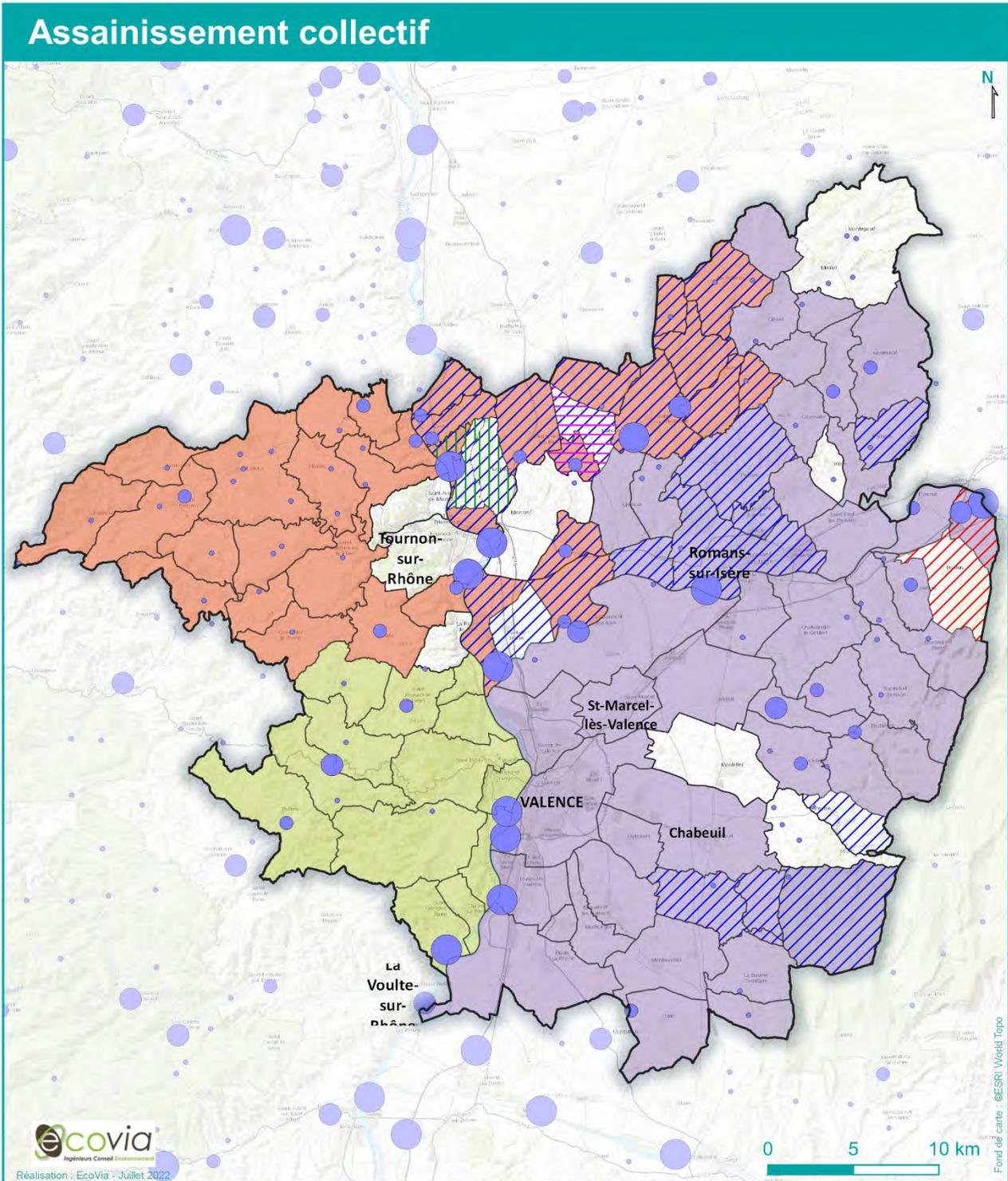
Le territoire du Grand Rovaltain compte 101 stations d'épuration dont plusieurs ont été mises en service ces dernières années à Miribel, Châteaouble, Lemps et Etables. Plus en détail :

- La CC Arche Agglo gère 44 stations d'épuration pour traiter les effluents de quelque 80 860 équivalents-habitants.
- La CA Valence Romans Agglo gère 43 stations de traitement des eaux usées pour une capacité totale de traitement de 371 625 équivalents habitants. À noter que les communes de Barcelonne et du Chalon n'ont pas réseau d'assainissement collectif et que 16,7 M de m<sup>3</sup> collectés et traités sur les 3 principales stations de traitement des eaux usées (Valence, Portes-lès-Valence et Romans).
- La CC Rhône Crussol gère 10 STEP pour une capacité totale de 42 522 équivalent-habitants. Tous les systèmes de traitement répondent aux exigences épuratoires règlementaires.

Les ouvrages de traitement sont très variables dans leur nature et leur dimensionnement : beaucoup de communes ont leur propre ouvrage. Celles situées à proximité de grandes villes sont, pour tout ou partie, raccordées aux ouvrages de plus grande capacité. À titre d'exemple, les 3 principaux systèmes d'assainissement de Valence, Portes-lès-Valence et Romans concentrent l'essentiel des abonnés raccordés à un réseau d'assainissement collectif (près de 94 %).

Les systèmes d'assainissement sont globalement conformes en équipement et performance sur l'ensemble du territoire du SCoT. Cependant, le système de traitement de Romans-sur-Isère est considéré comme non conforme aux prescriptions nationales et locales. De plus, la Commission européenne a engagé une procédure précontentieuse contre la France des installations de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère pour non-respect des exigences fixées par la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Sur le territoire de la CA Valence Romans Agglo, les performances épuratoires des 40 autres stations de traitement des eaux usées sont conformes à la réglementation, à l'exception de celles de : Upie, Montvendre et Châteauneuf-sur-Isère. Un schéma directeur a été lancé sur la commune d'Upie afin d'évaluer les travaux nécessaires sur le système d'assainissement (réseau et station). Une étude de réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Montvendre est en cours avec des travaux prévus courant 2022-2023 et des travaux de modification du pré traitement de la STEU de Châteauneuf-sur-Isère sont planifiés en 2021 afin de fiabiliser la mesure en entrée.

- Les communes, directement ou par le biais de Services publics d'Assainissement non collectif (SPANC), ont pour mission de vérifier les dispositifs d'assainissement individuels. Sur le territoire de la CA VRA, en 2020, 101 installations ont été réhabilitées par des particuliers, mais aucun propriétaire n'a adressé une demande pour bénéficier du programme d'aides mis en place par la CA. Le nombre total d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire avec l'ensemble des installations neuves contrôlées par les différents SPANC est estimé en 2020 à 13 964 installations.



**Légende** Source : SCoT du Grand Rovaltain, SISPEA 2020, portail gouvernemental

<p>▭ Périmètre du SCoT</p> <p><b>Entités compétentes pour l'AC en 2020</b></p> <p>CA Arche Agglo</p> <p>Valence Romans agglo</p> <p>CC Rhône Crussol</p> <p>SIVU Marsaz Chavannes</p>	<p>▨ SIAGCL</p> <p>▨ SMABLA</p> <p>▨ Commune</p> <p>▭ Non renseigné</p> <p><b>STEP</b></p> <p>● &lt; 500 EH</p>	<p>● 500 - 1000 EH</p> <p>● 1000 - 5000 EH</p> <p>● &gt; 5000 EH</p>
---	---	--

## 3.5 LE BRUIT : L'IMPACT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES

### 3.5.1 Le bruit engendré par les infrastructures de transport terrestre à prendre en compte dans les aménagements

Les voies classées bruyantes sont déterminées par les arrêtés préfectoraux suivants :

- N° 2014320-0013 du 20 novembre 2014 dans la Drôme pour l'ensemble des infrastructures de transport terrestre
- Plusieurs arrêtés sur le département de l'Ardèche :
  - n° 2011357-0012 du 23 décembre 2011 pour les routes départementales
  - n° 2011357-0011 du 23 Décembre 2011 pour les voies communales
  - n° 2011362-0007 du 23 Décembre 2011 pour les routes nationales
  - n° 2013072-0013 du 13 Mars 2013 pour les voies SNCF

À l'échelle du territoire, les principaux axes de transport terrestre, routier et ferroviaire classés au titre de la loi bruit sont :

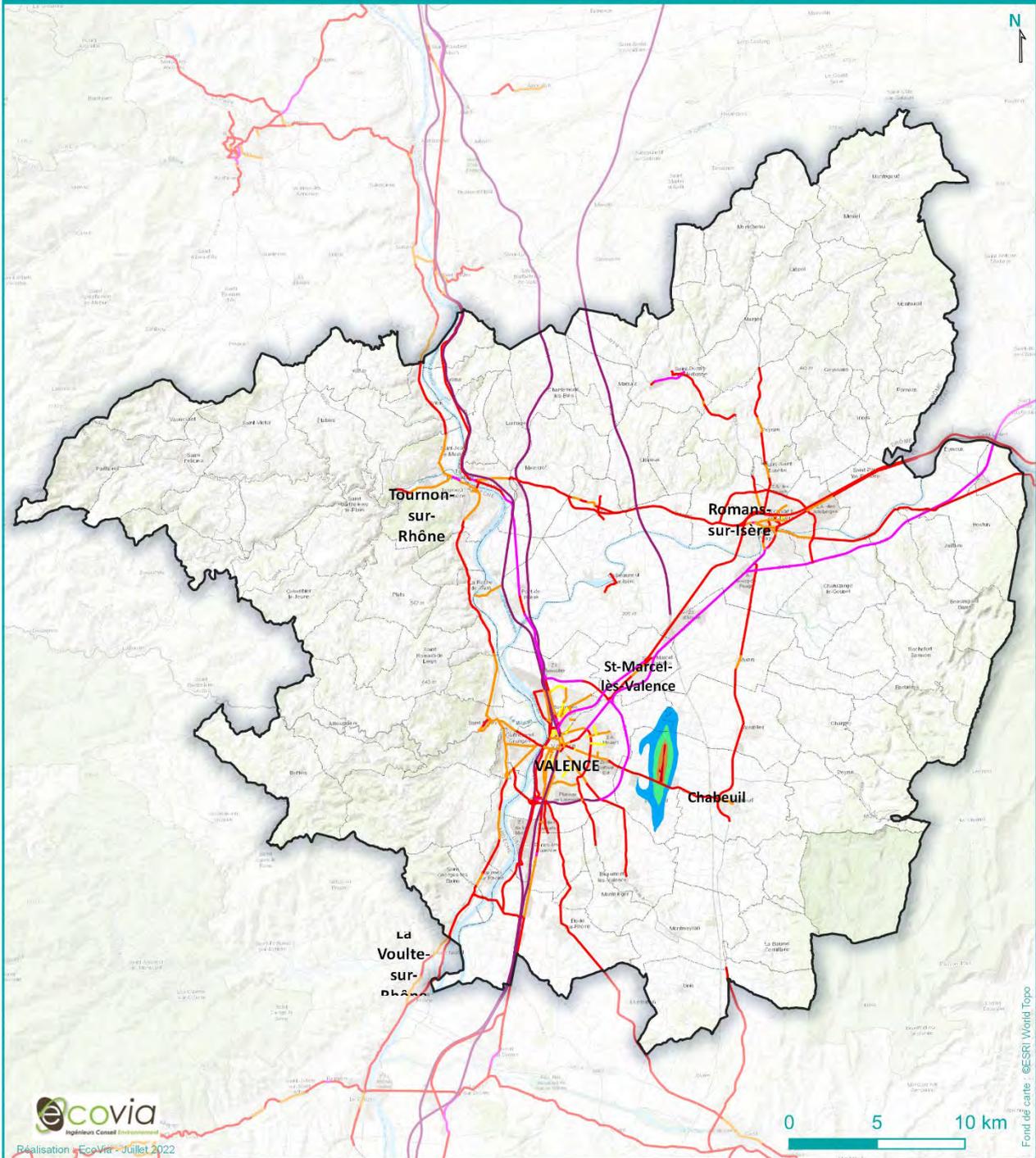
- L'A7, l'A49, la voie ferrée de la Vallée du Rhône entre Mercuriol et Etoile-sur-Rhône, la ligne TGV entre Marsaz et Upie, la voie ferrée en rive droite du Rhône (fret) sont en catégorie 1 ;
- les principales routes nationales (RD86 à Tournon-sur-Rhône, RN7 à Tain-l'Hermitage, déviation de Bourg-lès-Valence, la RN1532 à Chabeuil...), la « ligne Valence-Saint-Marcel » sont en catégorie 2 ;
- certains tronçons de nationales (RD86 à Vion et Lempis, RN95 à Tournon-sur-Rhône, RN7 à Gervans), et départementales (RD11 à Saint-Georges-les-Bains...)
- Divers tronçons et voies communales sont en catégorie 4 à 5.

Niveau sonore de référence diurne LAeq (6h-22 h) en dB (A)	Niveau sonore de référence nocturne LAeq (22h-6 h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence diurne LAeq (6h-22 h) en dB (A)
L > 81	L > 86	1	300 m
76 < L < 81	71 < L < 76	2	250 m
70 < L < 76	65 < L < 71	3	100 m
65 < L < 70	60 < L < 65	4	30 m
60 < L < 65	55 < L < 60	5	10 m

L'observatoire départemental du bruit des infrastructures de transports terrestres s'inscrit dans la politique nationale d'identification des Zones de bruit critique (ZBC) et de résorption des points noirs bruit (PNB) des réseaux routier et ferroviaire nationaux. Celui de la Drôme a permis d'identifier 26 et 217 Zones de bruit critique respectivement pour le rail et la route. Celui de l'Ardèche a répertorié 325 Points Noirs du Bruit le long de la RN 102, qui ne concerne pas le territoire.

Plusieurs mesures ont été engagées par les différents concessionnaires des réseaux en vue de résorber ces points noirs (écrans anti-bruit, renouvellement des couches de roulement des chaussées, élaboration du PDU sur le territoire Valence Romans Déplacements, requalification de l'avenue Jean Jaurès à Bourg-lès-Valence, réduction de la vitesse...).

## Classement sonore des voies et plan d'exposition au bruit



**ecovia**  
Ingénieurs Conseil Environnemental  
Réalisation : EcoVia - Juillet 2022

Fond de carte : ©ESRI World Topo

### Légende

Périmètre du SCoT

**PEB de l'aéroport de Chabeuil**

- A
- B
- C
- D

**Classement sonore des voies**

- Catégorie 1 (300 m)
- Catégorie 2 (250 m)
- Catégorie 3 (100 m)
- Catégorie 4 (30 m)
- Catégorie 5 (10 m)

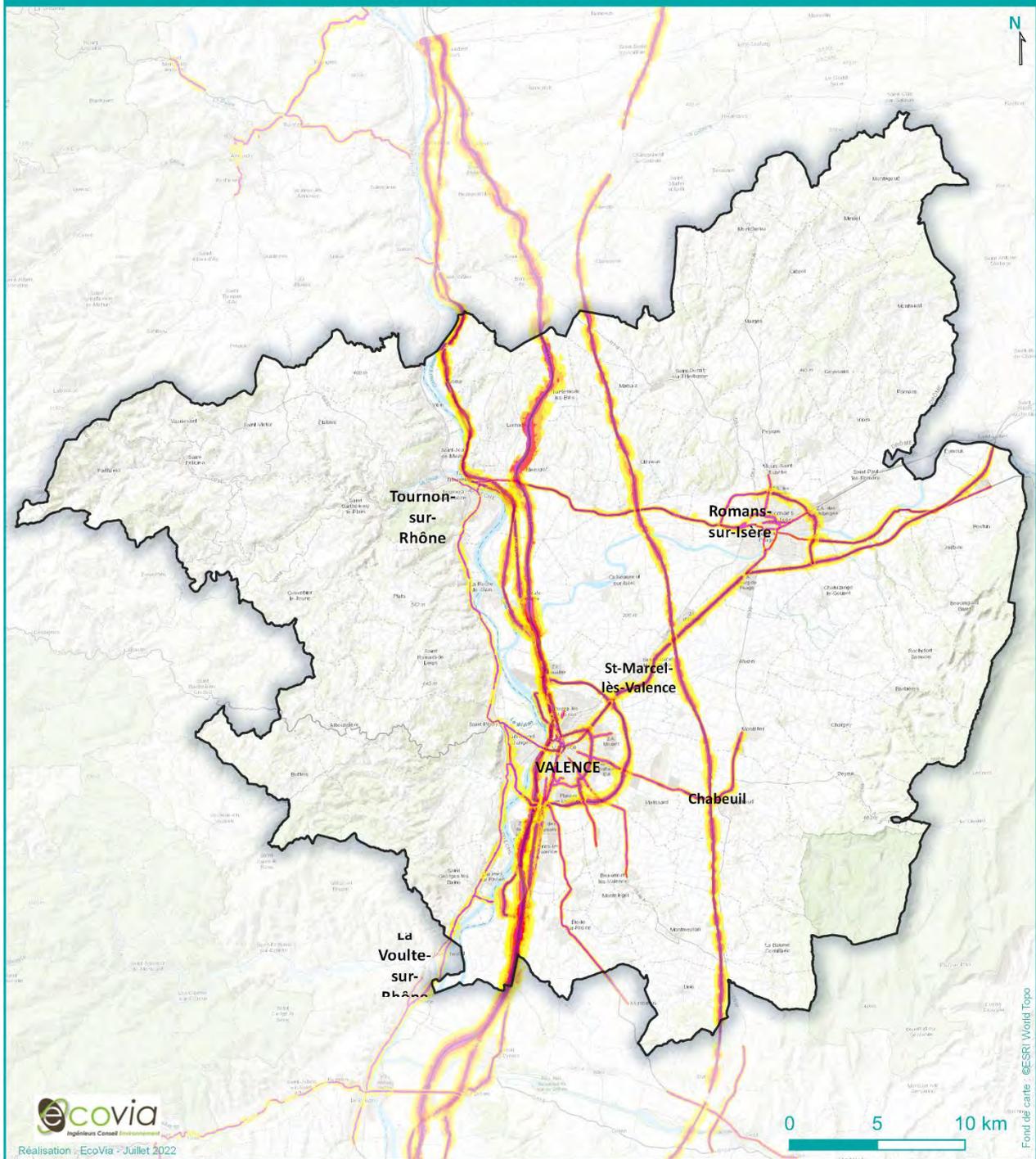
Source : DDT26, DDT07

### 3.5.2 Des plans de prévention du bruit dans l'environnement en cours

La directive européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les États membres de l'Union européenne visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nocifs sur la santé humaine dus à l'exposition due au bruit ambiant. La déclinaison, au niveau départemental, de cette directive passe par l'élaboration de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), révisables tous les 5 ans :

- Dans la Drôme :
  - Révisé tous les cinq ans, le PPBE État 2018-2023 (dit échéance 3) a été approuvé par arrêté préfectoral le 3 septembre 2021. Le présent PPBE concerne les grandes infrastructures de transports terrestres de l'État en Drôme : l'A7 et l'A49 sur l'intégralité du réseau drômois, les N7 (130 km), N102 (3,4 km) et N532 (11,2 km), les voies ferrées 752000 LGV Paris-Sud-Est (122,5 km) et 830000 Paris-Lyon-Marseille (117,4 km).
  - Le PPBE du Conseil Départemental a été approuvé par arrêté préfectoral le 30 novembre 2020. Il présente, sur le département, 30 zones à enjeux, dont 21 portent sur le territoire du Rovaltain, le long du triangle formé par le pôle Valence-Romans-Tain-l'Hermitage
  - Le PPBE Valence Romans Agglo a été approuvé le 30 juin 2016
- Dans l'Ardèche :
  - Le PPBE de l'État en Ardèche a été arrêté le 9 juillet 2019. En Ardèche, il traite de la RN 102 entre Le Teil et Meyras. Le territoire du Grand Rovaltain n'est donc pas concerné par ce document.
  - Le Conseil Départemental de l'Ardèche ne dispose pas de PPBE.

## Cartes de bruit stratégique (type A - Lden)



### Légende

#### Bruit des infrastructures de transport terrestres (Lden)

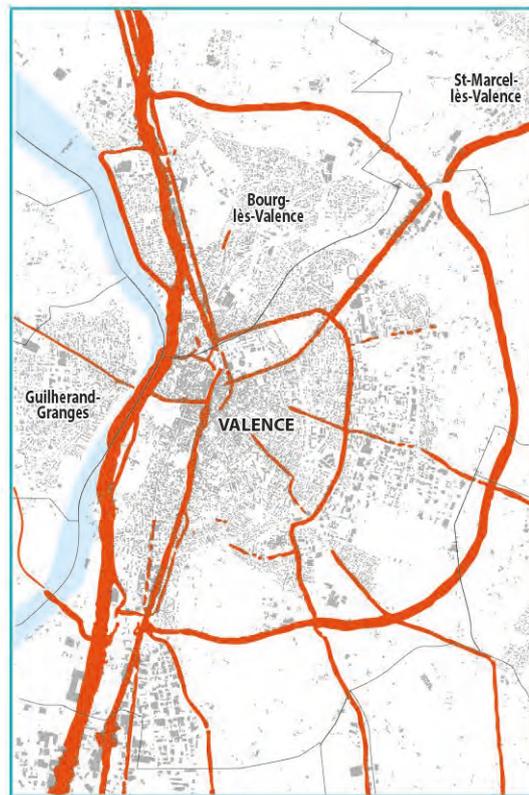
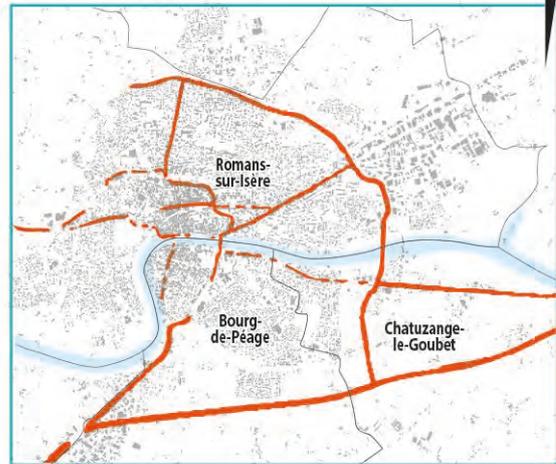
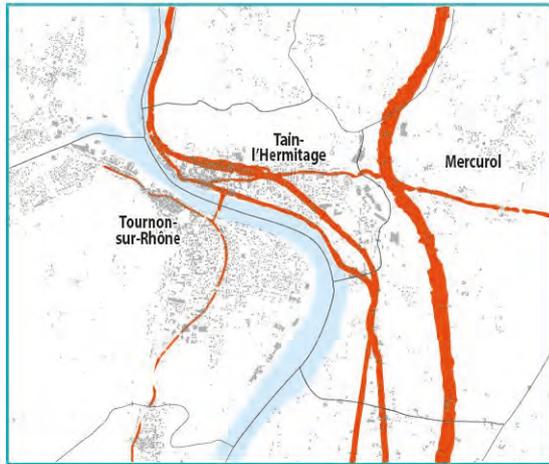
- 55-60 dB(a)
- 60-65
- 65-70
- 70-75
- >75

Sources : DDT07, DDT26

En application de l'article L 572 du code de l'environnement, compte tenu de leur population (supérieure à 100 000 habitants au total) la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes et les communes ardéchoises de Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Péray et Soyons ont également pour obligation de réaliser des cartes de bruit sur leur territoire, ainsi que des PPBE (2e échéance).

Pour l'heure, seules les cartes de bruit ont été publiées sur le territoire de l'ex-Valence Agglo, ayant servi de support pour l'élaboration de son PPBE (2019).

## Dépassement de bruit sur les principales agglomérations



N

S  
O  
B  
E  
R  
C  
O  
  
E  
N  
V  
I  
R  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T

### Légende

-  Périmètre du SCOT
-  Dépassement des valeurs limites Lden > 68 dB(A)

Source : DDT 07 & 26 cartographie stratégique de bruit Type C

## FICHE SYNTHÈSE 3

### Pollutions

Forces	Faiblesses
<p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des sources de pollution peu nombreuses sur le territoire et des zones rurales relativement épargnées</li> </ul>	<p><b>Air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des infrastructures de transport nombreuses, supportant de forts trafics, sources de pollutions d'autant qu'elles sont concentrées (couloir rhodanien)</li> <li>Une forte contribution du territoire du SCoT aux émissions départementales (NOx, poussières)</li> <li>Des espèces allergènes très développées (ambrosie)</li> </ul>
<p><b>Sols pollués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des sources de pollution généralement confinées</li> <li>Des projets et opérations de réhabilitations réussies</li> <li>Des sites potentiels à reconquérir favorables au renouvellement urbain</li> </ul>	<p><b>Sols pollués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreux sols pollués non identifiés et donc non traités, notamment pour des activités non industrielles (ex. anciens hangars agricoles)</li> </ul>
<p><b>Déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une gestion organisée et centralisée</li> <li>Une progression du tri et du recyclage,</li> <li>Une valorisation des déchets en augmentation</li> <li>Des investissements réalisés et programmés pour améliorer le traitement</li> </ul>	<p><b>Déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un manque de déchèteries au nord-est du territoire</li> <li>Certains déchets continuent de poser des difficultés dans la mise en place de leur collecte</li> <li>Un déficit de filières d'élimination des déchets BTP</li> </ul>
<p><b>Assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des systèmes d'assainissement globalement conformes</li> <li>Un programme d'aide mis en place pour la réhabilitation des installations de l'ANC au sein de la CA VRA</li> </ul>	<p><b>Assainissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des pollutions diffuses liées aux dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement individuel dans les secteurs d'habitat dispersé</li> </ul>
<p><b>Bruit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De grands ensembles naturels qui constituent des zones de calme à préserver</li> <li>Une prise en compte croissante de cette nuisance</li> </ul>	<p><b>Bruit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des infrastructures routières sources de nuisances</li> <li>Un trafic et des nuisances associées en augmentation côté Drôme</li> </ul>

## Enjeux

- Réduire l'exposition des populations à la pollution de l'air : polluants (Ozone, NOx), allergènes (Ambroisie)
- Développer les transports en commun et la proximité habitat-emploi pour limiter les rejets de GES
- Développer les formes urbaines et techniques architecturales économes en énergie
- Améliorer la gestion du devenir des sols pollués
- Développer des filières de traitement des déchets (réduction des déchets à la source, développement du tri sélectif, réseau de déchèteries permettant une desserte optimale du territoire, etc.)
- Améliorer la gestion des déchets inertes du BTP sur le territoire
- Mieux appréhender l'exposition des populations au bruit
- Maitriser l'urbanisation dans les espaces soumis aux nuisances sonores
- Prendre en compte le bruit dans les opérations d'aménagement
- Intégrer la démarche d'évaluation des impacts sanitaires des projets structurants d'aménagement du territoire

## THÉMATIQUE 4 RISQUES

SOURCES : GEORISQUES, DDRM ARDECHE ET DROME

### 4.1 RISQUES NATURELS : UNE FORTE EXPOSITION AUX INONDATIONS ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

#### 4.1.1 Une forte exposition aux inondations dans les plaines et vallées

Sur le territoire, le risque inondation se présente essentiellement sous la forme :

- **d'inondations de plaine** : elles concernent les communes ardéchoises riveraines du Rhône.
- **de crues torrentielles** : elles concernent les autres rivières ardéchoises qui descendent des reliefs dans des gorges et ont de fortes fluctuations saisonnières de débit typiques du régime pluvial cévenol, avec des hautes eaux d'automne et d'hiver générant des crues rapides, voire de type torrentiel, et assez fréquentes. Les communes riveraines du Doux au nord-ouest sont exposées.

Le relief marqué et l'abondance de ravins entraînent des risques de crues périurbaines. Ces dernières sont accentuées par le ruissellement en secteur urbain consécutivement à une défaillance des réseaux de collecte des eaux pluviales et une imperméabilisation importante des sols. Ils peuvent aussi trouver leur origine dans une remontée des nappes souterraines ou une stagnation des eaux pluviales.

On assiste également à un fort risque de ruissellement en Ardèche, le long des coteaux. L'enjeu est d'autant accentué que les pieds de coteaux font l'objet d'une pression urbaine conséquente.

Les thématiques de gestion quantitative et qualitative des apports sont bien présentes dans tous les contrats de rivières du territoire : Contrat de rivière du Doux, de la Drôme et du Haut Roubion (2 contrats), de l'Eyrieux (2 contrats), de Véore-Baberolle (2 contrats), de Joyeuse, Chalon et Sevasse (2 contrats), de Veauve, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère, de Galaure, de Vercors Eau Pure (2 contrats), de l'Ay, de l'Herbasse, du Doux, Mialan, Veauve, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère, de l'Ay-Ozon et de sud Grésivaudan. Il n'y a pas de données globales pour vérifier que les actions ont été entreprises.

#### 4.1.2 Un risque de mouvements de terrain centré sur la partie ardéchoise du SCoT

Étant donné son altitude modérée, le territoire est principalement exposé au ravinement, aggravé par des périodes de sécheresse et la violence des événements climatiques. Lors de forts orages, des coulées de boues peuvent se produire.

Selon la base de données Gaspar (Géorisques), 53 % des événements sont des glissements de terrain, 25 % sont des coulées boueuses, 11 % concernent des chutes de blocs ou des éboulements. 7 % du total correspondent à des phénomènes d'effondrement ou d'affaissement et finalement, 4 % correspondent à de l'érosion des berges. L'analyse géographique des événements montre une grande dispersion des événements sur le territoire avec toutefois quelques bassins de risques identifiables, dont la vallée du Rhône et du Doux (chutes de blocs et glissements).

Ainsi, sur le territoire :

- 2 communes ardéchoises (Tournon-sur-Rhône et Mauves) et 3 drômoises (Châteauneuf-sur-Isère, Saint-Christophe-et-le-Laris et Valherbasse) sont particulièrement touchées par ce risque.
- 21 autres communes ardéchoises ainsi que 40 autres communes drômoises sont concernées par ce risque.

La carte de synthèse des risques inondation et mouvement de terrain met en évidence la concentration des hommes et des activités en vallées, là où se concentre également une grande partie des risques : fleuves et débouché des cours d'eau descendant des reliefs, grands axes de circulation, pied des reliefs propices aux mouvements de terrain...

La conjonction de ces deux risques est présente sur les communes riveraines de l'Isère et du Rhône, mais aussi de certains de leurs affluents. Côté ardéchois, la vallée du Doux est particulièrement concernée, de même que l'Herbasse et la Savasse sur les collines drômoises et la Véore et la Barberolle dans la plaine.

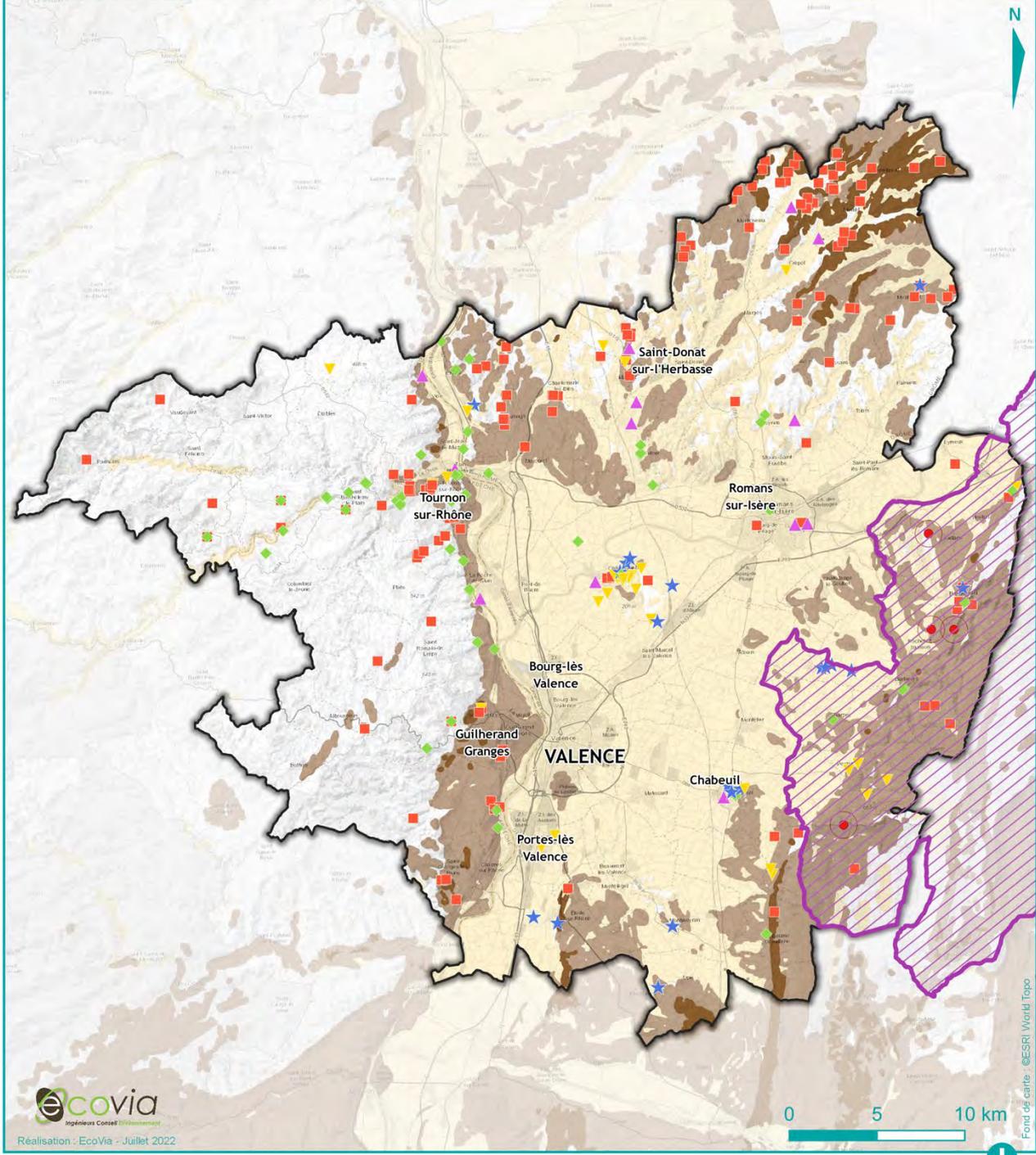
La présence historique des concessions minières est également importante pour la gestion des risques sur le territoire : il en résulte la présence de nombreuses cavités souterraines artificielles plus ou moins profondes présentant des risques d'effondrement : on parle du risque minier.

À l'arrêt de l'exploitation des mines souterraines, et en dépit des travaux de mise en sécurité, il peut se produire, à l'aplomb de certaines mines, trois catégories de mouvements résiduels de terrains :

- **les effondrements localisés** : ils résultent de l'éboulement de cavités proches de la surface se traduisant par d'un entonnoir de faible surface ;
- **les effondrements généralisés** : ils se produisent quand les terrains cèdent brutalement sans signes précurseurs ;
- **les affaissements** : ils se produisent généralement lorsque les travaux sont à plus grande profondeur.

Pour tous ces phénomènes, les dommages peuvent être importants et affecter les bâtiments, la voirie ainsi que les réseaux notamment de gaz et d'eau. Selon leur nature, les anciennes exploitations minières peuvent générer d'autres risques : pollution de l'eau, inondation par remontée des eaux en zone affaissées, explosions gazeuses (grisou), émissions de gaz asphyxiants, toxiques ou de radioactivité (uranium ou radon).

## Risque mouvement de terrain



**Légende**

 Périmètre du SCoT	<b>Sensibilité à l'aléa retrait gonflement des argiles :</b>	<b>Types de mouvements de terrain :</b>
 Zone de sismicité moyenne	 Faible	 Glissement
	 Moyen	 Eboulement
	 Fort	 Coulée
	 Epicentre de séisme	 Effondrement
		 Erosion des berges

Source : BRGM | Géorisques, 2022

#### 4.1.3 Un risque feux de forêt principalement localisé sur les communes boisées de l'Ardèche

Directement liés à la couverture forestière des secteurs concernés, ils peuvent être accentués par les conditions climatiques (chaleur, vent...), le relief, ainsi que le niveau d'entretien de la végétation. Ils varient en fonction des années.

Le risque lié aux feux de forêt est surtout concentré sur la partie ardéchoise du territoire. D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Ardèche, approuvé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2014 :

- La commune de Pailharès présente un risque très fort de feu de forêt.
- 8 Communes présentent un risque fort lié aux feux de forêt : Boffres, Boucieu-le-Roi, Lempis, Mauves, Saint-Georges-les-Bains, Toulaud, Vaudevant et Arlebosc.
- Les autres communes ardéchoises du Grand Rovaltain présentent un risque moyen.

Il n'existe toutefois pas de cartes d'aléas, de plan de prévention spécifique à l'incendie pour ces communes. Deux arrêtés préfectoraux sont toutefois applicables à l'ensemble de l'Ardèche au regard du risque d'incendie :

- L'arrêté préfectoral du 18 mars 2013, relatif au brûlage des déchets verts
- L'arrêté préfectoral du 14 mars 2013 portant réglementation de l'emploi du feu et du débroussaillage obligatoire dans le cadre de la prévention des incendies de forêt dans le département de l'Ardèche

Côté drômois, mise à part au niveau du Vercors, ce risque est considéré comme faible sur le territoire du SCoT. Cependant, l'arrêté préfectoral du 26 février 2013 réglemente l'emploi du feu et le débroussaillage dans le cadre de la prévention des incendies de forêt au sein du département.

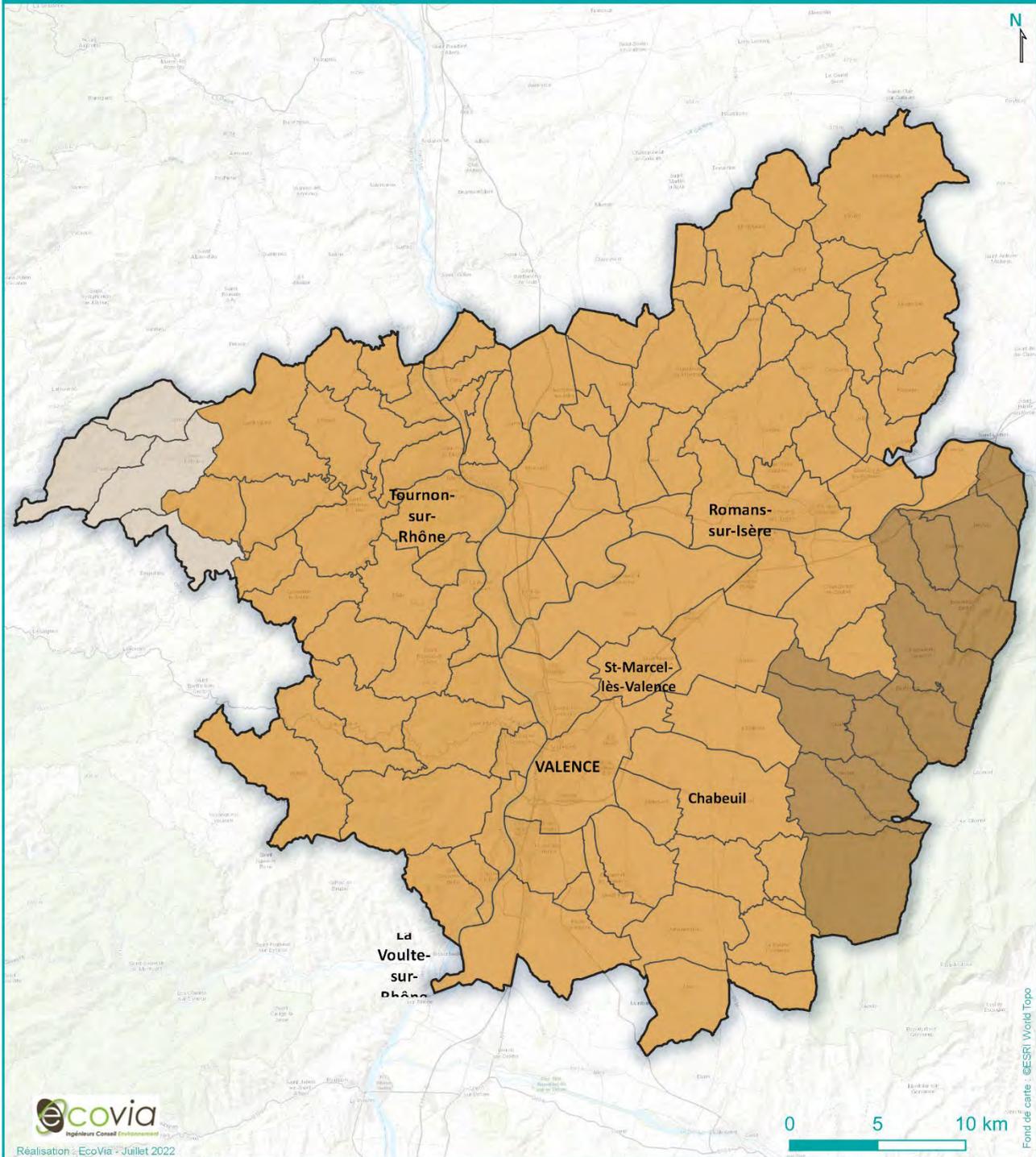
#### 4.1.4 Un risque sismique modéré sur l'ensemble du territoire

Depuis le 22 octobre 2010 (articles R.563-1 à R.563-8 du Code de l'environnement, modifiés par le décret no 2010-1254 du 22 octobre 2010, et article D.563-8-1 du Code de l'environnement, créé par le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010), les différentes zones de sismicité correspondent à la codification suivante :

- Zone 1 : Sismicité très faible ;
- Zone 2 : Sismicité faible ;
- Zone 3 : Sismicité modérée ;
- Zone 4 : Sismicité moyenne ;
- Zone 5 : Sismicité forte.

Sur le territoire du SCoT, toutes les communes sont en zone de sismicité modérée sauf les communes de Barbières, La-Baume-d'Hostun, Beauregard-Baret, Besayes, Charpey, Châteaudouble, Combovin, Hostun, Jaillans, Peyrus, Rochefort-Samson, Saint-Vincent-la-Commanderie qui sont en zone de sismicité moyenne. Les communes d'Arlebosc, Pailharès, Saint-Félicien et Vaudevant sont concernées par un risque sismique faible.

## Exposition au risque sismique



### Légende

#### Commune exposée au risque sismique

-  Sismicité faible
-  Sismicité modérée
-  Sismicité moyenne

Source : Géorisques

#### 4.1.5 Des mouvements de terrain liés à des cavités souterraines

Qu'il soit d'origine naturelle (karsts calcaires, poches de dissolution d'évaporites, gouffres de quartzites précambriens, cavités volcaniques, grottes marines...) ou anthropique (carrières, marnières, caves, ouvrages civils ou militaires...), environ 30 communes du territoire (30 % du territoire) sont concernées par des cavités souterraines. Certaines communes, comme Peyrins ou Châteauneuf-sur-Isère, abritent de nombreuses cavités (plus de 10). Bien que les cavités naturelles d'origine karstique soient très nombreuses en Ardèche, les effondrements de cavités souterraines ne représentent qu'une faible part des mouvements de terrain.

De plus, les communes situées le long des contreforts du Vercors (monts du Matin et Raye) sont soumises au risque d'éboulements, mais ne font pas l'objet de carte d'aléas. Un certain nombre d'accidents ont déjà eu lieu.

## 4.2 RISQUES TECHNOLOGIQUES : NOMBREUX, MAIS BIEN IDENTIFIÉS

### 4.2.1 Un territoire sans centrale, mais tout de même exposé au risque nucléaire

S'il n'existe aucune centrale nucléaire sur le territoire, les communes de Romans-sur-Isère et Saint-Paul-lès-Romans sont exposées au risque nucléaire et chimique lié à la présence du site Framatome (Ex AREVA NP), implanté sur 35 hectares en zone industrielle de Romans-sur-Isère, qui regroupe 2 installations nucléaires de base, qui devraient faire l'objet de travaux de rénovation importants.

La prise en compte du risque induit par les installations nucléaires exploitées par AREVA NP sur le site de Romans-sur-Isère (Drôme) génère des mesures de maîtrise de l'urbanisation sur les territoires des communes de Saint-Paul-lès-Romans et Romans-sur-Isère situés dans la zone de danger immédiat des installations nucléaires au sens de la circulaire du 17 février 2010 relative à la maîtrise des activités au voisinage des installations nucléaires de base (INB) susceptibles de présenter des dangers à l'extérieur du site, telle que définie dans les éléments techniques transmis par l'ASN par courrier CODEP-LY0-2015-021129 du 3 juin 2015.

À noter que suite à la circulaire du ministère de l'Intérieur du 3 octobre 2016, détaillant les mesures relatives à l'évolution de la doctrine nationale concernant l'élaboration des Plans particuliers d'Interventions (PPI) autour des Centres Nucléaires de Production d'Électricité (CNPE), les périmètres d'application de ces PPI passent de 10 à 20 km.

### 4.2.2 Un risque de rupture de barrage

Les communes riveraines du Rhône et de l'Isère, situées à l'aval des ouvrages sont exposées au risque de rupture de barrage. Elles sont en effet menacées par l'onde de submersion qui résulterait d'une rupture totale de l'ouvrage.

### 4.2.3 Le risque de Transport de Matières dangereuses (TMD)

Sur le territoire du SCoT, le risque TMD est lié au transport de produits dangereux :

- par voie routière notamment le long des autoroutes (A7 et A49), et principales routes nationales et départementales (RN7, RN75, RN532, RD86, RD 538, RD1092...), fluviale (Rhône) et ferroviaire (voie ferrée Lyon-Nîmes) ;
- par canalisation, avec le passage, dans le département de la Drôme, de 4 canalisations de transport de gaz DN, 100, 150, 600 et 800 exploitées par GRT gaz, 1 oléoduc exploité par la société du Pipeline Méditerranée Rhône (SPMR), 3 oléoducs exploités par la société de Pipeline Sud Européen (SPSE) qui

desservent les raffineries situées en dehors du territoire, une canalisation « oléoduc de défense commune 1 » exploitée par TRAPIL.

#### 4.2.4 Le risque industriel

Sur le territoire, la majeure partie des établissements à risque se situe le long de la vallée du Rhône et de l'Isère proche d'espaces urbains et le long des cours d'eau (Rhône et Isère). La concentration de ces établissements est, en effet, relativement importante au niveau des agglomérations de Valence, Tournon-sur-Rhône et Tain-l'Hermitage, mais aussi de Romans-sur-Isère.

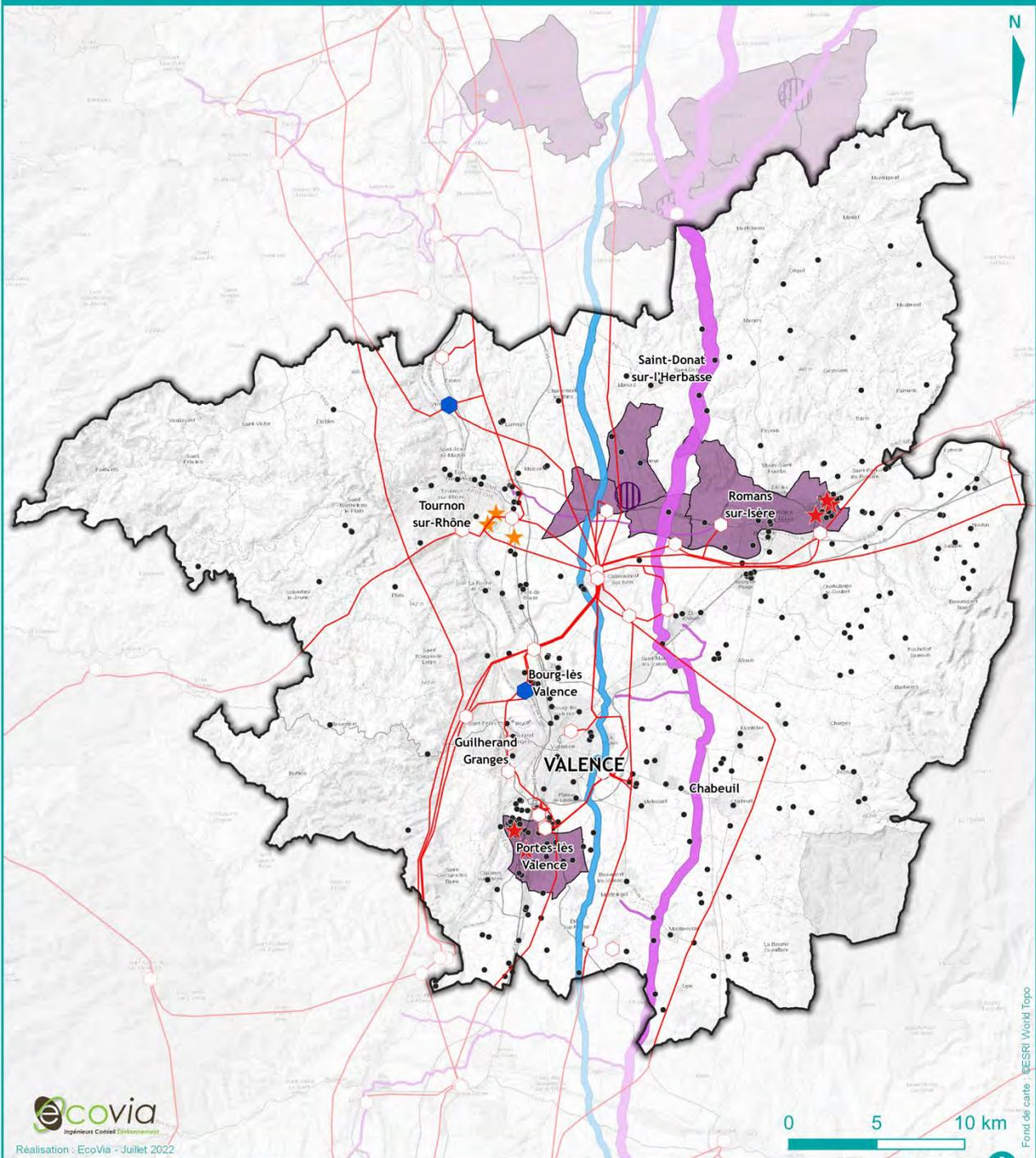
Au 20 juin 2022, d'après la base de données des installations classées, le territoire regroupait 592 Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

Régime ICPE			
	Drôme	Ardèche	Total
<b>Autorisation</b>	173	18	191
<b>Autres régimes</b>	223	26	249
<b>Enregistrement</b>	141	711	152
<b>Total</b>	537	55	592
<b>Dont en exploitation avec</b>	264	21	285
<b>en fin d'exploitation</b>	49	8	57
<b>Non mentionné</b>	224	26	250

9 de ces établissements répondent à la réglementation dite « SEVESO » :

- une commune ardéchoise est concernée par le risque industriel : Tournon-sur-Rhône (Fabrication chimique Ardéchoise, SEVESO Seuil Bas) ;
- Dans la Drôme, il s'agit des communes de Valence, Portes-Lès-Valence, Romans-sur-Isère et La-Roche-de-Glun

## Risque technologique et industriel



**ecovia**  
Ingénierie Conception Environnement  
Réalisation : EcoVia - Juillet 2022

Fond de carte : ©ESRI World Topo

<b>Légende</b>		Source : Géorisques, 2022   <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a>	
Périmètre du SCoT	Commune concernée par un PPRT	<b>Types d'installations classés :</b>	
Périmètre du PPRT	<b>Transport de matières dangereuses :</b>	Seveso seuil haut	Ligne électrique
Gaz naturel	Hydrocarbures	Seveso seuil bas	Poste électrique
		Non Seveso	Barrage hydroélectrique Classa A > 20m

## 4.3 DES MESURES DE PRÉVENTION

### 4.3.1 Les territoires à risques importants d'inondation (TRI)

Les Territoires à risque Important d'inondation (TRI) seront considérés comme prioritaires par l'État en actions et moyens dans sa politique de gestion des inondations. 31 TRI ont été identifiés à l'échelle de bassin versant Rhône Méditerranée le 12 décembre 2012.

Deux TRI sont identifiés (risque débordement de cours d'eau) :

- Plaine de Valence : (TRI distingué au niveau national, parmi les 6 territoires ont été qualifiés de TRI national par l'arrêté national du 6 novembre 2012 au regard de l'impact d'une crue généralisée du Rhône susceptible de concerner une partie voire la totalité de ces 6 territoires de manière simultanée). Les cours d'eau concernés sont le Rhône, la Véore, la Barberolle. Ce TRI porte sur onze communes drômoises et sept communes ardéchoises.
- Sur ce territoire, 2 Stratégies locales de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) sont en cours d'élaboration : SLGRI Rhône et SLGRI Véore Barberolle
- Romans-sur-Isère – Bourg-de-Péage. Les cours d'eau concernés sont : l'Isère, la Savasse, la Joyeuse, l'Herbasse et le Charlieu, soit onze communes de la Drôme.
- Ce territoire est également concerné par 2 SLGRI : SLGRI Isère et SLGRI Affluents de l'Isère

Le Plan de Gestion des risques d'inondations (PGRI) du bassin Rhône Méditerranée, qui encadre les différentes SLGRI du bassin, a été approuvé le 21 mars 2022.

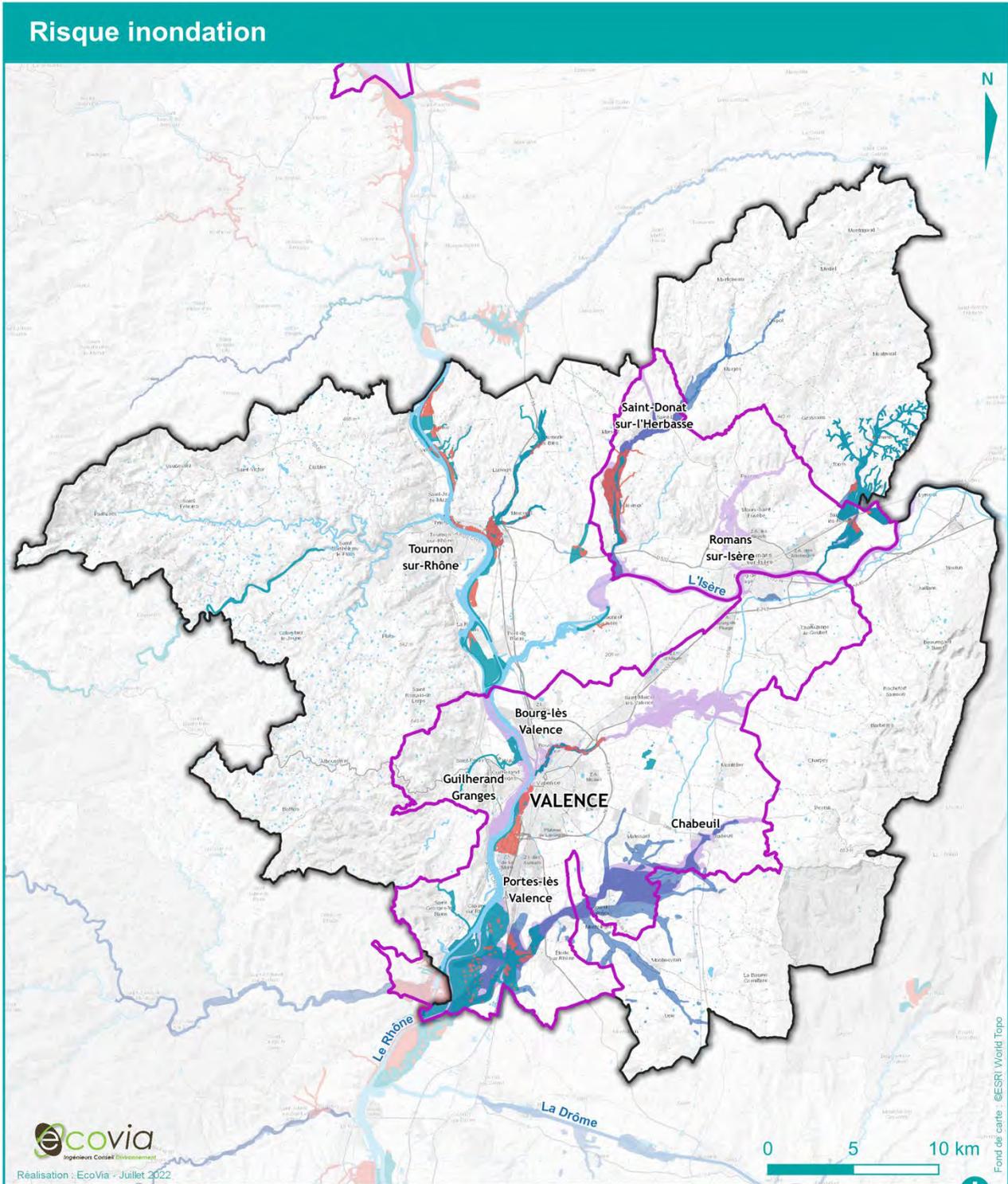
### 4.3.2 Les Plans de prévention des risques (PPR)

L'article L122-1 du code de l'urbanisme impose aux SCoT de prendre en compte la prévention des risques dans leur élaboration.

42 communes du territoire du Grand Rovaltain sont dotées d'un plan de prévention des risques inondations (PPRi) approuvé, dont 16 en Ardèche.

L'élaboration d'un plan de prévention des risques inondations a été prescrite sur le territoire communal de 13 communes.

7 communes sont également dotées d'un plan de prévention des risques approuvé relatif au risque de mouvement de terrain : Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Charmes-sur-l'Herbasse, Clérieux et Châteauneuf-sur-Isère, Saint-Georges-les-Bains, Soyons et Guilherand-Granges.



### Légende

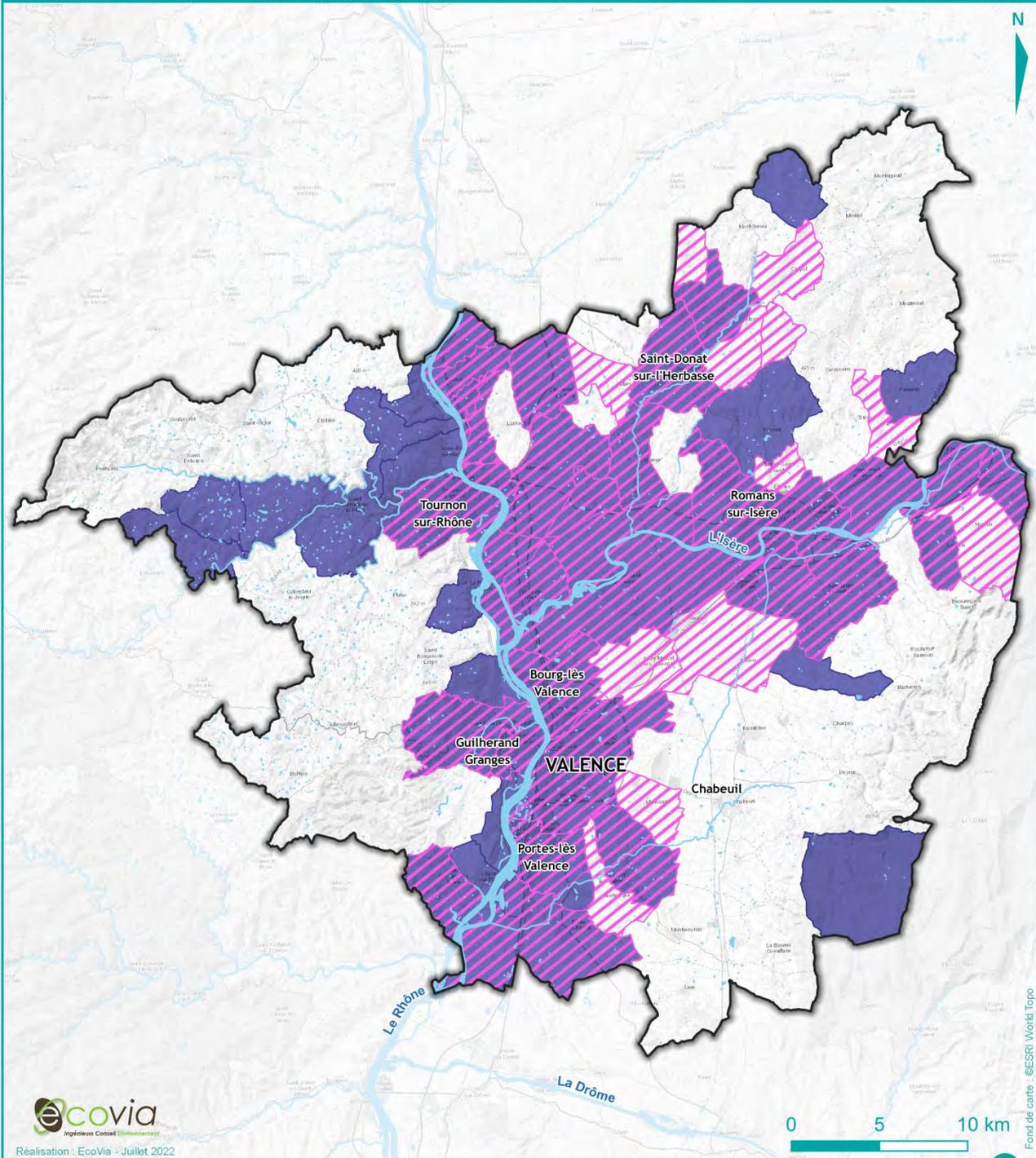
- Périmètre du SCoT
- Surface en eau
- Atlas des zones inondables

Source : Géorisques, 2022 | [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

### Zonage du PPRi :

- Constructible sous prescriptions
- Nouvelle construction interdite
- Territoire à risques importants d'inondation (TRI) :
- Probabilité de crue

## Gestion des risques



### Légende

- Périmètre du SCoT
- Surface en eau
- Plan communal de sauvegarde (PCS)
- Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Source : Géorisques, 2022 | [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Il n'existe pas de Plan de prévention des risques technologiques en Ardèche. Sur la Drôme, 5 PPRT ont été prescrits pour les sites SEVESO à haut risque :

- Cheddite France à Clérieux, approuvé le 22/12/2011
- Cheddite France à Chanos-Curson, approuvé le 22/12/2011
- Cheddite France à Granges-les-Beaumont, approuvé le 22/12/2011
- Dépôt pétrolier à Portes-lès-Valence, approuvé le 12/06/2013
- Exsto à Romans-sur-Isère, approuvé le 14/06/2013 (PPRT commun avec Baulé SA)
- En outre, le PPRT BM Gel à La-Roche-de-Glun, prescrit le 30/06/2009 a été abrogé le 5 juillet 2012 (BM-GEL ayant réduit ses quantités stockées n'est plus soumis à cette obligation).

49 communes du territoire ont un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document d'urgence prépare préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, sanitaires ou technologiques.

44 communes disposent d'un Document d'Information communale sur les Risques majeurs (DICRIM), qu'ils soient naturels ou technologiques. Établi par le Maire, il est destiné à informer la population sur les risques affectant le territoire communal ainsi que sur les consignes de sécurité.

### **4.3.3. Les outils de connaissance**

#### **4.3.3.1. L'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP)**

Pour dresser un diagnostic de l'exposition au risque d'inondation sur l'ensemble du territoire français, les services de l'État ont cartographié l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) par débordements de cours d'eau et ruissellements ainsi que par submersions marines. Ces cartes ont été élaborées à partir des connaissances existantes sur l'emprise des inondations, complétées par une analyse de la topographie des territoires.

L'EAIP concerne toutes les communes du territoire du SCoT.

#### **4.3.3.2. Les atlas des zones inondables (AZI)**

L'atlas des zones inondables est un outil de connaissance des aléas inondation, et rassemble l'information existante et disponible à un moment donné. Il a pour objet de cartographier l'enveloppe des zones submergées lors d'inondations historiques. Les espaces ainsi identifiés sont potentiellement inondables, en l'état naturel du cours d'eau, avec des intensités plus ou moins importantes suivant le type de zone décrite.

Trois AZI sont comptabilisés et couvrent 3 % de la surface du Grand-Rovertain :

- AZI de l'Ardèche (Étoile sur Rhône) ;
- AZI de la Bouterne (Tain-l'Hermitage, Mercuroi-Veunes, Larnage, Chantemerle-les-blès)
- AZI de la Drôme (Beumont-Montoux, Granges-les-Beaumont, Clérieux, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Margès, Chames-sur-l'Herbasse, Montchenu, Crépol, Le Chalon, Étoile-sur-Rhône, Portes-lès-Valence, Beauvallon, Montléger, Beaumont-les-Valence, Montmeyran, Upie, Montvendre, Malissard, Chabeuil, Bourg-de-Péage, Chatuzange-le-Goubet, Saint-Paul-lès-Romans, Chatillon-Saint-Jean, Pamans)
- AZI de la Joyeuse (Saint-Paul-lès-Romans, Chatillon-Saint-Jean, Pamans, Montmiral)

## FICHE SYNTHÈSE 3

### Risques

Forces	Faiblesses
Des documents d'alerte nombreux favorisant la prévention	Des risques naturels nombreux et étendus (inondations, mouvements de terrain)
Des risques restant, pour certains, localisés (feux de forêt) ou faibles (risque sismique)	Des facteurs anthropiques d'aggravation des risques naturels (modification du lit des cours d'eau, réduction de l'espace de liberté des cours d'eau, imperméabilisation des sols...)
Un risque inondation bien connu, et cartographié	Des risques d'inondation affectant des zones urbaines concentrant enjeux humains et économiques
Une réduction de la vulnérabilité aux exploitations grâce au Plan Rhône	Des risques d'éboulements existants
Les risques technologiques : des risques plus « prévisibles » que les risques naturels	Un nombre important d'établissements classés ICPE et SEVESO
	Des sources de risques situées au sein d'espaces humanisés, mais une faible culture de ces risques
	Des accidents récurrents sur Tournon-sur-Rhône (éboulements)

### Enjeux

- Réduire l'exposition des habitants au risque inondation et leurs occurrences, par une réflexion sur :
- La perméabilisation des sols et les capacités de rétention des eaux de ruissellement, en particulier sur la partie ardéchoise du territoire (non-urbanisation des débouchés des vallons)
- Le maintien des grandes zones d'expansion des crues et travaux de protection
- L'intégration de la problématique des eaux pluviales dans les réflexions d'urbanisme
- Prendre en compte le risque incendie et d'éboulement
- Prendre en compte les personnes, les biens, et les activités face aux risques technologiques

## THÉMATIQUE 5 : UNE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES

SOURCES : ORCAE AURA

Le territoire du Grand Rovaltain bénéficie de nombreuses ressources naturelles valorisables à des fins énergétiques (eau, forêt, soleil, vent...). Outre la diversité du bouquet énergétique mobilisable, le caractère renouvelable de ces dernières présente un intérêt fort d'un point de vue environnemental.

Si le territoire est encore marqué par sa dépendance aux énergies fossiles, le développement des procédures et programmes favorables au développement de ces énergies alternatives constitue une véritable opportunité.

### 5.1 Les politiques publiques en cours

#### 5.1.1 La loi « transition énergétique »

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée à l'Assemblée nationale le 26 mai 2015, est une Loi-cadre portant sur 3 axes majeurs pour changer de modèle énergétique :

- Inciter, à faciliter, à entraîner, en mettant à la portée de chaque acteur potentiel de la croissance verte des moyens concrets de s'impliquer et de coopérer avec d'autres.
- Le projet de loi fait le choix de ne pas opposer les énergies les unes aux autres, mais d'organiser leur complémentarité dans la perspective dynamique d'un nouveau modèle énergétique évolutif plus diversifié.
- Le texte est discuté à un moment où, dans le monde, les choses évoluent à vive allure, ce qui ouvre à la France des opportunités nouvelles, mais l'oblige à presser le pas.

Il précise notamment les objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de GES :

- Réduire les émissions de Gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et les diviser par 4 entre 1990 et 2050
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012
- Réduire la consommation énergétique finale d'énergies fossiles de 30 en 2030 par rapport à 2012
- Porter la part d'énergies renouvelables (EnR) à 23 % en 2020 et 32 % en 2030
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025

#### 5.1.2 Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE), intégré dans le SRADDET

Le Schéma régional d'Aménagement de Développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. Le SRADDET succède au SRCAE réalisé en 2014. Il fixe les ambitions du territoire à horizon 2030 sur les 4 axes de travail suivant :

- Prévenir et lutter contre les effets du dérèglement climatique
- Combattre les déséquilibres territoriaux
- Une région LEADER sur l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets
- Conforter l'ouverture du territoire régional et renforcer les coopérations transfrontalières

Les objectifs chiffrés pour 2030 sont ambitieux :

- Baisse de 30 % des gaz à effet de serre

- Augmentation de 54 % de la production d'énergies renouvelables
- Diminution de la consommation d'énergie de 23 % par habitant
- Diminution des émissions de polluants dans l'air et retrouver partout une bonne qualité sanitaire d'ici 2050

### 5.1.3 Les Plans Climat-Énergie territoriaux (PCAET)

Les Régions, si elles ne l'ont pas intégré dans le SRADDET, les Départements, les Communautés urbaines, les Communautés d'Agglomération ainsi que les Communes ou Communautés de communes de plus de 20 000 habitants doivent adopter un plan climat-air-énergie territorial.

En s'appuyant sur la réalisation d'un diagnostic territorial air-énergie-climat prévu à l'article L.229-26 et R229-51 à 56 du Code de l'Environnement, ce plan définit :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer le réchauffement climatique et de s'y adapter ;
- Le programme d'actions à réaliser afin, notamment, d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et de réduire l'impact des activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre conformément aux objectifs issus de la réglementation communautaire relative à l'énergie et au climat ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de ces actions.

Il est rendu public et mis à jour au moins tous les six ans.

Sur le territoire du Rovaltain, plusieurs PCAET ont été réalisés ou sont en cours d'élaboration :

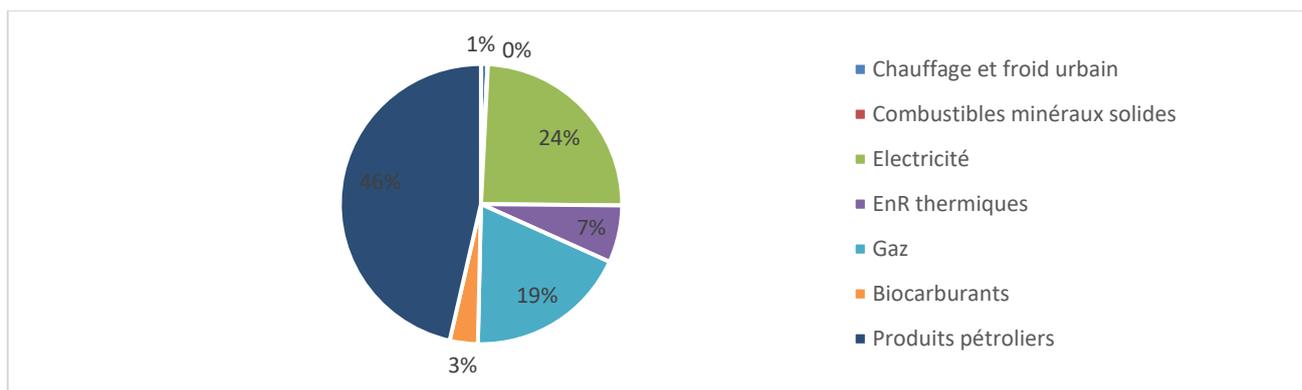
- La Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes a adopté définitivement son PCAET en conseil communautaire le 4 avril 2019
- ARCHE Agglomération a adopté son PCAET en conseil communautaire du 3 février 2021.
- Le PCAET de la Communauté de communes de Rhône-Crussol est en cours d'élaboration.

## 5.2 DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE À RÉDUIRE

### 5.2.1 Une utilisation prédominante des produits pétroliers

La principale ressource énergétique du Grand Rovaltain en termes d'énergie finale consommée en 2020 sur le territoire est constituée par les produits pétroliers (46 %). Suivent l'électricité (24 %) et le gaz (19 %). Les énergies renouvelables thermiques (dont le bois-énergie) représentent environ 7 % de la consommation d'énergie finale du territoire.

Les autres sources d'énergie représentaient une part plus marginale : biocarburants (3 %), réseaux de chaleur urbains (1 %), combustibles minéraux solides (dont charbon, < 1 %).



Consommation d'énergie finale par énergie ; Source : ORCAE, données 2019

En l'absence de centrale nucléaire, la production électrique du territoire s'avère essentiellement d'origine renouvelable. Il est cependant à noter la présence du site franco-belge de fabrication de combustible nucléaire (FBFC) à Romans-sur-Isère, plus grande unité de ce type au monde.

Les consommations énergétiques sont principalement le fait des transports routiers (42 %, +2 % par rapport à 2012), des secteurs résidentiel (30 %, stable) et tertiaire (16 %, stable) puis de l'industrie (9 %, -1 %).

	Chauffage et froid urbain	CMS	Déchets	Electricité	ENRt	Gaz	Organo-carburants	PP	Toutes énergies
Résidentiel	53	0	0	697	393	796	0	257	2195
Tertiaire	3	0	0	578	15	462	0	105	1162
Industrie hors branche énergie	0	3	0	382	S	S	0	102	659
Gestion des déchets	0	0	0	32	S	S	0	0	34
Transport routier	0	0	0	2	0	24	229	2854	3109
Autres transports	0	0	0	83	0	0	3	39	125
Agriculture, sylviculture et aquaculture	0	0	0	35	0	7	7	92	142
Tous secteurs hors branche énergie	56	3	0	1809	491	1380	239	3448	7426
Branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Consommation d'énergie finale par secteur et par énergie (en GWh) ; Source : ORCAE, données 2019

### 5.2.2 Le Facteur 4 : un objectif toujours éloigné

En 2019, 1 609 kteqCO<sub>2</sub> de GES ont été émises sur le territoire du Grand Rovaltain, soit 3,6 % des émissions de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cela représente environ 5,2 teqCO<sub>2</sub>/habitant, soit 15 % inférieur à la moyenne régionale (6,1 teqCO<sub>2</sub>/habitant).

En termes de tendance, les émissions sont :

- En baisse d'environ -5 % par rapport à 2014
- En baisse d'environ -18 % par rapport à 2005
- À un niveau comparable aux émissions de 1990 (+2 %)

Ce chiffre, à priori encourageant, s'explique par le caractère avant tout urbain du territoire, articulé autour des trois pôles structurants de Valence, Romans-sur-Isère et Tain-l'Hermitage/Tournon-sur-Rhône. Contrairement à une idée répandue, c'est bien en zone urbaine que les émissions de gaz à effet de serre par habitant sont généralement les moins élevées. Cependant, cette situation plus favorable est à tempérer au regard des objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, pour respecter l'engagement national du Facteur 4 (consistant à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 par rapport à leur niveau de 1990), les émissions par habitant devront être ramenées nationalement à 1,8 teqCO<sub>2</sub>/habitant/an. L'effort à fournir reste encore considérable.

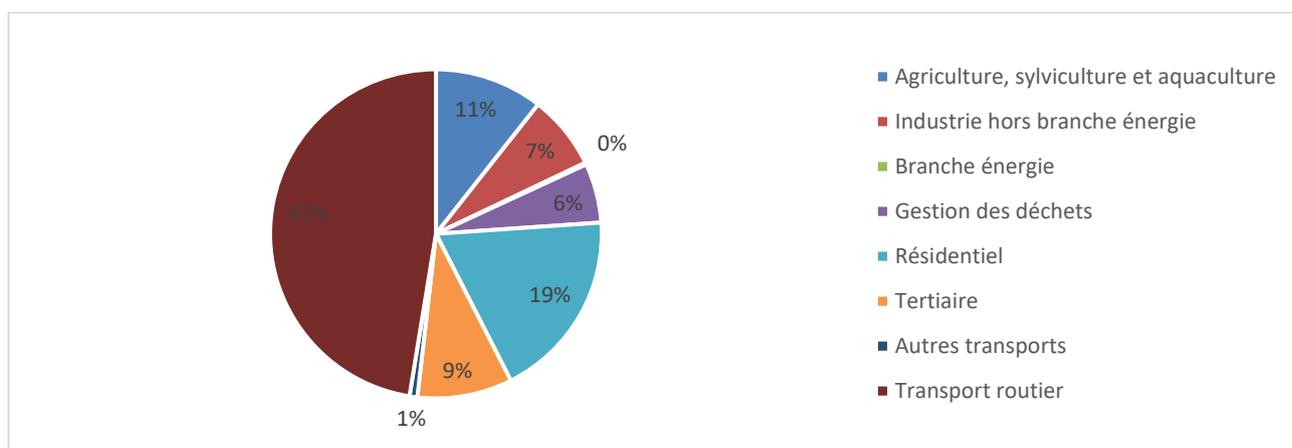
### 5.2.3 Transports et habitat, principaux émetteurs de Gaz à effet de serre

Avec 47 % des émissions de GES, le transport routier représente le poste principal d'émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il est lié à la fois aux déplacements qui ont lieu dans et depuis le territoire, et aux déplacements de transit. Le territoire du SCoT est en effet traversé par d'importantes infrastructures de transport.

Le bâti est le second poste d'émissions : 19 % pour le résidentiel et 9 % pour le tertiaire. Ces émissions sont fortement associées aux consommations énergétiques : chauffage, eau chaude sanitaire et électricité.

L'industrie contribue à hauteur de 7 % aux émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, l'agriculture ne représente que 2 % des consommations d'énergie (carburants pour les engins, chauffage...), mais contribue aux émissions de GES du territoire à hauteur de 11 %, en incluant les émissions énergétiques et non énergétiques (méthane produit par la fermentation entérique des animaux d'élevage et, dans une moindre mesure, protoxyde d'azote produit par la décomposition des engrais sur les cultures).



Répartition des émissions de GES par secteur (Source : ORCAE, données 2019)

### données d'émissions de GES (en kteq CO<sub>2</sub>) par secteur et par énergie

	Chauffage et froid urbain	CMS	Déchets	Electricité	ENRt	Gaz	Non-énergétique	Non identifié	PP	Toutes énergies
Résidentiel	21	0	0	28	21	162	1	0	67	300
Tertiaire	1	0	0	26	0	94	0	0	28	149
Industrie hors branche énergie	0	1	0	18	2	8	0	8	28	117
Gestion des déchets	0	0	0	1	11	5	82	8	0	94
Transport routier	0	0	0	0	0	4	0	0	759	763
Autres transports	0	0	0	2	0	0	0	0	10	12
Agriculture, sylviculture et aquaculture	0	0	0	1	0	2	141	0	27	170
Tous secteurs hors branche énergie	22	1	0	75	34	276	225	54	919	1606
Branche énergie	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3

Source : ORCAE, données 2019

### 5.2.4 De nettes disparités territoriales

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre par habitant en considérant des sous-découpages territoriaux basés sur leur caractère plus ou moins urbain met en évidence le fait que plus le milieu est dense, moins les émissions de gaz à effet de serre par habitant sont élevées.

Ces découpages ont été effectués selon la typologie des aires urbaines de l'INSEE. Se distinguent :

- Les 3 pôles urbains (Valence, Romans et Tain-Tournon), concentrant un nombre important d'emplois ;
- Les couronnes périurbaines des deux agglomérations, dont une grande partie de la population résidente occupe un emploi dans le pôle urbain ;

- Les aires d'influence, au profil plus rural.

Sur les trois pôles urbains, les émissions de gaz à effet de serre par habitant n'excèdent pas 6teqCO<sub>2</sub>. Elles sont plus élevées en première couronne et seconde couronne et dépassent les 10teqCO<sub>2</sub> sur les aires d'influence. Sur ce constat, le territoire est à l'image de la tendance nationale. En toute logique, c'est sur les pôles urbains et les premières couronnes que se concentrent les émissions liées au bâti (résidentiel et tertiaire), tandis que l'agriculture occupe un poids très important des émissions sur les milieux les plus ruraux.

Concernant les émissions liées aux transports, les différences entre ville et campagne sont moins marquées, même si les zones périurbaines pèsent plus dans le bilan que les pôles urbains. **Rappelons ici que les émissions liées au transit n'ont pas été comptabilisées. Elles ont été estimées à partir de comptages routiers (autoroutes, routes nationales et départementales) et retirées du bilan.**

## 5.3 DES POTENTIALITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SOUS-EXPLOITÉES, HORMIS L'HYDROÉLECTRICITÉ :

### 5.3.1 Une production renouvelable pour l'essentiel liée à l'hydroélectricité

En 2020, la production d'énergie sur le territoire du SCoT s'élevait à plus de 3 TWh, en quasi-totalité de sources renouvelable.

Énergie	Nombre d'installations	Puissance installée	Production totale	Part de la production locale
<b>Biogaz</b>	4 unités de valorisation	N/C	70 GWh	2 %
<b>Bois (et biomasse solide)</b>	N/C	N/C	393 GWh	13 %
<b>Éolien</b>	24 éoliennes	59 MW	111 GWh	4 %
<b>Hydroélectricité</b>	13 installations	458 MW	2 221 GWh	73 %
<b>Pompes chaleur</b>	à 6 414 PaC	N/C	147 GWh	5 %
<b>Solaire photovoltaïque</b>	3 630 installations	80 MW	94 GWh	3 %
<b>Solaire thermique</b>	19 600 m <sup>2</sup> installés	N/C	11 GWh	< 1 %
<b>Énergies fossiles</b>	3 centrales gaz	8 MW	22 GWh	< 1 %

En répartition, la production d'électricité est largement majoritaire (plus de 80 % de la production totale d'énergie). L'hydroélectricité représente à elle seule près de trois quarts de la production d'énergie du territoire.

On comptait 13 installations hydroélectriques au total sur le Grand Rovaltain, pour une puissance installée totale de 458 MW. Sur ces 13 installations, 3 sont associées à des retenues d'eau, ce qui représente 6 % des installations régionales de production hydroélectrique. La présence du Rhône constitue, avec l'Isère, une ressource hydroélectrique majeure, avec 2 centrales, situées à Gervans, Bourg-lès-Valence. La production d'électricité d'origine hydraulique est de 2,2 TWh/an sur le territoire.

L'énergie hydroélectrique reste très peu chère (2 c €/kWh). Les revenus liés à son exploitation échappent en grande partie au territoire, bien qu'elle représente un potentiel de richesse important, notamment en faveur du développement des autres sources de production renouvelables.

Compte tenu des contraintes environnementales (maintien des continuités écologiques, problématiques de quantité d'eau à l'aval, risques...), la plupart des cours d'eau exploitables sont actuellement équipés. Le potentiel de développement de l'énergie hydraulique se situe donc plutôt dans les petites installations. Selon les éléments du SRCAE, ce potentiel en Drôme-Ardèche est de l'ordre de 100 GWh, notamment en considérant l'équipement de nombreux tronçons de cours d'eau sur le territoire du Rovaltain.

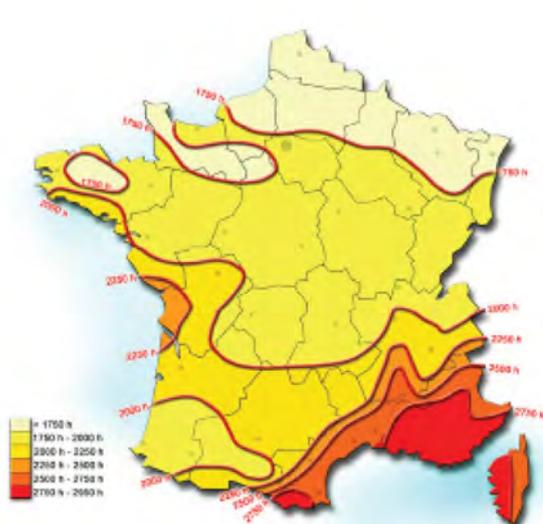
Le cumul des productions d'énergies renouvelables thermiques (dont le bois-énergie) représente près de 20 % de la production totale.

En volume, la production d'énergies renouvelables représente environ 40 % de la consommation totale d'énergie finale du territoire en 2020.

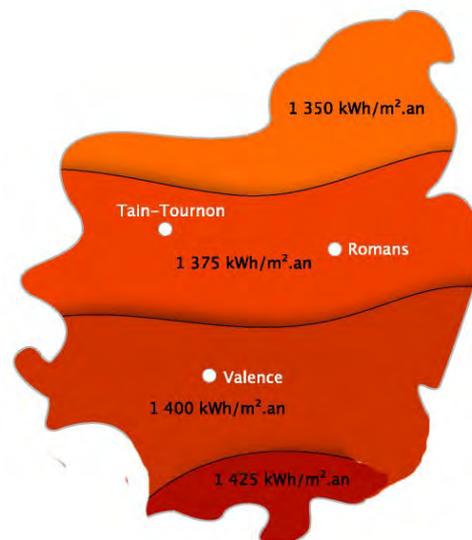
### 5.3.2 L'énergie solaire, un potentiel immense sous-exploité

L'énergie solaire peut être valorisée en tant que solaire thermique (pour produire de la chaleur, essentiellement pour l'eau chaude sanitaire) ou photovoltaïque (pour produire de l'électricité). Le potentiel de développement, notamment en individuel sur toiture, reste immense.

Le territoire bénéficie en effet d'un ensoleillement important, avec environ 1300 à 1400 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie solaire reçue au sol. Même s'il faut tenir compte localement des effets de masques de certaines vallées encaissées, ce type d'irradiation reste parmi les valeurs françaises les plus élevées.



Ensoleillement annuel en France



Ensoleillement annuel sur le SCoT

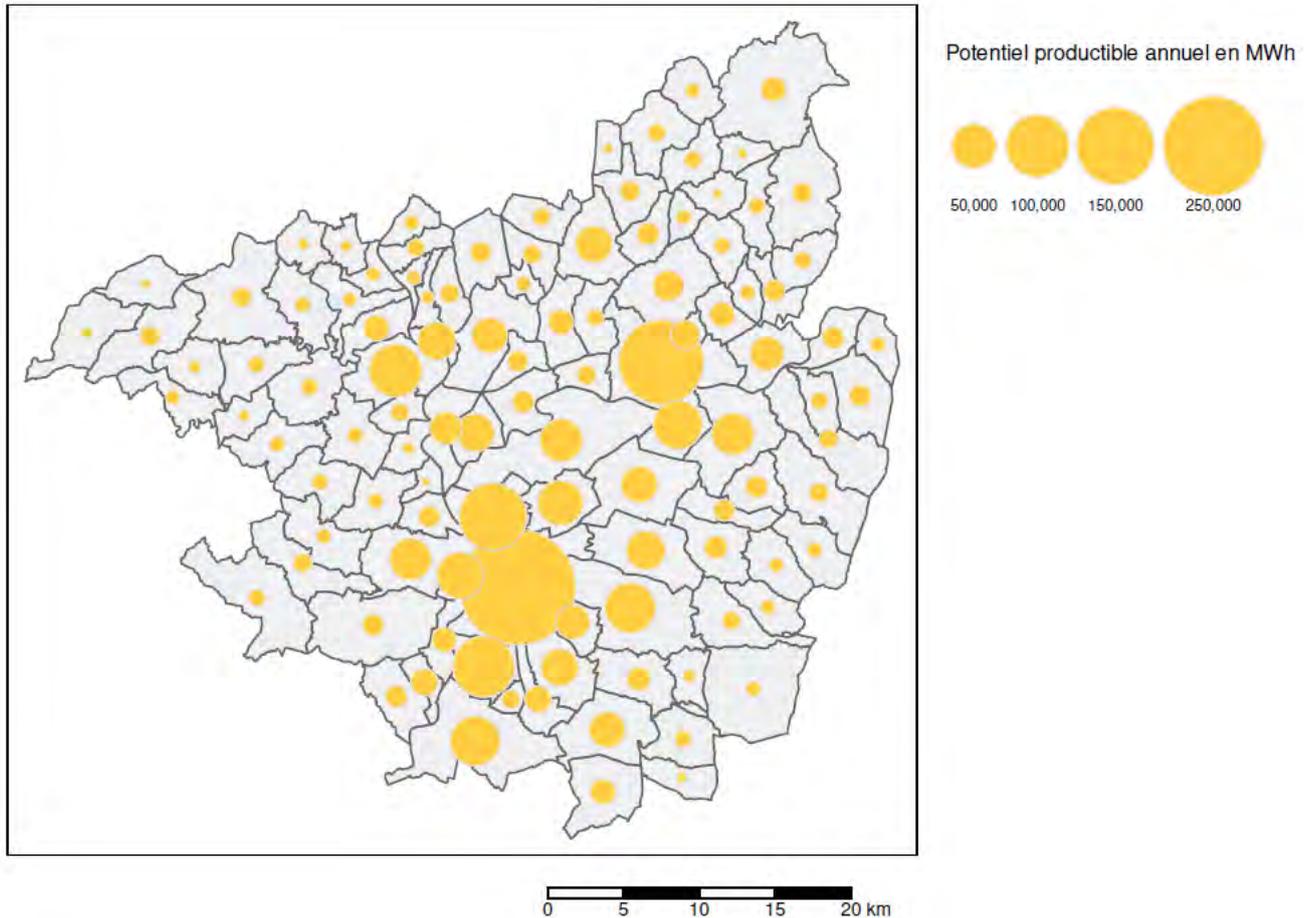
#### 5.3.2.1 Solaire photovoltaïque

Le développement de la production d'électricité solaire photovoltaïque a été particulièrement important ces dernières années. La production s'élevait à environ 94 GWh en 2020, soit plus du double de la production estimée en 2014 (+126 %).

Malgré cela, le potentiel de développement reste encore immense. L'ORECA évalue le potentiel « brut » (hors contraintes techniques, environnementales ou patrimoniales particulières) de production annuelle

d'électricité solaire photovoltaïque<sup>5</sup> à environ 2,3 TWh. À titre de comparaison, la consommation d'énergie 2020 était de 7,4 TWh sur le territoire.

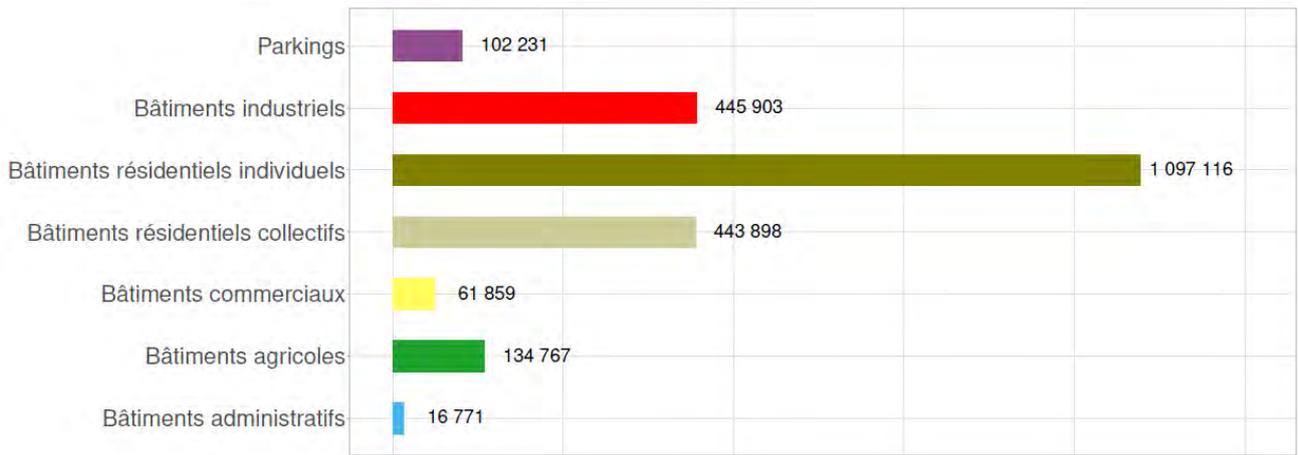
Ce potentiel présente l'avantage d'être disponible sur l'ensemble du territoire, au plus près des lieux de consommation d'électricité.



*Potentiel solaire photovoltaïque productible par commune, sur les bâtiments et parkings (en MWh)  
Source : ORCAE, données 2020*

Près de la moitié de ce potentiel brut se retrouve sur les toitures des maisons individuelles.

<sup>5</sup> Il s'agit de l'estimation de la production photovoltaïque annuelle en considérant qu'un maximum de panneaux photovoltaïques est installé sur les bâtiments existants et les parkings (ombrières) du territoire.

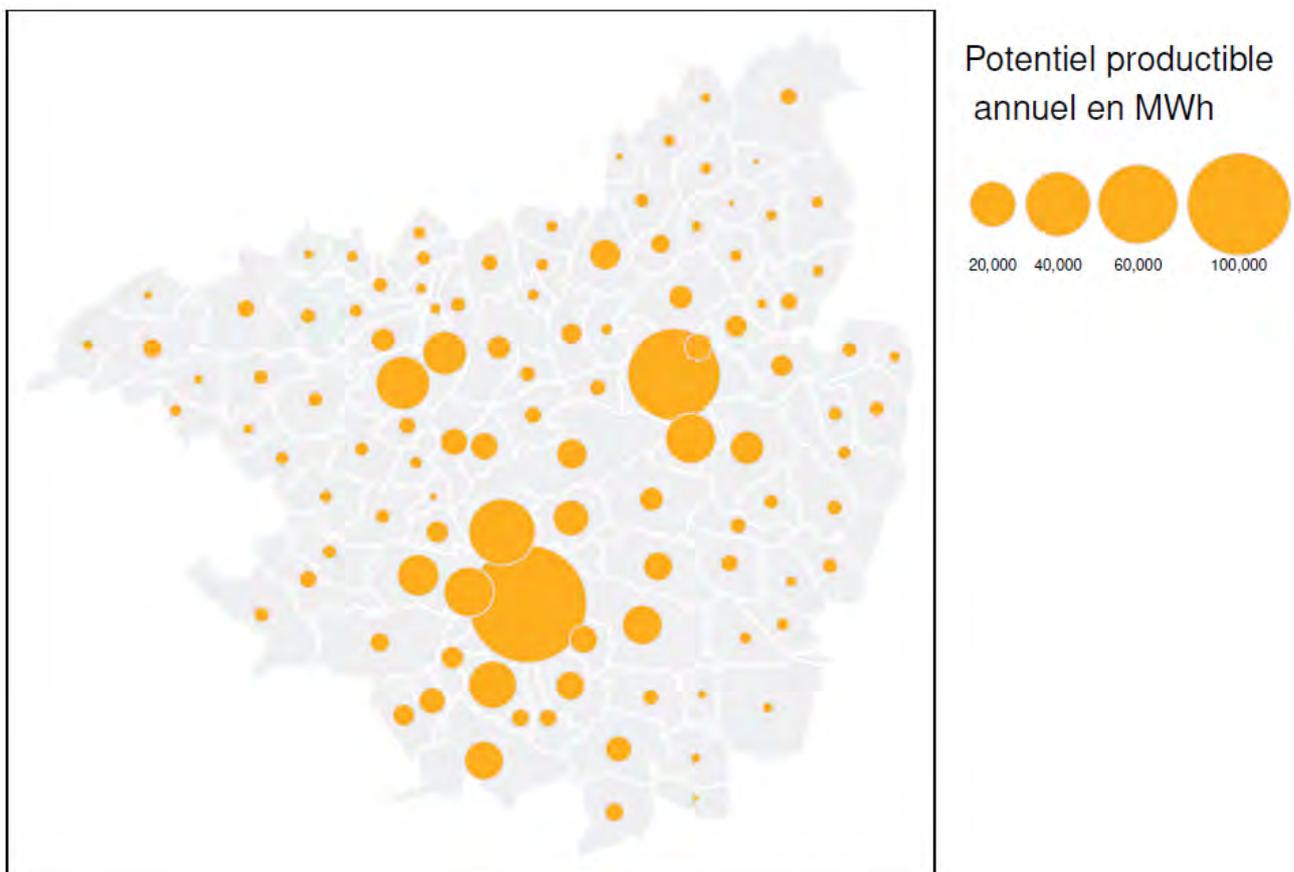


Potentiel solaire photovoltaïque sur le territoire par type de bâtiment (en MWh)  
Source : ORCAE, données 2020

### 5.3.2.2 Solaire Thermique

Le potentiel brut de production de chaleur par panneaux solaires thermiques évalué par l'ORCAE s'élève à environ 700 GWh, essentiellement localisé sur les maisons individuelles.

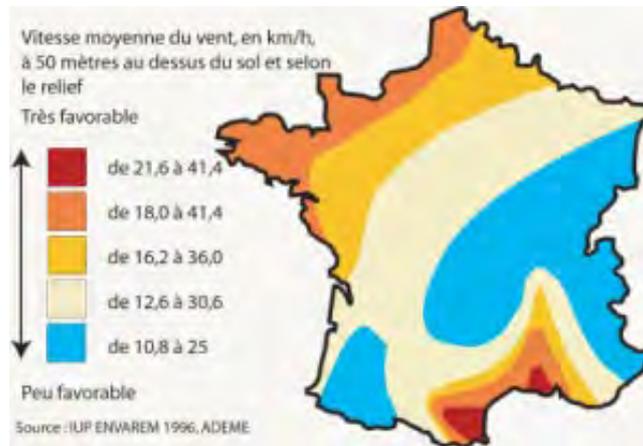
La production 2020 est estimée à environ 11 GWh, soit moins de 2 % du potentiel brut.



Potentiel solaire thermique productible par commune (en MWh)  
Source : ORCAE, données 2020

### 5.3.3 L'éolien, un développement contraint malgré une position très favorable

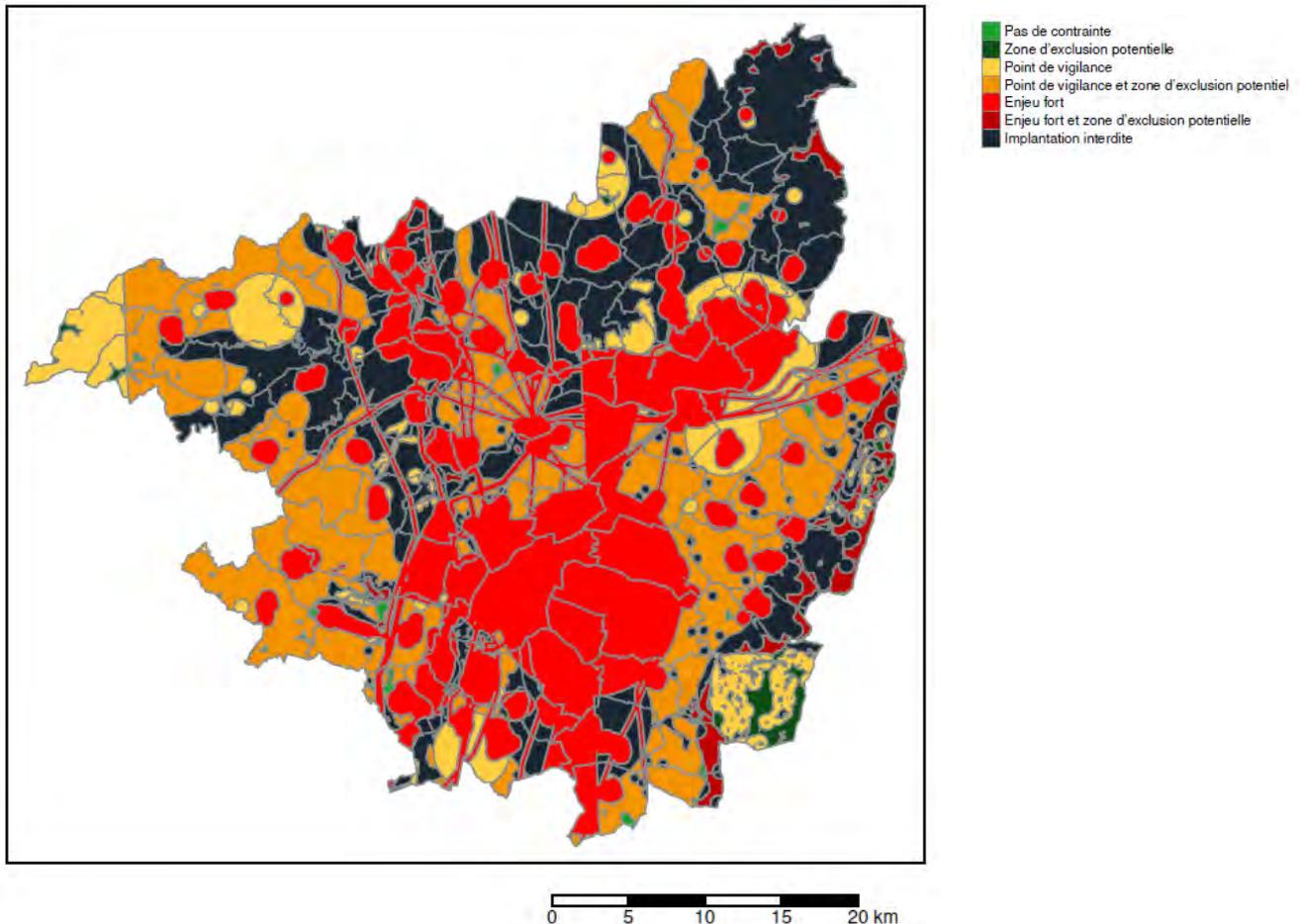
Ces deux départements présentent en effet le plus fort potentiel de la région Rhône-Alpes en termes de gisement de vents. Suivant les secteurs, le potentiel est de 200 à 400 W/m<sup>2</sup>.



*Carte des vents et zones propices au développement de l'éolien*

Le Schéma régional éolien d'octobre 2012 a déterminé les zones favorables au développement de l'Éolien en Rhône-Alpes. L'ensemble des communes du Grand Rovaltain est identifié en zone favorable. Mais le territoire du Rovaltain est également inclus, pour partie, dans 2 des grandes zones favorables pour l'implantation de l'éolien de type industriel :

- Ardèche verte et Pilat Sud : zone préférentielle productive de 110 MW
- Nord Drôme Ouest Isère : zone préférentielle productive de 180 MW



*Zones favorables au développement de l'éolien sur le territoire*  
*Source : ORCAE, données 2020*

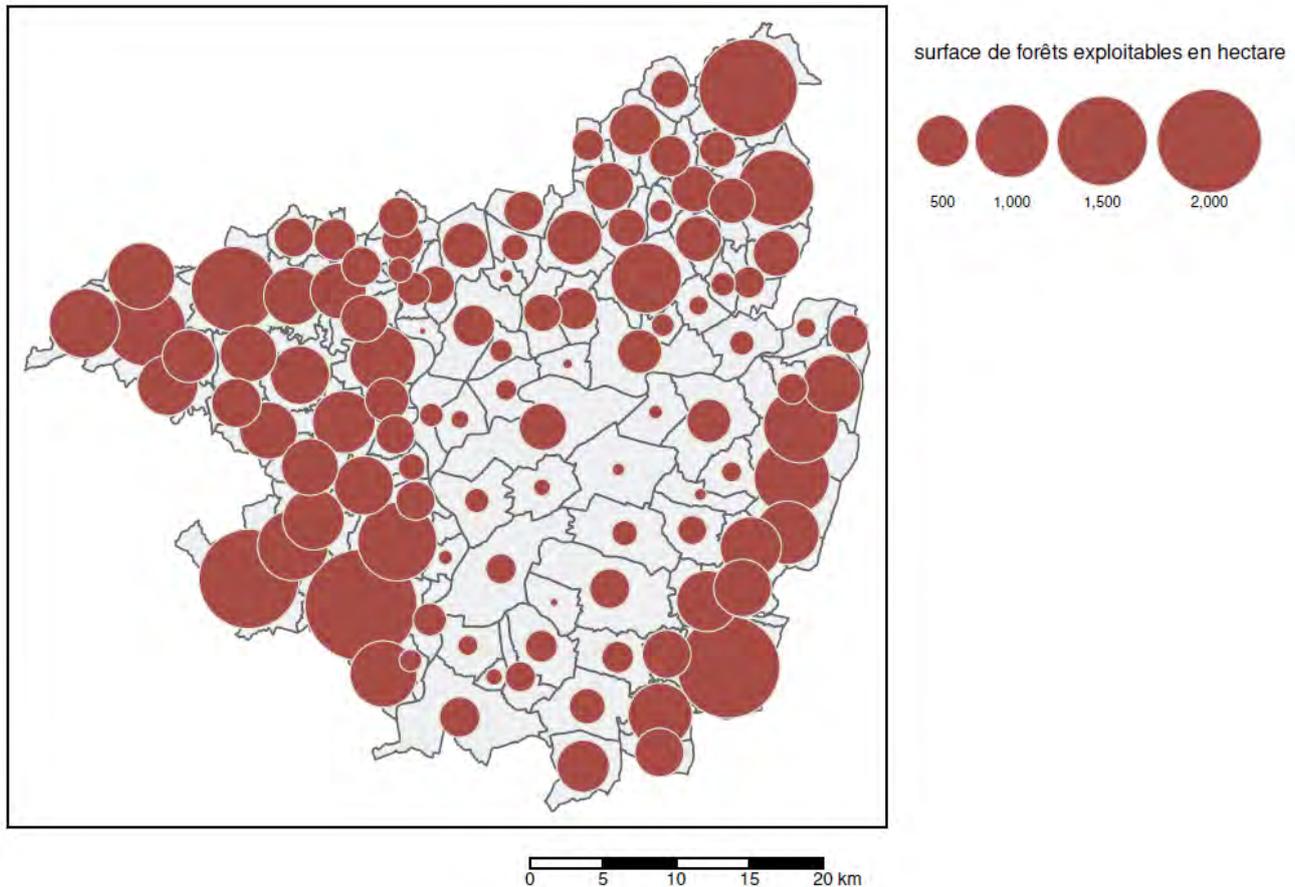
Une production significative d'électricité éolienne a débuté sur le territoire en 2018 avec plus de 100 GWh produits en 2019 et 2020.

Comme pour le photovoltaïque, on peut estimer le nombre d'éoliennes qu'il faudrait théoriquement installer sur le territoire du SCoT pour répondre localement aux besoins électriques. Ainsi, en prenant la valeur moyenne de la puissance d'une éolienne installée en Rhône-Alpes, près de 120 éoliennes devraient être installées sur le territoire pour satisfaire 100 % des besoins électriques des ménages (hors chauffage). Cependant, si l'on garde à l'esprit que le résidentiel ne représente « que » 27 % des consommations d'énergie totales du territoire, et que le chauffage représente une part majoritaire de ces consommations, on se rend aisément compte que le passage au « tout renouvelable » ne pourra reposer que sur une combinaison de plusieurs types d'énergies.

#### **5.3.4 Un net besoin de structuration de la filière bois-énergie**

La forêt s'étend sur environ 50 000 hectares, ce qui représente environ un tiers de la surface du territoire. Plus de 80 % de cette surface est occupée par des forêts de feuillus.

En dehors des forêts publiques, 90 à 95 % sont des forêts privées avec des surfaces moyennes de l'ordre de 1 hectare par propriétaire. Ce morcellement ne facilite pas l'implication des propriétaires. De fait, la Drôme et l'Ardèche sont parmi les départements les moins producteurs de bois-énergie de la région Rhône-Alpes (<20 000 t/an).



*Estimation de la surface de forêts exploitables en hectares sur le territoire - Source : ORCAE, données 2020*

La production de chaleur issue du bois-énergie en 2020 est estimée à environ 390 MWh, soit une progression de 9 % par rapport à 2014. Cette progression, bien que sensible, est largement inférieure à celle des autres EnR sur la même période.

Pour se développer, le bois-énergie doit devenir une véritable filière économique, structurée, et tenant compte des enjeux sanitaires, environnementaux (maintien de la biodiversité, du caractère renouvelable de la ressource, et de la qualité de l'air au regard des émissions de particules) et une gestion durable, notamment en évitant les coupes rases sur des secteurs sensibles (remontée de nappes).

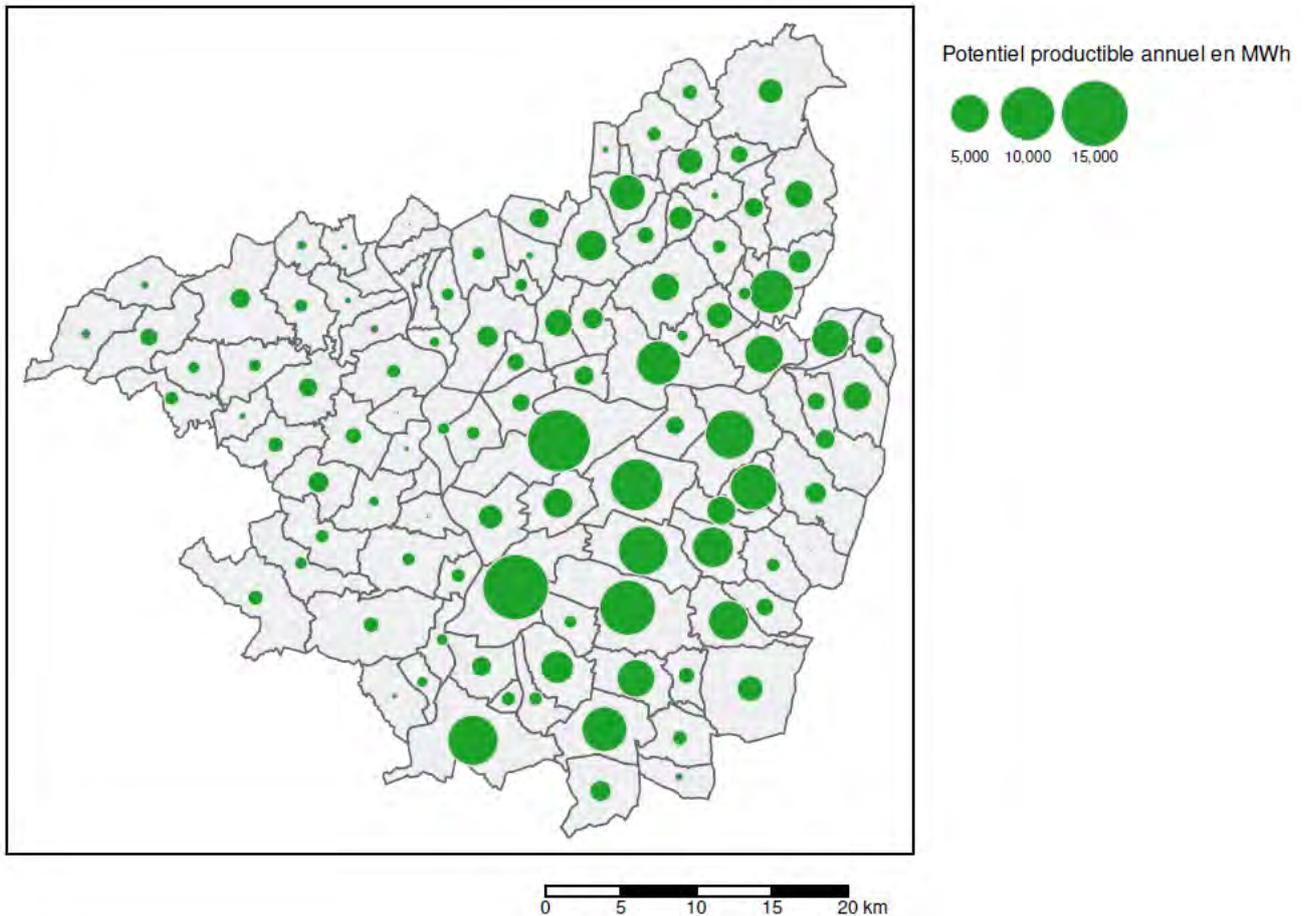
### 5.3.5 Des gisements conséquents de biogaz

Trois types de gisements de biogaz sont identifiés sur le territoire.

- Les stations d'épuration d'une capacité supérieure à 20 000 équivalent-habitants (EH), les plus intéressantes d'un point de vue technico-économique, soit celles de Valence (150 000 EH), de Romans-sur-Isère (90 000 EH) et de Portes-lès-Valence (70 000 EH). La construction d'une unité de méthanisation sur la STEP de Valence a débuté en 2020 pour une mise en service en 2022.
- L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Chatuzange-le-Goubet, qui valorise déjà le biogaz (puissance de 1300 kW électriques).
- La grande quantité de matières agricoles valorisables par la méthanisation (déjections animales dans les élevages, déchets de culture, de viticulture, produits issus de l'agro-alimentaire...). Pour exploiter pleinement ce potentiel de développement, la filière devra être solidement structurée. Des partenariats étroits avec le monde agricole sont à rechercher pour pérenniser la filière et garantir notamment l'utilisation des digestats post-méthanisation (épandage).

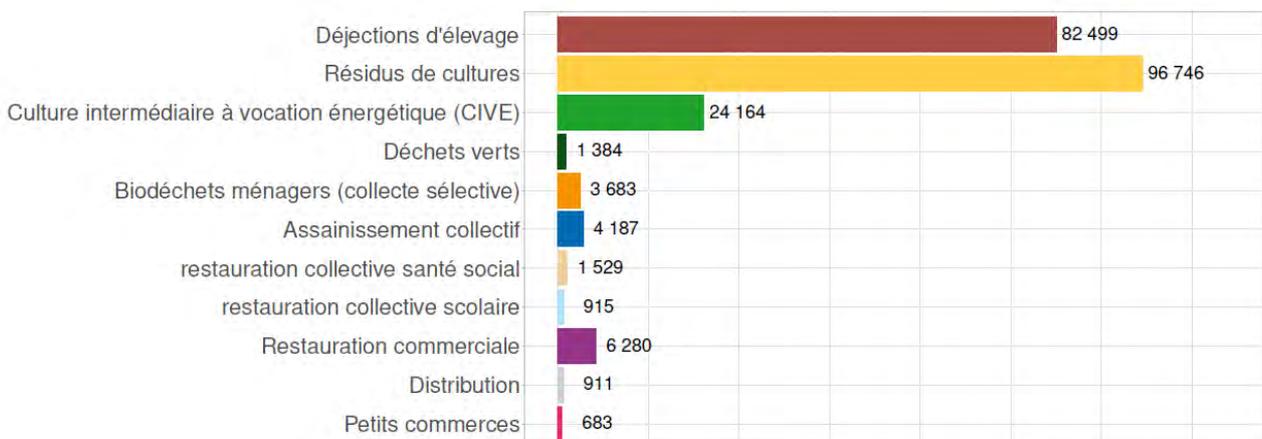
En 2020, la production totale de biogaz était estimée à environ 70 GWh. La valorisation du biogaz produit se répartit à parts quasi-égales entre production de chaleur (26 GWh) et d'électricité (29 GWh).

Le potentiel de production d'énergie supplémentaire (en tenant compte des gisements déjà exploités) par méthanisation est estimé par l'ORCAE à plus de 220 GWh.



Potential de méthanisation productible par commune (en MWh) - Source : ORCAE, données 2020

L'essentiel de ce potentiel de production supplémentaire d'énergie est lié à la valorisation d'intrants agricoles (déjection d'élevages, résidus de culture, CIVE).



Potential de méthanisation sur le territoire par type d'intrants (en MWh) - Source : ORCAE, données 2020

### 5.3.6 La géothermie

L'essentiel de l'exploitation est aujourd'hui réalisé par la géothermie basse énergie ou très basse énergie (les pompes à chaleur), dont les installations ne sont pas recensées.

Concernant la géothermie à haute énergie, le couloir rhodanien (qui concerne pour partie le territoire du SCoT) fait partie des trois grands secteurs favorables recensés en France métropolitaine, avec les bassins parisien et aquitain. Malgré un potentiel énergétique profond très important, son exploitation se heurte à des difficultés techniques et aux enjeux de préservation des sous-sols. Il s'agit donc d'une ressource dont l'essentiel ne pourra éventuellement être valorisé qu'à long terme.

## FICHE SYNTHÈSE 5

### Une dépendance aux énergies fossiles

Forces	Faiblesses
Un territoire grand producteur d'énergie renouvelable : centrales hydroélectriques, installations solaires thermiques, biogaz dans les stations d'épuration	Une dépendance aux énergies fossiles (52 % des consommations)
Une forêt aux essences diversifiées et de qualité, qui dispose de l'opportunité de développer une filière bois-énergie	Des transports et une agriculture qui contribuent fortement aux émissions de gaz à effet de serre
Des politiques régionales (SRCAE) et locales (PCAET VRSRA) volontaristes pour développer les énergies renouvelables	Peu de projets de valorisation des énergies issues de la biomasse (méthanisation, filière bois...), du vent et de l'énergie solaire malgré de forts potentiels
	Un morcellement et un difficile accès à la forêt qui pénalisent la structuration d'une filière bois locale

### Enjeux

- Aller vers une transition énergétique du territoire, suivant les objectifs des 3x20 % de l'Union européenne à l'horizon 2020 : réduire de 20 % les émissions de GES ; porter à 20 % la part de notre production d'énergie renouvelable ; réaliser 20 % d'économies d'énergie
- Optimiser le tissu urbain en se fixant des critères de densité ou en incitant l'émergence d'*écoquartiers*
- Promouvoir l'écoconstruction, pour les bâtiments d'habitation comme pour la conception des zones d'activités
- Rationaliser l'usage de la voiture individuelle notamment en ville et le développement des transports en commun et des modes doux alternatifs
- Accroître la part des énergies renouvelables disponibles sur le territoire sans compromettre ses qualités agricoles, paysagères, et écologiques
- Promotion des filières en lien avec l'écoconstruction en valorisant les potentiels locaux (bois-énergie, chaudière collective, solaire...) dans l'habitat collectif et individuel
- Innovation dans le domaine du développement économique

## THÉMATIQUE 6 : UN PATRIMOINE RICHE ET DIVERSIFIÉ

### 6.1 DES PAYSAGES PLURIELS OÙ LES ESPACES AGRICOLES OCCUPENT UNE PLACE PRÉPONDERANTE

#### 6.1.1 La nature, l'agriculture et les grands équipements

Le territoire du Grand Rovaltain bénéficie de paysages riches et diversifiés, en lien avec la diversité des modes d'occupation des sols. Dans ces paysages, la nature, l'agriculture et les grands équipements occupent une place prépondérante.

Le peuplement du Grand Rovaltain s'organise pour l'essentiel sur une vaste plaine, à la confluence de la vallée de l'Isère et du Rhône. Celle-ci est encadrée de trois entités naturelles, que sont les piémonts du Vercors, les forêts des Chambarans, la côtère des plateaux ardéchois, qui dominent le grand paysage. La qualité des paysages relève de cette « proximité » de la grande nature vis-à-vis des lieux de vie et renvoie une image « naturelle » affirmée du territoire.

L'activité agricole façonne également de manière structurante les paysages du Grand Rovaltain. Son mode d'occupation, adaptée à la diversité géologique et naturelle du territoire, donne à voir une mosaïque complexe de terroirs, composée de prairies clôturées, de champs cultivés plus ou moins vastes, mais encore de vergers et de vignobles, particulièrement remarquables en rive droite du Rhône côté Ardèche et en rive gauche côté Drôme. Les terroirs agricoles sont généralement associés à des éléments architecturaux spécifiques : terrasses sur les côtères ardéchoises, réseau de canaux d'irrigation en plaine... De plus, l'activité agricole s'organise autour d'un bâti traditionnellement dispersé, autour de fermes isolées ou de hameaux, sur lesquelles l'extension urbaine récente a pu prendre appui.

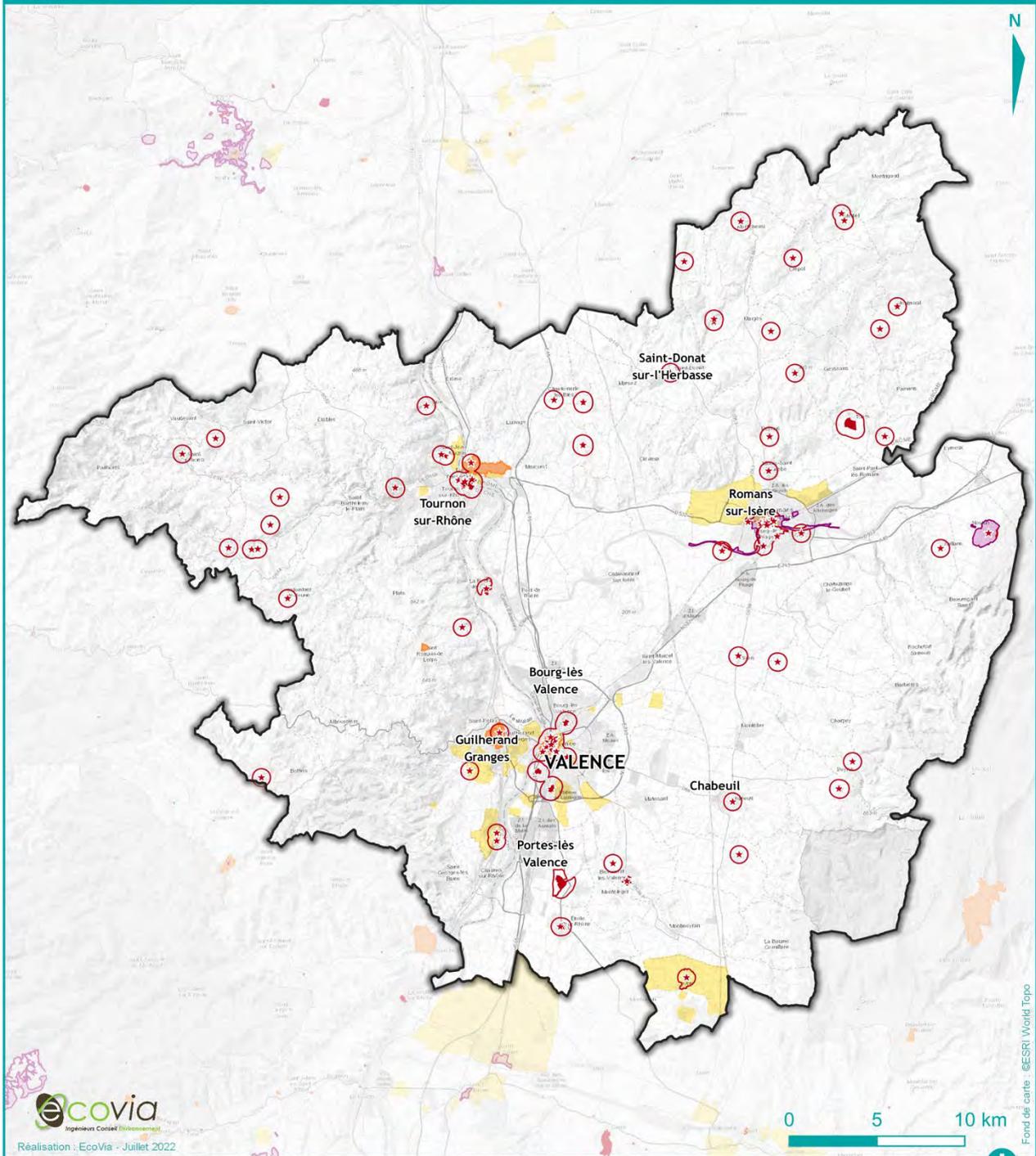
Enfin, les grands aménagements réalisés au cours des XIXe et XXe siècles pour faciliter les déplacements du couloir rhodanien et exploiter la ressource en eau du Rhône et de l'Isère, sont incontournables dans ce que donne à voir le Grand Rovaltain. La plaine est ainsi ponctuée de grands équipements industriels ou énergétiques et de grandes infrastructures linéaires qui découpent et dominent le paysage : lignes à haute tension, autoroutes et voies ferroviaires.

#### 6.1.2 Des paysages d'exception, porteurs d'identités

Le caractère remarquable du paysage s'appuie sur des éléments géographiques ou historiques exceptionnels qui confèrent à certains sites une valeur identitaire. Sur le Grand Rovaltain, peuvent être distingués :

- **des paysages qui ont une valeur de terroir**, qui concernent avant tout les coteaux des deux rives du Rhône, plantés de vignobles dont la renommée n'est plus à faire (Cornas mais aussi Crozes-Hermitage, ou Mauves, vitrines du « Saint Joseph »). Les paysages de vergers de la plaine de Valence et des platières du Rhône déclinent le même registre, mais avec une moindre valeur identitaire.
- **Des paysages de nature à valeur pittoresque**, comme le défilé du Rhône au nord de Tournon-sur-Rhône, qui ouvre depuis Lyon sur la plaine de Valence, la barrière rocheuse du Vercors qui domine la plaine entre 1000 et 1300 m d'altitude, et les pitons de Crussol ou de Soyons, en bordure des plateaux ardéchois, de Tournon-sur-Rhône à Saint-Georges-les-Bains.
- **Des panoramas et points de vue** qui ne manquent pas en plaine grâce à la multitude de petites collines qui la surplombent ou encore aux horizons qui s'offrent depuis les hauteurs dégagées du Vercors ou des Monts de l'Ardèche.

## Valeurs patrimoniales et paysagères



### Légende

Source : [www.atlas.patrimoines.culture.fr](http://www.atlas.patrimoines.culture.fr) | Ministère de la Culture et de la Communication

- |  |   |
|--|---|
|  Périmètre du SCoT  |  Site classé et inscrit                            |
|  Monument historique classé et inscrit et son périmètre de protection |  Site patrimonial remarquable                      |
|  |  Zone de présomption de prescription archéologique |

### **6.1.3 Une mosaïque de paysages**

Huit entités paysagères, aux caractéristiques contrastées, peuvent être distinguées sur le Grand Rovaltain. Chacune se caractérise par une situation, des atouts et des menaces spécifiques :

#### **Le plateau du Vivarais**

Il s'agit d'un territoire rural, à forte identité, où les paysages sont façonnés par une agriculture traditionnelle (élevage) et la forêt sur les pentes. Le territoire connaît aujourd'hui un phénomène de fermeture des paysages par une exploitation des terres agricoles en baisse. L'urbanisation traditionnelle (profil dense et groupé des villages, architecture, volumes...) constitue l'une des caractéristiques identitaires de cette entité, de moins en moins prise en compte dans les nouveaux aménagements.

#### **Les coteaux viticoles**

Le caractère viticole se traduit par des paysages particuliers, associés au terroir, et identitaires, justifiant son attractivité touristique. La labellisation des productions (AOC) renvoie l'image d'une agriculture spécialisée et de productions de qualité. Son identité repose également sur l'existence d'un patrimoine vernaculaire viticole de qualité. La renommée des produits qui y sont associés, son positionnement en promontoire sur la vallée du Rhône traversée par des grands axes de transit en font une véritable vitrine pour le territoire. Le territoire connaît aujourd'hui un phénomène de mitage des espaces viticoles et la conurbation le long des axes routiers.

#### **Les collines drômoises**

Il s'agit d'un territoire rural sous pression de l'agglomération. Sa dimension patrimoniale (historique et naturelle) a été préservée. Il joue un rôle à la fois d'espace de vie au sens économique, social, culturel, et de poumon vert des espaces urbains voisins, potentiel à valoriser. L'architecture traditionnelle locale est de plus en plus remplacée par des constructions peu identitaires. Le territoire connaît également un phénomène de mitage et de perte des coupures paysagères existantes.

#### **L'agglomération de Romans et sa couronne**

Ce territoire multifonctionnel (industrie, commerce, habitat) associe un centre aggloméré et des bourgs. L'Isère, axe structurant, constitue une source d'aménités mais aussi de risques. La conurbation le long des axes routiers, la réduction des coupures paysagères existantes, la fermeture des paysages liée à une baisse de l'activité agricole sont autant de phénomènes engendrant une perte d'identité paysagère locale. Notons également que les berges de l'Isère sont aujourd'hui peu valorisées.

#### **Les Piémonts du Vercors**

Il s'agit d'un territoire diversifié et boisé, où la ruralité est forte et identitaire. L'agriculture extensive entretient le paysage et participe à son identité. Cette unité joue également le rôle de poumon vert pour les espaces urbains voisins, mais aussi de porte d'entrée du Vercors aujourd'hui encore peu valorisée (entrées de bourgs, aménagements des traversées...). Les nouvelles constructions sont fortement perceptibles depuis la plaine, engendrant un impact visuel non négligeable et une perte du sentiment de naturalité. L'évolution des carrières constitue également un enjeu fort du territoire (visibilité, valorisation après exploitation...).

#### **La Plaine agricole**

Cette entité regroupe des villages et grands pôles urbains (Valence, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence). La ruralité est encore l'une des composantes majeures de cette entité, mais de nombreuses fonctions (transport,

habitats, économie...) sont source de pressions. L'agriculture y est diversifiée, localement intensive. Le mitage de l'espace, l'urbanisation linéaire le long des grands axes (la LACRA et la RD 538) engendrent une perte progressive de l'identité agricole du territoire, par l'absence de fronts urbains perceptibles et de traitement des interfaces entre zones urbaines et espaces agricoles et naturels. L'urbanisation telle que réalisée aujourd'hui (lotissement, mitage...) engendre une perte de lisibilité des silhouettes villageoises.

### **Couloir rhodanien**

Emblématique, le fleuve Rhône constitue l'axe structurant du territoire : économique, touristique et voie de circulation. Ce cours d'eau majeur à l'échelle du territoire conditionne la géographie locale. Autrefois divaguant, il a été entièrement aménagé et vu ses berges fixées. Il offre ainsi des paysages spécifiques de plaines alluviales. Cette entité est un espace peu perméable d'est en ouest, concentrant un grand nombre d'infrastructures et de superstructures aménagées de façon linéaire : énergie, transports, zones urbanisées. Des milieux naturels remarquables y sont présents, mais en voie de cloisonnement et les berges y sont peu valorisées. Enfin, les traversées de bourgs et les abords des infrastructures de transport y sont peu qualitatifs.

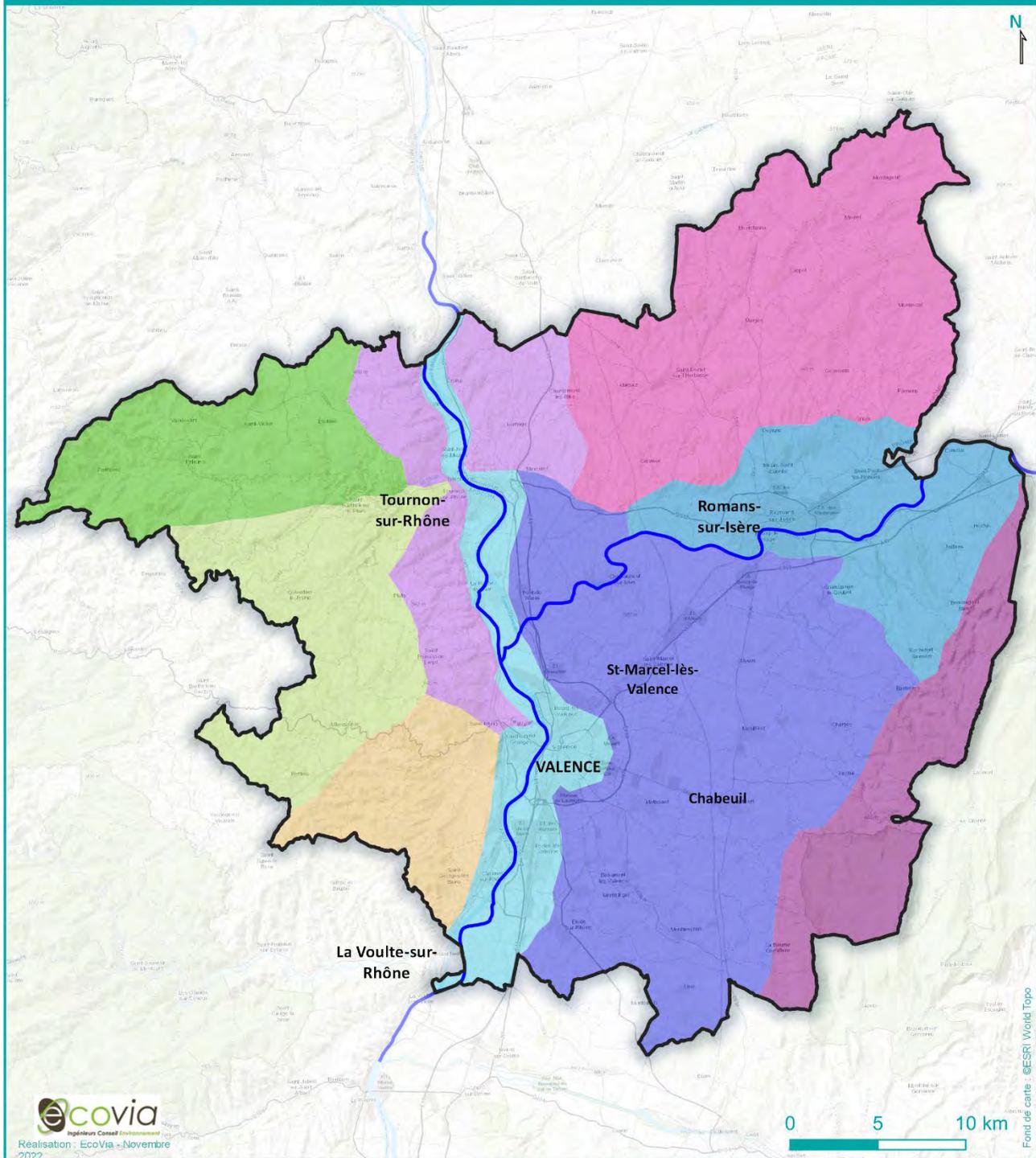
### **Coteaux ardéchois**

Ce territoire peu urbanisé, lieu de ressourcement pour les habitants alentours, est composé d'ensembles paysagers de qualité (formes et typologies d'habitat, lignes de crêtes). L'agriculture est adaptée à la spécificité des milieux. Comme sur la majorité du territoire du SCoT, les phénomènes de conurbation et de mitage y sont présents. La préservation des coteaux et lignes de crêtes de l'urbanisation constitue un enjeu fort du territoire, ces espaces étant fortement visibles.

### **Le plateau du Haut-Vivarais**

Il s'agit d'un territoire rural, à forte identité, où les paysages sont façonnés par une agriculture traditionnelle (élevage) et la forêt sur les pentes. Le territoire connaît aujourd'hui un phénomène de fermeture des paysages par une exploitation des terres agricoles en baisse. L'urbanisation traditionnelle (profil dense et groupé des villages, architecture, volumes...) constitue l'une des caractéristiques identitaires de cette entité, de moins en moins prise en compte dans les nouveaux aménagements.

## Entités paysagères



### Légende

Source : EIE 2016

<b>Entités paysagères</b>	
	Les coteaux ardechois
	Les coteaux viticoles
	Les piemonts du Vercors
	La plaine agricole
	Le couloir rhodanien
	Le plateau du Vivarais
	Le Haut-Vivarais
	Romans et sa couronne

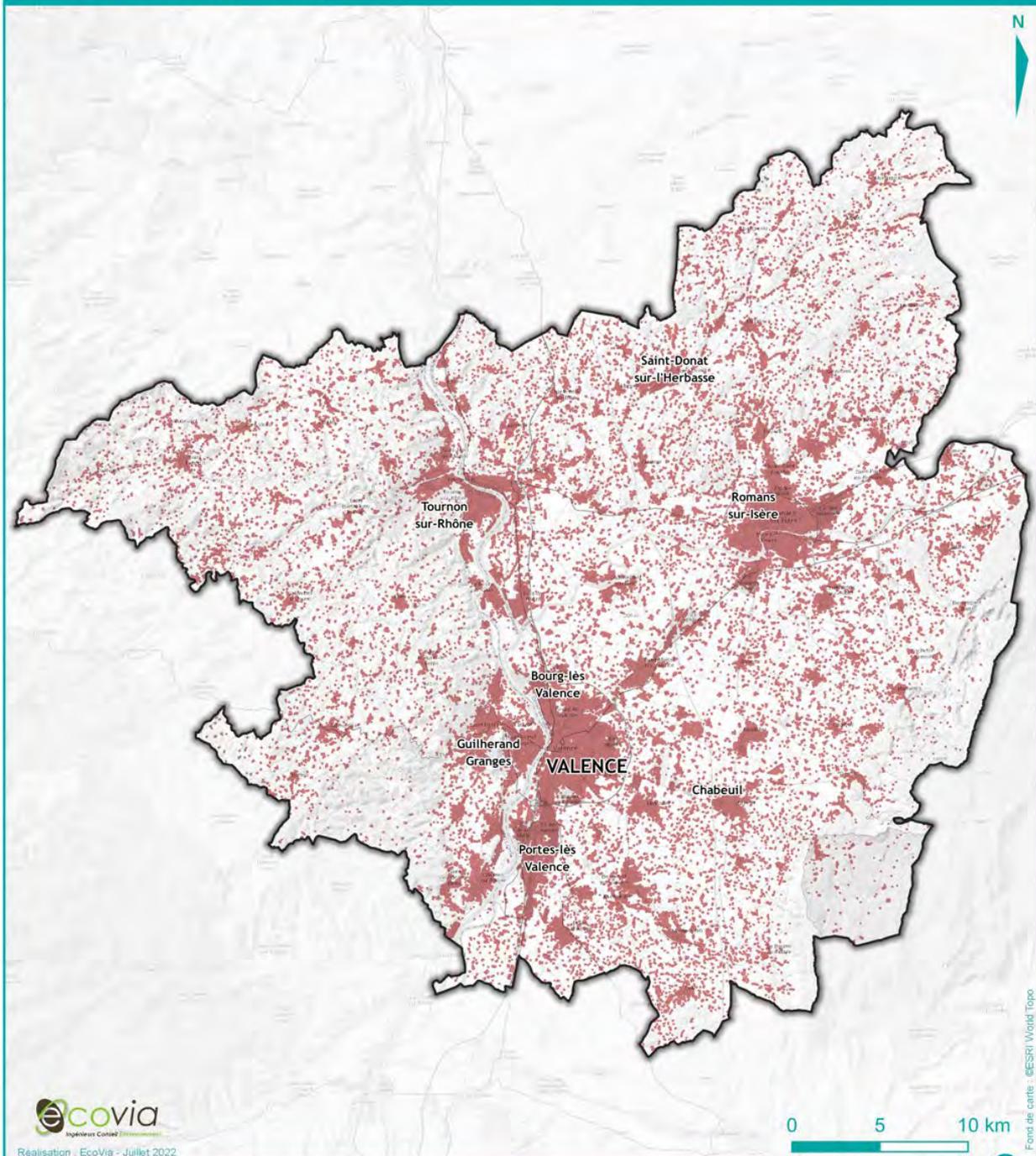
## **6.2 UN RISQUE DE BANALISATION DES PAYSAGES**

### **6.2.1 Le développement du mitage et l'étalement urbain**

Progressivement sur le Grand Rovaltain, les voies de communication sont devenues primordiales dans le développement de l'urbanisation, entraînant un développement linéaire et des effets de continuité urbaine. La géographie des lieux n'apparaît plus comme un critère prépondérant (notamment en s'affranchissant de la topographie). Les bourgs s'étendent au moyen de couronnes résidentielles ou zones d'activités qui rendent peu lisibles les silhouettes villageoises patrimoniales.

En sus, on constate un mitage des espaces agricoles lié à un habitat résidentiel. Dans ce cas, les implantations apparaissent souvent en déconnexion du site. Les nouvelles constructions montrent souvent une rupture architecturale avec le bâti alentour (par leur implantation, leur volume, les matériaux utilisés, etc.) et tendent à une banalisation des paysages.

## Zones urbanisées



### Légende

-  Périmètre du SCoT
-  Zone urbanisée du Grand Rovaltain en 2021

Source : SCoT du Grand Rovaltain Drome Ardeche, 2021

### 6.2.2 La spécialisation des espaces

L'étalement urbain, concomitant à l'essor de l'automobile, s'est accompagné sur le territoire du SCoT d'une spécialisation des espaces à urbaniser, en quartiers pavillonnaires, zones d'activités artisanales, industrielles ou commerciales. Le développement de ces quartiers monofonctionnels (« zoning ») contribue à l'éloignement des fonctions, générant plus de besoins en déplacement et moins de liens sociaux, les espaces publics aménagés étant quasi exclusivement dédiés à la desserte automobile. Le piéton ou la desserte en transport en commun sont peu pris en compte dans les aménagements.

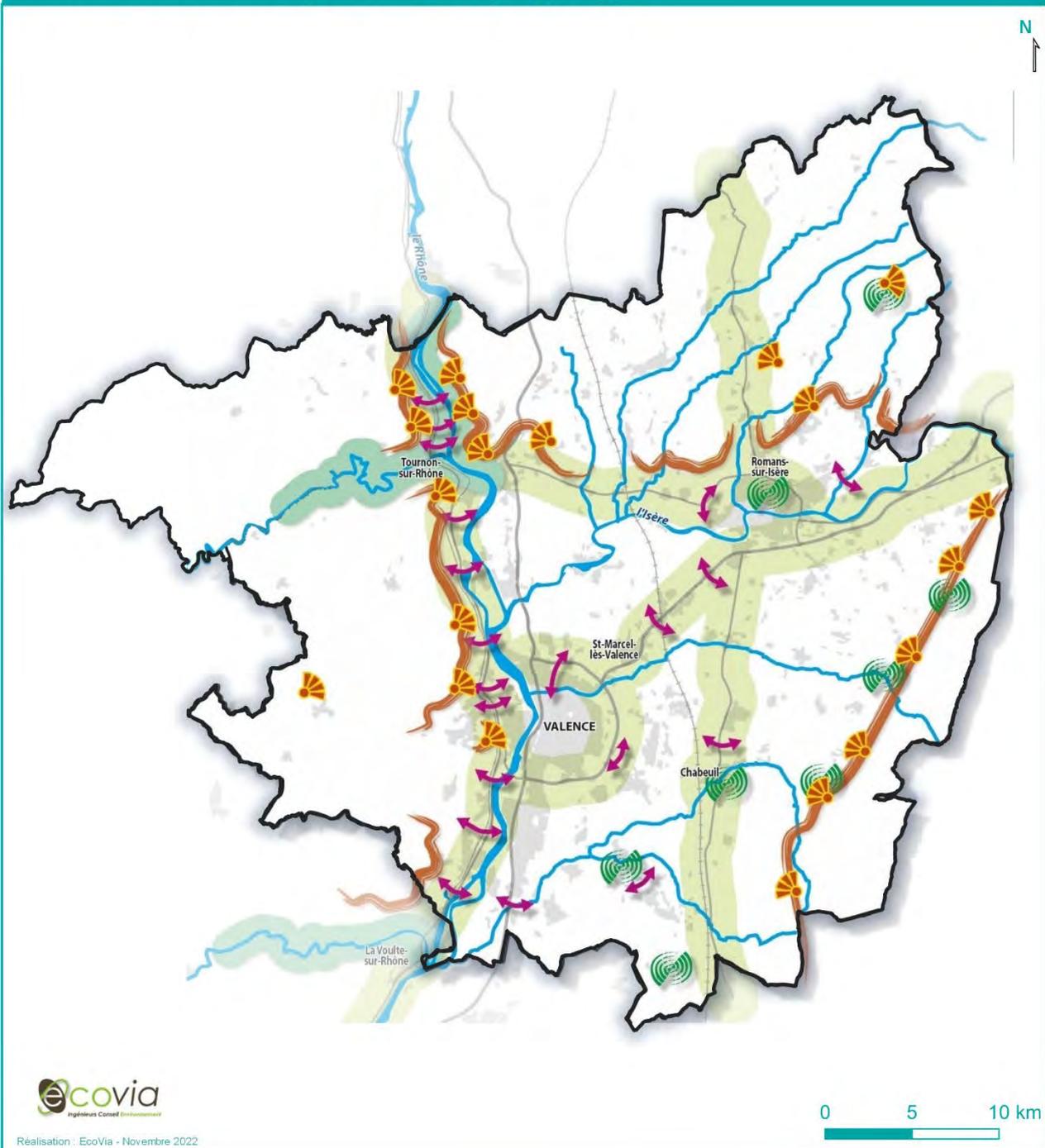
En outre, les modalités d'aménagement de ces espaces conduisent souvent à une implantation du bâti sans lien avec le site d'implantation. Cette hétérogénéité des implantations et la banalisation des constructions impactent désormais fortement le paysage, d'autant plus que les zones activités ou commerciales font office d'entrée de ville pour une bonne part des villes et villages du territoire.

### 6.2.3 Des parcours « paysagers » dépréciés

Avec l'augmentation croissante des déplacements dans nos modes de vie, la perception du paysage depuis les voies de communication devient de plus en plus importante. À l'aune de ce constat, on observe en particulier la banalisation des paysages des franges urbaines et des entrées de villes. L'urbanisation linéaire, qu'il s'agisse d'habitat ou d'activités, laisse moins de possibilités de séquencer les parcours, en alternant paysages urbains et ruraux, donnant ainsi à voir la diversité des paysages qui composent le territoire. Les risques de fermeture des dernières échappées visuelles sont importants sur les axes à forte urbanisation linéaire, concernant avant tout la nationale 7, la LACRA, l'itinéraire bis et la RD86.

Les parcours touristiques soulèvent une problématique complémentaire, concernant la découverte des grands paysages. L'autoroute A7, la nationale 7, la LACRA, l'itinéraire bis, ou la RD86 côté Ardèche, empruntés à la fois par les habitants du territoire et les visiteurs extérieurs, sont de ce point de vue des vitrines du territoire. Pour autant, la lisibilité qu'ils permettent sur les contreforts du Vercors depuis la LACRA, sur le Rhône depuis la DR 86 entre Soyons et Tournon-sur-Rhône, n'est aujourd'hui plus permise que par de rares interstices.

## Éléments remarquables du paysage



### Légende

- Périmètre du SCOT
- Ligne de crête
- Point de vue principal
- Paysage remarquable
- Paysage de rive et Domaine de l'eau à reconquérir

Source : SOBERCO (EIE du SCoT 2016)

- Vue sur les défilés
- Vue depuis les principaux itinéraires du Grand Rovaltain
- Principale fenêtre paysagère menacée de fermeture

### 6.2.4 Le Parc Naturel Régional du Vercors, un outil pour la préservation des paysages

La partie Est du territoire du Grand Rovaltain s’inscrit en limite du Massif du Vercors, et notamment, depuis La-Baume-d’Hostun au Nord jusqu’à Combovin au Sud, en limite du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV), cette dernière commune faisant partie intégrante du périmètre du Parc.



*EPCI présents dans le périmètre du PNR (source : Charte du PNR)*

Le Vercors a été classé parc naturel régional en 1970 et s’étend sur 83 communes. La charte actuelle du parc (2008-2023) s’organise autour de 3 orientations principales, 8 axes d’intervention, 20 objectifs stratégiques déclinés en 44 objectifs opérationnels qui constituent le cadre politique. Le premier Axe, qui s’inscrit dans une

orientation visant à répondre aux missions fondamentales du parc Naturel Régional, porte sur la préservation, la restauration et la mise en valeur des patrimoines et les ressources du Vercors, notamment en visant à :

- Préserver et gérer les patrimoines naturels, notamment la ressource en eau ;
- Faire des patrimoines culturels un vecteur de qualité de la vie et un lien entre les générations actuelles et futures ;
- promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans une logique territoriale ;
- préserver les paysages emblématiques et construire ceux de demain.

La Charte du parc s'accompagne d'un document graphique, le plan de parc 2008-2020, qui vise à préciser les espaces à enjeux de préservation. À ce titre, le bourg de Combovin est identifié comme une zone à vocation urbaine à contenir et à maîtriser. On note également que les milieux remarquables de la commune (ZNIEFF de Type I), de même que ceux qui prennent place sur le reste de la frange est du Grand Rovaltain, hors du périmètre du PNR, mais en continuité avec les espaces naturels du parc, sont également identifiés comme des sites et espaces remarquables à préserver, de par leur caractère de zone d'intérêt écologique prioritaire et important au titre de l'objectif 1.1 de la charte du Parc « Préserver et gérer les patrimoines naturels dont la ressource en eau ».

On notera également que la crête formant la limite entre la commune de Barbières sur le territoire du SCoT et la commune de Léoncel, au sein du parc, est identifiée comme site d'escalade et site de détente et d'information à aménager (objectif 2.3 « soutenir le développement d'un tourisme durable et promouvoir une image commune " Parc du Vercors " »). Un site de vol libre est également identifié plus au Sud, entre Léoncel et la commune de Peyrus au titre du même objectif.

Enfin, la charte du parc indique que l'ensemble des massifs forestiers du massif du Vercors, y compris ceux du rebord occidental situé hors du périmètre du Parc sur le Rovaltain constituent des ensembles boisés dont la vocation est à maintenir, au titre de l'Axe 1.

À noter que la charte actuelle est en révision. La nouvelle charte sera effective de 2023 à 2038. 14 nouvelles communes de Valence-Romans agglo sont concernées par le projet de Charte.

Au-delà de sa charte, le Syndicat mixte du Parc du Vercors s'attache à promouvoir la cohérence des processus d'aménagement et soutenir les dynamiques territoriales. Ces deux objectifs se traduisent dans la charte du Parc et à travers la mission urbanisme et paysage. Cette mission consiste notamment en l'accompagnement des documents d'urbanisme, qu'ils soient élaborés à l'échelle communale ou intercommunale. L'élaboration de ces outils est l'occasion d'actualiser les évolutions relatives à l'environnement, les paysages, les ressources, la population, l'habitat, l'économie et les services, les déplacements, les risques...

SYMBOLIQUE	INTITULÉ
	Parc du Vercors
	Périmètre de la réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors
	Commune

**AXE 1 : VERCORS A VIVRE**

Mesure 1.2 : Préserver les milieux naturels et leurs fonctionnalités

	Corridor de la trame bleue • Corridor à maintenir • Corridor à restaurer
	Corridor de la trame forestière • Corridor à maintenir • Corridor à restaurer
	Corridor des milieux ouverts colliniens et montagnards • Corridor à maintenir • Corridor à restaurer
	Corridor des milieux ouverts d'altitude • Corridor à maintenir • Corridor à restaurer
	Corridor des milieux de pelouses sèches • Corridor à maintenir • Corridor à restaurer
	Corridor extra-territoriaux
	Corridor fuseau des milieux ouverts colliniens et montagnards

Mesure 1.6 : Promouvoir des modèles économiques sobres et inclusif

	Carrière en exploitation
--	--------------------------

**AXE 2 : VERCORS EN TRANSITIONS**

Mesure 2.2 : Accélérer la transition énergétique pour un territoire plus résilient

	Périmètre RICE • zone cœur • zone périphérique
--	--

Mesure 2.6 : Réussir la transition touristique

	Enveloppe des domaines skiables • alpin • nordique
--	--

**AXE 3 : VERCORS, TERRITOIRE DE PARTAGE**

Mesure 3.1 : Équilibrer les usages du foncier

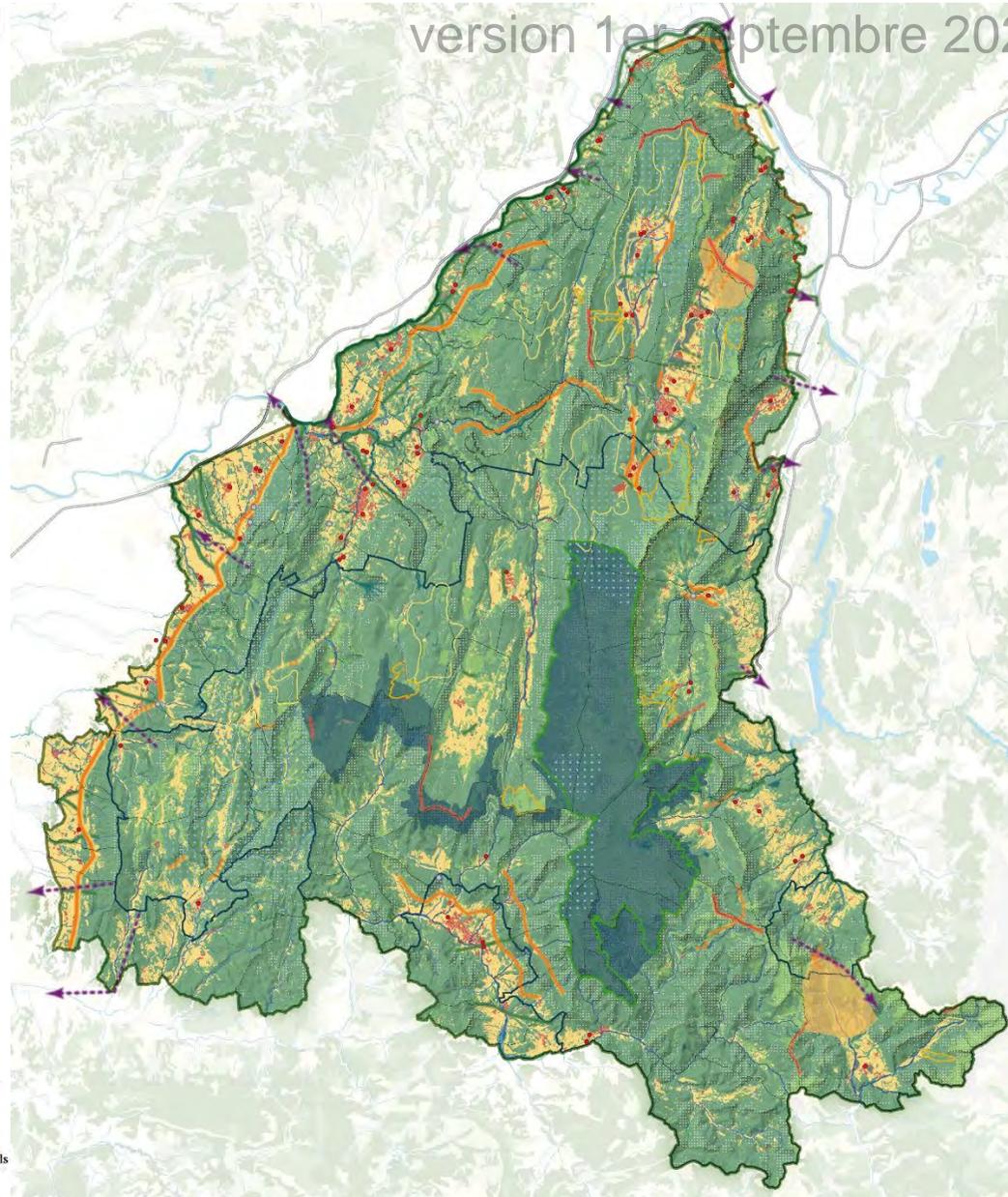
	Espace à vocation dominante forestière
	Espace à vocation dominante naturelle et pastorale
	Espace à vocation dominante agricole
	Espace à vocation dominante urbaine
	Espace de vigilance pour le développement urbain

Mesure 3.2 : Organiser l'usage de l'eau, ressource limitée et fragile

	Zone humide
	Zone de sauvegarde de la ressource en eau

Mesure 3.3 : Concilier les différents usages dans le respect des milieux naturels

	Zones de tranquillité potentielles
--	------------------------------------



Carte stratégique de la charte du PNR du Vercors 2023-2038

Une analyse de la cohérence entre projet de Charte et SCoT en vigueur a été réalisée en 2021. Elle questionne différents points :

- Concernant le foncier, il est noté que sur le plan de parc les espaces de vigilance (zones qui en principe doivent être exclues du potentiel constructible) ne se superposent pas systématiquement avec les fronts urbains du SCoT, et la mise en œuvre du ZAN en 2038 nécessitera par ailleurs des précisions et des ajustements ;
- Concernant le développement des ENR, le SCoT semble être compatible, mais des points de vigilance ont été soulignés, notamment en matière de préservation et de mise en valeur des panoramas majeurs, des lignes de crêtes et des vues depuis la plaine face au projet de permettre l'installation d'un à deux sites de développement d'éoliennes sur l'ensemble du Parc ;
- Concernant les continuités écologiques, il est noté l'absence de superposition précise des trames de la charte et celles du SCoT. Toutefois, les deux documents respectent une orientation Est-Ouest reprenant la logique du SRCE. La trame « pelouses sèches » qui longe le piémont du Vercors pose question car elle semble peu réaliste notamment sur sa partie nord. Il est noté qu'elle coupe des zones urbanisées.

## 6.3 UN PATRIMOINE PORTEUR D'IDENTITÉS

SOURCES : ATLAS DES PATRIMOINES, DREAL

### 6.3.1 Un nombre considérable de sites classés, inscrits ou labellisés

Le nombre considérable d'édifices ou de sites, classés, inscrits ou encore labellisés sur le territoire témoigne de la richesse patrimoniale du Grand Rovaltain. On recense ainsi 3 sites classés et 4 sites inscrits.

De plus, 36 communes drômoises et 14 communes ardéchoises sont concernées par des édifices ou parties d'édifices classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

*Les sites inscrits et classés présents sur le territoire (source : DREAL)*

Nom	Inscrits/classés	Commune	Surface
Abords du château de	Inscrit	Saint-Péray	42.1
Sommet du pic de Saint	Inscrit	Saint-Romain-	9,9
Village d'Etoile-sur-Rhône	Inscrit	Etoile-sur-	9,3
Ensemble urbain de Valence	Inscrit	Valence	78.9
Tilleul dit « de Sully » près de l'église d'Etables	classées	Etables	0,01
Terrasse et jardins du musée de Valence	Classé	Valence	0,14
Ruines du Château de Crussol	Classé	Saint-Péray	68,2
Coteaux de l'Hermitage	Classé	Tain-	168,8

Plusieurs édifices sont par ailleurs concernés par le label Patrimoine du XXe siècle, créé en 1999 par le ministère de la Culture afin de faire connaître et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain du siècle dernier.

La ville de Valence est quant à elle labellisée Ville d'Art et d'Histoire, label qualifiant des territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Le label Jardin remarquable du ministère de la Culture récompense 3 jardins ardéchois et 3 jardins drômois, dont le Parc Jouvot, le jardin zen d'Erik Borja et la Terre Pimprenelle, au sein du territoire du SCoT.

Enfin, dans cette logique de protection et de valorisation du patrimoine comme garant de la qualité du cadre de vie, 2 Sites patrimoniaux remarquables (SPR) sont recensés sur le territoire, à Hostun et Romans-sur-Isère.

### **6.3.2 Des silhouettes villageoises remarquables**

Les villages constituent un support d'identité auquel les populations sont attachées. Historiquement, les villages s'installaient le plus souvent en pied de pente, le long des cours d'eau, en marge des espaces agricoles. L'habitat dispersé était déjà une réalité, mais les villages présentaient des silhouettes compactes, à la lisibilité claire et aux limites franches. Le bâti préserve les espaces agricoles en plaine. Ces silhouettes villageoises compactes sont encore remarquables à Barbières, mais aussi Chabeuil, Alixan, Etoile-sur-Rhône, Saint-Péray ou encore Boucieu-le-Roi, ces deux villages bénéficiant du label « village de caractère » du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Les mottes castrales de Montmiral, Clérieux, Peyrins ou Parnans, les tours, les portes fortifiées à Beaumont-lès-Valence, Montvendre et Chabeuil structurent aussi le paysage du Grand Rovaltain. Ils évoquent l'évolution des fonctions du château, aussi bien défensives qu'administratives, politiques ou résidentielles, du Moyen-Âge à nos jours.

### **6.3.3 Un Patrimoine artisanal et industriel et la nationale 7**

Grâce aux ressources naturelles du territoire, à sa géographie, différentes activités artisanales puis industrielles ont vu le jour au cours des siècles ; elles attestent du savoir-faire et de l'ingéniosité des hommes. Les tanneries de cuir, les usines de chaussures de Romans-sur-Isère, l'usine de chapellerie Mossant à Bourg-de-Péage, la Cartoucherie à Bourg-lès-Valence... témoignent aujourd'hui de ces activités et marquent le paysage naturel et urbain du Grand Rovaltain.

La célèbre Nationale 7 qui suit le cours du Rhône, traversant le territoire du Nord au Sud, a également joué un rôle majeur dans l'évolution des paysages du Grand Rovaltain. Le développement de l'automobile et les premiers congés payés de 1936 favorisent les déplacements vers la Côte d'Azur et font de la RN7 la route emblématique des vacances et du soleil. Cette voie mythique est ponctuée par les relais d'essence, les garages, les hôtels, les restaurants, les commerces, les publicités peintes, la signalisation routière comme les bornes... qui font aujourd'hui partie intégrante du cadre de vie des habitants du territoire.

### **6.3.4 Un Patrimoine architectural, rural et urbain**

Espace à caractère rural, le Grand Rovaltain possède un patrimoine agricole bâti remarquable sur l'ensemble de son territoire. Du mur en pierres sèches au cabanon de vignes, du séchoir à noix au silo à grains, en passant par les très nombreuses fermes et leurs dépendances, ces aménagements ou édifices évoquent l'histoire et les relations de l'homme avec son environnement.

Le territoire compte aussi des édifices architecturaux plus contemporains, qui sont devenus des œuvres insolites, participant à l'identité du territoire, tels que les châteaux d'eau de Valence réalisés par le sculpteur grec Philolaos. Ces constructions labellisées Patrimoine du XXe siècle.

Le patrimoine religieux constitue par son nombre, sa monumentalité et sa symbolique un élément incontournable de l'identité et de l'histoire du territoire. Parmi les édifices les plus importants du Grand Rovaltain, citons la cathédrale Saint-Apollinaire, le clocher de l'église Saint-Jean, et le temple Saint-Ruf à Valence, la Collégiale Saint-Barnard et le calvaire des Récollets à Romans-sur-Isère, l'ancienne Collégiale Saint-Pierre-et-Saint-Paul et le Palais Delphinal à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, et la chapelle Saint-Pierre à Tain-l'Hermitage.

### **6.3.5 Un Patrimoine lié à l'eau**

Enfin, le patrimoine lié à l'eau est un des facteurs d'identité forts du territoire par la présence d'arrivées d'eau du Vercors qui resurgissent naturellement ou de façon aménagée jusqu'au Rhône. Les résurgences naturelles du Vercors arrivent jusqu'à la 3e terrasse de Valence permettant à la ville d'installer un système de canaux très spécifiques (souvent à ciel ouvert) et de développer dès l'Antiquité l'alimentation de lavoirs puis des moulins et scieries, mais également des bains publics. Ces canaux ont été jusque dans les années 1960, des égouts. Aujourd'hui une charte des canaux a été instaurée. De nombreux projets d'aménagements et de sentiers de découverte sont mis en place.

### **6.3.6 Un Patrimoine archéologique**

La base de données archéologiques nationale « Patriarche » répertorie près de 2000 entités archéologiques de toutes les époques depuis le paléolithique, sur l'ensemble des communes du SCoT. Des zones de présomption de prescriptions archéologiques (42) sur les projets d'urbanisme et d'aménagement ont été approuvées en application des dispositions de l'article L.522-5 du code du patrimoine pour les communes suivantes :

- Drôme : Romans-sur-Isère, Tain-l'Hermitage, Upie, Valence ;
- Ardèche : Guilherand-Granges, Saint-Jean-de-Muzols, Saint-Péray Soyons, Touloud, Tournon-sur-Rhône.

## FICHE SYNTHÈSE 6

### Un patrimoine riche et diversifié

Forces	Faiblesses
Une grande diversité de paysages, liée à des reliefs, à des cours d'eau et à des activités variées (agricoles notamment).	Un étalement urbain croissant, une tendance à la conurbation et un phénomène de zoning, qui conduisent à des entrées de ville dépréciées et à une perte de lisibilité des centres et des limites.
Des espaces agricoles permettant des ouvertures visuelles, une lisibilité du paysage.	Un mitage des terres agricoles fortement présent sur le territoire.
L'importance de la pente dans la richesse et l'attractivité des paysages, mais aussi dans leur lisibilité : la pente qui donne des limites au territoire et offre des points de vue sur celui-ci...	Un développement de l'urbanisation qui se fait encore sans prise en compte du contexte, sans respect du site, notamment de la topographie.
La proximité des lieux de nature et des lieux de vie.	
L'importance du gisement patrimonial, porteur d'identité et garant d'une qualité du cadre de vie.	

### Enjeux

- Préserver la diversité et des identités paysagères, en particulier en luttant contre l'étalement urbain et le mitage
- Améliorer la qualité paysagère des entrées et traversées des villes et villages en évitant notamment les aménagements monofonctionnels et sans caractère
- Intégrer les aménagements (bâti, infrastructures, etc.) dans le paysage, par un choix pertinent de localisation et d'implantation préservant la lisibilité du site, sa topographie et son histoire
- Préserver les points de vue majeurs et mettre en scène le patrimoine paysager et architectural, en particulier pour les secteurs attractifs et touristiques
- Valoriser les éléments qui témoignent de l'identité ou des singularités locales et qui présentent une valeur d'ensemble, perceptible à l'échelle du paysage urbain

## FICHE SYNTHÈSE HIÉRARCHISÉE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

### Une ressource en eau fortement exploitée

Le territoire du Grand Rovaltain dispose d'importantes ressources en eau, qui s'expliquent par la variété des milieux hydrologiques présents, tant en surface (torrents, rivières, fleuve Rhône, zones alluviales) que souterrains (en particulier sur la partie drômoise avec la présence de la nappe de la Molasse). Cette ressource est cependant inégalement répartie entre les secteurs géographiques (notamment sur les reliefs d'Ardèche, où la ressource est difficilement accessible) et selon les périodes de l'année, du fait d'un étiage marqué en période estivale pour les rivières.

Le développement du territoire génère d'importantes pressions sur la ressource en eau, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. En effet, les activités agricoles relativement intenses dans la plaine de Valence contribuent à la présence d'intrants, ce qui fait qu'une très grande partie du territoire (côté Drôme) est ainsi intégrée aux zones vulnérables aux nitrates. L'ensemble des activités humaines participe également à cette pression qualitative : activités industrielles importantes (en particulier sur la vallée du Rhône), rejets d'assainissements mal contrôlés, dépôts des polluants atmosphériques liés aux transports.

Sur le plan quantitatif, la pression sur la ressource provient de la concurrence marquée, et en augmentation, entre les différents usages de la ressource en eau. En effet, de nombreux prélèvements sont réalisés aussi bien au droit des cours d'eau (avec en premier lieu le Rhône) qu'au droit des nappes (nappe alluviale du Rhône, nappe de la molasse) pour des usages aussi variés que l'agriculture, l'eau potable ou l'industrie (principalement sur le bassin de Véore Barberolle et la plaine de Valence où ils représentent 17 % des prélèvements).

Bien que les niveaux quantitatifs globaux sur le territoire apparaissent pour l'instant suffisants, la pression sur la ressource s'accroît du fait d'une dégradation qualitative des masses d'eau, qui oblige l'exploitation de ressources plus profondes et fragiles, telles que la nappe de la molasse. Bien que les masses d'eau du territoire ne soient pas identifiées actuellement au titre d'un déséquilibre quantitatif, cette pression doit être prise en compte à travers des actions de préservation de ce bon état quantitatif.

Les différentes études réalisées à l'échelle du territoire, que ce soit dans le cadre du diagnostic du bassin Rhône Méditerranée, du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence ou encore des études d'estimation des volumes prélevables globaux présentent un diagnostic partagé : les pressions sur les milieux aquatiques superficiels entraînent une dégradation qualitative accrue en période d'étiage, en particulier sur les secteurs de pieds de montagne. À long terme, cette pression sur les milieux superficiels pourrait en outre se répercuter sur les nappes souterraines, dont la réalimentation naturelle par les cours d'eau pourrait être dégradée, de même que leur qualité altérée.

Leurs conclusions indiquent qu'une gestion appropriée de la ressource doit être engagée, afin de concilier les différents usages, en donnant une priorité à l'alimentation en eau potable, dans un objectif d'adéquation entre la ressource disponible et les besoins générés par le développement futur.

Au-delà des impératifs environnementaux, il est essentiel de maintenir la qualité des eaux superficielles et souterraines pour assurer la potabilité des eaux liées à la consommation humaine. Si les quantités disponibles actuelles sont suffisantes par rapport aux besoins actuels des populations, une diminution des prélèvements des nappes est constatée sur les années passées (diminution de l'ordre de 12 % des prélèvements entre 2012

et 2019 sur les ressources en eau du territoire) et devrait se poursuivre (estimation d'un besoin en augmentation de 20 % sur les 25 prochaines années sur la nappe du Rhône), ce qui peut conduire à un déséquilibre du rechargement des nappes souterraines et à une vulnérabilité de la ressource en eau potable. À ce titre, plusieurs zones stratégiques pour l'alimentation actuelle et future sont identifiées sur le territoire (zones de rechargements et zones de prélèvements, mais leur connaissance doit être approfondie pour assurer leur préservation en adéquation avec le développement du territoire). D'une manière plus opérationnelle, la protection des nombreux captages pour l'alimentation en eau potable présents sur le territoire (notamment les 6 captages prioritaires) est primordiale.

Enfin, bien que les structures d'assainissement soient globalement réparties sur l'ensemble du territoire, les efforts récents de mises aux normes doivent être poursuivis afin de s'assurer de l'adéquation entre l'arrivée de nouvelles populations et activités sur le territoire du Rovaltain, et ses capacités de traitement avant rejet dans les milieux naturels.

## **Des milieux naturels à conforter**

La trame verte et bleue du territoire s'appuie sur la présence de trois grandes entités naturelles (piémonts du Vercors, piémonts ardéchois et collines drômoises) entre lesquelles s'inscrit un large continuum de milieux très perméables. Les habitats naturels présentent une grande diversité grâce aux variations géologiques, altitudinales et climatiques. Ces entités constituent des vastes réservoirs de biodiversité qui encadrent l'ensemble du territoire.

Le réseau écologique du territoire s'appuie également sur la vallée du Rhône et celle de l'Isère, qui constituent à la fois des milieux réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques d'intérêt supra-territorial. La plaine agricole se situe à l'interface des trois grands réservoirs et constitue une zone de rencontres et d'échanges. Les fonctionnalités écologiques de la plaine s'appuient essentiellement sur le réseau hydrographique relativement dense souvent accompagné de végétation rivulaire. En outre, la mosaïque des milieux engendrée par la diversité des cultures, le morcellement des parcelles et le réseau de haies favorisent, dans certains secteurs, une plus grande biodiversité et rendent plus propice le déplacement des espèces.

Néanmoins, le réseau écologique du territoire est fortement perturbé par la présence d'importantes infrastructures linéaires qui fragmentent les milieux et créent des obstacles quelques fois infranchissables. Ainsi, l'A7, la RD 538, la RD 86 et les voies ferrées constituent des obstacles linéaires du Nord au Sud. L'A 49 et la RN 532 coupent le territoire dans l'autre sens. L'urbanisation linéaire dans la vallée du Rhône, mais également au pied des collines drômoises et le développement des pôles urbains dans la plaine renforcent la fragmentation et restreint les possibilités de déplacement et de connexions entre les milieux d'intérêt écologique.

Le réseau hydrographique a également été fortement perturbé avec l'aménagement de seuils ou de barrages pour la production hydroélectrique, aussi bien sur le Rhône, l'Isère que sur certaines rivières (la Véore, l'Herbasse, la Joyeuse...). Les continuités piscicoles s'en trouvent interrompues.

De fait, différentes menaces s'exercent sur la trame verte et bleue et pourraient accentuer la fragmentation écologique du territoire et réduire les potentialités de déplacement des espèces. On notera particulièrement le développement de l'urbanisation linéaire le long de la RD 86, et dans une moindre mesure, le long de la RD 532 et encore plus modérément sur les piémonts du Vercors.

Dans la plaine, et notamment en périphérie de l'agglomération de Valence, la consommation de foncier agricole et l'étalement urbain grignotent progressivement l'espace. Cette pression est également présente en périphérie des villages de la plaine qui ont connu un essor démographique important traduit par un fort étalement pavillonnaire.

## **Un paysage et un patrimoine remarquable, mais soumis à la pression de la banalisation des territoires périurbains.**

Le territoire du Grand Rovaltain, de par sa situation géographique, son climat, son relief, mais également de par son héritage historique et culturel, présente une variété de paysages et d'éléments patrimoniaux qui constituent une force pour son développement et son attrait.

Ainsi, on distingue plusieurs entités paysagères majeures, sur lesquelles les pressions peuvent varier : extension urbaine voir conurbation, mitage et banalisation, perte de l'identité des villages ruraux et de la silhouette urbaine, mais aussi disparition des boisements et haies, diminution des cônes de vues, et fermeture des paysages et espaces ouverts.

Ces paysages sont avant tout la résultante de terroirs, dans lesquels l'agriculture a joué un rôle essentiel pour façonner les éléments remarquables. Se distingue alors, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, une mosaïque de paysages dans laquelle s'insèrent les agglomérations.

L'enjeu est donc de préserver ces paysages spécialisés et les différents parcours qui les mettent en scène, en accompagnant le développement de l'urbanisation dans des formes respectueuses des éléments existants, bâtis ou naturels, proches ou lointains. À ce titre, deux pressions sont particulièrement présentes sur le territoire, et davantage dans le triangle métropolitain :

- la conurbation et le développement périurbain le long des axes départementaux,
- et, parallèlement, la dégradation des entrées de villes et villages (hétérogénéité des architectures, des reculs vis-à-vis des voies, des coloris, des enseignes...).

Cet enjeu est renforcé par le relief particulier du Grand Rovaltain, et ses deux bordures surélevées à l'Ouest et à l'Est, qui offrent des lignes de crêtes depuis lesquelles se découvre l'intégralité du panorama. L'enjeu lié aux covisibilités doit donc être pris en compte en tout point du territoire.

## **Des efforts en matière de réduction des consommations énergétiques à poursuivre par l'exploitation du potentiel de développement des énergies renouvelables.**

Le principal enjeu en matière de transition énergétique passe d'abord par la réduction des consommations énergétiques, puis par l'efficacité énergétique des systèmes, que ce soit à l'échelle territoriale jusqu'à l'échelle des systèmes de production localisés dans les bâtiments, et enfin par la production d'énergies renouvelables.

À ce titre, des efforts restent à porter sur le territoire, en matière d'isolation du bâti, notamment sur les zones rurales : la partie ardéchoise du territoire, ainsi que la frange Nord d'une manière plus générale, présente un habitat plutôt ancien. Sur l'ensemble du territoire, les constructions récentes (après 1990) restent encore minoritaires. Enfin, l'habitat individuel, plus vulnérable en matière d'efficacité thermique, est largement

représenté sur le territoire du fait des extensions pavillonnaires, bien que l'habitat intermédiaire progresse au cours des dernières décennies.

Sur le plan du transport, l'enjeu énergétique doit être pris en compte à travers l'amélioration de l'offre de transports collectifs et de transports propres (favorisation du report modal), mais également en améliorant le lien entre urbanisme et transport, notamment autour des pôles de transports collectifs : si l'axe rhodanien et la liaison Valence-Romans disposent d'une offre efficace, la partie ardéchoise et les contreforts du Vercors ne sont pas irrigués par une offre de transport alternative à la voiture efficace.

La prise en compte de cet enjeu est essentielle pour assurer un développement équitable du territoire pour ses habitants actuels et futurs : l'augmentation des coûts de l'approvisionnement en énergie constitue un risque de fragilité pour les ménages, tant au sein du logement (en premier lieu le chauffage) que pour leurs déplacements. La maîtrise des consommations des logements, et l'articulation entre urbanisation et transports collectifs propres et performants est un enjeu majeur pour limiter la dépendance énergétique globale du territoire.

Le territoire du Grand Rovaltain présente un potentiel important et varié pour le développement des énergies renouvelables :

- L'ensoleillement est très favorable sur le territoire de par sa situation dans la moitié sud de la France. L'exploitation du potentiel solaire (thermique, mais également photovoltaïque) est de plus accrue par le relief qui, malgré quelques vallées encaissées, présente globalement peu de risques de masques solaires.
- L'énergie de la biomasse constitue une ressource à ne pas négliger, tant à travers l'utilisation du bois énergie lié à l'entretien et la gestion des espaces forestiers et bocagers, mais aussi avec le développement de la méthanisation, en milieu urbain comme agricole.
- L'éolien est une ressource emblématique du Grand Rovaltain : les départements de la Drôme et de l'Ardèche sont les départements présentant le plus fort potentiel de développement de la région Rhône-Alpes. Sur le territoire, le cadrage régional du Schéma régional éolien conforte ce potentiel, et le travail entrepris sur les premières Zones de développement éolien (ZDE) reste à poursuivre, compte tenu des possibilités encore non exploitées de développement de grands mâts (de plus de 2 MW). Ce développement présente toutefois un enjeu au regard des milieux naturels du territoire (et des effets d'emprises à éviter) ainsi que du relief qui induit une gestion des covisibilités paysagères.
- En matière d'hydroélectricité : si les cours d'eau du territoire sont d'ores et déjà exploités par le biais de moyennes et grandes centrales, la multiplicité des cours d'eau offre de nombreuses possibilités pour la création de petites voire de microcentrales hydrauliques.

## **Des risques et nuisances concentrés dans les vallées du Rhône et de l'Isère**

Bien que le territoire bénéficie d'importantes zones rurales préservées des nuisances, le Grand Rovaltain est marqué par d'intenses activités humaines, qui laissent leur empreinte sur le territoire. Ces nuisances se traduisent d'abord par la présence d'importantes infrastructures de transport, notamment les structures autoroutières, qui supportent des trafics conséquents.

Ces grands axes de déplacement, le long desquels l'ambiance sonore et la qualité de l'air sont dégradées, sont toutefois des axes de développement importants pour le territoire, de par la connexion qu'ils offrent avec les territoires environnants.

L'enjeu de densification dans les zones desservies par les transports est à concilier avec l'enjeu de réduction de l'exposition des habitants aux nuisances acoustiques et aux pollutions de l'air, qui est relativement fort dans l'axe de la vallée du Rhône, mais également aux abords des axes du triangle formé par les 3 principaux pôles (Valence/Tournon-sur-Rhône/Romans).

On notera également que le Grand Rovaltain présente un certain nombre de risques naturels, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans le cadre de l'aménagement du territoire. Les enjeux liés aux risques d'inondations sont notamment traduits à travers la définition de 2 Territoires à risque d'Inondation (TRI), sur la plaine de Valence et dans le secteur de Romans-sur-Isère et Bourg-de-Péage, complétés par différents Plans de prévention des risques. Si les centres urbains restent à l'heure actuelle globalement à l'écart des principales zones de risques, les zones périphériques présentent d'importants enjeux vis-à-vis du développement futur du territoire, tout particulièrement la plaine au Sud-Est de l'agglomération de Valence, ainsi que toute la frange Nord de Romans-sur-Isère.

Le territoire présente également un caractère industriel marqué : outre les sites et sols pollués, on note également la présence d'industries générant des risques identifiés, entraînant notamment la définition de plans de préventions qui sont autant de contraintes pour le développement d'autres activités à proximité. Ainsi, la concentration des industries sur les agglomérations de Valence (en particulier au Nord) et autour de Romans-sur-Isère de la rivière est un enjeu à considérer pour le développement de futures zones urbaines.

Enfin, la collecte des déchets est globalement en adéquation avec les besoins actuels et l'augmentation de la valorisation des déchets permet une diminution des volumes d'enfouissements.

En matière de gestion des déchets de BTP, l'enjeu est encore accru au regard des besoins de matériaux de construction qui seront nécessaires au développement du territoire, et à la raréfaction des ressources naturelles.

## **Des ressources en matériaux stratégiques à préserver, mais dans des secteurs sensibles**

La présence du Rhône et de l'Isère offre des potentiels importants en matière de graves alluvionnaires, mais le territoire présente aussi une géologie favorable aux prélèvements de roches solides. Bien que de nombreuses carrières soient présentes sur le territoire (réparties également entre les gravières et les roches solides), l'objectif de substitution des matériaux alluvionnaires par les roches massives reste un enjeu sur le territoire. Cet enjeu doit notamment être pris en compte à travers le renouvellement des autorisations de carrières et la répartition des zones de prélèvements, selon une organisation territoriale permettant d'assurer l'adéquation entre les zones de production et les zones de valorisation et en minimisant les distances pour réduire l'énergie grise liée aux constructions.

Cet enjeu de renouvellement des carrières croise toutefois l'enjeu de préservation des paysages. En effet, une grande partie des carrières de roches massives se retrouve logiquement sur les contreforts ardéchois et du Vercors, et est donc soumise à une forte covisibilité, dans des unités paysagères à préserver.

Sur le plan des matériaux alluvionnaires, le développement des gravières, bien qu'elles soient retraitées après exploitations en offrant des aménités pour les populations (zones de loisirs, zones de pêches), peut entraîner des effets dommageables sur l'environnement et l'agriculture.

Cette prise en considération s'inscrit notamment dans le cadre de schémas départementaux des carrières, ayant dépassé leur période d'application et dans l'attente du renouvellement de ces documents et de la définition du schéma régional des carrières, en cours de réalisation.

## FICHE SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PAR TERRITOIRE

### La vallée du Rhône

La vallée du Rhône concentre une grande partie des enjeux du territoire du Rovaltain, en premier lieu parce qu'elle accueille de nombreuses activités humaines : les principales agglomérations du territoire se situent historiquement au sein de la vallée (Valence, Tain l'Hermitage), de même que les principales infrastructures de transports (A7, N7, D86). Ce secteur est donc l'un des mieux desservis en transports collectifs (et en potentialités de report modal).



Cependant, ce secteur présente également les plus fortes nuisances acoustiques et concentrations en émissions de polluants, et a hérité du plus grand nombre d'industries.

On notera également que la présence du Rhône constitue à la fois un support de biodiversité, mais son caractère linéaire est aussi créateur de ruptures dans les continuités d'ouest en est, entre l'Ardèche et la Drôme. À ce titre, plusieurs secteurs tout au long du Rhône constituent des corridors à restaurer pour recouturer les continuités écologiques d'une berge à l'autre. Cette nécessité de recouture est d'autant plus marquée que le Rhône constitue un axe de développement privilégié pour les activités humaines. Par ailleurs, il convient de noter que la CNR s'est vu confier, au titre de la concession reçue de l'État, l'aménagement et l'exploitation du fleuve Rhône au triple point de vue de la navigation, la production d'électricité et les autres emplois agricoles. La voie ferrée, en rive droite, ainsi que l'autoroute A7 en rive gauche, constituent également des éléments très peu perméables.

Du fait de ces grandes infrastructures, la conurbation le long des axes de la vallée est importante, les agglomérations s'étant étendues principalement dans l'axe Nord/Sud correspondant à l'axe des infrastructures, en particulier au sud de Valence.

Pour l'ensemble de ces raisons, la préservation des coupures urbaines constitue un enjeu majeur tout au long de ce secteur : le maintien d'espaces non bâtis entre les villes participe aussi bien à limiter la consommation foncière là où les espaces agraires sont encore présents, qu'au maintien et au renforcement des corridors écologiques (à ce titre, les différentes confluences du Rhône et de ses affluents constituent des secteurs à enjeux renforcés), mais également pour la lecture du grand paysage.

De plus, compte tenu du grand nombre d'activités présentes sur cet axe, le traitement des entrées de ville doit faire l'objet d'actions fortes, permettant de redonner toute l'identité aux différentes communes présentes sur ce territoire.

Enfin, le Rhône et sa nappe alluviale constituent une ressource importante pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation, à ne pas négliger. En effet, la nappe du Rhône est la principale ressource en eau du territoire, et en particulier pour l'eau potable : c'est sur la vallée du Rhône que sont concentrés les principaux secteurs stratégiques pour l'alimentation en eau potable du territoire, identifiés en zone d'intérêt actuel et futur.

## Le triangle Romans-sur-Isère, Valence, Tain- l'Hermitage/Tournon-sur-Rhône



Le triangle formé par les agglomérations de Valence, Romans-sur-Isère et Tain/Tournon-sur-Rhône, au cœur du territoire du Grand Rovaltain, présente dans une moindre mesure des caractéristiques similaires au secteur précédent, notamment le long de l'A49 et de la RD 532, axes ayant servi de support à une urbanisation en tache d'huile, qui a par ailleurs renforcé la conurbation depuis le cœur de l'agglomération de Valence.

Ce développement linéaire est générateur d'une fragmentation écologique des milieux agricoles et naturels, lesquels se retrouvent séparés de part et d'autre du triangle. L'enjeu sera de maintenir des coupures d'urbanisation afin de garantir la continuité des milieux agronaturels ainsi que le déplacement des espèces.

Ce dernier point doit par ailleurs être croisé avec l'enjeu du paysage : les axes routiers et ferroviaires qui forment le triangle sont autant d'éléments fragmentant le paysage, éloignant visuellement les deux rives l'une de l'autre.

Cependant, tout au long des axes, les espaces agronaturels entre les différentes communes, organisent des vues paysagères. Ces fenêtres paysagères sont toutefois menacées par la conurbation, et sont donc à préserver.

Le défilé de ces espaces non bâtis organise les vues, et participe à « mettre en avant » les traversées des communes. Le traitement des entrées de villes et villages est donc à considérer d'autant plus fortement que les secteurs en extension urbaine sont les plus visibles, et pourtant les plus vulnérables à la banalisation.

Les trois « pointes » du triangle sont par ailleurs à considérer également au regard de la concentration des éléments patrimoniaux que comptent les 3 communes.

## La plaine de Valence



La plaine de Valence est l'un des principaux territoires à enjeux du Grand Rovaltain : sa situation géographique à proximité de Valence et son relief en font un territoire idéal pour le développement des activités humaines. Toutefois, ce développement est à conjuguer avec le maintien de l'activité agricole, fortement développée sur ce secteur et ayant participé à la définition des paysages. L'enjeu porte ainsi sur ce territoire à la fois sur la maîtrise de la consommation foncière et la préservation des capacités de production agricole, mais également sur le traitement de la limite urbaine. Sur ce dernier point, la valorisation de la silhouette urbaine et l'intégration paysagère des constructions sont essentielles afin de maintenir la lisibilité des structures villageoises, en particulier depuis les lignes de crêtes environnantes (principalement du Vercors). Elles doivent en outre s'articuler avec le développement de la Trame verte et bleue, en particulier le long des nombreux cours d'eau qui traversent ce secteur.

Outre l'enjeu du développement périurbain, l'enjeu de la ressource en eau est primordial sur ce secteur, qui comporte les principales zones d'intérêt pour l'alimentation en eau potable, mais où les pressions liées aux usages sont de plus en plus fortes.

## Contreforts de l'Ardèche

Les contreforts de l'Ardèche forment l'un des principaux réservoirs de biodiversité du Grand Rovaltain, en abritant de nombreux espaces reconnus pour leur intérêt écologique.



Ce secteur est en outre l'un des moins denses du territoire : sa couverture forestière est prépondérante sur le territoire, avec des essences relativement variées. Outre la forte perméabilité écologique qu'il offre, ce secteur présente également un enjeu pour le développement du bois énergie.

Une vigilance doit cependant être portée sur la ressource en eau : en dépit des nombreux ruisseaux, l'exploitation de la ressource reste difficile sur le plan quantitatif, notamment en période d'étiage.

Il convient de prendre également en compte, sur ce territoire, les risques liés aux mouvements de terrain : présents naturellement, ces risques peuvent être accrus par les activités liées aux mines et carrières, dont le développement constitue un enjeu pour l'ensemble du territoire du SCoT. À ce titre, il est essentiel de promouvoir un développement raisonné au contact des zones à risque, et une intégration des activités d'exploitations de la ressource.

Si les pressions du développement urbain sont moins importantes sur ce secteur que sur le reste des territoires du Grand Rovaltain, il n'en reste pas moins que la pression urbaine se fait principalement ressentir sur les secteurs en pente : la course à la vue et à l'orientation remet progressivement en cause la lecture de la limite entre la zone bâtie et les espaces agronaturels. En outre, le développement de la vigne, sur la partie nord des contreforts de l'Ardèche, entraîne également des pressions sur les milieux boisés, progressivement mités par les parcelles nouvellement cultivées.

Enfin, ce secteur présente une sensibilité accrue au changement climatique, du fait de la grande proportion d'habitat ancien (avant 1974 notamment) qui y subsiste : l'enjeu de rénovation énergétique de l'habitat y est donc particulièrement fort.

## Drôme des collines

Le secteur de la Drôme des collines contribue, à travers le maillage de ces milieux boisés et des cours d'eau qui le traversent, à la trame verte et bleue du territoire, en offrant d'importants réservoirs de biodiversité. Les cours d'eau sont toutefois générateurs d'aléas d'inondation, et la présence de plans de prévention du risque d'inondations sur ce secteur en témoigne.



La présence de la nappe de la molasse sur ce secteur, en fait également une zone propice à l'alimentation en eau potable : toutefois, le déficit d'écoulement constaté sur l'Herbasse est à prendre en compte pour ne pas déséquilibrer les ressources entre milieux superficiels et nappes souterraines.

On notera également que ce secteur est identifié comme présentant l'un des potentiels éoliens les plus importants. À ce titre, il accueille les deux premières ZDE du territoire, en limite de l'agglomération de Romans-sur-Isère. Ce secteur présente une sensibilité particulière aux risques liés aux mouvements de terrain, dont les aléas naturels sont globalement forts sur sa partie nord.

Enfin, il convient de noter que ce secteur est celui qui présente le plus de retard en matière de structuration des organismes de traitement des déchets et d'assainissement, même si des projets ont été engagés ou réalisés récemment, afin de pallier à ce déficit.

## Piémonts du Vercors

Les piémonts du Vercors constituent le pendant oriental des contreforts de l'Ardèche : ils forment des réservoirs de biodiversité du fait de la présence de forêts et des nombreux ruisseaux qui les parcourent.



Des spécificités se dégagent sur ce territoire. Il offre des potentialités notables en matière d'exploitation de matériaux : de nombreuses carrières sont déjà implantées pour l'exploitation de roches massives.

En outre, ce secteur est l'une des zones d'alimentation en eau des ruisseaux et des nappes situées en aval : sa préservation est donc essentielle pour le maintien des capacités d'alimentation en eau potable, tant quantitatives que qualitatives, pour l'ensemble du territoire de Valence.

Enfin, les contreforts du Vercors constituent un cadre paysager majeur du territoire du Grand Rovaltain. L'implantation de ce secteur, au contact direct avec le Parc Naturel Régional du Vercors en renforce l'enjeu de préservation des milieux naturels, du patrimoine et des paysages.